

Préambule

Toute action sanitaire doit se situer dans le contexte de la vie quotidienne et avoir pour base une bonne connaissance des milieux de vie, des besoins et des aspirations des familles et des communautés.

C'est dans cette proximité avec l'environnement social que l'ORS se transforme en OR2S en 2006. Plus de vingt ans de bons et loyaux services dans le champ sanitaire ont concrétisé cette volonté forte de faire travailler ensemble les partenaires du champ sanitaire et du champ social.

La « vitrine » de ce lien entre observation sanitaire et observation sociale est le *Croisement d'informations régionalisées (CIR)*.

Le CIR a connu neuf éditions successives depuis sa première parution s'enrichissant au fil du temps de nouveaux partenaires et de nouveaux indicateurs.

Fort de l'ensemble de ces données, l'accent a été porté en 2007 sur une vision diachronique des indicateurs afin de mesurer, si ce n'est comprendre, l'évolution des principaux indicateurs entre la fin du XX^e et le début du XXI^e siècle. La pérennité du recueil des données dans le temps et leur validité ont présidé à la sélection des indicateurs présentés.

Contrairement aux autres éditions, ce document intitulé *CIR Évolution* n'est pas un instantané de la situation sanitaire et sociale des cantons, mais il représente bien l'évolution des indicateurs dans le temps.

Sa lecture est donc complémentaire de celle des CIR déjà publiés, sa présentation est identique à l'édition annuelle du CIR. On y retrouve les thématiques *population et logement, emploi, prestations sociales, enfance et familles, personnes âgées, soins et santé*.

La base territoriale de présentation et d'analyse reste cantonale, avec les données d'évolution départementales et régionale. À chaque fois que cela est possible, une comparaison avec le niveau national est effectuée.

Cet ensemble d'informations permet, au fil du temps, d'avoir une lecture de l'évolution des indicateurs, et de voir se dessiner sur les cartes des zones d'évolution homogène ou, au contraire, une fragmentation importante.

D'une manière générale, les indicateurs suivent en Picardie l'évolution nationale mais les écarts ne se réduisent pas nécessairement. Pour nombre d'indicateurs, la croissance picarde est plus faible que la croissance nationale, ou la décroissance moins forte.

Faire l'exégèse de l'évolution de tel indicateur exige un intérêt prioritaire et une volonté d'avancer sur un projet.

Car la nature de ce travail reste essentiellement descriptive. Non pas qu'il reviendrait au lecteur de se faire une idée de ce qui préside à l'évolution de tel ou tel indicateur, ou à la permanence de tel ou tel autre mais parce que le schéma explicatif échappe en grande partie à une lecture simple des données. Il puiserait tout à la fois aux sources des politiques publiques, des conditions de vie, des comportements de santé, des pratiques de prévention, voire de l'histoire même des populations...

Françoise Van Rechem
Directrice
Drass Picardie



Colette Michaux
Vice-Présidente
Conseil régional de Picardie



Joseph Casile
Président de l'OR2S



Le document a été financé par l'État et le conseil régional de Picardie.

Ce document a été rédigé par :

M. **Lorenzo** Philippe, M. **Lunel** Matthieu, Mlle **Debuisser** Sophie, Mlle **Ducamp** Anne, M. **Favier** Olav, Mlle **Lerat** Anne, Mlle **Oliveux** Béatrice, Mlle **Pluquet** Émilie, Mlle **Thomas** Nadège et M. **Trugeon** Alain

avec

- Mme **Boutigny-Hubert** Fanny (URCAM),
- M. **Delemarle** Christian (CRAM Nord-Picardie),
- Mme **Dumont** Patricia (Conseil général 80),
- Mme **Hanin** Chrystelle (CPAM de Creil),
- M. **Lacoste** Maxime (CRAM Nord-Picardie),
- Mme **Laignel** Monique (Conseil général 60),
- M. **Launay** Cyrille (CAF-Pôle régional mutualisé - Picardie Marne Ardennes),
- Mme **Le Doare** Juliet (CPAM de Creil),
- M. **Lefebvre** Didier (DRE de Picardie),
- Mlle **Lescelliere** Claire (URSSAF de la Somme),
- Mme **Noirot** Chantal (Conseil général 02),
- Mlle **Obein** Louise (DRTEFP de Picardie),
- M. **Zbida** Amine (Association régionale des caisses de MSA de Picardie),
- M. **Zielinski** Olivier (URCAM).

A réalisé les illustrations (cartes et graphiques) : Mme **Bonin** Sylvie.

Ont réalisé la maquette et les photographies : M. **Lorenzo** Philippe et M. **Trugeon** Alain.

Les contextes ont été enrichis à partir des publications de la CNAMTS, du conseil national de l'Ordre des médecins, de l'IRDES, de la DREES, de la FNORS, de l'INED et de l'INSEE.

Précision

Attention, certains chiffres peuvent varier, dans les contextes notamment, entre le présent document et les croisements d'informations régionalisées précédents. En effet, certaines données proviennent d'estimations au moment de la réalisation des documents. Celles-ci peuvent avoir été affinées, voire légèrement modifiées a posteriori. Plus que les valeurs absolues, ce sont les tendances qui sont à prendre en compte. Par ailleurs, tant pour les faits marquants que pour les contextes, la volonté des auteurs est de créer une continuité de lecture entre les différents croisements d'informations régionalisées. Il peut donc être intéressant de retourner aux contextes ou faits marquants des numéros précédents qui peuvent pour certains indicateurs compléter les informations produites du présent document. Ces divers numéros sont téléchargeables sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie (www.or2s.fr).

Sommaire

Préambule..... p 1

Autour de la population et du logement.....p 7

Revenus nets imposables moyens	p 9
Foyers non imposables	p 10
Densité de logements sociaux	p 11

Autour de l'emploi..... p 13

Effectifs de salariés du secteur privé	p 15
Effectifs par établissement du secteur privé	p 16
Masses salariales par établissement du secteur privé	p 17
Masses salariales par salarié du secteur privé	p 18
Effectifs de salariés du secteur agricole	p 19
Part du temps de travail en ETP du secteur agricole	p 20
Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole	p 21
Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole	p 22
Masses salariales annuelles moyennes par ETP du secteur agricole	p 23
Femmes parmi les DEFM de catégorie 1	p 24
Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1	p 25
50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1	p 26
DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté	p 27
Agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1	p 28
DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation \geq au niveau V	p 29

Prestations sociales.....p 31

Allocation aux adultes handicapés	p 33
Allocation d'éducation spéciale	p 34
Allocation parent isolé	p 35
Allocation de soutien familial	p 36
Revenu minimum d'insertion	p 37
RMI pour les 25-49 ans	p 38
RMI pour les hommes isolés	p 39

RMI pour les femmes isolées	p 40
RMI pour les couples	p 41
RMI pour les familles monoparentales	p 42
RMI seul	p 43
Aide personnalisée au logement	p 44
Allocation de logement à caractère familial	p 45
Allocation de logement à caractère social	p 46

Enfance et familles..... p 47

Part d'allocataires parmi l'ensemble des ménages	p 49
Allocataires avec au moins un enfant	p 50
Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles	p 51
Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles	p 52
Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles	p 53
Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €	p 54
Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €	p 55
Allocataires AFEAMA	p 56

Personnes âgées..... p 57

Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus	p 59
Allocations supplémentaires versées	p 60
Pensions de réversion versées	p 61
Montants moyens des pensions vieillesse versées	p 62
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile	p 63
Bénéficiaires de l'aide ménagère	p 64

Autour des soins..... p 65

Consommants de soins	p 67
Dépenses moyennes remboursables par consommant	p 68
Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables	p 69
Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables	p 70
Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables	p 71
Dépenses moyennes de médicaments remboursables	p 72
Dépenses moyennes d'actes d'exploration et de chirurgie remboursables	p 73
Dépenses moyennes de transport remboursables	p 74

Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables	p 75
Densités de généralistes libéraux	p 76
Densités de spécialistes libéraux	p 77
Densités de dentistes libéraux	p 78
Densités de pharmacies	p 79
Densités d'auxiliaires médicaux libéraux	p 80
Densités d'infirmiers libéraux	p 81

Autour de la santé..... p 83

Affections de longue durée	p 85
Mortalité générale	p 86
Mortalité prématurée	p 87
Mortalité par tumeurs	p 88
Mortalité par maladies cardio-vasculaires	p 89
Mortalité infantile	p 90

Synthèse..... p 91

La Picardie en quatre classes	p 92
Plan factoriel 1-2 et cercle des corrélations	p 93

Annexes..... p 95

Méthodologie et définitions..... p 97

Méthodologie du découpage en classes	p 97
Formules de calcul	p 98
Méthodologie de l'analyse factorielle	p 101

Correspondances et cartographies..... p 103

Correspondance et visualisation (Aisne)	p 104
Correspondance et visualisation (Oise)	p 105
Correspondance et visualisation (Somme)	p 106
Cartographie des cantons avec les cantons regroupés	p 107

Glossaire p 109

Aide à la lecture des cartes..... p 111

Autour de la population et du logement

Entre le 1^{er} janvier 1995 et le 1^{er} janvier 2008, la population française de métropole et des départements d'outre-mer est passée de 59,42 à 63,75 millions d'habitants, ce qui situe désormais la France au deuxième rang européen derrière l'Allemagne.

Le taux d'accroissement annuel moyen est de 0,5 % pour la période 1995 à 2007, lié en partie à l'augmentation de la natalité. Avec un nombre annuel de naissances entre 1995 et 2006 qui passe de 759 700 à 830 300, a été atteint cette dernière année le niveau le plus élevé depuis 1981. De la même façon, le taux de natalité monte de 12,8 pour 1 000 habitants à 13,1 pour la même période. Le taux de fécondité pour 100 femmes âgées de 15 à 49 ans suit quant à lui la même évolution passant de 5,0 en 1995 à 5,4 en 2005. Cette évolution globale masque des différences sensibles suivant les groupes d'âge. Ainsi, la fécondité est en augmentation et a presque doublé chez les femmes de 30 ans et plus depuis plus de vingt ans (37,0 naissances pour 100 femmes de 30-34 ans en 1980 contre 64,7 en 2006 et 12,7 naissances pour 100 femmes de 35-40 ans en 1980 contre 30,0 en 2006). Inversement, la fécondité chez les moins de 30 ans a diminué de moitié chez les 20-24 ans et les 15-19 ans entre 1980 et 2006. Les femmes ont donc retardé la naissance de leurs enfants. Ainsi, au cours de cette même période, l'âge moyen des mères à la naissance tous rangs confondus est en constante augmentation (28,3 ans en 1990, 29,4 en 2000, 29,5 en 2003 et 29,8 en 2006). Les évolutions par âge n'ont pas d'effet sur l'indice conjoncturel de fécondité qui est en hausse depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix passant de 1,71 enfant par femme en 1995 (au cinquième rang d'Europe occidentale derrière la Norvège, l'Irlande, la Finlande et le Danemark) à 1,92 en 2005 (deuxième rang derrière l'Irlande). Le taux d'accroissement est lié également à la baisse de la mortalité. En effet, le nombre des décès diminue progressivement (à l'exclusion de l'année 2003) et passe de 540 434 à 526 500 entre 1995 et 2007. Le taux de mortalité confirme ainsi la baisse amorcée depuis plus de 20 ans avec une diminution de 10,2 pour 1 000 habitants en 1980 à 8,3 en 2007. La baisse de la mortalité se retrouve logiquement à travers l'évolution de l'espérance de vie à la naissance. En 13 ans, entre 1994 et 2007, les hommes ont gagné 3,9 années de vie (77,5 ans en 2007 d'espérance de vie à la naissance) et les femmes 2,6 ans (84,4 ans).

De ce fait, le solde naturel entre les naissances et les décès poursuit son augmentation progressive et est à son plus haut niveau depuis plus de trente ans, passant de 220 000 en 1995 à plus de 300 000 en 2006¹.

Malgré l'augmentation du nombre d'enfants, le vieillissement de la population se poursuit. Tandis que le poids des 60 ans et plus augmente (21,3 % en 2007 avec +2,3 % depuis 1990), le poids des moins de 20 ans dans la population n'a cessé de diminuer depuis 1980, passant de 30,6 % en 1980 à 24,7 % en 2007 en France métropolitaine. De ce fait, l'indice de vieillissement² de la population grimpe de 0,57 en 1995 à 0,65 en 2007.

Le niveau de vie moyen annuel des individus, qui correspond au revenu disponible du ménage par unité de consommation, a augmenté de 14,3 % entre 1997 et 2005. Ainsi, le revenu moyen disponible par ménage a également évolué passant de 27 150 € à 29 696 € entre 1998 et 2005. L'augmentation est, par ailleurs, plus marquée pour les familles de trois enfants et plus (de 39 205 € en 1998 à 45 398 € en 2005) que pour les familles monoparentales (de 22 154 € à 24 310 € sur la même période) ou les personnes seules (de 15 494 € à 16 888 €). Le taux de pauvreté³ est en hausse par rapport à 2002 de 0,1 % et concerne, en 2005, 7 136 000 personnes.

Au 1^{er} janvier 2005, la France comptait 30,6 millions de logements contre 28,7 millions en 1999, soit 1,9 million de plus. Ceci est dû principalement à la construction de résidences principales. En 2005, 57 % des ménages sont propriétaires de leur logement et 40 % en sont locataires. Parmi les locataires de locaux vides, 40 % louent un logement HLM. Dans le cadre du plan de cohésion sociale, la loi du 5 mars 2007 du droit au logement opposable fixe le cadre juridique du droit au logement et garantit un logement aux ménages prioritaires pour fin 2008.

¹ 816 500 naissances en 2007 pour un solde naturel de 290 000.

² L'indice de vieillissement de la population correspond au nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans dans une population.

³ Le taux de pauvreté est le pourcentage de foyers qui ont un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Faits marquants en Picardie

L'évolution des revenus nets imposables moyens se caractérise sur l'ensemble de la région par une croissance de 2,5 % en moyenne annuelle entre 1998 et 2002. Dans le même temps, la part des foyers non imposables parmi les foyers a crû mais de manière moins prononcée : +0,3 % en moyenne annuelle. Dans un cas comme dans l'autre, le département de l'Aisne se singularise avec une moins forte progression des revenus nets et une plus forte croissance de la part des foyers non imposables que les deux autres départements.

L'évolution de la densité des logements sociaux reste similaire entre les trois départements, avec un gain annuel moyen autour de 1 %. L'hétérogénéité entre les cantons urbains et ruraux reste forte.

Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est la moyenne des revenus fiscaux déclarés par les contribuables calculée à partir du revenu net imposable. Celui-ci est égal au revenu brut global moins les charges déductibles et abattements spéciaux. Il comprend les revenus salariaux et ceux des professions non salariées, les retraites et les autres revenus, essentiellement ceux du patrimoine. Il se rapporte au foyer fiscal et non au ménage et ne correspond donc pas au revenu disponible par ménage qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés et que l'on soustrait les impôts directs, d'une part, et que l'on intègre la diversité de composition des ménages, d'autre part.

Revenus nets imposables moyens

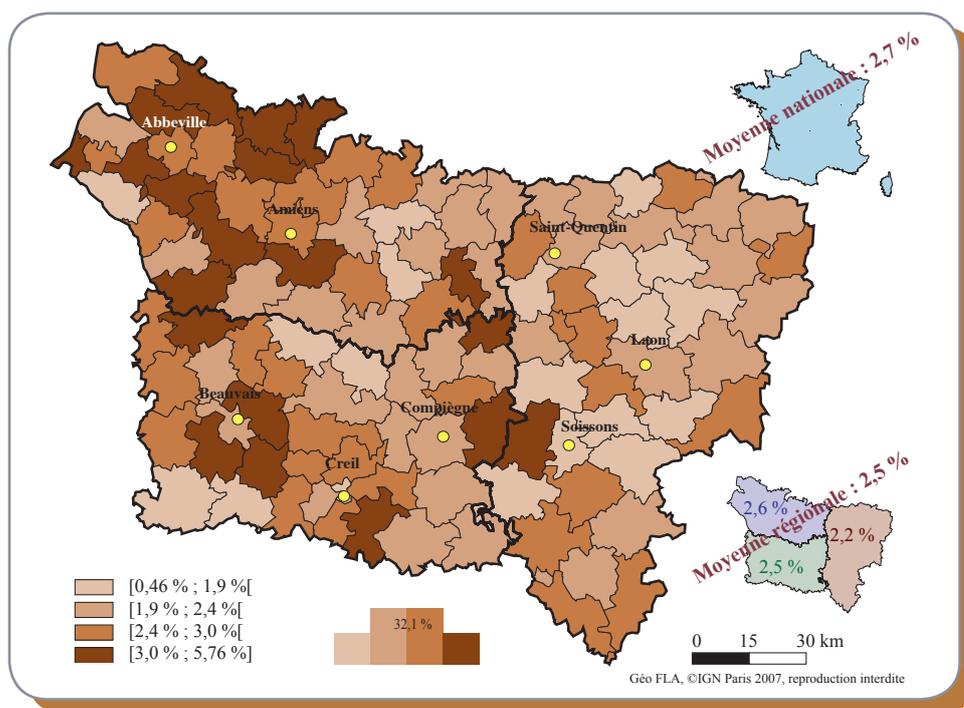
En Picardie comme en France, les revenus nets imposables moyens ont connu une croissance linéaire entre 1998 et 2002. Au plan national, ils sont ainsi passés sur cette période de 14 362 € à 15 980 €, soit une croissance annuelle moyenne de 2,7 %.

Cette croissance est moins nette en Picardie (+2,5 %). Si dans l'Oise, celle-ci coïncide avec la moyenne régionale-

nale, elle se situe juste au-dessus pour le département de la Somme (+2,6 %) et en dessous pour l'Aisne (+2,2 %).

D'une manière générale, les revenus nets imposables moyens par canton ont connu une faible croissance dans l'Aisne avec un seul canton (Vic-sur-Aisne) dépassant les 3,0 % d'augmentation et quelques cantons urbains ou du sud de ce département pour lesquels une croissance compri-

Évolution des revenus nets imposables moyens entre 1998 et 2002 (%)



Source : DGI

Moins forte hausse : **Marle**

Plus forte hausse : **Vic-sur-Aisne**

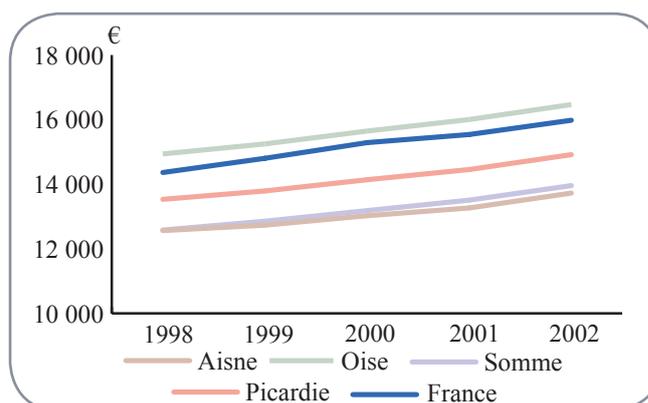
se entre 2,4 % et 3,0 % a pu être mesurée. Cette situation est moins vraie pour l'Oise et pour la Somme. Dans ce dernier département, on note une forte croissance dans les cantons à l'ouest d'Amiens, de la vallée de la Nièvre jusqu'au littoral et au sud vers le nord de l'Oise. Hormis le canton de Nesle (+3,4 %) dans la Somme et de Guiscard (+3,2 %) dans l'Oise, pour lesquels on note une augmentation, les revenus nets imposables de l'ensemble des cantons du plateau picard ont quasiment stagné sur la période considérée.

Dans aucun canton, on observe cependant une baisse des revenus nets imposables moyens, bien que la disparité inter-cantonale soit importante. Le canton dans lequel on mesure l'augmentation la plus forte est celui de Vic-sur-Aisne (Aisne) avec 5,8 %, puis des cantons de l'Oise tels que Senlis (+4,2 %), Attichy (+4,1 %) et Nivillers (+4,0 %). Le canton de Marle (Aisne) affiche la croissance la plus faible de la région (0,5 %).

Entre 1998 et 2002, le différentiel entre les cantons a crû d'environ 1 200 €, passant de 13 209 € en 1998 à 14 392 € en 2003. L'écart le plus important s'est cependant situé en 2001 avec 15 469 €. Les cantons extrêmes sont les mêmes entre 1998 et 2002 : Aubenton a les revenus les plus faibles, Chantilly les plus élevés. D'une manière générale, les revenus les plus faibles se trouvent dans les cantons de la

Thiérache, les plus élevés dans le sud de l'Oise. Boves et Villers-Bocage dans la Somme font figure d'exception avec des revenus élevés.

Revenus nets imposables moyens par département de 1998 à 2002 (en €)



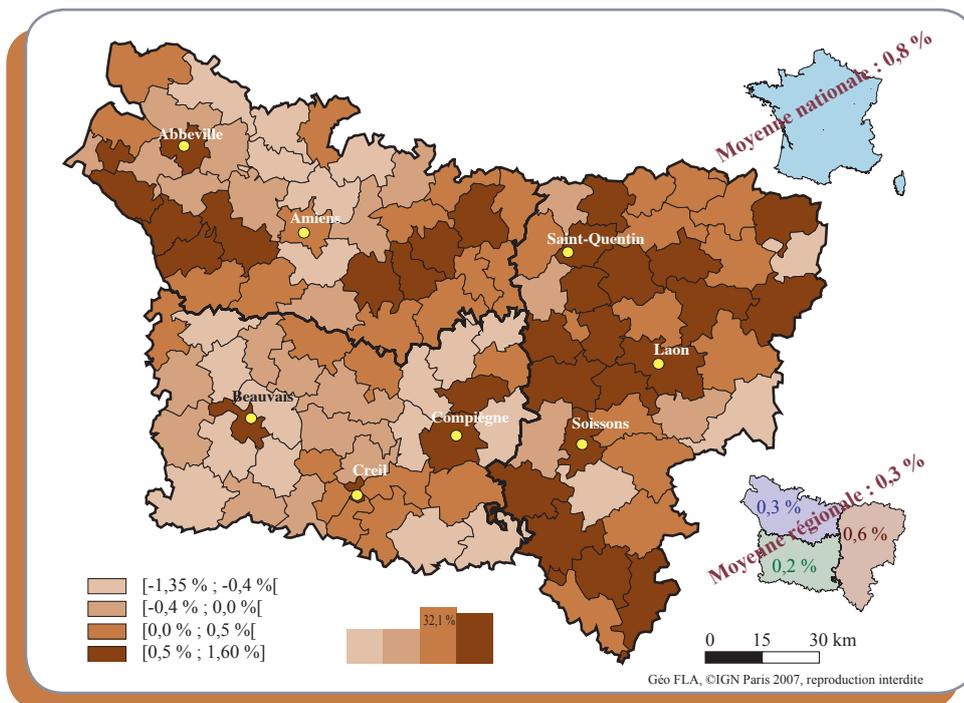
Source : DGI

Foyers non imposables

En France, le nombre de foyers fiscaux est passé de 31 063 420 en 1998 à 33 756 860 en 2002. Sur la même période, 14 488 134 foyers fiscaux non imposables étaient dénombrés en 1998 pour 16 240 694 en 2002. L'évolution moyenne de ces derniers est donc de +2,9 % par an. On notera toutefois une stagnation de cette croissance entre les années 2001 et 2002.

La Picardie a connu une croissance moins importante avec 1,5 %. Cependant, si la part des foyers non imposables reste supérieure en Picardie en 2002 (49,9 %) par rapport à la France (48,1 %), l'écart s'est fortement amenuisé entre 1998 et 2002 : il était de 2,6 points en 1998 contre 1,8 point en 2002.

Évolution de la part des foyers non imposables entre 1998 et 2002 (%)



Plus forte baisse : **Noailles**

Plus forte hausse : **Creil-Nogent-sur-Oise**

Source : DGI

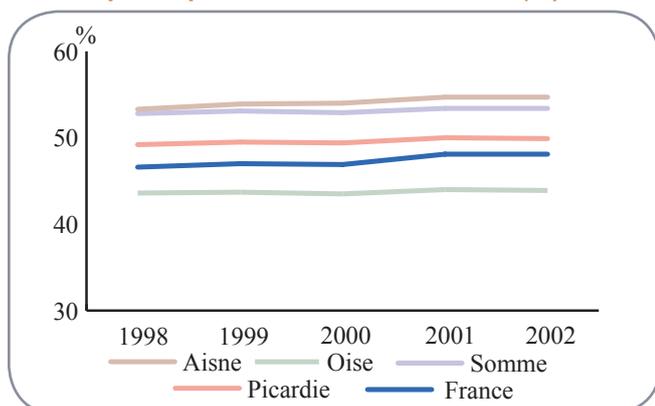
L'évolution de la part des foyers non imposables a été très différente selon les départements : si, dans l'Aisne (+0,6 %), elle se rapproche de celle de la France (+0,8 %) tout en restant en deçà, celles de la Somme (+0,3 %) et de l'Oise (+0,2 %) sont très loin derrière.

Ainsi, est-ce dans l'Oise que l'on trouve la plus forte décroissance de la part des foyers non imposables. Les cantons du sud de l'Oise que sont Noailles (-1,4 %), Nanteuil-

le-Haudouin (-1,3 %), Betz (-1,3 %), Chaumont-en-Vexin (-1,1 %) et Estrées-saint-Denis (-1,0 %) forment ainsi le top 5 des cantons où la part des foyers non imposables a le plus baissé.

A contrario, le canton de Creil-Nogent-sur-Oise, lui aussi dans le sud de l'Oise, est celui qui enregistre la plus forte hausse de la région des foyers non imposables (+1,6 %), devant Soissons (+1,3 %) et Villers-Cotterêts (+1,1 %) dans l'Aisne.

Part des foyers non imposables par département de 1998 à 2002 (%)



Source : DGI

Entre 1998 et 2002, la part des foyers non imposables a toujours été comprise entre un tiers et deux tiers des foyers. L'écart entre les parts les plus faibles et les plus élevées s'est situé autour de 37 %. Il a sensiblement régressé en 2002 à 35 %. C'est dans l'Oise que cette part est la plus faible et, dans l'Aisne, notamment en Thiérache, qu'elle est la plus élevée.

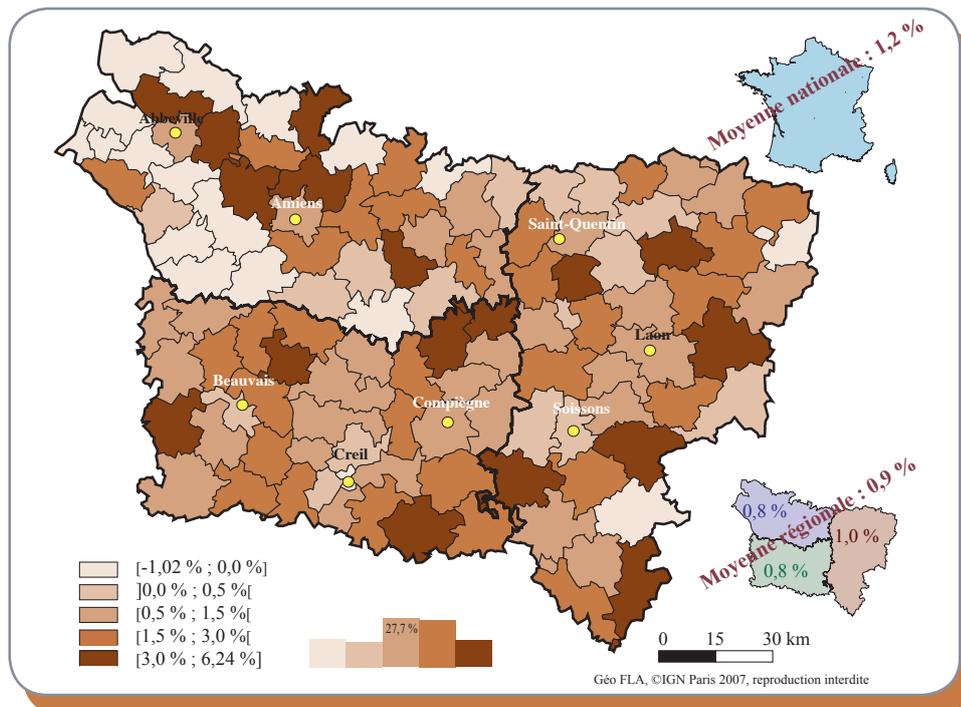
Densité de logements sociaux

En valeurs absolues, la Picardie gagne 5 522 logements sociaux, passant de 125 491 en 1998 à 131 013 en 2003. Cette croissance en nombre se marque davantage dans le département de l'Oise avec 2 377 logements sociaux nouveaux que dans l'Aisne (1 788) et la Somme (1 357). Ainsi en Picardie, la densité s'est accrue entre 1998 et 2003 de 0,9 % en moyenne par an, passant de 179,0 à 186,9

logements sociaux pour 1 000 ménages picards. C'est dans le département de l'Aisne que cette hausse a été la plus marquée avec 1,0 %, alors qu'elle a été équivalente pour la Somme et l'Oise (+0,8%).

Au niveau infra-départemental, une baisse de la densité s'observe dans cinq cantons : Creil-Nogent-sur-Oise

Évolution de la densité de logements sociaux entre 1998 et 2003 pour 1 000 ménages (%)



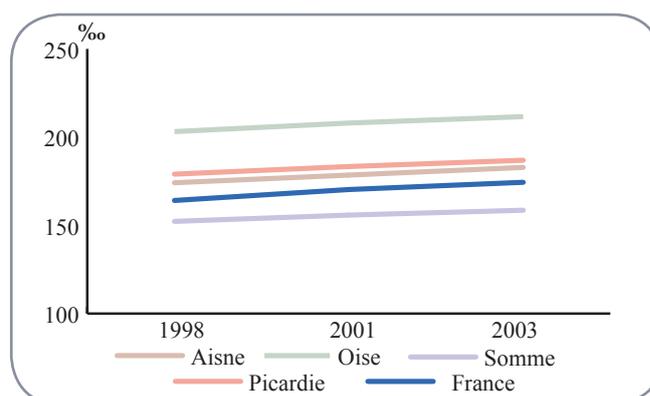
Sources : DRE, INSEE Plus forte baisse : **Creil-Nogent-sur-Oise** Plus forte hausse : **Nanteuil-le-Haudouin**

(-1,0 %) dans l'Oise, Aubenton (-0,9 %) et Fère-en-Tardenois (-0,2 %) dans l'Aisne, Montdidier (-0,2 %) et Friville-Escarbotin (-0,1 %) dans la Somme. Sur le canton de Creil-Nogent-sur-Oise, l'augmentation du parc des logements sociaux entre 1998 et 2001 (+28 logements) s'est poursuivie par un net fléchissement entre 2001 et 2003 (-569 logements). Enfin, la hausse la plus forte se trouve dans le canton de Nanteuil-le-Haudouin dans l'Oise avec 6,2 % par an, soit plus de 142 logements sociaux supplémentaires entre 1998 et 2003. Moy-de-l'Aisne (+6,1 %, soit 21 logements) dans l'Aisne, Nouvion (+6,1 %, soit 28 logements) et Villers-Bocage (+5,8 %, soit 34 logements) dans la Somme viennent ensuite.

Entre 1998 et 2003, l'évolution n'est cependant pas linéaire. Ainsi, certains cantons ont connu une évolution inverse entre 1998 et 2001 et entre 2001 et 2003. Le canton de Soissons a perdu 571 logements sociaux entre 1998 et 2001, mais a accru son parc entre 2001 et 2003 (+731). De même pour Péronne (resp. -241, +304), Méru (-155, +332), Senlis (-97, +363) ou encore Pont-Sainte-Maxence (-5, +80). Inversement, des cantons qui avaient vu leur nombre de logements sociaux progresser entre 1998 et 2001, ont par la suite essuyé une décroissance. C'est le cas du canton de Tergnier qui enregistre une forte montée (+123) suivie d'une toute aussi forte perte (-122).

[La densité des logements sociaux est le rapport du nombre de logements sociaux sur le nombre de ménages. Toute évolution implique donc une modification de l'un ou des deux facteurs. Cependant, la densité des logements sociaux ayant été calculée à partir du même dénominateur (RP 99), l'évolution mesurée ici ne tient compte que du seul nombre des logements sociaux.]

Densité de logements sociaux par département de 1998 à 2003 (pour 1 000 ménages)



Sources : DRE, INSEE

Autour de l'emploi

En moyenne sur le quatrième trimestre de 2007, 28,0 millions de personnes sont actives en France métropolitaine, ce qui représente un taux d'activité¹ de 56,5 % des personnes de 15 ans et plus (et de 70,1 % parmi les 15-64 ans). Parmi ces actifs, 25,9 millions ont un emploi. Le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (respectivement de 62,0 % sur ce quatrième trimestre 2007 contre 51,4 %) mais il a augmenté chez ces dernières depuis de nombreuses années alors qu'il reste stable chez les hommes (62,1 % en 2004). Par groupe d'âge, il est le plus élevé parmi les 25-49 ans (89,1 %) et le plus faible parmi les 15-24 ans (35,4 %) et chez les 50 ans ou plus (32,3 %). Sur la période 2004-2006, l'espérance de vie active des hommes reste stable à 36,5 ans. Celle des femmes augmente mais reste toujours inférieure de 5 ans à celles des hommes. Le taux d'emploi reste globalement stable de 2004 à 2006.

En moyenne sur le quatrième trimestre de 2007, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)² pour l'ensemble de la France métropolitaine et les Dom s'établit à 7,8 % de la population active (7,5 % soit 2,1 millions de personnes pour la France métropolitaine) ce qui malgré un changement de calcul (nouvelle définition du BIT) confirme la baisse depuis le premier trimestre 2006 (9,1 %). En effet, la moyenne pour les années 2004 à 2006 se situait autour de 8,8 % de la population active. Néanmoins, la France reste en 2006³ au quatrième rang des pays d'Europe les plus touchés par le chômage derrière la Pologne, la Slovaquie et la Grèce. De plus, tout le monde ne profite pas de la baisse du chômage, notamment les personnes peu ou pas diplômées et les jeunes femmes. Ainsi, en 2006, on distingue encore plus d'inégalités face au chômage en fonction de la durée des études. En effet, la moyenne annuelle du taux de chômage chez les personnes peu ou pas diplômées est passée de 12,9 % en 2004 à 14,0 % en 2006, alors que le taux de chômage chez les diplômés d'enseignement supérieur à bac+2 a baissé, passant de 7,0 % de la population active en 2004 à 5,9 % en 2006. La baisse du chômage observée depuis le début 2006 concerne tous les groupes d'âge mais est plus particulièrement marquée chez les moins de 25 ans pour lesquels elle est de 4,0 % chez les jeunes hommes et de 5,6 % chez les jeunes femmes. Cette amélioration constatée chez les plus jeunes est cependant à relativiser car entre 2003 et 2006 c'était parmi cette population que le chômage avait le plus augmenté. Globalement, sur les cinq dernières années, le chômage a diminué sensiblement de la même façon parmi les groupes d'âge (autour de 1 %). Malgré la diminution du chômage, l'emploi continue de se précariser. On observe ainsi une diminution de la proportion du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) depuis 2004 de 78,2 % des emplois à 77,1 % en 2006. Ceci se fait au profit de l'emploi non salarié qui augmente de 0,5 % pendant cette période, de l'intérim qui augmente de 0,3 % et des contrats à durée déterminée (CDD) qui augmentent de 0,2 %. Le nombre de personnes en situation de sous-emploi (personnes à temps partiel qui souhaiteraient travailler plus) a également augmenté entre 2004 et 2006 de 0,1 % ce qui représente 1,3 million de personnes au total⁴. Il s'agit de femmes dans les trois quarts des cas. De la même manière, le nombre de travailleurs à temps partiel a subi une augmentation de 0,5 % sur cette période et concerne au total 4,3 millions de personnes. Là aussi, une sur-représentation des femmes (82,0 % des emplois à temps partiel) est observée. En 2005, les entreprises de 20 salariés ou plus ont employé 252 000 travailleurs handicapés et le nombre de travailleurs handicapés a augmenté de 3 % depuis la mise en place des mesures d'aide à l'emploi des handicapés.

L'emploi non salarié concerne, au 31 décembre 2006, 2 227 000 personnes, soit plus qu'en 2000 (2 164 100). Les salariés, que ce soit à temps complet ou à temps partiel, restent très largement majoritaires (près de 90 % des travailleurs en 2005).

Les dépenses totales pour l'emploi comprenant l'indemnisation du chômage, l'incitation au retrait d'activité, la formation professionnelle, la promotion de l'emploi et autre, ont baissé entre 2004 et 2005 de 3,52 % à 3,35 % du produit intérieur brut, soit 57,4 milliards d'euros en 2005, dont plus de la moitié est allouée aux dépenses d'indemnisation. En 2006, 1 750 000 personnes sont entrées dans les principaux dispositifs de politique d'emploi intégrant la formation des demandeurs d'emploi, les exonérations et primes à l'embauche des jeunes, les contrats en alternance et autres. Pour la lutte contre le chômage et dans le cadre du Plan de cohésion sociale, des maisons de l'emploi ont été ouvertes en février 2007 et regroupent dorénavant sur le même site le service public de l'emploi (État, ANPE, Assédic) et les multiples partenaires que sont l'AFPA, les missions locales, les PAIO, les chambres consulaires, les organismes de développement économique et d'insertion professionnelle.

¹ Une personne active est une personne ayant un emploi ou étant au chômage ; le taux d'activité représente le rapport du nombre d'actifs sur la population totale.

² Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus qui 1° n'a pas travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence, 2° est disponible pour travailler dans les deux semaines et 3° a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

³ Les données pour tous les pays d'Europe ne sont pas encore disponibles pour l'année 2007 de même que certaines données concernant des groupes spécifiques.

⁴ 1,4 million en moyenne au 4^e trimestre 2007.

Faits marquants en Picardie

Les effectifs salariés du secteur privé forment toujours le tiers de la population active depuis le début des années deux mille mais cette proportion ne croît plus que dans la Somme. L'effectif moyen par établissement du secteur privé se situe à un peu plus de dix salariés, soit une quasi stabilité entre 2000 et 2003 sur l'ensemble de la région. Toutefois, cette stabilité régionale marque des différences sensibles entre les départements : augmentation dans la Somme, diminution dans l'Aisne et l'Oise. Parallèlement, la masse salariale par salariée a crû continûment. Le secteur agricole a globalement suivi les mêmes tendances même si l'on note un léger recul du nombre d'employeurs (-0,8 % en moyenne annuelle entre 1998 et 2003) parmi les 15-64 ans.

L'évolution des parts des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 entre 2000 et 2003 est sensiblement différente selon les profils : on note une très forte progression de la part des agents de maîtrise, ingénieurs et cadres (+ 11 % de moyenne annuelle) parmi les demandeurs d'emploi, principalement dans la Somme, et dans une moindre mesure pour les moins de 25 ans (+2,0 %), principalement dans l'Oise. Cependant, quel que soit le profil, les effectifs de demandeurs d'emploi ont augmenté sur la période 2000-2003.

Le secteur concurrentiel couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile ainsi que l'emploi agricole.

Le secteur de l'intérim est également exclu.

L'assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales.

L'effectif salarié désigne le nombre de personnes déclarées dans l'établissement en fin d'année, quelle que soit leur durée de travail.

Effectifs de salariés du secteur privé

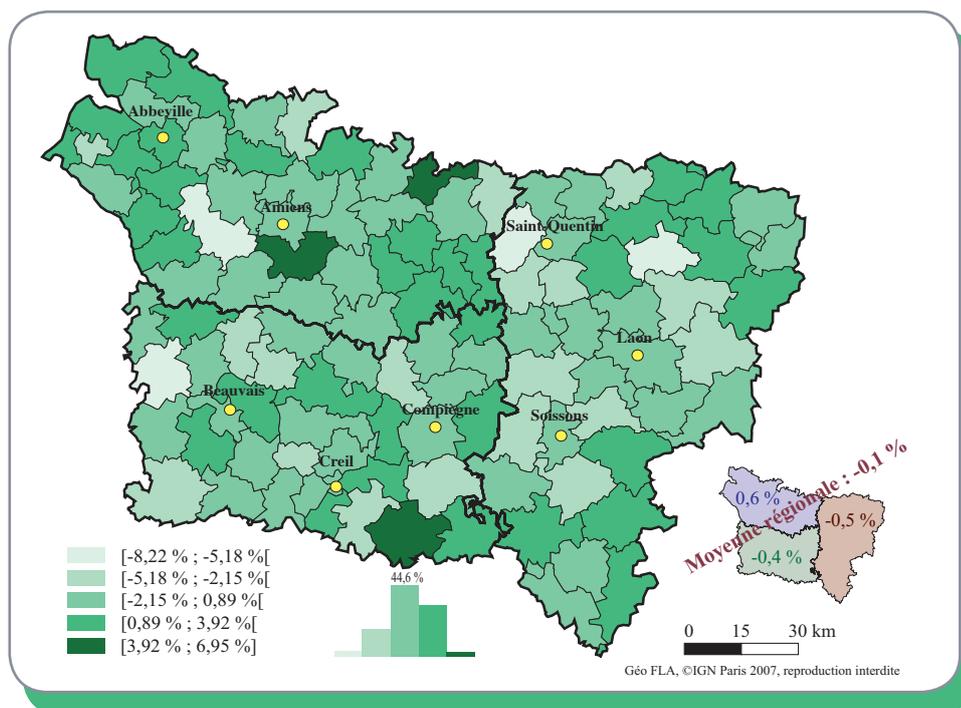
En 2003 en Picardie, l'effectif des salariés du secteur privé est de 418 457. C'est dans l'Oise qu'il est le plus élevé (183 147), puis dans la Somme (129 940) et enfin dans l'Aisne (105 370).

Entre 2000 et 2003 en Picardie, l'effectif des salariés du secteur privé a augmenté de 1 744 personnes, soit une évolution annuelle moyenne de +0,1 %. Cependant, des profils

différents sont observés selon les départements. L'Aisne (-0,4 %) enregistre une baisse, là où l'Oise (+0,04 %) et la Somme progressent (+0,7 %), même faiblement.

La part des salariés du secteur privé parmi la population active se situe autour du tiers : 34,3 % dans la région en 2003, avec deux départements proches (35,6 % dans l'Oise

Évolution de la part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans entre 2000 et 2003 (%)



Source : URSSAF

Plus forte baisse : **Sains-Richaumont**

Plus forte hausse : **Boves**

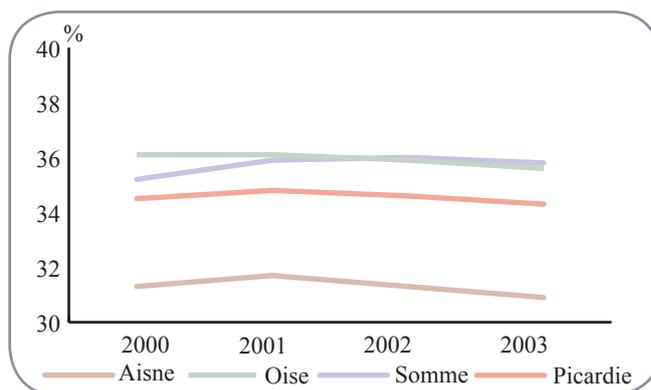
et 35,7 % dans la Somme) et un plus éloigné (30,8 % pour l'Aisne). Au niveau régional, cette part a peu évolué entre 2000 et 2003 : -0,1 % en moyenne annuelle. Elle a décliné dans l'Aisne (-0,5 %) et l'Oise (-0,4 %) mais cette valeur a augmenté dans la Somme (+0,6 %).

En 2000, la part des salariés s'échelonne de 6,7 % (Villers-Bocage dans la Somme) à 65,2 % à Beauvais. En 2003, la part des salariés du secteur privé a augmenté aux deux extrêmes : le minimum est de 6,8 % (Villers-Bocage dans la Somme) et le maximum de 66,8 % à Beauvais.

Un peu moins de la moitié des cantons (46 %) a enregistré une baisse des effectifs. Les plus spectaculaires se trouvent dans l'Oise pour les cantons de Creil-Nogent-sur-Oise, avec une perte de 1 300 salariés sur la période, de Saint-Quentin (-760) ou encore de Crépy-en-Valois (-625). À l'inverse, et de manière tout autant spectaculaire, les cantons de Boves dans la Somme (+1 095) ou de Beauvais dans l'Oise (+928) ont connu une forte croissance. Dans le top 10 des effectifs en augmentation, on trouve cinq cantons de l'Oise pour un total de +2 894 salariés, quatre de la Somme (+2 357) et un seul de l'Aisne (+457).

Six cantons de la Somme se placent dans les dix cantons où se constate une hausse de la part des salariés du secteur privé : Boves (+7,0 %), Combles (+3,9 %), Rosières-en-Santerre (+3,8 %), Hornoy-le-Bourg (+3,8 %), Rue (+3,8 %) et Moyenneville (+3,7 %). Quatre cantons de l'Oise sont dans cette liste : Nanteuil-le-Haudouin (+6,5 %), Estrées-Saint-Denis (+3,8 %), Grandvilliers (+3,7 %) et Guiscard (+3,6 %). Aucun canton de l'Aisne n'est présent dans ce top 10.

Part de salariés du secteur privé par département de 2000 à 2003 (%)



Source : URSSAF

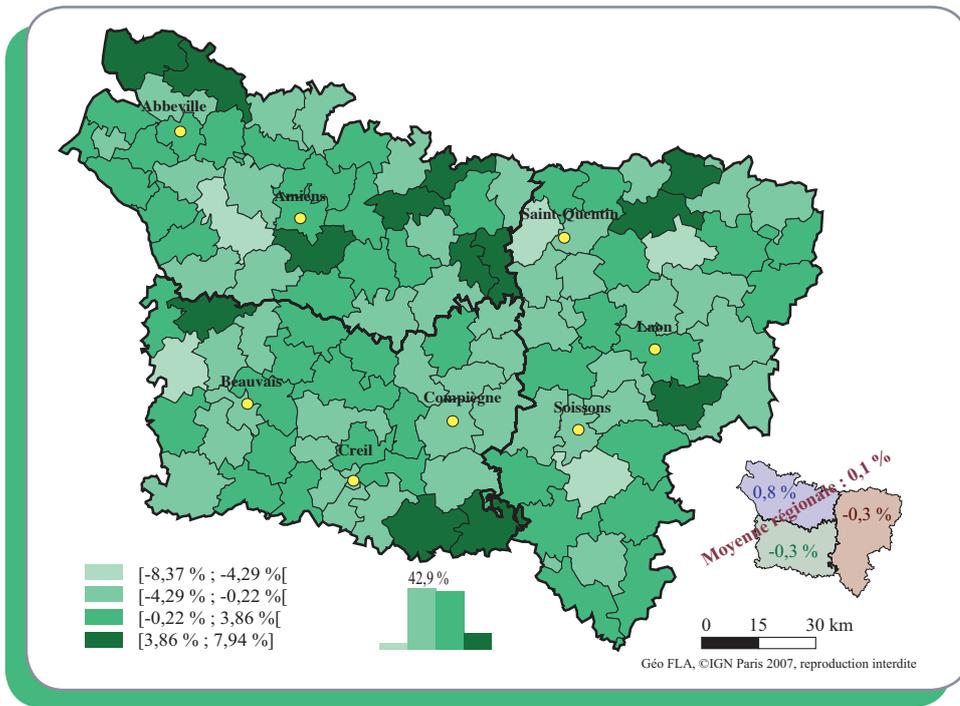
Effectifs par établissement du secteur privé

En 2003, l'effectif moyen par entreprise est de 10,2 salariés en Picardie, avec assez peu de différence entre les trois départements : il est de 10,8 dans le département de l'Oise, de 10,2 dans celui de la Somme et de 9,1 dans celui de l'Aisne. Cet effectif moyen a augmenté de façon générale de 0,1 % grâce au département de la Somme (+0,8 %). Les deux autres départements accusent des baisses de 0,3 %

chacun.

D'une manière générale, en 2003, le nombre moyen de salariés par entreprise privée est plus élevé dans les cantons isariens que dans ceux du reste de la région. Ainsi, trouve-t-on cinq cantons de l'Oise parmi les cantons aux nombres moyens de salariés les plus élevés : Lassigny (15,9 salariés en moyenne), Estrées-Saint-Denis (15,2), Montataire

Évolution de l'effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé entre 2000 et 2003 (%)



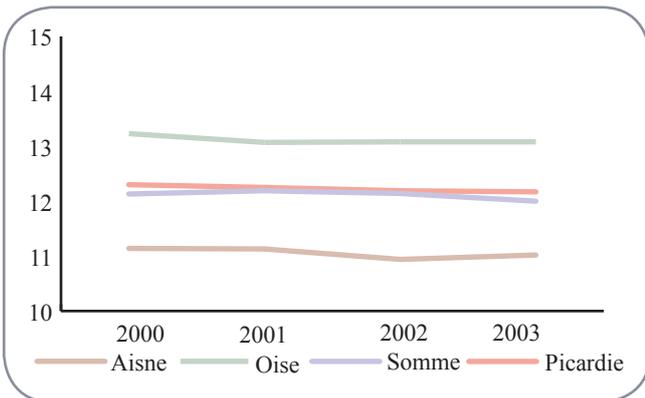
Plus forte baisse : **Sains-Richaumont** Plus forte hausse : **Bray-sur-Somme** Source : URSSAF

(13,7), Grandvilliers (13,6) et Beauvais (13,3). S'intercalent Moyenneville (17,3) et Boves (14,3) dans la Somme, Le Nouvion-en-Thiérache (14,0) et Wassigny (13,7) dans l'Aisne. Ces cantons laissent loin derrière eux des cantons avec des nombres moyens de 4 salariés comme Villers-Bocage, Acheux-en-Amiénois, Bray-sur-Somme ou Ailly-le-Haut-Clocher dans la Somme, Songeons dans l'Oise ou Aubenton dans l'Aisne. À peu de choses près, ces mêmes cantons occupaient déjà les mêmes positions en 2000.

L'écart entre les nombres moyens de salariés entre les deux cantons extrêmes a légèrement augmenté entre 2000 et 2003. Il s'établissait à 12,5 en 2000 pour 13,8 en 2003.

La moitié des cantons a connu une évolution négative du nombre moyen de salariés par établissement. Le canton de Sains-Richaumont dans l'Aisne enregistre la baisse la plus importante entre 2000 et 2003 : -8,4 %, soit 2 salariés en moyenne par établissement. Inversement, c'est dans le canton de Bray-sur-Somme que l'on observe la plus forte hausse : +7,9 %, soit un gain de un salarié en moyenne par entreprise.

Nombre moyen de salariés du secteur privé par département de 2000 à 2003 (%)



Source : URSSAF

Masses salariales par établissement du secteur privé

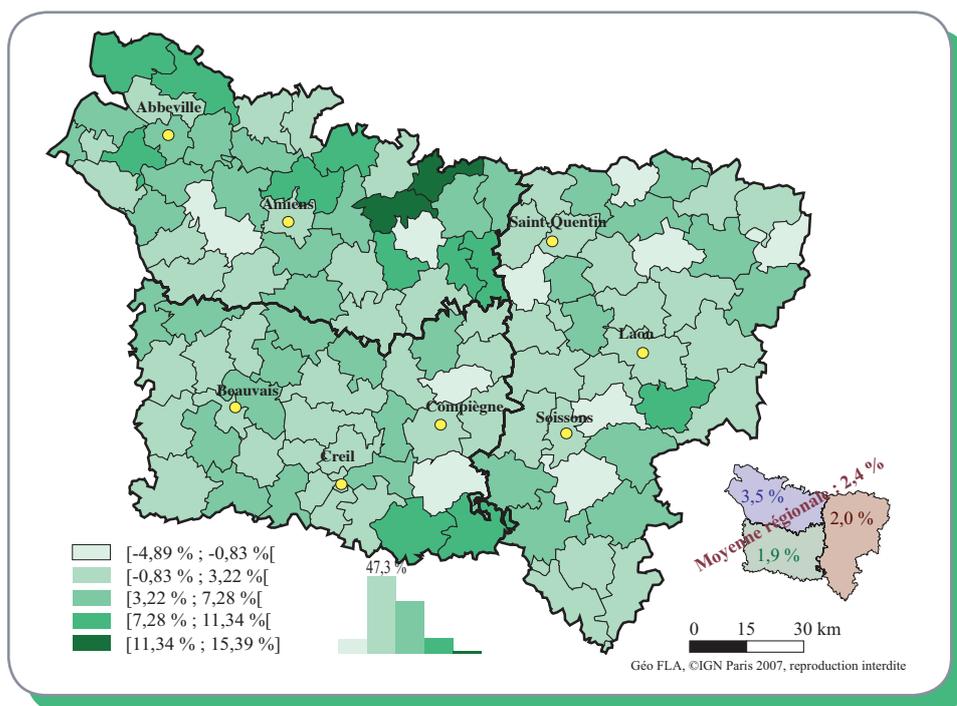
La masse salariale totale régionale s'élève en 2003 à près de neuf milliards d'euros, soit 4,1 milliards pour l'Oise, 2,6 milliards pour la Somme et 2,1 milliards pour l'Aisne.

Elle a augmenté entre 2000 et 2003 de 2,5 % en moyenne par an, soit un gain total de plus de 600 millions d'euros. Cette hausse est davantage à mettre au crédit du département de la Somme (+3,3 %) que des deux autres

départements de la région, l'Oise (+2,3 %) ou de l'Aisne (+1,9 %).

Quatorze cantons sur les cent douze ont connu une évolution négative de leur masse salariale. Parmi ceux-ci, huit sont de l'Aisne, dont Vailly-sur-Aisne (-5,5 %), Wassigny (-4,2 %) ou encore Sains-Richaumont (-3,7 %)

Évolution de la masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé entre 2000 et 2003 (%)



Source : URSSAF Plus forte baisse : Vailly-sur-Aisne Plus forte hausse : Bray-sur-Somme

et quatre sont isariens dont Crépy-en-Valois (-2,2 %) ou Chaumont-en-Vexin (-0,7 %). Le département de la Somme n'en compte que deux : Molliens-Dreuil (-4,9 %) et Friville-Escarbotin (-0,8 %).

L'ensemble des autres cantons affiche une progression positive de la masse salariale. Parmi les dix cantons où l'augmentation a été la plus élevée, sept sont de la Somme dont Combles (+9,7 %), Boves (+8,6 %), Rosières-en-Santerre (+8,5 %). Ils ne sont dépassés que par le canton de Nanteuil-le-Haudouin dans l'Oise (+10,0 %). Aucun canton de l'Aisne ne figure dans ce top 10.

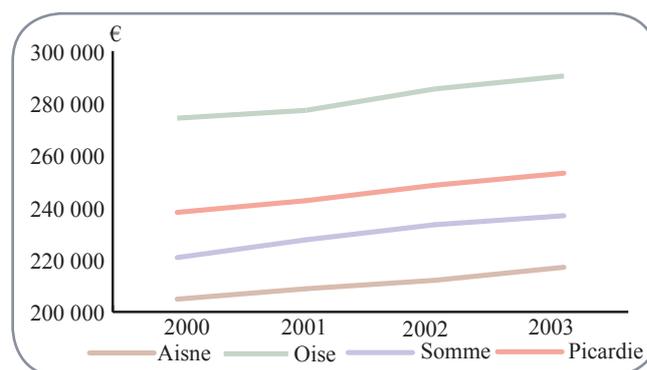
En 2003, la masse salariale annuelle moyenne par établissement s'élève à 211 526 €. Elle est supérieure à la moyenne régionale dans l'Oise avec 239 679 € mais inférieure dans la Somme (202 509 €) et dans l'Aisne (179 992 €). L'évolution annuelle moyenne entre 2000 et 2003 est de +2,4 %. Elle est plus forte dans la Somme (+3,5 %) que dans l'Aisne (+2,0 %) et dans l'Oise (+1,9 %).

Dans quinze cantons, un recul de la masse salariale par établissement est enregistré entre 2000 et 2003. Sept sont axonais, entre le nord du département (quatre cantons) et le centre (trois cantons) ; cinq sont isariens et plutôt situés au sud de département. Enfin, trois sont dans la Somme,

répartis sur l'ensemble du département. Les baisses les plus importantes se situent dans les cantons de Vailly-sur-Aisne (-4,9 %) et de Molliens-Dreuil (-4,7 %). À l'opposé, la hausse la plus importante se situe dans les cantons de Bray-sur-Somme (+15,4 %) et de Combles (+13,2 %) dans la Somme.

De manière logique, la carte de l'évolution du nombre moyen de salariés se superpose en grande partie avec celle de l'évolution de la masse salariale annuelle moyenne par entreprise.

Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé par département de 2000 à 2003 (en €)



Source : URSSAF

Masses salariales par salarié du secteur privé

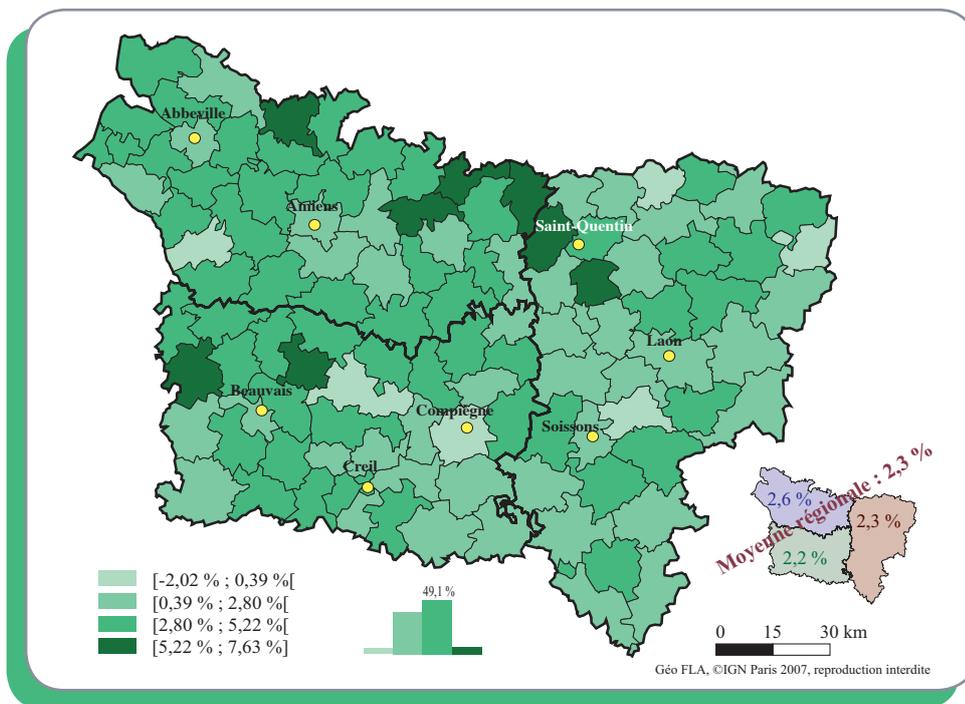
En 2003, la masse salariale annuelle moyenne par salarié s'élève à 20 829 €. Une certaine disparité régionale existe entre les départements : l'Oise a la masse salariale par salarié la plus élevée : 22 229 €, la Somme (19 762 €) et l'Aisne (19 711 €) sont en dessous, tout en étant proches l'un de l'autre.

Entre 2000 et 2003, l'évolution régionale annuelle est de

+2,3 %, soit un gain de 1 400 € environ. L'Aisne et l'Oise ont eu des évolutions proches (+2,3 % et + 2,2 %) alors que la Somme se situe au-delà : +2,6 %.

14 392 € sépare les deux extrêmes cantonaux : Aubenton dans l'Aisne (13 349 €) et Montataire dans l'Oise (27 741 €). Cet écart est en croissance depuis 2000 où il se

Évolution de la masse salariale par salarié du secteur privé entre 2000 et 2003 (%)



Plus forte baisse : **Aubenton**

Plus forte hausse : **Vermand**

Source : URSSAF

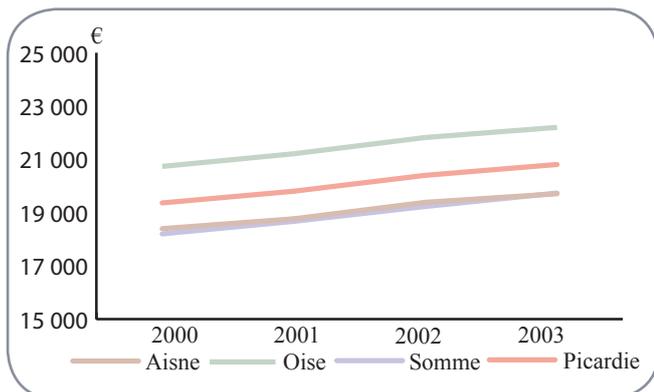
situait à 11 544 €. Il a très fortement crû entre 2000 et 2001 s'établissant alors à 13 741 €. Après une décélération entre 2001 et 2002, l'écart s'est à nouveau creusé entre 2002 et 2003.

Dans la liste des dix cantons à la plus forte masse salariale par salarié, ne sont retrouvés que deux cantons de la Somme (Nesle : 24 363 € et Albert : 22 870 €) et qu'un seul canton axonais (Villers-Cotterêts : 23 378 €). Tous les autres sont

des cantons isariens avec Montataire (27 741 €), Senlis (26 945 €), Ribécourt-Dreslincourt (25 749 €), Méru (24 366 €) ou encore Lassigny (24 355 €).

Cinq cantons seulement ont enregistré entre 2000 et 2003 une décroissance annuelle de la masse salariale par salarié : il s'agit, pour l'Aisne, d'Aubenton (-2,0 %), de Vailly-sur-Aisne (-1,8 %) et de Wassigny (-0,4 %), de Saint-Just-en-Chaussée (-0,7 %) dans l'Oise et de Hornoy-le-Bourg (-0,2 %) pour la Somme. La plus forte hausse est à mettre au bénéfice du canton de Vermand, dans l'Aisne, (+7,6 %) avec celui de Moÿ-de-l'Aisne (+6,3 %). Entre ces deux cantons, s'intercalent Songeons (+6,6 %) dans l'Oise, Roisel (+6,9 %) et Bray-sur-Somme (+6,9 %) dans la Somme.

Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé par département de 2000 à 2003 (en €)



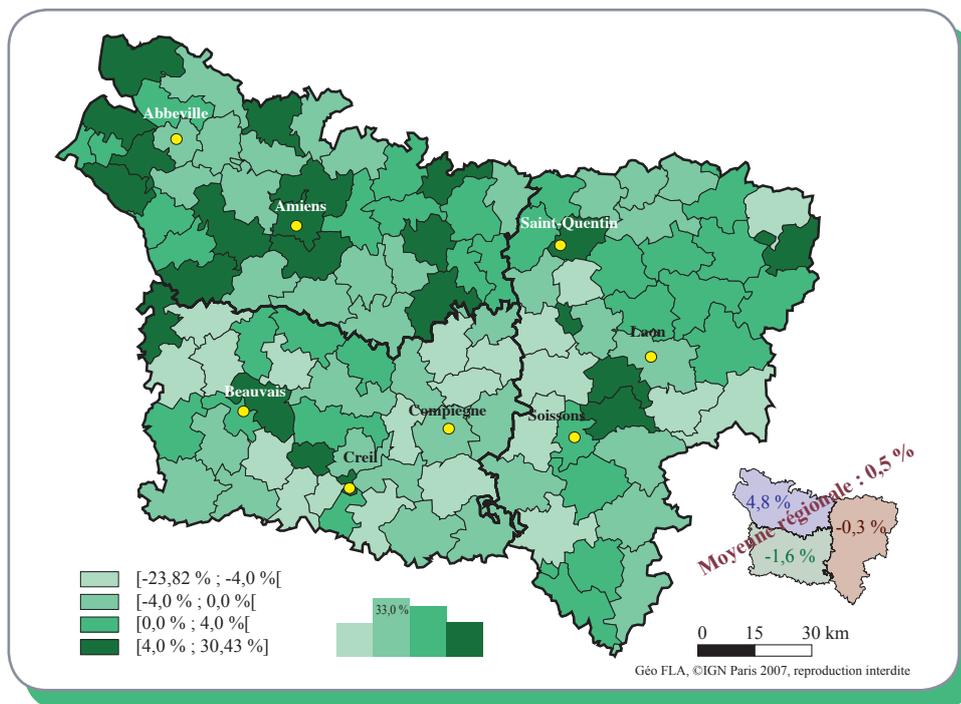
Source : URSSAF

Effectifs de salariés du secteur agricole

Entre 1998 et 2003 en Picardie, l'effectif des salariés agricoles dans la population des 15-64 ans a augmenté de 1 870 personnes, soit une progression de la part des salariés agricoles pour la population des 15-64 ans de 0,5 % par an. Cette évolution cache des disparités départementales importantes car, si cette part a fortement augmenté dans la Somme (+4,8 %), elle a en revanche baissé dans l'Aisne (-0,3 %)

ainsi que dans l'Oise (-1,6 %). Cette évolution a été quasi linéaire, à la baisse comme à l'augmentation. On remarquera cependant que, sur la région, plus de 2 400 emplois ont été créés entre 1998 et 1999, essentiellement dans le département de la Somme et un peu dans l'Aisne. Ce dernier département a connu un rebond d'emplois en 2001 mais a perdu depuis près de 400 emplois. La décroissance a été en

Évolution de la part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans entre 1998 et 2003 (%)



Sources : MSA, INSEE, OR2S Plus forte baisse : **Marseille-en-Beauvais** Plus forte hausse : **Formerie**

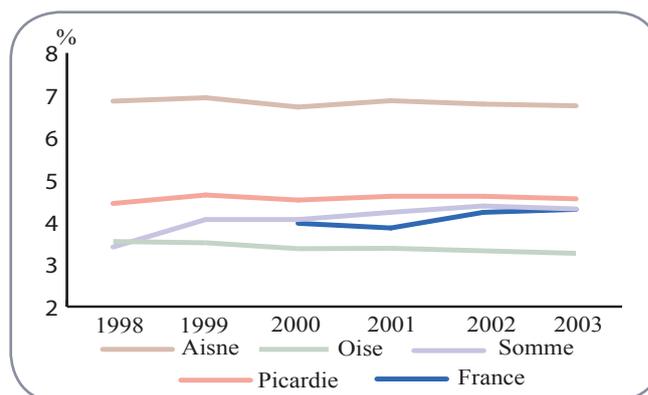
revanche linéaire dans l'Oise tandis que la croissance a été continue dans la Somme jusqu'en 2002, date à laquelle une petite érosion des emplois se fait jour.

Il existe une grande variabilité cantonale quant à l'évolution des effectifs de salariés agricoles. Le canton de Marseille-en-Beauvais perd près du quart de ses salariés agricoles entre 1998 et 2003 (-23,8 %), celui de Songeons un cinquième (-19,1 %), ceux de Ribécourt-Dreslincourt et de Grandvilliers autour d'un dixième (resp. -11,3 % et -10,5 %).

Inversement, le canton de Formerie gagne près d'un tiers d'emplois agricoles (+30,4 %), celui de Vailly-sur-Aisne près d'un quart (+23,5 %), ceux de Tergnier (+10,5 %) et de Creil-Nogent-sur-Oise (+10,2 %), un dixième.

Peu de cantons ont connu une stabilité. Ainsi en est-il de celui de Crèvecœur-le-Grand pour lequel, après avoir enregistré une augmentation entre 1998 et 1999, on note en 2003 un retour à l'effectif de 1998.

Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans par département de 1998 à 2003 (%)



Sources : MSA, INSEE

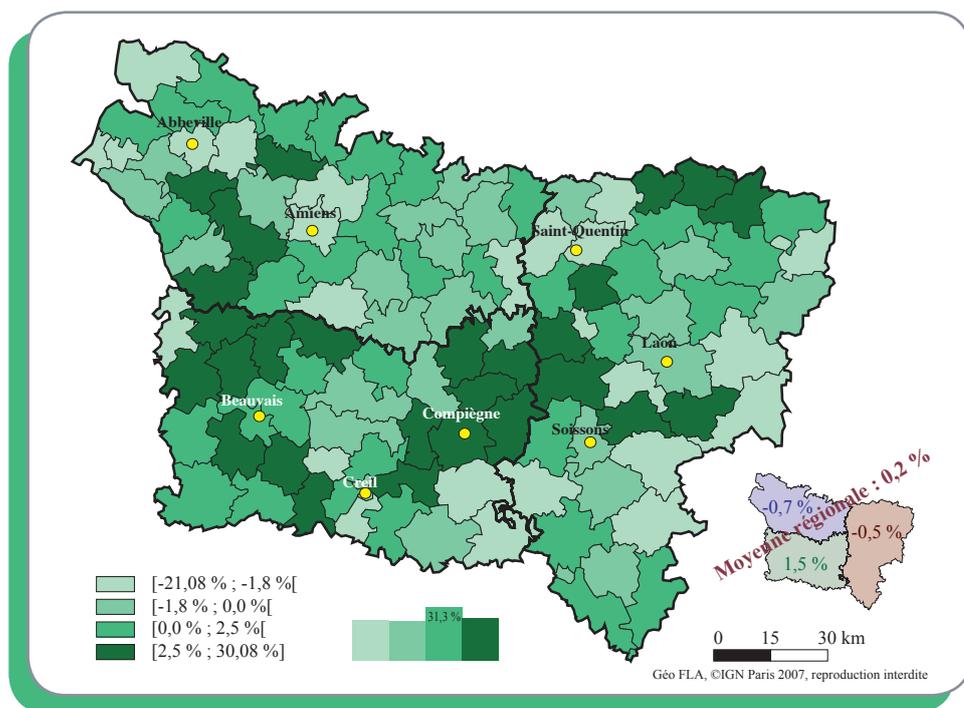
Part du temps de travail en ETP du secteur agricole

En équivalent temps plein (ETP), les salariés du secteur agricole représentent en France en 2002, 647 836 salariés pour 602 748 en 2000, soit une progression nette annuelle de 0,04 % (45 088 emplois) de la part du temps de travail en équivalent temps plein. Dans la région, l'évolution est plus marquée (+1,4 %, soit 1 300 emplois) mais masque une disparité départementale importante : l'Aisne

est proche de la moyenne nationale (+0,1 %) tandis que la Somme (-0,7 %) et davantage l'Oise (-4,4 %) s'en éloignent.

Sur la période plus large de 1999 à 2003, la croissance de la part du temps de travail en ETP du secteur agricole est de 0,2 % en Picardie, soit un gain de 81 salariés ETP. Mais, les tendances départementales ne sont plus tout à fait les

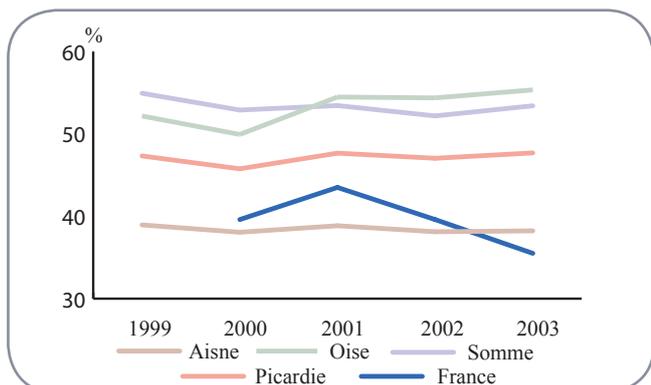
Évolution de la part du temps de travail en ETP des salariés du secteur agricole entre 1999 et 2003 (%)



Plus forte baisse : **Formerie** Plus forte hausse : **Marseille-en-Beauvaisis** Source : MSA

mêmes. La Somme (-0,7 %) et l'Aisne (-0,5 %) accusent un amoindrissement de la part du temps de travail en ETP quasiment continuellement entre 1999 et 2003, avec pour la Somme un niveau inférieur en 2003 (53,4 %) à ce qu'il était en 1999 (54,9 %), et pour l'Aisne, passant de 39,0 % à 38,2 %. C'est l'inverse qui s'est déroulé dans l'Oise, avec un gain d'emplois en équivalent temps plein et une augmentation de la part relative du temps de travail, de 52,2 % en 1999 à 55,3 % en 2003.

Part du temps de travail en ETP des salariés du secteur agricole par département de 1999 à 2003 (%)



Source : MSA

Au niveau cantonal, la décroissance de la part du temps de travail en ETP la plus forte est mesurée dans le canton de Formerie dans l'Oise (-21,1 %), laissant loin derrière le canton de Bohain-en-Vermandois, qui occupe la seconde place (-6,9 %). En revanche, des zones de forte croissance se dessinent, notamment dans l'Oise sur le plateau picard sud avec les cantons de Marseille-en-Beauvaisis (+30,1 %), Songeons (+20,8 %) ou encore Grandvilliers (10,6 %). Au nord, cette zone se prolonge dans la Somme, mais de manière moins nette, sur les cantons de Poix-de-Picardie (+5,6 %), de Molliens-Dreuil (+4,4 %). Plus à l'est, se distingue une zone formée de parties du Compiègnais, Laonnois et Soissonnais, notamment autour de Noyon (+15,2 %), Coucy-le-Château (4,4 %) et les cantons au sud de Laon comme Vailly-sur-Aisne (+5,0 %). Deux autres zones de croissance existent, l'une au nord de la Thiérache autour de Wassigny (+6,2 %), l'autre au sud de l'Oise autour de Noailles (+8,1 %).

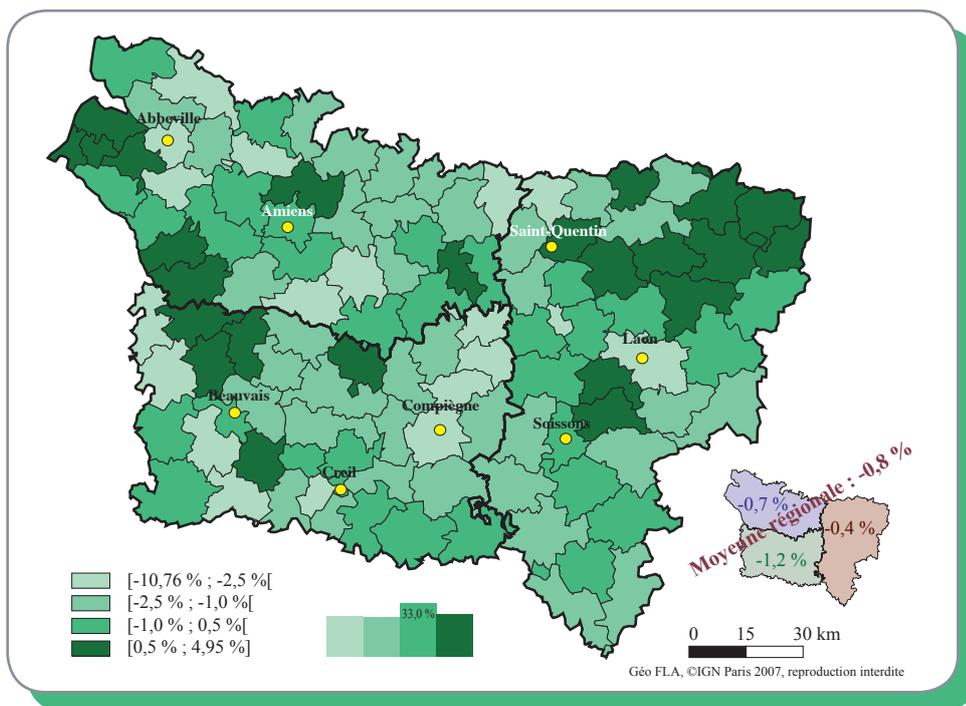
Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole

En France, entre 2000 et 2002, les effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole passent de 190 958 à 190 630, soit une baisse annuelle de 0,06 %. Cette baisse est plus marquée en Picardie (-0,1 %), due notamment au recul important du nombre d'employeurs dans l'Oise (-0,5 %) et dans la Somme (-0,3 %). Avec une croissance de 0,3 %, l'Aisne se distingue des deux autres départements.

Si l'on passe cependant à la période plus étendue de 1998 à 2003, la diminution du nombre d'employeurs est patente, tant pour la région (-0,6 %) que pour les trois départements de l'Aisne (-0,4 %), de l'Oise (-0,9 %) ou de la Somme (-0,6 %).

L'année 2001 reste de ce point de vue paradoxale car, alors que la tendance générale est à la baisse sur la période, le

Évolution de la part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans entre 1998 et 2003 (%)



Sources : MSA, INSEE, OR2S Plus forte baisse : **Tergnier** Plus forte hausse : **Friville-Escarbotin**

nombre d'employeurs augmente sensiblement cette année-là.

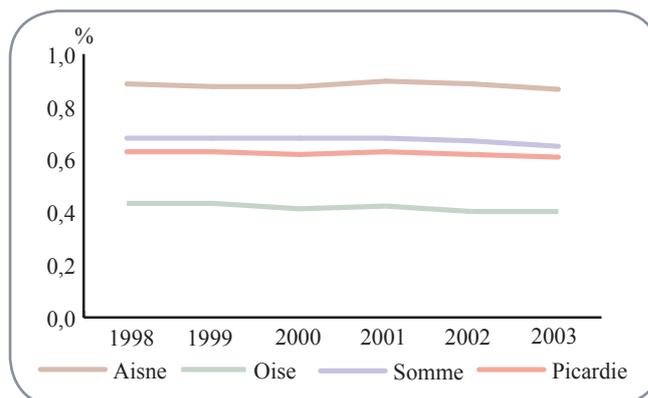
Le canton de Tergnier (Aisne) affiche la plus forte baisse (-10,6 %, soit 3 employeurs), tandis que les cantons de Friville-Escarbotin (+4,6 %), de Grandvilliers (+3,4 %), de Vic-sur-Aisne (+3,2 %) ou de Maignelay-Montigny (Oise) (+3,2 %) affichent une hausse du nombre d'employeurs.

Concernant la part des employeurs de main d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans, une certaine dégradation est constatée sur l'ensemble de la région (-0,8 %), plus accentuée dans l'Oise (-1,2 %) que dans la Somme (-0,7 %) ou dans l'Aisne (-0,4 %).

Lorsqu'elle existe, la croissance reste mesurée, allant de 0,1 % à 5,0 %, et touche un petit tiers des cantons. Des zones se dessinent au nord-ouest de la région, dans la Somme sur Friville-Escarbotin (+5,0 %), Ault (+2,3 %) et Saint-Valery-sur-Somme (+2,2 %) ou, à l'opposé, en Thiérache avec La Capelle (+2,6 %), Sains-Richaumont (+1,8 %) ou encore Vervins (+1,4 %), ainsi qu'à l'ouest des plateaux picards nord et sud, avec Grandvilliers (+2,8 %) et Marseille-en Beauvaisis (+1,6 %) au sud, et Hornoy-le-Bourg (+2,0 %) ou Poix-de-Picardie (+0,5 %) au nord. Il existe d'autres cantons isolés où la part des employeurs augmente elle aussi, comme dans l'Oise à Maignelay-Montigny

(+2,6 %), dans l'Aisne à Wassigny (+2,1 %) et dans la Somme à Nesle (+2,0 %) ou à Villers-Bocage (+1,0 %).

Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans par département de 1998 à 2003 (%)



Sources : MSA, INSEE

Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole

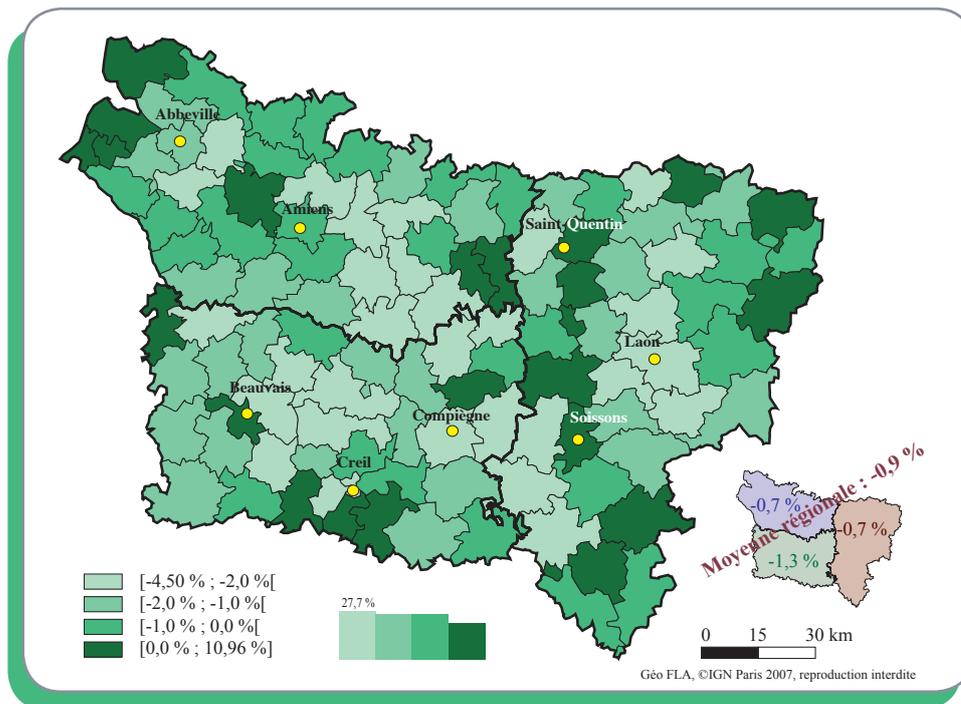
En 2003, les effectifs d'exploitants agricoles s'élèvent à 16 368, en légère diminution par rapport à 1999 (16 832) après être légèrement remontés à 16 406 en 2002.

Cette décroissance touche tous les départements de la région entre 1999 et 2003. La croissance des effectifs en 2002 ne touche guère que le département de la Somme alors qu'à cette date, les effectifs restent quasiment stables dans

l'Aisne et continuent de décroître dans l'Oise.

La part des effectifs d'exploitants agricoles dans la population des 15-64 ans est de 1,3 % en 2003 contre 1,4 % en 1999. Elle est toujours inférieure aux données nationales (1,5 % en 2000 et 2001 en France pour 1,4 % en Picardie). Quelle que soit l'année de référence, c'est dans le département de la Somme que cette part est la plus importante et

Évolution de la part des exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans entre 1999 et 2003 (%)



Plus forte baisse : **Montataire** Plus forte hausse : **Rue** Sources : MSA, INSEE, OR2S

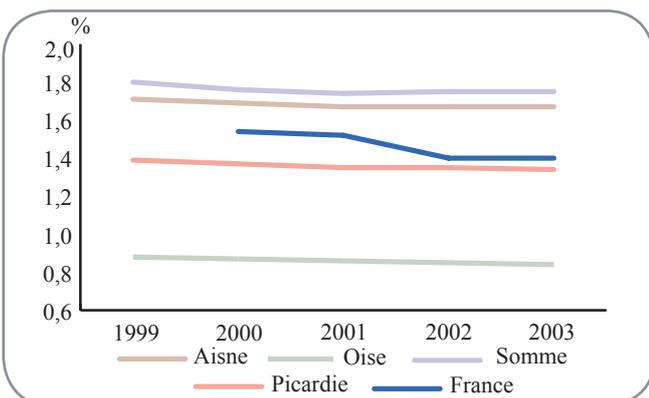
dans celui de l'Oise qu'elle est la plus faible.

En moyenne annuelle, la part des effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole régresse de 0,9 % entre 2000 et 2003. Le département de l'Oise enregistre la baisse la plus importante de 1,3 %. Elle est un peu moins nette dans la Somme et l'Aisne (-0,7 % dans les deux départements). Les évolutions extrêmes sont celles des cantons de

Montataire (-4,5 %) et de Rue (11,0 %).

Le canton de Rue a ainsi gagné 103 exploitants indépendants entre 1999 et 2003, avec une forte progression entre 2001 et 2002 (+66 exploitants) ; celui de Montataire a perdu 10 exploitants entre 1999 et 2003.

Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans par département de 1999 à 2003 (%)



Sources : MSA, INSEE

Masses salariales annuelles moyennes par ETP du secteur agricole

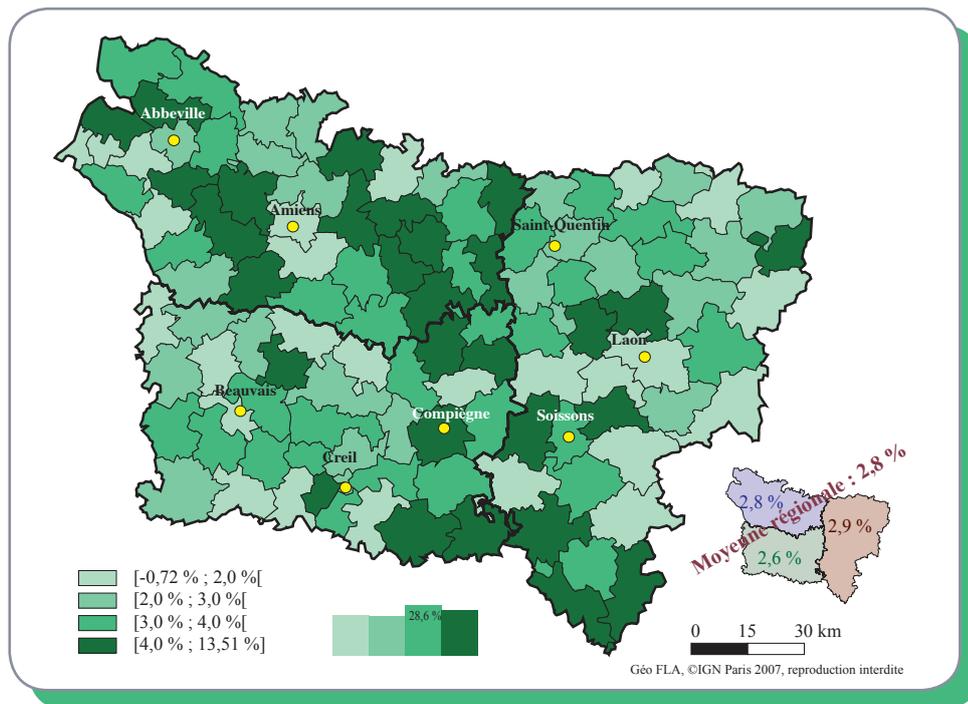
En France, la masse salariale annuelle moyenne par équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole passe de 22 653 € en 2000 à 23 356 € en 2003. À ces dates, elle est en Picardie respectivement de 21 756 € et de 22 761 €. L'augmentation en France est de 3,1 % alors qu'elle se chiffre à 4,6 % en Picardie.

Entre 1999 et 2003, l'augmentation picarde est de 2,8 %,

même si l'on note pour chacun des territoires une baisse plus ou moins marquée en 2001. C'est dans l'Aisne que la masse salariale par ETP progresse le plus (+2,9 %), devançant la Somme (+2,8 %) et l'Oise (+2,6 %).

Quelques zones de plus forte progression se font jour au sein de la région. Ainsi, en est-il du canton de Vailly-sur-Aisne où est enregistrée la plus grande croissance

Évolution de la masse salariale annuelle par équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole entre 1999 et 2003 (%)

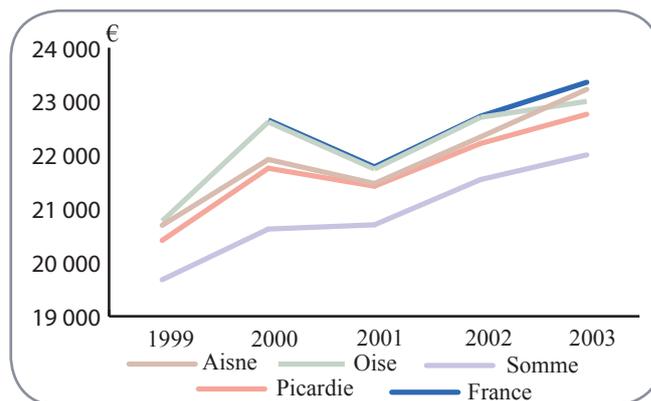


Source : MSA Plus forte baisse : La Capelle Plus forte hausse : Vailly-sur-Aisne

(+13,5 %) qui fait passer ce canton de la 27^e position régionale en 1999 à la 1^{re} en 2003. Dans le Santerre, bien que moins prononcée, la hausse de la masse salariale moyenne par ETP s'étend à tous les cantons, plus faiblement pour le canton d'Albert au nord (+1,9 %). L'est de l'Amiénois à la limite du Vimeu, ou encore les cantons de la baie de Somme enregistrent aussi une bonne croissance. Les autres départements semblent moins touchés : une zone se dessine cependant entre l'Aisne et l'Oise englobant le Noyonnais, le Compiégnois, le Valois et le Soissonnais et jusqu'au sud de l'Aisne (Château-Thierry : +3,3 %). Plus au nord, le canton d'Aubenton enregistre la seconde meilleure progression (+9,3 %).

À l'opposé, la Thiérache ou encore les pays de Bray et de Thelle au sud-ouest de l'Oise sont des zones où la croissance est très faible voire même où existe une régression. Ainsi, les cantons axonais de La Capelle et de Neufchâtel-sur-Aisne ont une décroissance respective de la masse salariale ETP de 0,7 et 0,6 %, celui de Senlis dans l'Oise de 0,1 %.

Masse salariale annuelle moyenne par ETP du secteur agricole par département de 1999 à 2003 (en €)



Source : MSA

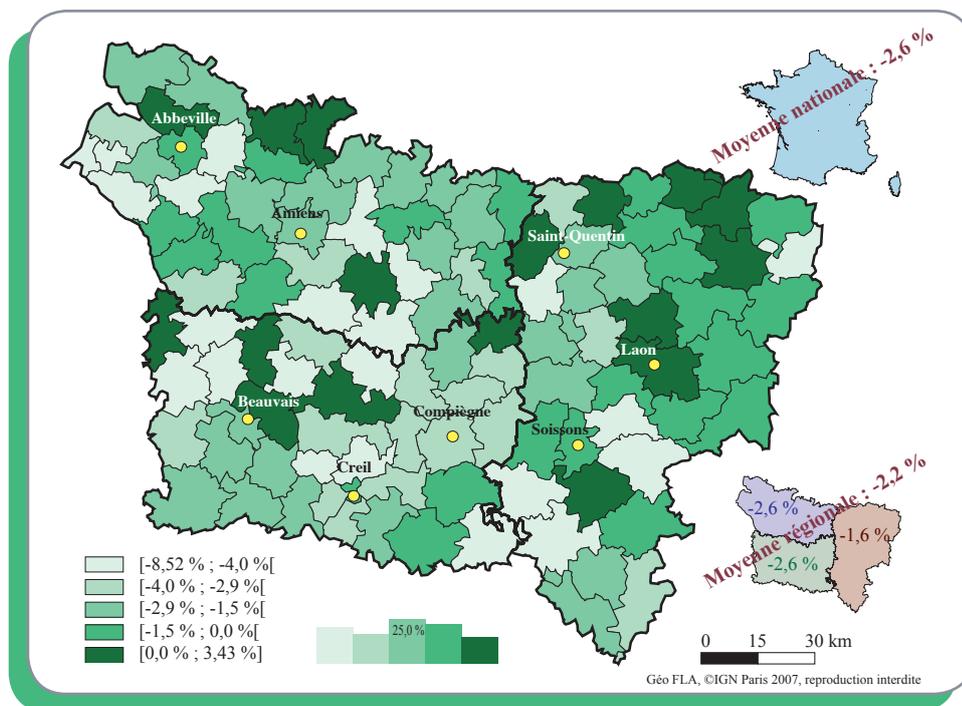
Femmes parmi les DEFM de catégorie 1

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont en France en 2003, 2 514 944. Ils étaient 2 226 067 en 2001, soit une évolution annuelle moyenne de +5,4 %. En Picardie, les effectifs sont respectivement de 86 386 et de 80 285 en 2001, soit une évolution moyenne annuelle de +3,8 %. Cette progression touche différemment les trois départements : la Somme accuse un accroissement faible

(+0,6 %), contrairement à l'Aisne (+4,3 %) et à l'Oise (+5,6 %).

La proportion de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 est assez similaire en France et en Picardie, passant de 51,3 % en Picardie en 2000 (France : 51,1 %) à 47,9 % en 2003 (France : 47,2 %). Ce recul de la proportion de

Évolution de la part des femmes parmi les DEFM de catégorie 1 entre les 31 décembre 2000 et 2003 (%)

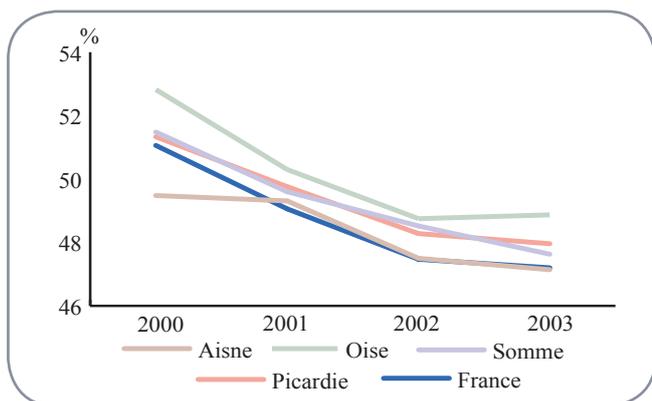


Plus forte baisse : **Aubenton** Plus forte hausse : **Crécy-sur-Serre** Source : ANPE-DRTEFP

femmes est plus net en France qu'en Picardie : -2,6 % en France, -2,2 % en Picardie. Ce niveau régional est dû au seul département de l'Aisne (-1,6 %) car les deux autres départements ont une évolution de la part des femmes parmi les DEFM de catégorie 1 identique à celle observée nationalement.

Seulement 15 % des cent-douze cantons ont connu un accroissement de la part des femmes parmi les DEFM de

Part des femmes parmi les DEFM de catégorie 1 par département de 2000 à 2003 (%)



Source : ANPE-DRTEFP

catégorie 1. Avec huit cantons, dont sept dans le nord du département (quatre en Thiérache), l'Aisne se distingue des autres départements. Crécy-sur-Serre (+3,4 %) et Vermand (+2,1 %) sont en tête de ce classement. Pour tous les autres cantons, une baisse plus ou moins significative de la part des femmes parmi les DEFM de catégorie 1 est observée.

Il n'y a pas réellement de zones homogènes qui se dessinent. Tout au plus, les cantons de la vallée de la Nièvre dans la Somme ou encore ceux du sud de l'Oise semblent assez proches les uns des autres. C'est à Aubenton dans l'Aisne que la proportion a le plus diminué (-8,5 %), suivi de Ailly-sur-Noye (-6,5 %) et Rosières-en-Santerre (-6,2 %) dans la Somme, ou Mouy (-6,2 %) dans l'Oise.

Quelques rarissimes cantons ont connu une quasi stagnation de la part des femmes DEFM de catégorie 1 : Domart-en-Ponthieu (-0,04 %) ou Doullens (+0,1 %).

Les DEFM de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

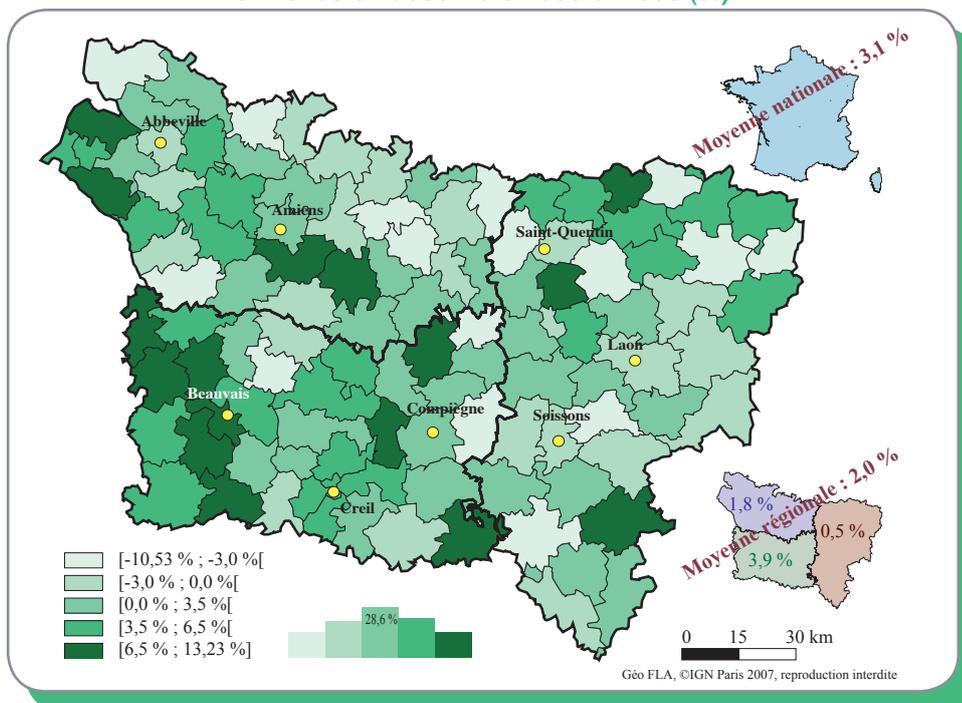
Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1

Les moins de 25 ans représentent en France en 2003, 19,8 % des DEFM de catégorie 1. En Picardie, cette proportion est de 23,9 %. Entre 2000 et 2003, la progression de cette part des moins de 25 ans a été plus importante en France (+3,1 %) qu'en Picardie (+2,0 %).

La configuration départementale est cependant assez contrastée. Ainsi, la part des moins de 25 ans parmi les

demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 s'est accrue de 0,5 % dans l'Aisne. Si dans la Somme, cet accroissement est de 1,8 %, c'est dans l'Oise qu'il est le plus net, dépassant même la moyenne annuelle nationale avec +3,9 %. Cette progression est continue entre 2000 et 2003, même s'il existe un certain fléchissement entre les années 2001 et 2002, puis entre les années 2002 et 2003,

Évolution de la part des moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 entre les 31 décembre 2000 et 2003 (%)



Source : ANPE-DRTEFP Plus forte baisse : **Bray-sur-Somme** Plus forte hausse : **Méru**

observables autant dans les départements picards qu'en France.

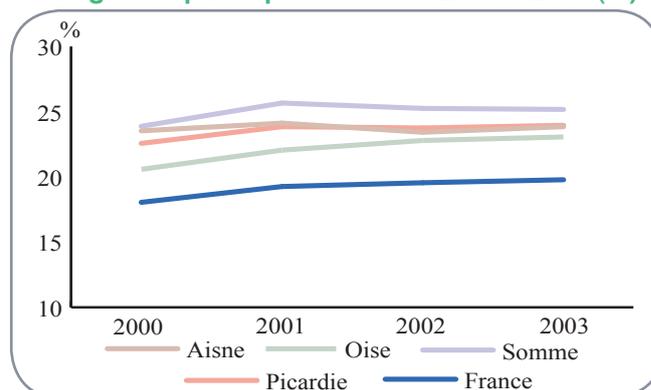
Au niveau cantonal, la situation reste disparate, avec une évolution de la part des DEFM de moins de 25 ans allant de -10,5 % (Bray-sur-Somme) à +13,2 % (Méru). Un tiers des cantons connaît une régression de la part des moins de 25 ans tandis que les deux autres tiers sont une augmentation. Il n'y a bien sûr pas de lien direct entre accroissement de la part des moins de 25 ans et élévation des effectifs. Cependant, les cantons qui connaissent une régression de la part des DEFM de moins de 25 ans, affichent aussi une perte d'effectifs des DEFM de moins de 25 ans. C'est le cas, par exemple, dans l'Aisne des cantons de Sissonne (-0,9 %, -33 DEFM de moins de 25 ans), Saint-Quentin (-0,9 %, -29) ou dans le Somme de Bray-sur-Somme (-10,5 %, -13). Inversement, des cantons dont la part des DEFM de moins de 25 ans progresse, peuvent aussi se trouver en perte d'effectifs : Roye avec +3,5 % perd cependant 29 jeunes, Oisemont (+5,7 %, -22) ou encore Nouvion dans le Ponthieu (+3,5 %, -6).

Les cantons dont cette part s'est accrue ont, d'une manière générale, une population des DEFM de moins de 25 ans plus importante en 2003 qu'en 2000 : Méru (+13,2 %, +112), Moy-de-l'Aisne (+9,8 %, +39). Mais cela n'est pas toujours le cas. Ainsi, dans l'Aisne, le canton de Neuilly-en-Thelle a une évolution négative (-1,6 %) mais une augmentation

des effectifs (+23), de même celui de Charly (-0,9 %, +39). Une zone de grande progression se détache nettement sur toute la frontière ouest du département de l'Oise où l'ensemble des cantons affiche à la fois une forte évolution positive et un gain d'effectifs des moins de 25 ans.

Dans la Somme, les cantons au sud d'Amiens (Boves, +7,1 % et Moreuil, +6,6 %) ou de la Vallée de la Bresle comme Gamaches (+12,8 %) ou encore celui de Saint-Valery-sur-Somme (+10,5 %) sont dans ce cas. Dans l'Aisne, les cantons de Moy-de-l'Aisne (+9,8 %), Fère-en-Tardenois (+8,5 %) ou encore Wassigny (+7,7 %) restent eux aussi des exemples isolés.

Part des moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 par département de 2000 à 2003 (%)



Source : ANPE-DRTEFP

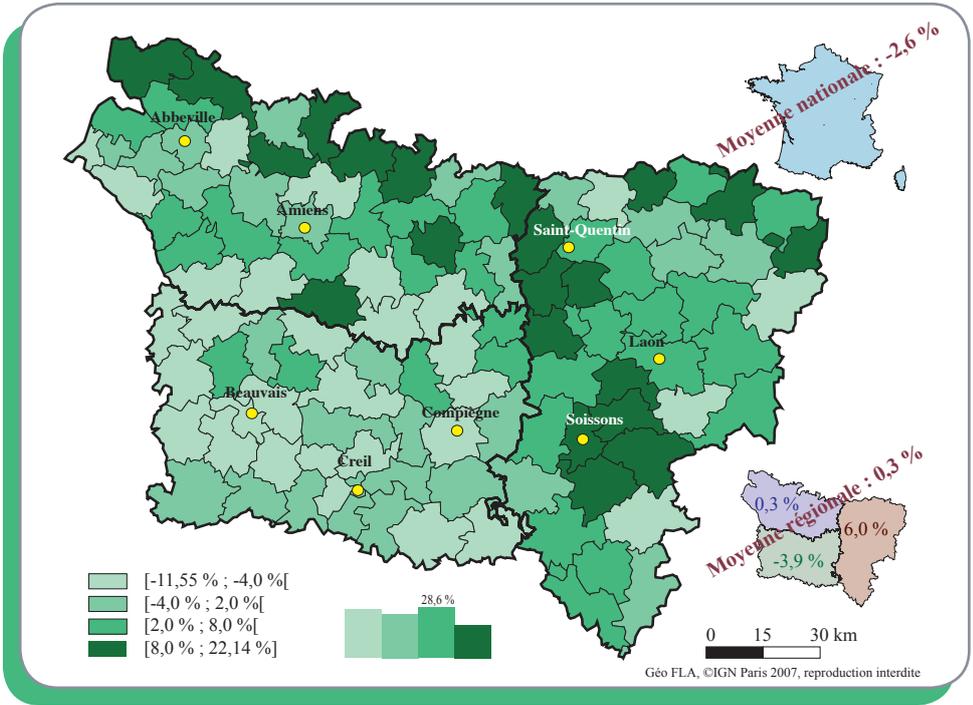
50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1

En 2003, les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 de 50 ans et plus représentent en France 350 140 personnes. Ils étaient 334 238 en 2001, soit une augmentation moyenne annuelle de 2,4 %. En Picardie, ce nombre passe de 11 380 en 2001 à 12 077 en 2003, affichant une progression plus marquée de 3,0 %. Cependant, cela ne touche pas tous les départements picards de la même manière.

Loin s'en faut d'ailleurs puisque, dans la Somme, les effectifs baissent entre les deux périodes (-0,3 %), alors qu'ils augmentent dans l'Oise (+1,1 %) et surtout dans l'Aisne (+8,2 %).

La part relative des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 suit aussi une évolution des plus contrastées.

Évolution de la part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 aux 31 décembre 2000 et 2003 (%)



Plus forte baisse : **Villers-Bocage** Plus forte hausse : **Crécy-en-Ponthieu** Source : ANPE-DRTEFP

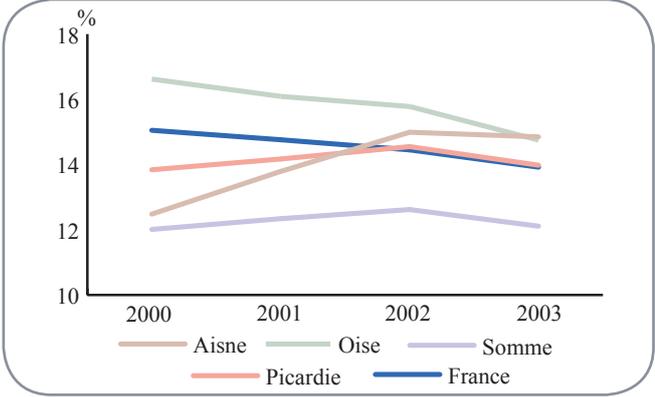
L'écart qui existait en 2000 entre la Picardie et la France s'est considérablement réduit en 2003 du fait d'une forte régression nationale (-2,6 %) et d'une très légère augmentation picarde (+0,3 %). Cette part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 a peu évolué dans la Somme (+0,3 %), s'est beaucoup infléchi dans l'Oise (-3,9 %) mais, en revanche, a très largement augmenté dans l'Aisne (+6,0 %).

C'est tout naturellement que, parmi les cantons à fort accroissement de la part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1, se trouvent onze cantons de l'Aisne et sept cantons de la Somme. Le premier canton de l'Oise n'arrive qu'en vingt-huitième position (Ressons-sur-Matz, 6,9 %). Ce sont deux cantons du nord-ouest de la Somme qui connaissent la plus forte progression : Crécy-en-Ponthieu (+22,1 %) et Rue (+19,8 %). L'ensemble de ces cantons forme une ligne quasiment continue partant du nord-ouest de la Somme et jusqu'à l'ouest de l'Aisne en longeant la limite départementale d'avec la Somme et un peu d'avec l'Oise.

Une autre zone se dessine autour de Soissons dans l'Aisne.

Plus des deux tiers des cantons dont la part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 est en régression, sont aussi en perte d'effectifs. Il s'agit essentiellement de cantons de l'Oise bien que les régressions les plus fortes se trouvent dans la Somme avec Villers-Bocage (-11,6 %) ou encore Gamaches (-9,5 %).

Part des 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 par département de 2002 à 2003 (%)



Source : ANPE-DRTEFP

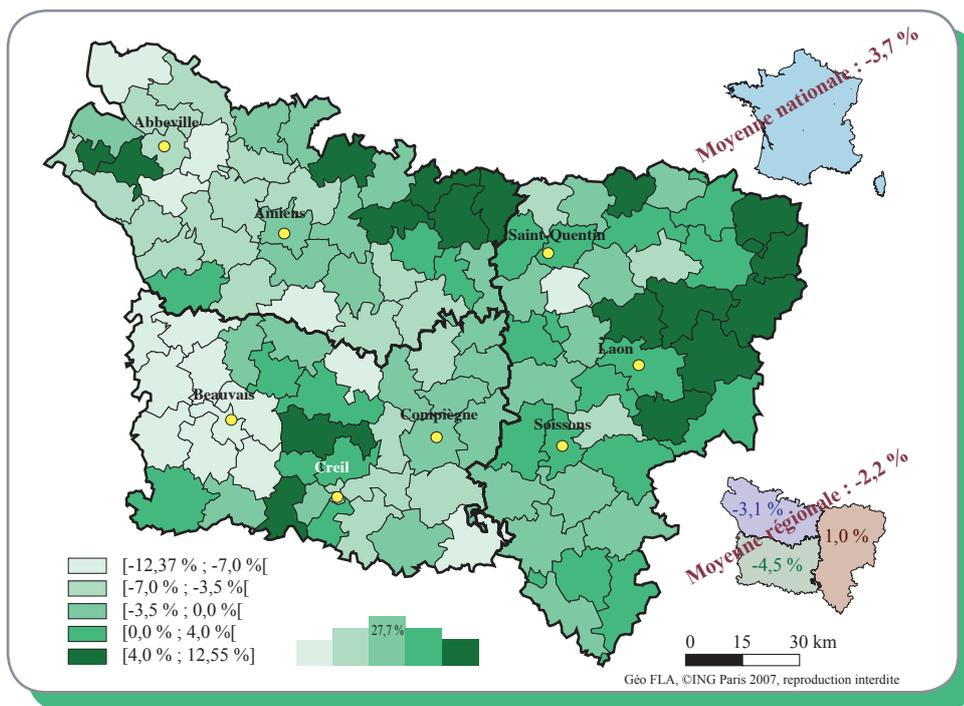
DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté

En 2003, le nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté s'élève à 739 733 personnes en France et 29 030 personnes en Picardie. Ces effectifs ont crû en France comme en Picardie, dans des proportions équivalentes : 5,8 % pour la France, 5,6 % pour la Picardie en moyenne annuelle. Des trois départements picards, seul celui de la Somme est en retrait puisqu'il affiche une décroissance de

1,3 % là où l'Aisne (+7,6 %) et l'Oise (+9,8 %) sont en forte croissance.

La part des DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi l'ensemble de DEFM s'est cependant réduite entre 2000 et 2003, en Picardie comme en France, mais dans une moindre mesure. Le fléchissement national annuel

Évolution des DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 entre les 31 décembre 2000 et 2003 (%)



Source : ANPE-DRTEFP

Plus forte baisse : **Grandvilliers**

Plus forte hausse : **Roisel**

est de 3,7 % contre 2,2 % pour la région. Pour autant, la réalité départementale n'est pas homogène. Si la Somme est le département qui se rapproche le plus de la moyenne annuelle nationale (-3,1 %), l'Oise s'en éloigne dans le sens d'une réduction plus grande de cette proportion (-4,5 %), à l'inverse de l'Aisne qui connaît une hausse (+1,0 %).

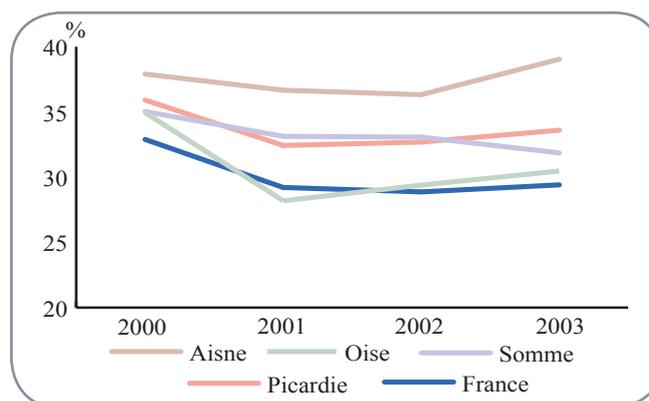
les où la part des DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté a le plus augmenté. Ce sont aussi les zones du plus fort vieillissement de la population.

Au niveau cantonal, la disparité est assez grande et des zones très contrastées se dessinent.

Les cantons de la façade ouest de l'Oise, à l'exception cependant de ceux situés le plus au sud, affichent des taux de forte décroissance de la part des DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté : Grandvilliers avec -12,4 % est le canton qui a connu la plus forte baisse, mais Beauvais (-10,0 %), Formerie (-9,3 %), Nivillers (-9,6 %), Noailles (-8,5 %), Marseille-en-Beauvaisis (-8,1 %) et Songeons (-7,2 %) sont d'autres cantons connaissant également une forte baisse.

À l'opposé, le nord-est du département de la Somme avec Roisel (+12,6 %, hausse la plus importante de la région), Combles (+11,2 %), Péronne (+10,6 %), ou le nord-est de celui de l'Aisne allant de Hirson (+4,4 %) à Sissonne (+9,9 %), Aubenton (+7,5 %) sont les deux zones principa-

Part des DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté par département de 2000 à 2003 (%)



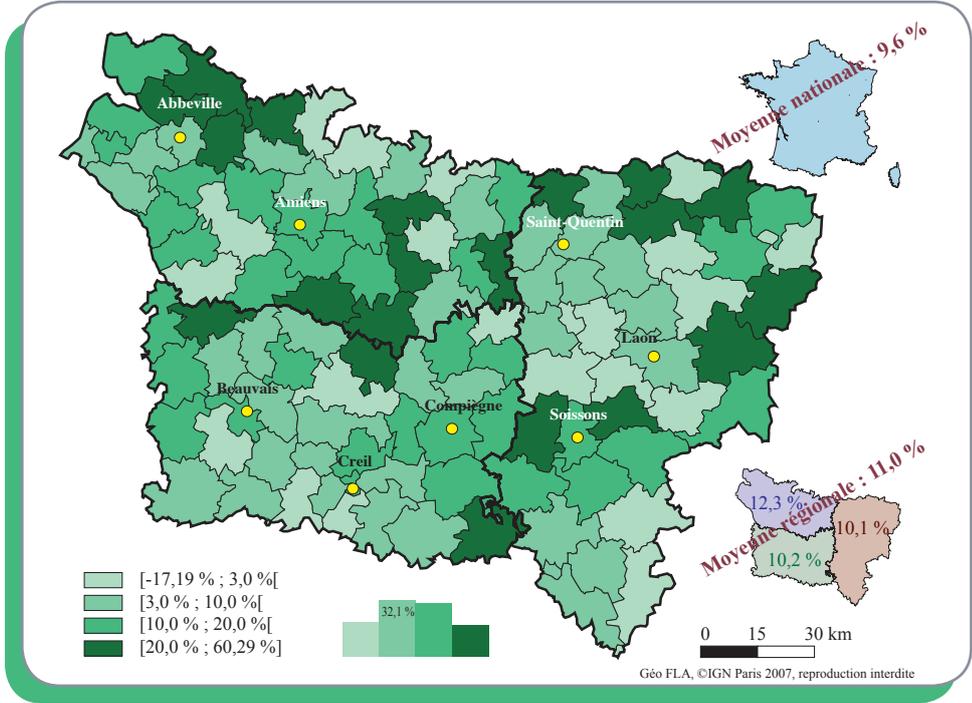
Source : ANPE-DRTEFP

AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1

En 2003, les agents de maîtrise et techniciens (AMT), ingénieurs et cadres représentent en Picardie 9 710 personnes parmi les DEFM de catégorie 1. Ils s'en trouvent autant dans l'Oise (4 844) que dans les deux autres départements picards réunis (Aisne : 2 225 ; Somme : 2 641). Par rapport à l'ensemble des DEFM de catégorie 1, leur part a nettement progressé entre 2000 et 2003, passant de 8,3 %

à 11,4 %, soit une évolution annuelle moyenne de +11,0 %, bien au-delà de la croissance nationale (+9,6 %). Cette progression se retrouve pour l'ensemble des trois départements, plus accentuée dans la Somme (+12,3 %), que dans l'Oise (+10,2 %) ou dans l'Aisne (+10,1 %). Alors qu'en 2000, la part des AMT, ingénieurs et cadres était comprise entre 0 % (Aubenton, Aisne) et 32,9 %

Évolution de la part des agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 entre les 31 décembre 2000 et 2003 (%)



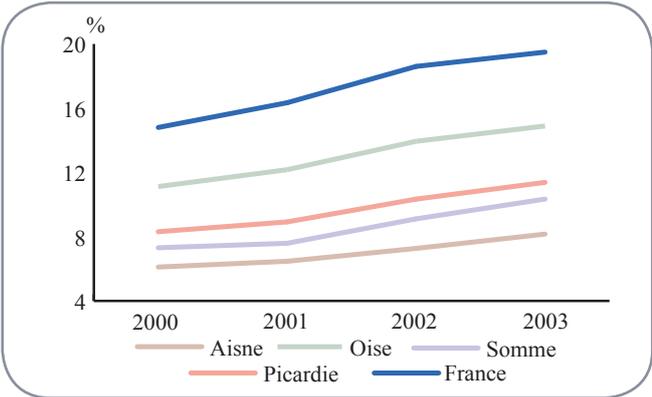
Plus forte baisse : **Combles** Plus forte hausse : **Ailly-le-Haut-Clocher** Source : ANPE-DRTEFP

(Chantilly, Oise), cette part s'étend en 2003 de 2,7 % (Sains-Richaumont) à 35,3 % (Chantilly). Ce net accroissement entre les deux dates masque cependant des évolutions contrastées entre les cantons. Ainsi, l'évolution de la part des AMT, ingénieurs et cadres est comprise entre -17,2 % (Combles) à +60,3 % (Ailly-le-Haut-Clocher), cantons tous deux situés dans la Somme.

Quelques zones d'évolution positive se détachent. Dans la Somme, le nord et l'est d'Abbeville, le début du Santerre et l'est du plateau picard qui s'étend à l'ouest le long de la limite départementale avec l'Oise sont dans cette situation. Dans l'Aisne, les cantons restent plus isolés bien qu'une ligne semble se dessiner depuis Betz dans l'Oise (+24,5 %) jusqu'à Rozoy-sur-Serre dans l'Aisne (43,9 %).

Au sud de cette ligne, la plupart des cantons voient cette proportion augmenter de 7 à 13 points, à l'exception notable des cantons de Craonne (-10,2 %) et de Condé-en-Brie (-0,1 %).

Part d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 par département de 2000 à 2003 (%)



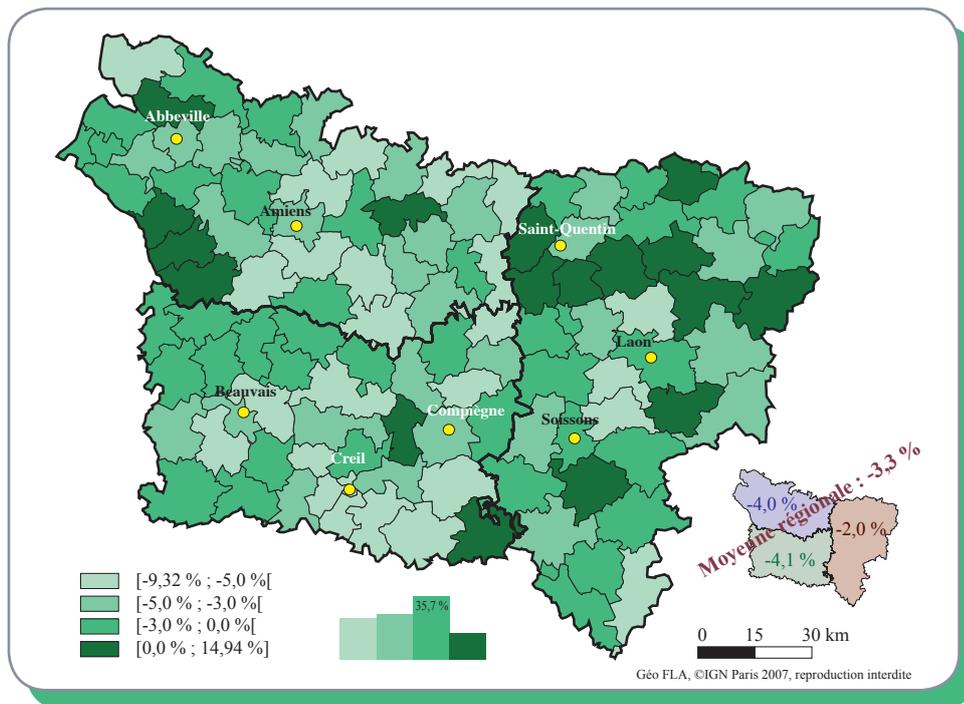
Source : ANPE-DRTEFP

DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation \geq niveau V*

En 2003 en Picardie, le nombre de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans de formation comprise entre les niveaux V et VI s'élève à 14 885 jeunes. Il est en progression annuelle moyenne de 0,9 % entre 2000 et 2003. La différence selon les départements est patente puisque, alors que l'Aisne se situe dans la moyenne régionale, l'Oise (+3,6 %) et la Somme (-2,2 %) s'en éloignent fortement.

En revanche, la part représentée par les moins de 26 ans de formation supérieure ou égale au niveau V est en nette décroissance pour l'ensemble des trois départements. Alors quelle se situait autour de 70 % en 2000, elle est comprise en 2003 entre 66,8 % (Aisne) et 60,9 % (Oise), la Somme se trouvant assez près de l'Oise avec 61,4 %.

Évolution de la part des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V* parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans entre les 31 décembre 2000 et 2003 (%)



Source : ANPE-DRTEFP Plus forte baisse : **Combles** Plus forte hausse : **Craonne**

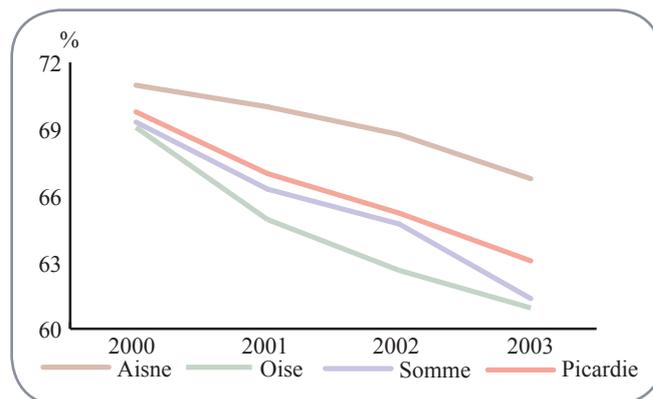
L'évolution est donc partout négative, la moyenne annuelle régionale étant de -3,3 %.

On mesure dans la majeure partie des cantons une telle régression. Seuls, dans dix-sept cantons sur les cent-douze, on assiste à une augmentation de la part des moins de 26 ans de niveau de formation supérieur ou égal à V. Parmi eux, dix se situent dans l'Aisne dont huit formant une ligne juste au sud de la Thiérache et du Saint-Quentinois. C'est le canton de Craonne, à l'est de Laon et Soissons qui enregistre la plus forte hausse : + 14,9 %.

Tous les autres cantons enregistrent un recul plus ou moins net de cette catégorie de demandeurs d'emploi en fin de mois, sans que de véritables zones puissent être mises à jour. Tout au plus, au sud de la Somme, trois cantons forment un certain ensemble (Conty : -8,8 % ; Boves : -8,2 % ; Moreuil : -8,3 %) auxquels pourrait se rattacher celui de

Montdidier (-5,0 %). Une autre zone se dessine au sud-est de l'Oise avec les cantons de Senlis (-8,9 %), Chantilly (-6,1 %), Crépy-en-Valois (-7,0 %), et Nanteuil-le-Haudouin (-5,5 %).

Part des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans par département de 2000 à 2003 (%)



Source : ANPE-DRTEFP

* Les niveaux de formation ici retenus comprennent :

- Niveau V : BEPC, BEP, CAP
- Niveau Vbis : CEP, SES
- Niveau VI : 1^{er} cycle 2^e degré

Prestations sociales

En 2006, le montant des prestations sociales versées aux ménages s'élève à 526,2 milliards d'euros (29,4 % du PIB), soit un accroissement de 3,3 % en valeur entre 2005 et 2006. Un ralentissement de cette croissance est toutefois constaté puisqu'elle était de 4,4 % entre 2004 et 2005 et de 5,4 % entre 2003 et 2004. Cette diminution des dépenses sociales s'explique en partie par la diminution des prestations du risque emploi et le ralentissement des dépenses liées au risque santé.

Parmi les huit prestations sociales versées aux ménages, le revenu minimum d'insertion (RMI) occupe le poste principal des dépenses concernant les minima sociaux. Depuis sa création fin 1988, le RMI a connu une longue période de croissance qui s'étend de 1989 à 1994 avec une augmentation de 17,4 % du nombre des ces allocataires par an. Plusieurs éléments participent à cet accroissement : la dégradation du marché du travail, la récession économique de 1993 et le durcissement des conditions d'indemnisation suite à la réforme de l'assurance chômage de 1992-93. En 1999, le nombre d'allocataires s'élève à 1 145 000 personnes. De 2000 à 2001, la proportion de bénéficiaires diminue pour la première fois : le recul de 3,2 % par an s'explique par un recul du chômage de 1997 à 2000, avec un « effet retard » sur le RMI. En 2001, 1 075 500 allocataires sont recensés ce qui ramène ce nombre à celui observé en 1997. De 2002 à 2005, l'évolution repart à la hausse avec une croissance de 4,7 % par an (+8,5 % entre 2003 et 2004), période durant laquelle intervient la loi de décentralisation qui confie la gestion du RMI aux départements et la dernière réforme de l'assurance chômage qui diminue les durées d'indemnisation. Au 31 mars 2007, la France compte 1 210 000 allocataires du RMI, soit une baisse de 3,9 % par rapport à mars 2006. Cette baisse s'explique pour moitié par la modification du dispositif à la reprise de l'activité (diminution de la durée de cumul entre l'allocation et le revenu d'activité) mais aussi par la hausse du nombre d'allocataires bénéficiant de contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) et de contrats d'avenir.

L'allocation spécifique de solidarité (ASS) a été créée en 1984. Il s'agit d'une allocation qui permet l'indemnisation des chômeurs ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage après avoir travaillé au moins 5 ans durant les dix dernières années. De 1984 à 1997, le nombre d'allocataires n'a cessé de croître puisqu'il est passé de 96 600 à 520 000 avant de diminuer jusqu'en 2003 à 348 600 allocataires. En 2006, 392 500 bénéficiaires de cette aide sont dénombrés, soit une diminution de 2,0 % par rapport à 2005. Il s'agit d'un ralentissement observé après une forte croissance du nombre d'allocataires entre 2004 et 2005 de 8,2 %, augmentation liée à l'allongement du chômage de longue durée.

L'allocation parent isolé (API) constitue un minimum social qui permet de garantir aux familles monoparentales des ressources suffisantes. En 1999, on dénombrait 168 200 allocataires et ils sont, en 2006, 217 500, soit une croissance de 4,2 % entre 2001 et 2006, plus importante encore sur la dernière année (+5,5 % entre 2005 et 2006).

Les dépenses de protection sociale allouées au handicap représentent 6,4 % de l'ensemble des dépenses sociales, soit un taux de croissance de 5,1 % par an en euros constants. L'allocation adulte handicapé (AAH) engendre 15,2 % des dépenses liées au handicap en 2005. Après un ralentissement en 2003, ces dépenses repartent à la hausse en 2004 (+3,0 %) puis en 2005 (+5,6 % en valeurs). Entre 2000 et 2005, le montant de la prestation s'est accru de 4,4 % en valeur. De 2001 à 2006, la croissance moyenne du nombre d'allocataires de l'AAH a progressé de 1,2 % par an avec un ralentissement de 2005 à 2006 de 3,0 %. Fin 2006, on recensait 776 800 allocataires de l'AAH. L'accroissement des dépenses en 2005 s'explique donc principalement par la réforme issue de la loi de février 2005 qui promulgue la disparition du complément d'AAH et la création de deux nouveaux compléments non cumulables : d'une part, la « majoration pour la vie autonome » (MVA) qui concerne les personnes handicapées pouvant travailler mais se trouvant au chômage du fait de leur handicap, et, d'autre part, le « complément de ressources » (GRPH : garantie de ressources des personnes handicapées) concernant les personnes lourdement handicapées et ne pouvant pas travailler, leur octroyant des ressources équivalentes à 80 % du SMIC. L'allocation de l'éducation de l'enfant handicapé AEEH, ancienne AES depuis 2006, destinées aux personnes assumant la charge d'un enfant handicapé, représente, en 2005, 1,6 % des dépenses liées au handicap. La forte croissance de cette allocation entre 2000 et 2005 de 7,8 % par an, s'explique par l'augmentation du nombre des bénéficiaires (114 000 à 153 850 en 2005) et surtout par l'amélioration de la prestation avec la création de six nouveaux compléments (réforme AES de 2006), d'où un accroissement des dépenses de 19 % en 2003 en euros constants.

Les prestations sociales allouées au logement représentent 14 milliards d'euros en 2006, chiffre stable en valeur. Le nombre de bénéficiaires de ces prestations a diminué de 2,4 % en 2006 après une légère progression en 2005. Parmi celles-ci, la diminution est plus importante pour l'APL (aide personnalisée au logement avec -3,2 %) que pour l'ALS (allocation de logement à caractère spécial avec -2,4 %) et l'ALF (aide au logement familial avec -1,0 %). Ceci est dû à la disparition progressive des prêt conventionnés au profit des « prêts à taux zéro » qui ouvrent droit à l'ALF et non plus à l'APL. Concernant le montant des prestations versées, il a progressé depuis le début des années 2000 (de 176 € à 186 € en 2005) avec toutefois un ralentissement entre 2004 et 2005 (-2,3 %) car les prestations ont été revalorisées tardivement et sans effet rétroactif.

Faits marquants en Picardie

Les différentes prestations assurant des ressources sociales ont connu des évolutions assez disparates dans la région et aux différents niveaux territoriaux. Par exemple, le taux d'allocataires du RMI parmi les ménages est en baisse dans tous les départements de la région entre 1999 et 2003 mais il est en hausse dans le nord de l'Aisne et l'est de la Somme. Le taux est en hausse pour les 25-49 ans, les hommes isolés, les familles monoparentales mais en baisse pour les couples et les femmes isolées sur la période 2001-2003.

Une certaine opposition est notée entre les cantons de la Somme et ceux de l'Aisne et de l'Oise avec une évolution souvent inverse des taux pour les allocations aux adultes handicapés, d'éducation spéciale, de parent isolé, de soutien familial, de logement à caractère familial ou social. Concernant l'AAH, celle-ci a augmenté de façon plus importante entre 1999 et 2003 en Picardie que sur l'ensemble du pays, tout particulièrement dans l'Aisne qui connaissait pourtant un taux déjà plus élevé en 1999 que dans l'ensemble du pays ou de la région.

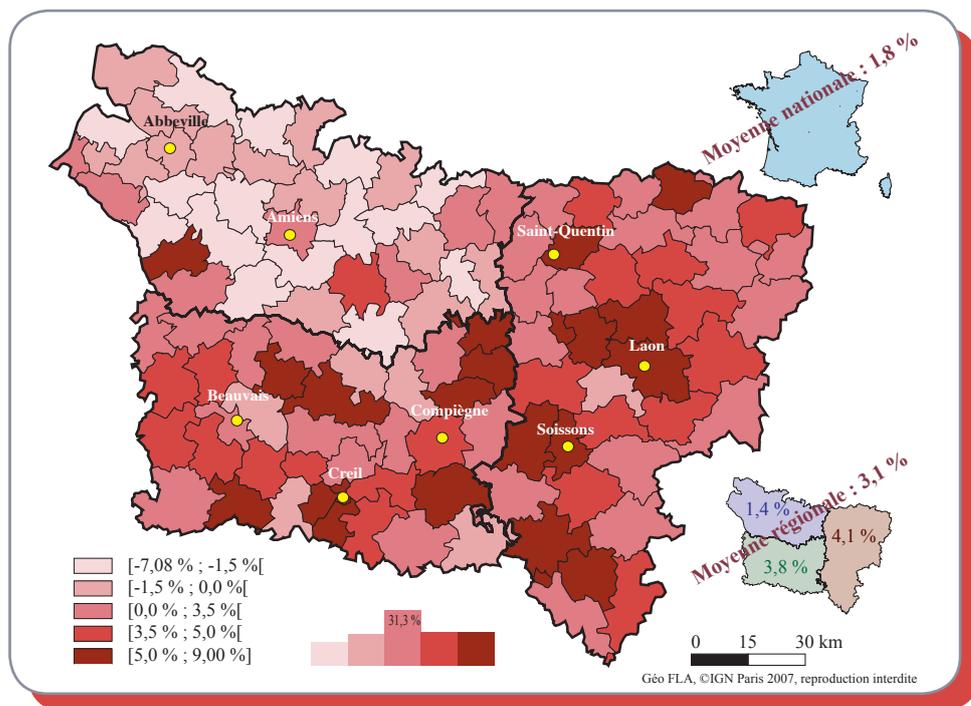
Allocation aux adultes handicapés

Entre 1999 et 2003, le nombre d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) a augmenté de 2,5 % en moyenne annuelle en France. En Picardie, la progression a été plus marquée avec 4,0 %. Ce sont surtout les départements de l'Oise (+4,4 %) et de l'Aisne (+4,6 %) qui y contribuent, davantage que celui de la Somme (+1,9 %). Le taux d'allocataires de l'AAH pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans

59 ans a augmenté de 1,8 % en France pour 3,1 % pour la Picardie. L'Aisne (+4,1 %) et l'Oise (+3,8 %) se situent loin devant la Somme (+1,4 %).

C'est bien le nombre d'allocataires qui a augmenté beaucoup plus que ne s'est modifié l'effectif de la population puisque pour la région, la croissance moyenne annuelle des

Évolution du taux d'allocataires de l'AAH entre 1999 et 2003 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S Plus forte baisse : **Acheux-en-Amiénois** Plus forte hausse : **Hornoy-le-Bourg**

20-59 ans entre 1999 et 2003 n'est que de 0,5 %.

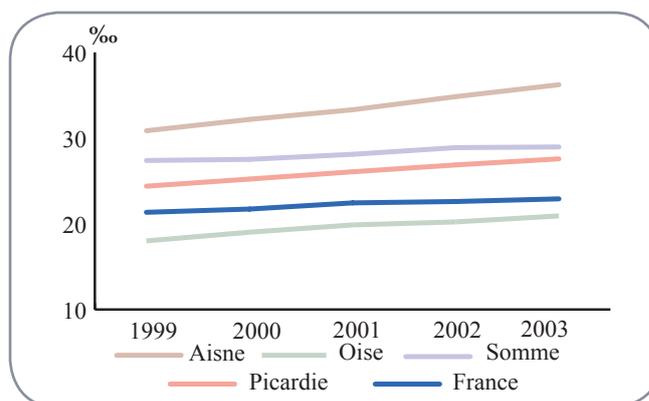
Pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, ce taux s'élève en 2003 à 27,6 pour la région. Il est de 20,9 dans l'Oise, 29,0 dans la Somme et de 36,2 dans l'Aisne. Il est de 22,7 en France.

Si la majorité des cantons connaît une croissance du taux d'allocataires de l'AAH, trente-cinq d'entre eux enregistrent au contraire une décroissance, qui est, pour certains assez forte, comme dans la Somme à Acheux-en-Amiénois (-7,1 %) ou Saint-Valery-sur-Somme (-6,6 %). Vingt-neuf de ces trente-cinq cantons sont situés dans la Somme, cinq sont isariens et un axonais.

Paradoxalement, c'est dans un canton de la Somme que la plus forte croissance est constatée, celui d'Hornoy-le-Bourg (+9,0 %).

En 2003, le taux le plus faible est celui de Senlis dans l'Oise (8,6 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans), les plus élevés ceux de Hirson (57,5) et Poix-de-Picardie (55,2). Depuis 1999, ces cantons forment les extrêmes régionaux.

Taux d'allocataires de l'AAH par département de 1999 à 2003 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)



Sources : CAF, MSA, INSEE

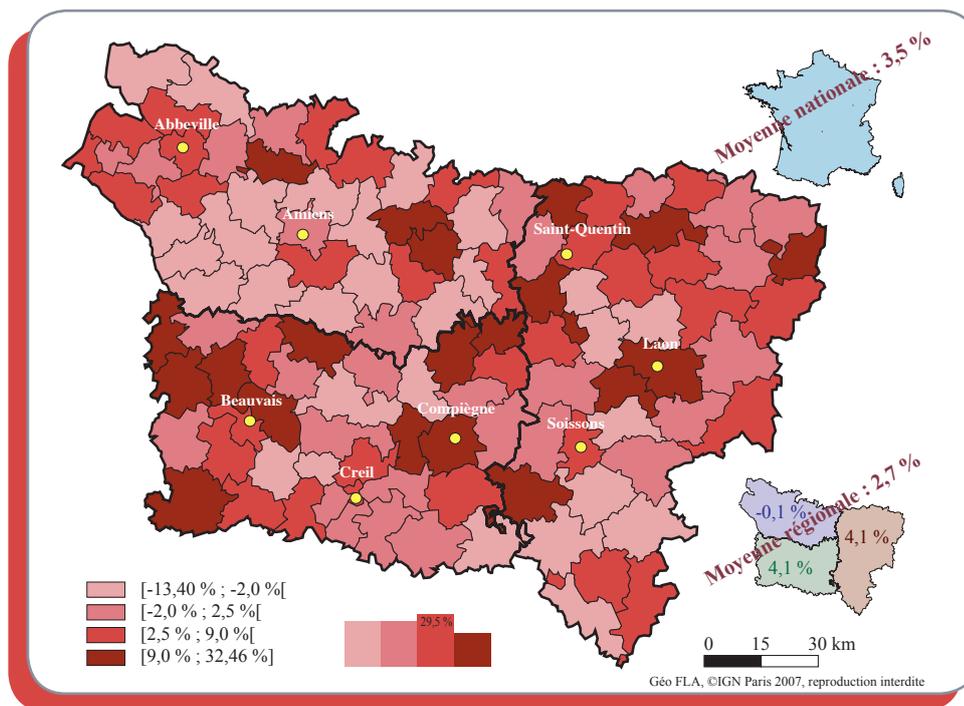
Allocation d'éducation spéciale

En France, le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale est passé de 1999 à 2003 de 99 684 à 114 534, soit une augmentation annuelle moyenne de 3,5 %. En Picardie, les effectifs passent de 3 112 à 3 553, soit 3,3 % d'augmentation moyenne annuelle, légèrement en deçà du niveau national. La disparité entre départements est sensible puisque l'Aisne (+4,6 %) et l'Oise (+5,0 %) affi-

chent un résultat fort, là où la Somme connaît une décroissance faible (-0,4 %). À noter que les effectifs de l'Aisne et de l'Oise ont crû régulièrement depuis 1999 alors que dans la Somme, ils ont connu un fléchissement en 2001 et 2002 avant de repartir à nouveau à la hausse en 2003.

La part des allocataires de l'AES pour 1 000 habitants de moins de 20 ans a crû en France (+3,5 %) comme en

Évolution du taux d'allocataires de l'AES entre 1999 et 2003 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans (%)



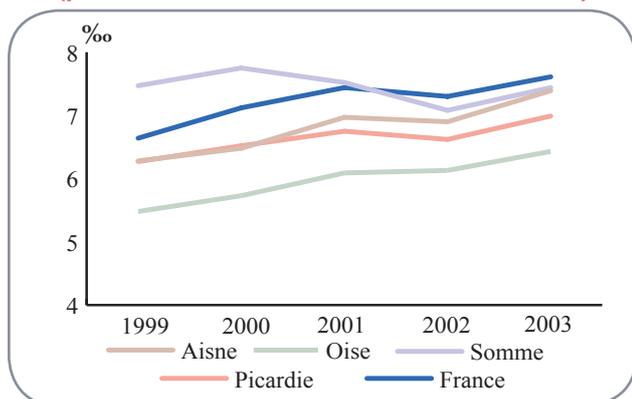
Plus forte baisse : **Betz** Plus forte hausse : **Le Catelet** Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

Picardie (+2,7 %). Il n'y a guère que dans la Somme que cette part s'est réduite (-0,1 %), l'augmentation dans l'Aisne (+4,1 %) et dans l'Oise (+4,1 %) étant de même ordre. En 2003, en France comme en Picardie, le taux d'allocataires de l'AES se situe à un niveau voisin de 7 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans (respectivement 7,6 et 7,0). Les taux axonais (7,4 pour 1 000 habitants de

moins de 20 ans) et de la Somme (7,4) se rapprochent du taux national tandis que celui de l'Oise (6,4) reste bien inférieur.

La situation cantonale offre une assez grande disparité dans l'évolution du taux de l'AES entre 1999 et 2003. On remarquera cependant une zone de quasi homogénéité dans les cantons du pourtour d'Amiens qui, mis à part celui de Boves (+2,6, encore est-il à la limite inférieure de sa classe), se trouvent tous dans la même classe avec une baisse du taux d'AES comprise entre 12,6 % (Hornoy-le-Bourg) et 4,2 % (Conty).

Taux d'allocataires de l'AES par département de 1999 à 2003 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)



Sources : CAF, MSA, INSEE

La baisse la plus significative est à mettre au crédit du canton de Betz dans l'Oise (-13,4 %), alors que la hausse la plus importante du taux de l'AES se situe dans le canton de Le Catelet (+32,5 %) dans l'Aisne et de Marseille-en-Beauvais dans l'Oise (+21,0 %).

On remarquera enfin que dans le canton de Craonne, le taux d'allocataires de l'AES est égal à zéro jusqu'en 2001. Il se situe à un niveau très bas en 2002 (1,7 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans) et en 2003 (2,0 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans) correspondant pour ces deux années à trois allocataires.

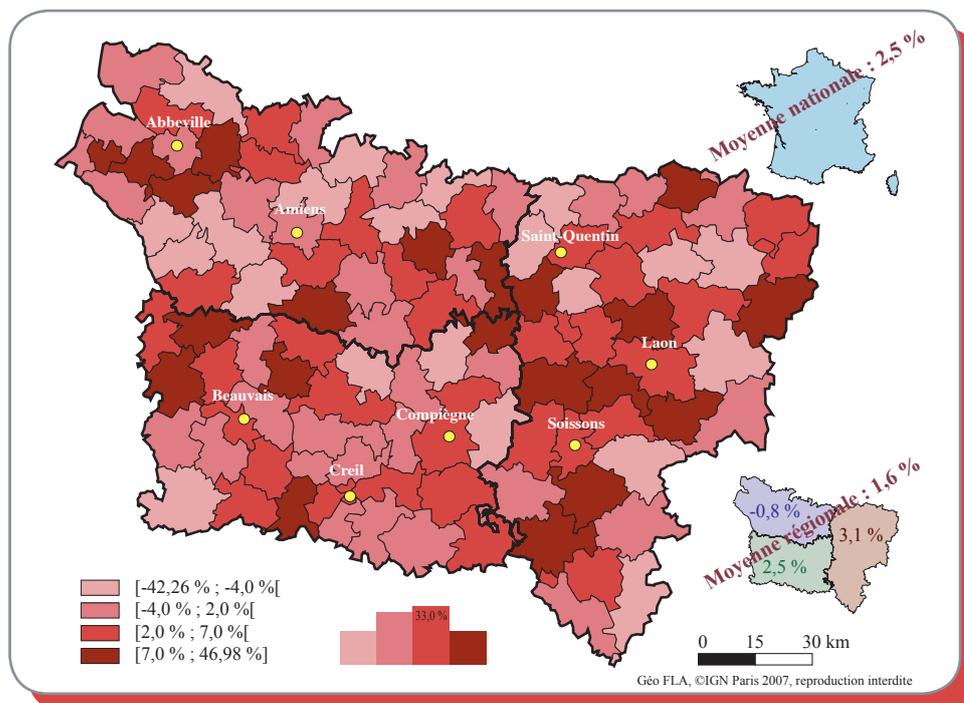
Allocation parent isolé

Le nombre de familles monoparentales établi au RP 99 se chiffre pour la France à 1 984 599, et pour la Picardie à 59 614. C'est dans l'Aisne qu'il est le moins élevé (17 501) par rapport à la Somme (19 005) ou à l'Oise (23 108).

Parmi celles-ci, un certain nombre perçoit l'API. Ainsi, en 1999, 115,3 pour 1 000 familles monoparentales de l'Aisne avaient droit à l'API, 94,1 pour celles de l'Oise et 108,8

pour celles de la Somme, la moyenne régionale étant de 104,8 pour 1 000. Entre 1999 et 2003, le taux de l'API a crû dans l'Aisne et la Somme passant respectivement à 130,2 pour 1 000 et à 104,0 pour 1 000, soit une évolution moyenne annuelle de +3,1 % pour l'Aisne et de +2,5 % pour l'Oise. En revanche, la Somme a connu une baisse significative annuelle moyenne du taux d'API de 0,8 % (104,5

Évolution du taux d'allocataires de l'API entre 1999 et 2003 pour 1 000 familles monoparentales (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE Plus forte baisse : **Acheux-en-Amiénois** Plus forte hausse : **Oulchy-le-Château**

pour 1 000). La moyenne de croissance annuelle régionale est ainsi, entre 1999 et 2003 de 1,6 %, contre 2,5 % pour la France avec des taux respectifs en 2003 de 111,9 et 85,7 allocataires pour 1 000 familles monoparentales.

C'est le canton d'Acheux-en-Amiénois dans la Somme qui a subi la plus forte baisse (-42,3 %). Près de la moitié des cantons dont le taux d'API est en baisse se situe d'ailleurs dans la Somme.

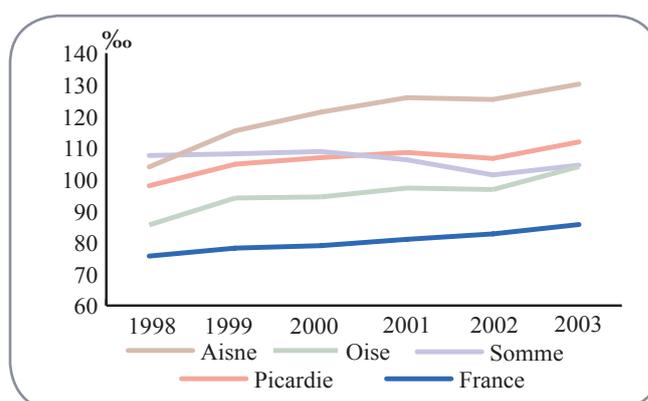
Le canton d'Oulchy-le-Château (+47,0 %) marque la croissance la plus importante du taux de l'API.

Six cantons, trois de l'Oise, deux de l'Aisne et un de la Somme, ont connu une évolution nulle entre 1999 et 2003. Cependant, comme pour l'ensemble des situations cantonales, l'évolution n'est pas linéaire entre les années.

Enfin, les cantons les plus urbains ne se démarquent pas des cantons plus ruraux. L'évolution à Beauvais est positive de 2,4 %, à Compiègne et Saint-Quentin de 2,3 %, à Soissons de 5,2 %, à Creil-Nogent-sur-Oise de 5,6 % et à Laon de 5,8 %. Elle est négative à Abbeville (-3,2 %) et à Amiens (-2,6 %).

[Le taux de l'allocation pour parent isolé (API) est calculé à partir de la population des familles monoparentales au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 1999 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre d'allocataires et non simultanément l'évolution de la population des familles monoparentales sur la période étudiée.]

Taux d'allocataires de l'API par département de 1998 à 2003 (pour 1 000 familles monoparentales)



Sources : CAF, MSA

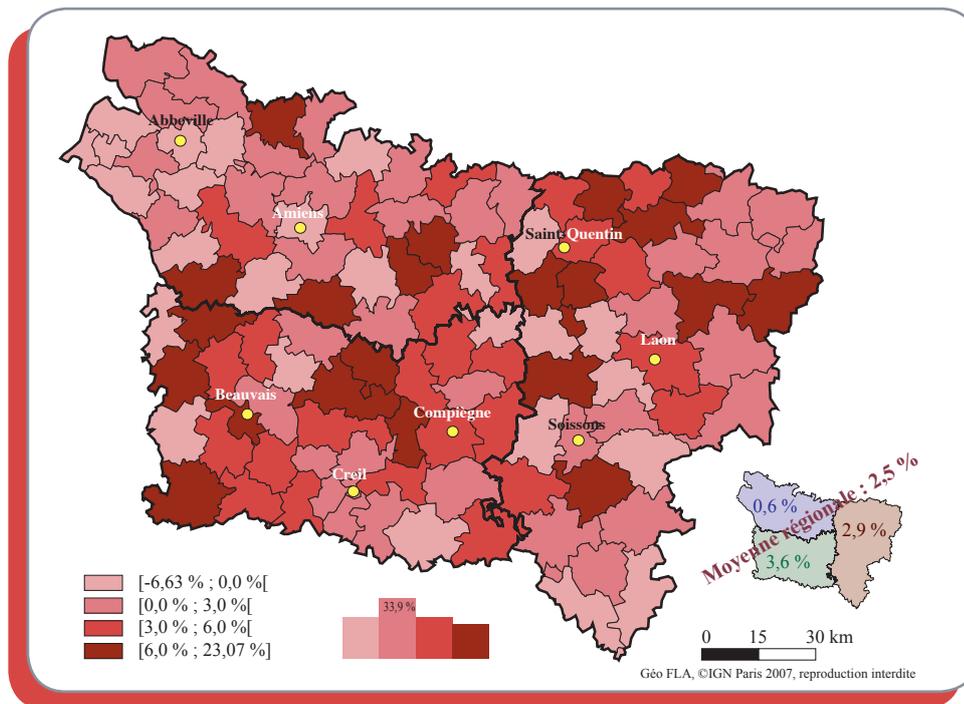
Allocation de soutien familial

En 2003, le nombre de familles recensées en 1999 est de 16 096 782 en France et de 518 283 en Picardie. L'Aisne (150 172) et la Somme (155 048) font jeu égal derrière l'Oise (213 063). Le taux d'allocataire de l'ASF est de 35,2 pour 1 000 familles en France en 2003. Il est de 36,5 pour 1 000 familles en Picardie. C'est dans l'Aisne que ce chiffre est le plus élevé (39,3), puis dans la Somme (37,0) et

enfin dans l'Oise (34,2). Entre 1999 et 2003, la croissance picarde a été de 2,5 %, très inégalement répartie entre les départements. L'Oise (+3,6 %) et l'Aisne (+2,9 %) sont très franchement devant une faible croissance de la Somme (+0,6 %).

Sur l'ensemble de la région, vingt-six cantons ont une évolution négative du taux de familles touchant l'ASF.

Évolution du taux d'allocataires de l'ASF entre 1999 et 2003 pour 1 000 familles (%)



Plus forte baisse : **Froissy** Plus forte hausse : **Grandvilliers** Sources : CAF, MSA, INSEE

La moitié d'entre eux est située dans la Somme, surtout à l'ouest de ce département : Ailly-le-Haut-Clocher (-5,2 %), Hallencourt (-2,9 %), Saint-Valery-sur-Somme (-1,4 %).

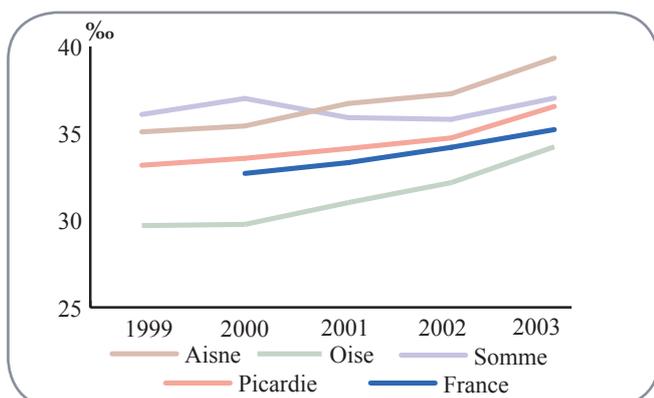
En affichant -5,3 %, le canton de Braine connaît la plus forte baisse du département de l'Aisne, tandis que celle-ci revient à celui de Froissy (-6,6 %) pour l'Oise.

Deux cantons connaissent une croissance nulle : Vic-sur-Aisne et Bray-sur-Somme. Dans les deux cas, une forte

baisse apparaît entre 1999 et 2000, avant que la part des familles allocataires de l'ASF ne remonte pour atteindre en 2003 son niveau initial.

Partout ailleurs, c'est une évolution positive qui est mesurée. Les plus fortes hausses se trouvent dans l'Oise : Grandvilliers (+23,1 %) et Estrées-saint-Denis (+17,6 %). Ailly-sur-Noye (+11,4 %) dans la Somme, Marle (+10,9 %) et Oulchy (+10,7 %) dans l'Aisne complètent les progressions de plus de 10 points.

Taux d'allocataires de l'ASF par département de 1999 à 2003 (pour 1 000 familles)



Sources : CAF, MSA, INSEE

[Le taux de l'allocation de soutien familial (ASF) est calculé à partir de la population des familles au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 1999 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre d'allocataires et non simultanément l'évolution de la population des familles sur la période étudiée. Chaque diminution de la part des allocataires de l'ASF correspond donc à une diminution des effectifs, chaque augmentation de cette part à une augmentation du nombre d'allocataires.]

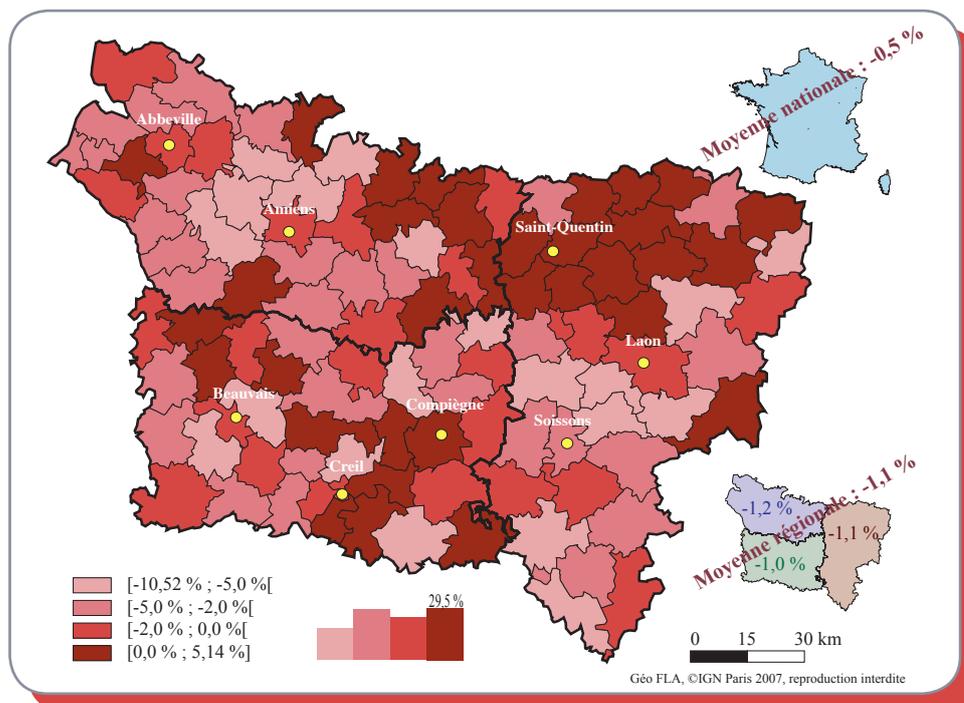
Revenu minimum d'insertion

En 2003 en Picardie, le nombre d'allocataires du RMI s'élève à 26 912, réparti très inégalement : dans la Somme, 9 953 personnes ont accès au RMI, 9 173 dans l'Oise et 7 786 dans l'Aisne. Les taux conservent cette hiérarchie, respectivement 46,3, 32,7 et 37,8 pour 1 000 ménages.

En France (-0,5 %) comme en Picardie (-1,1 %), l'évolution du taux de Rmistés pour 1 000 ménages entre 1999 et 2003

est à la baisse. On remarquera cependant que cette baisse est toute relative car, si la part des personnes bénéficiant du RMI a diminué de manière graduelle entre 1999 et 2001, elle remonte depuis 2001 et atteint en 2003 quasiment son niveau de 2000. Ces fluctuations touchent les trois départements. Entre 1999 et 2003, le taux mesuré dans l'Aisne, décroît de 1,1 % de moyenne annuelle, mais croît de 0,4 %

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour 1 000 ménages entre 1999 et 2003 (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE Plus forte baisse : Neully-Saint-Front Plus forte hausse : Neufchâtel-sur-Aisne

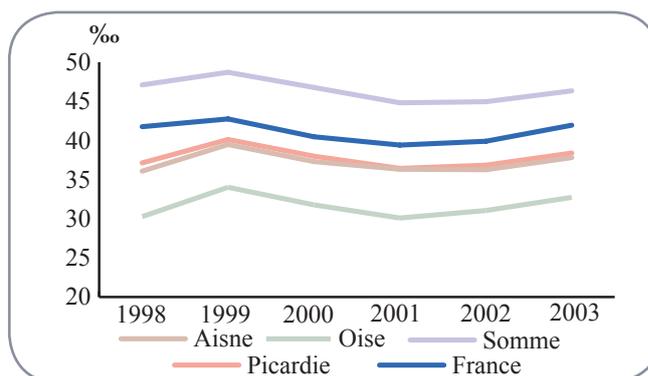
entre 2000 et 2003. Dans la Somme, la décroissance de 1,2 % entre 1999 et 2003 n'est plus que de 0,3 % entre 2000 et 2003 ; dans l'Oise, de -1,0 % à +1,0 %. Au total, la Picardie passe d'un fléchissement de 1,1 % à une croissance de 0,4 %, suivant le mouvement national : de -0,5 % à +1,2 %. Enfin, et pour ne prendre qu'un exemple, à la décroissance picarde annuelle moyenne de 4,7 % entre 1999 et 2001, a succédé une croissance annuelle moyenne de 2,6 % entre 2001 et 2003.

Dans trente-trois cantons, la part des bénéficiaires du RMI parmi les ménages augmente. Cela n'a pas été linéaire et bien souvent le minimum de cette part se situe entre les années 2000 et 2001. Les évolutions les plus importantes sont à mettre au crédit des cantons axonais de Neufchâtel-sur-Aisne (+5,1 %), de Vervins (+5,1 %), de Wassigny (+4,2 %) et de Moy-de-l'Aisne (+4,2 %). Seul le canton de Conty (+4,6 %) s'intercale dans ce quintette, même si cinq cantons de la Somme se placent dans les neuf premières plus fortes évolutions positives : Doullens (+3,6 %), Moyenneville (+3,2 %), Bray-sur-Somme (+3,0 %) et Ham (+2,9 %). Froissy, dans l'Oise, ferme cette liste du top 10 avec +2,7 %.

Les cantons de la Somme sont aussi majoritaires parmi les dix baisses les plus fortes, avec la moitié des cantons : Villers-Bocage (-10,0 %), Domart-en-Ponthieu (-8,7 %), Picquigny (-7,7 %), Chaulnes (-7,5 %) et Molliens-Dreuil

(-7,1 %). Neully-Saint-Front (-10,5 %), Anizy-le-Château (-9,0 %) et Marle (-8,7 %) pour l'Aisne, Nivillers (-10,0 %) et Guiscard (-9,4 %) pour l'Oise complètent ce classement. On voit ainsi se dessiner sur la carte deux zones de fortes évolutions positives : l'une qui englobe une partie de la Thiérache et s'étend vers l'ouest dans le Santerre Somme, l'autre dans l'Oise, entre Creil-Nogent-sur-Oise et Compiègne, zone qui a tendance à s'étendre vers le nord-ouest du département.

Taux d'allocataires du RMI par département de 1998 à 2003 (pour 1 000 ménages)

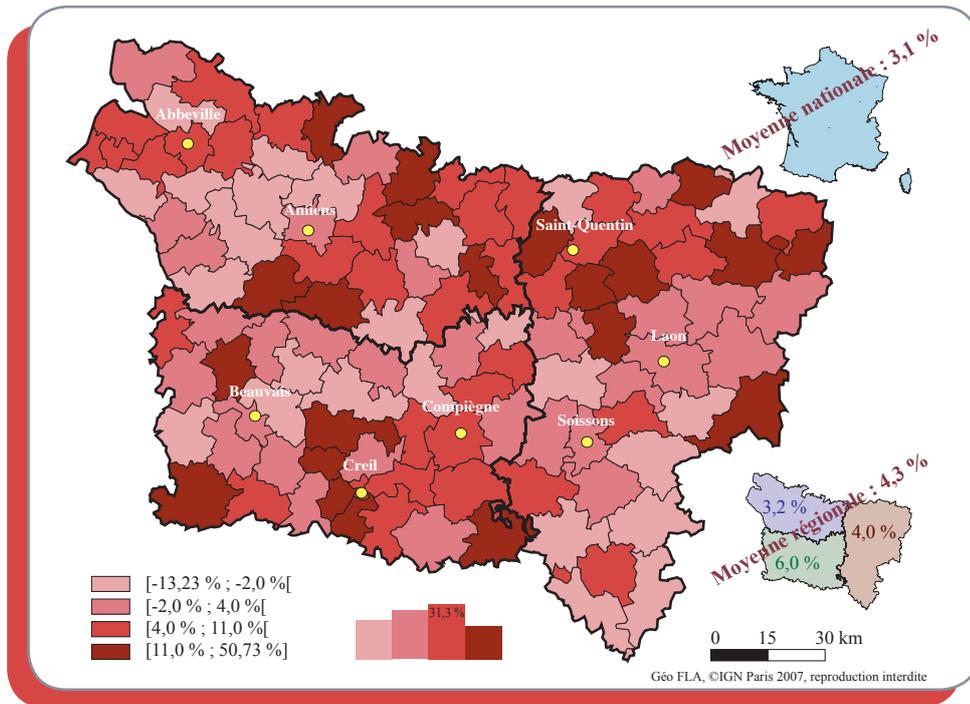


RMI pour les 25-49 ans

Chez les 25-49 ans, le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté entre 2001 et 2003, passant pour la France de 711 904 à 750 373 et, pour la Picardie, de 19 005 à 20 052. Cette hausse succède cependant à une baisse enregistrée entre 2000 (24 266) et 2001 (19 005), niveau le plus bas atteint dans la région. L'effectif des bénéficiaires de 25 à 49 ans de 2003 reste encore largement en deçà de celui de

2000 (- 4 214 personnes). Entre les années 2000 et 2003, la croissance annuelle moyenne du taux d'allocataires du RMI des 25-49 ans pour 1 000 habitants est de 3,1 % en France, inférieure à celle de la Picardie (+4,3 %). Si la Somme (+3,2 %) a une croissance équivalente au niveau national, la progression est plus forte dans l'Aisne (+4,0 %) et surtout dans l'Oise (+6,0 %).

Évolution du taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans entre 2001 et 2003 pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans (%)

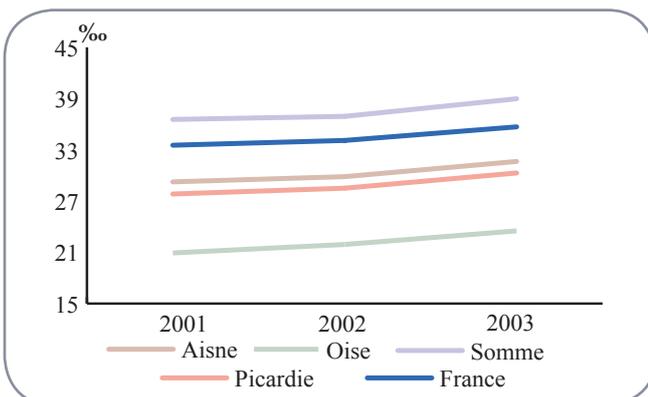


Plus forte baisse : **Le Coudray-Saint-Germer** Plus forte hausse : **Betz** Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

Trente-trois cantons ont connu une diminution de la part des bénéficiaires du RMI de 25-49 ans, allant de -13,2 % (Le Coudray-Saint-Germer) à -0,2 % (Breteuil). Cependant, si ces deux cantons situés aux extrêmes appartiennent à l'Oise, la majorité des cantons connaissant une diminution est située dans la Somme (39 %).

En revanche, cette part augmente dans les autres cantons et, en pourcentage, de façon assez importante. Le canton de Betz, dans le sud-est de l'Oise, connaît ainsi une évolution de +50,7 %. D'une manière générale, les centres urbains restent à l'écart de cette hausse, Amiens ayant la progression la plus faible avec 0,5 %, Compiègne la plus élevée avec 8,7 %.

Taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans par département de 2001 à 2003 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans)



Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

Parmi les plus fortes hausses, les cantons axonais de Moyde-l'Aisne (+39,5 %) ou de Vervins (+17,5 %), les cantons isariens de Mouy (+17,9 %) ou Chantilly (+17,7 %), et ceux dans la Somme de Conty (+23,7 %) ou Bray-sur-Somme (+20,1 %) sont à mentionner.

RMI pour les hommes isolés

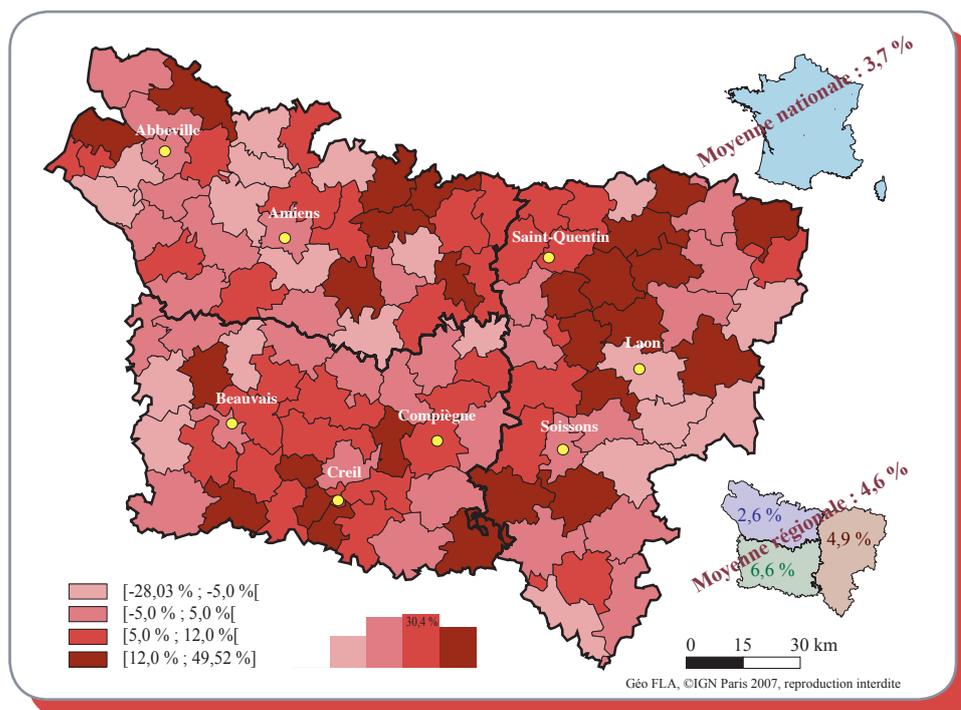
Entre 2001 et 2003, le nombre d'hommes isolés bénéficiaires du RMI s'est accru en France comme en Picardie. Rapportés aux effectifs des hommes seuls pour les années concernées, le taux d'allocataires a augmenté de 3,7 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2003 en France.

La Picardie affiche un accroissement plus fort avec 4,6 %, évolution plus sensible dans l'Oise (+6,6 %) que dans

l'Aisne (+4,9 %) ou dans la Somme (+2,6 %). Cependant, la part des bénéficiaires parmi la population des 25-64 ans reste plus importante en France qu'en Picardie. En 2003, elle était de 24,3 pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans en France pour 17,0 pour 1 000 hommes de cette même tranche d'âge en Picardie.

Les départements se différencient : si celui de la Somme se

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés entre 2001 et 2003 pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Plus forte baisse : **Guiscard**

Plus forte hausse : **Betz**

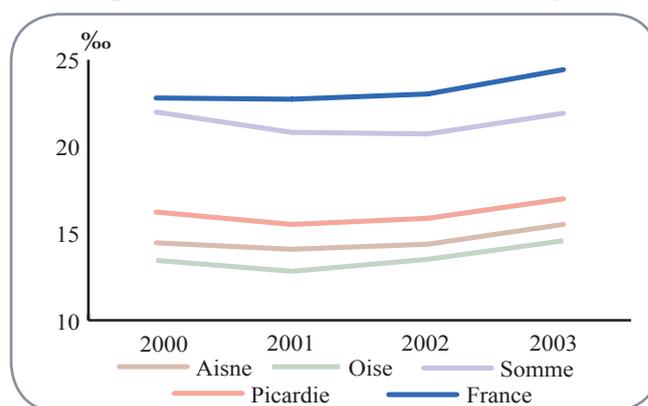
rapproche du niveau national (21,9), les départements de l'Aisne (15,5) et l'Oise (14,6) s'en éloignent assez singulièrement.

Quarante cantons enregistrent une baisse de la part des hommes de 25-64 ans bénéficiaires du RMI par rapport aux hommes de 25-64 ans. 40 % d'entre eux sont dans la Somme, 32 % dans l'Aisne et 28 % dans l'Oise. C'est à Guiscard dans l'Oise que cette régression est la plus forte (-28,0 %). Viennent ensuite Acheux-en-Amiénois (-22,5 %) et Moyenneville (-18,2 %) dans la Somme, Le Coudray-Saint-Germer dans l'Oise (-18,8 %) ou encore Charly dans l'Aisne (-13,6 %).

Parmi les dix plus fortes hausses, on trouve cinq cantons de l'Aisne (Anizy-le-Château (+17,4 %), Moy-de-l'Aisne (+20,0 %), La Fère (+26,6 %), Le Nouvion-en-Thiérache (+27,3 %) et Villers-Cotterêts (+28,2 %)) et trois de l'Oise (Marseille-en-Beauvaisis (+17,9 %), Méru (+20,9 %) ou Betz (+49,5 %) qui connaît la plus forte progression). Dans la Somme, Nesle (+18,2 %) et Combles (+32,8 %) sont tous deux situés à l'est du département, dans une zone où les taux d'hommes isolés de 25-64 ans touchant le RMI sont assez élevés comparativement à l'ouest du département.

Une zone de forte évolution du taux d'allocataires du RMI pour les hommes isolés se dessine à l'ouest de la Thiérache, avec les cantons de Le Nouvion-en-Thiérache, Guise, Ribemont, Sains-Richaumont et jusqu'au nord de Laon. Une grande partie du centre du département de l'Oise est aussi dans une zone de croissance du taux d'allocataires.

Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés par département de 2000 à 2003 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans)



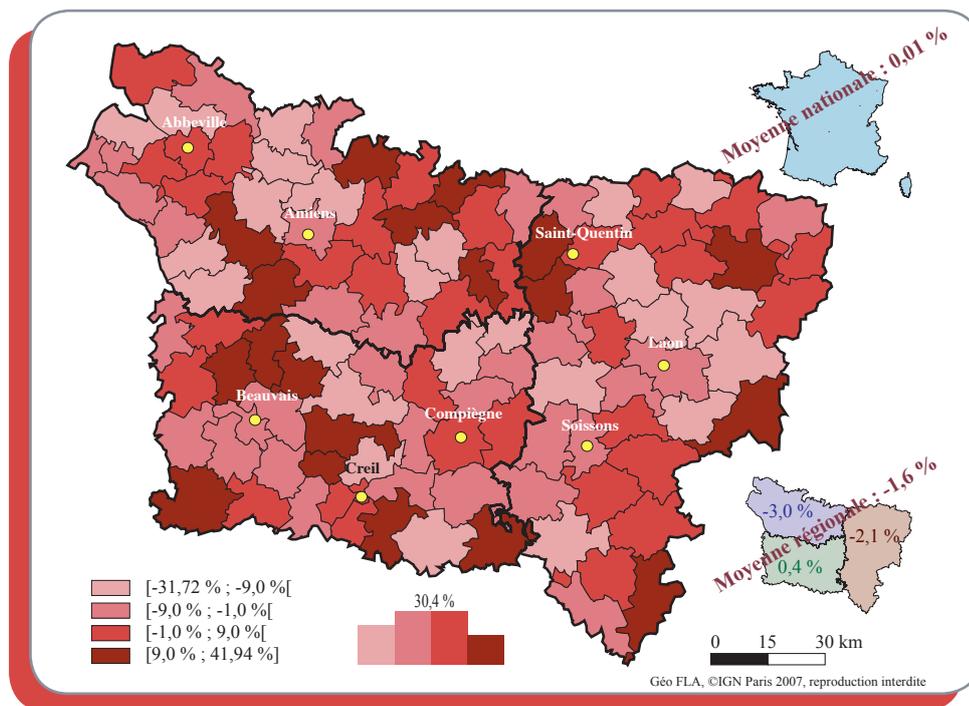
Sources : CAF, MSA, INSEE

RMI pour les femmes isolées

Entre 2001 et 2003, le taux de femmes isolées bénéficiaires du RMI pour 1 000 habitants est resté stable en France (0,01 %) alors qu'il a plutôt baissé en Picardie. Ainsi, la Picardie affiche une diminution de 1,6 %, évolution plus sensible dans la Somme (-3,0 %) que dans l'Aisne (-2,1 %). Au contraire, l'Oise se différencie par une légère augmentation de 0,4 %. Cependant, la part des bénéficiaires parmi

la population des 25-64 ans reste généralement supérieure en France à la Picardie. En 2003, elle était de 12,9 pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans en France et de 10,7 pour 1 000 femmes de cette même tranche d'âge en Picardie. Là aussi, les départements se séparent : si la Somme dépasse le niveau national (13,3), l'Aisne (11,0) et surtout l'Oise (8,6) restent très en deçà.

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées entre 2001 et 2003 pour 1 000 habitants de 25 à 64 ans (%)

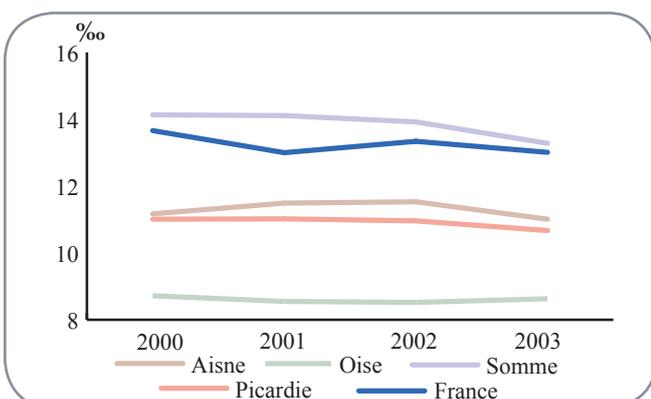


Plus forte baisse : **Marle** Plus forte hausse : **Chaumont-en-Vexin** Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

Soixante-cinq cantons enregistrent une baisse de la part des femmes de 25-64 ans bénéficiaires du RMI par rapport aux femmes de 25-64 ans, répartis équitablement entre les trois départements. Cependant, avec cinq cantons, le département de la Somme accuse le plus grand nombre des cantons parmi les dix baisses les plus fortes : Bernaville (-31,4 %),

Chaulnes (-25,3 %), Domart-en-Ponthieu (-17,2 %), Picquigny (-16,4 %) et Nouvion (-13,8 %). Dans l'Aisne, avec trois cantons, c'est celui de Marle qui a la décroissance régionale la plus forte (-31,7 %), puis Neuilly-Saint-Front (-19,3 %) et Craonne (-17,5 %). L'Oise compte deux cantons dans ce groupe : Guiscard (-29,9 %) et Saint-Just-en-Chaussée (-19,5 %).

Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées par département de 2000 à 2003 (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans)



Parmi les dix plus fortes hausses, on trouve cinq cantons de l'Oise : Froissy (+19,6 %), Marseille-en-Bauvaisais (+23,1 %), Clermont-de-l'Oise (+23,5 %), Betz (+27,3 %) et Chaumont-en-Vexin (+41,9 %) qui connaît la plus grande progression régionale. Trois appartiennent à la Somme : Acheux-en-Amiénois (+20,0 %), Molliens-Dreuil (+23,5 %) et Conty (+33,5 %). Condé-en-Brie (+20,6 %) et Vermand (+21,4 %) sont les deux cantons axonais.

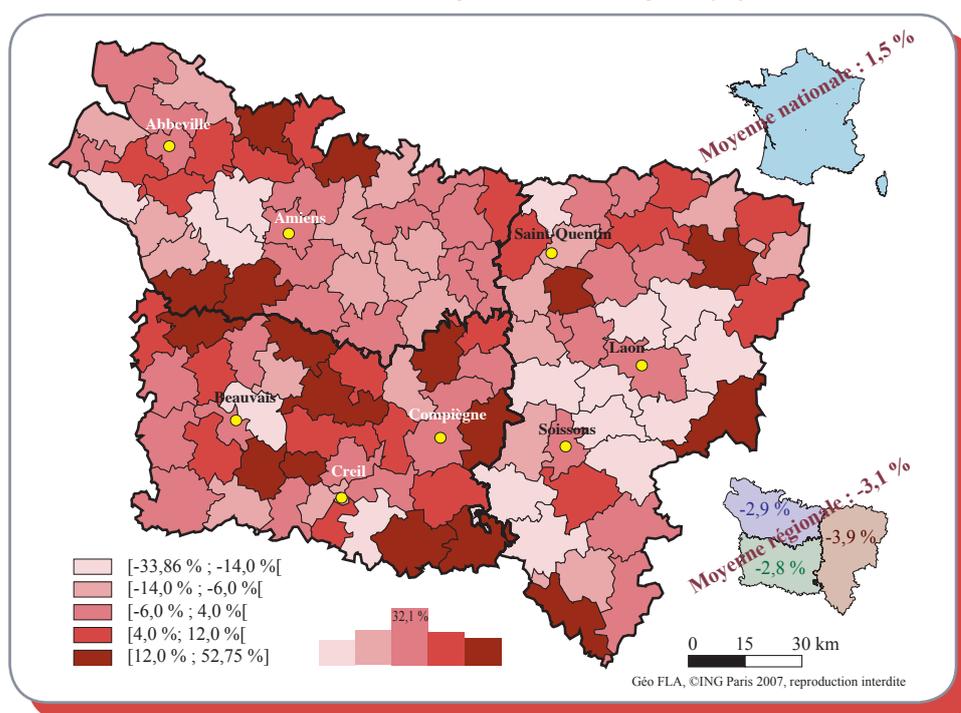
RMI pour les couples

En 2003, le nombre de bénéficiaires du RMI vivant en couple s'élève à 6 085 en Picardie et à 174 102 en France. Alors que l'effectif de cette catégorie de bénéficiaires du RMI est en diminution constante depuis 2001 en Picardie (-3,1 %), il est au contraire en augmentation au niveau national (+1,5 %). Les trois départements picards suivent la configuration régionale : Somme (-2,9 %), Oise (-2,8 %) et

Aisne (-3,9 %) qui se situe un peu au-dessus de la moyenne régionale.

Rapportée au nombre de couples picards au recensement de population de 1999, le taux d'allocataires pour 1 000 couples suit bien entendu la même évolution. En 2003, il est supérieur au taux national : 13,3 pour 1 000 *versus* 12,3 pour 1 000. Mais, alors que le taux national n'a guère évolué

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des couples entre 2001 et 2003 pour 1 000 couples (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE Plus forte baisse : Molliens-Dreuil Plus forte hausse : Nanteuil-le-Haudouin

lué depuis 2001, celui de la Picardie a beaucoup chuté par rapport à 2001 (14,1 pour 1 000). De fait, l'écart entre les taux picard et français s'est réduit. De plus de deux points, il passe en 2003 à moins d'un point.

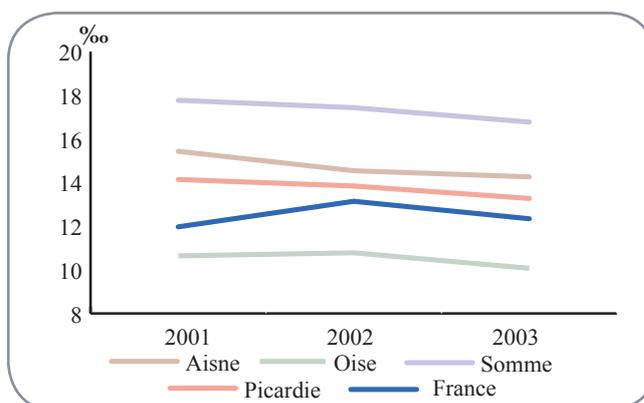
Le département de l'Oise a cependant connu une évolution différente des deux autres départements picards. Alors que pour l'Aisne et la Somme, la baisse a été graduelle entre 2001 et 2003, dans l'Oise, on assiste au contraire à une augmentation de la part des bénéficiaires en couples entre 2001 et 2002 puis à une baisse entre 2002 et 2003.

Trois cantons de l'Aisne (Condé-en-Brie, Sains-Richaumont, Wassigny), celui de Songeons dans l'Oise et de Boves dans la Somme, ont une évolution nulle entre 2001 et 2003. Si pour ces deux derniers cantons, l'évolution est nulle entre chaque année, il n'en va pas de même pour les trois cantons de l'Aisne pour lesquels on enregistre une baisse entre 2001 et 2002 puis une hausse.

Les cantons qui connaissent la plus forte baisse sont ceux de Molliens-Dreuil (-33,9 %) dans la Somme, Marle (-27,2 %) et Neuilly-Saint-Front (-25,5 %) dans l'Aisne et Nivillers (-25,2 %) dans l'Oise. Les cantons autour de Laon dans l'Aisne forment une zone de décroissance assez nette : citons, par exemple, en plus de Marle, Crécy-sur-Serre (-18,4 %), Sissonne (-24,0 %), Craonne (-20,9 %), Braine (-20,7 %), Anizy-le-Château (-24,4 %) et Vailly-

sur-Aisne (-14,4 %). Les cantons pour lesquels une augmentation de la part des couples bénéficiant du RMI est enregistrée sont ceux de Nanteuil-le-Haudouin (+52,8 %), Moy-de-l'Aisne (+35,4 %), Lassigny (+29,1 %). Poix-de-Picardie (+19,9 %), dans la Somme, est le canton de ce département qui enregistre la plus forte augmentation.

Taux d'allocataires du RMI pour des couples par département de 2001 à 2003 (pour 1 000 couples)



Sources : CAF, MSA, INSEE

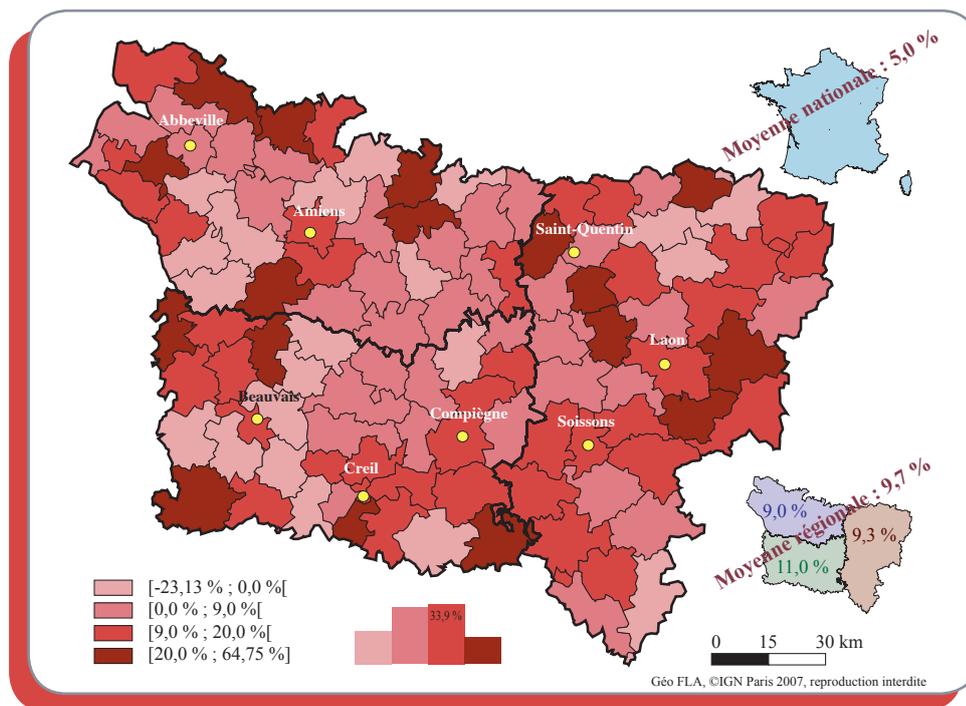
RMI pour les familles monoparentales

En France au recensement de population de 1999, le nombre de familles monoparentales est de 1 984 599. Il est de 59 614 en Picardie. En 2003, la Picardie compte 7 462 familles monoparentales allocataires du RMI. La répartition est assez homogène entre les départements avec 2 304 familles pour l'Aisne, 2 483 pour l'Oise et 2 675 pour la Somme.

Cependant, les taux départementaux diffèrent notablement. Avec un taux de 140,7 pour 1 000 familles monoparentales, la Somme est très nettement devant l'Aisne (131,6 pour 1 000) et l'Oise (107,4 pour 1 000), cette hétérogénéité départementale entraîne un taux picard (125,2 pour 1 000) proche du taux national (128,4 pour 1 000).

Les évolutions sont assez contrastées entre 2001 et 2003.

Évolution du taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales entre 2001 et 2003 pour 1 000 familles monoparentales (%)



Plus forte baisse : **Molliens-Dreuil** Plus forte hausse : **Bray-sur-Somme** Sources : CAF, MSA, INSEE

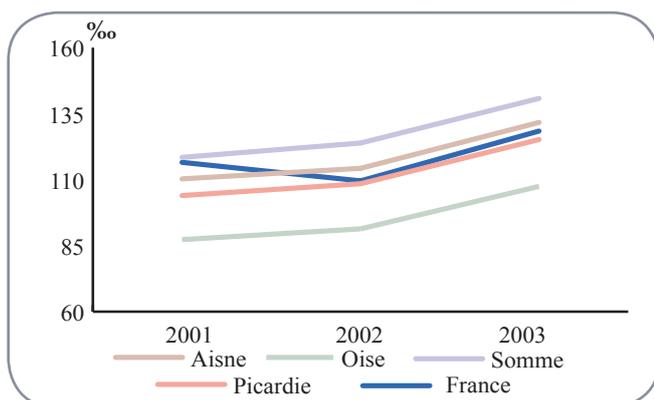
La part des bénéficiaires du RMI parmi les familles monoparentales a crû en moyenne annuelle de 5,0 % en France, soit la moitié du taux moyen picard : +9,7 %. Si la Somme (+9,0 %) et l'Aisne (+9,3 %) se trouvent en dessous de la moyenne régionale, l'Oise se situe bien au-dessus : +11,0 %.

Une vingtaine de cantons connaît cependant une diminution

de cette part, allant de -23,1 % (Molliens-Dreuil, Somme) à -1,4 % (Neuilly-en-Thelle, Oise). Ils sont surtout nombreux dans l'Oise (9) et la Somme (8).

Trois cantons de l'Oise (Guiscard, Maignelay-Montigny, Ressons-sur-Matz), trois de la Somme (Ailly-le-Haut-Clocher, Domart-en-Ponthieu, Nouvion) et le canton de Charly dans le sud de l'Aisne affichent une stabilité du taux entre 2001 et 2003.

Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales par département de 2001 à 2003 (pour 1 000 familles monoparentales)



Sources : CAF, MSA, INSEE

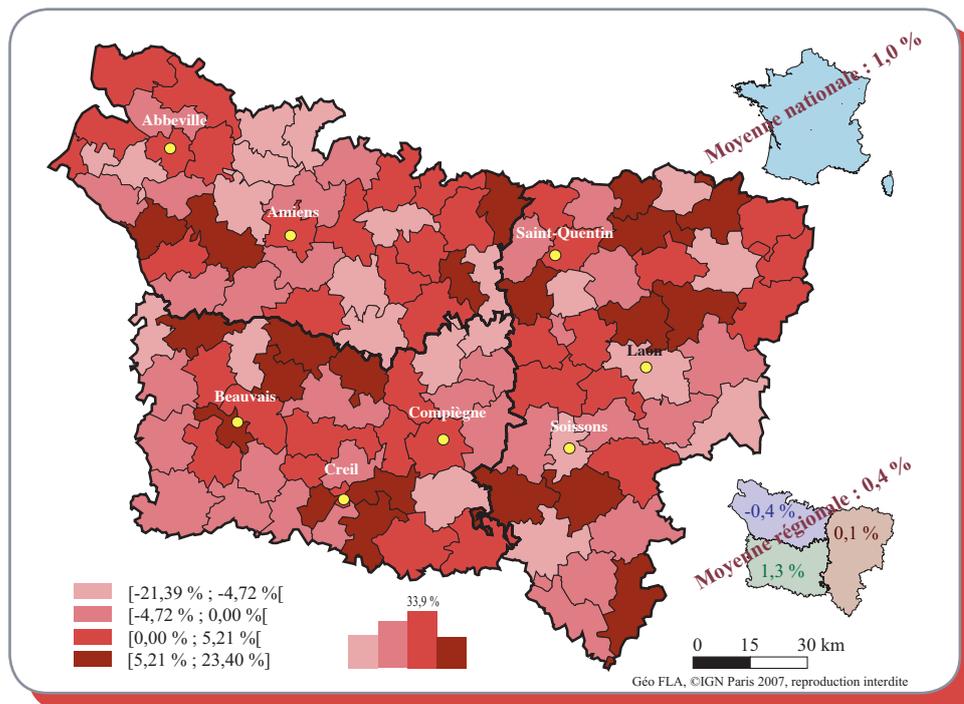
Pour tous les autres cantons, c'est un accroissement de la part des familles monoparentales bénéficiant du RMI parmi les familles monoparentales qui est enregistré. Cet accroissement est visible dans les trois départements avec notamment une zone qui se dessine entre le sud-est de l'Oise et le sud de l'Aisne.

RMI seul

En 2003 en France, 356 884 personnes ont comme seules ressources le RMI. Elles sont 9 032 en Picardie, habitant principalement la Somme (3 488) et l'Oise (3 284). Entre 2001 et 2003, et en rapportant cette population aux nombres d'allocations versées annuellement par la CAF, la tendance en France est à l'augmentation de la part des allocataires du RMI ne percevant que le RMI (+1,0 % en

moyenne annuelle), de même qu'en Picardie, mais de façon moins soutenue (0,4 %). L'augmentation dans la région est essentiellement dû au département de l'Oise (+1,3 %), un peu à celui de l'Aisne (+0,1 %) tandis que la Somme connaît une très faible baisse (-0,4 %) au cours de cette période.

Évolution de la part d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI entre 2001 et 2003 parmi l'ensemble des RMistes (%)



Source : CAF

Plus forte baisse : **Bernaville**

Plus forte hausse : **Guise**

Si le pourcentage d'allocataires du RMI seul est de 34,2 % en Picardie, il est nettement moins élevé dans l'Aisne (29,5 %) que dans la Somme (35,6 %) et dans l'Oise (36,5 %). Ce dernier département a une part proche de celle du niveau national (36,6 %). En 2003, cette part au niveau cantonal s'échelonne de 19,6 % (Tergnier) à 64,0 % (Oulchy-le-Château), deux cantons situés dans l'Aisne. On remarque cependant un resserrement de ces bornes depuis 2000, année pour laquelle elles étaient de 19,1 % (Guise) et de 70,0 % (Estrées-Saint-Denis). Les cantons extrêmes restent cependant très largement les mêmes entre 2001 et 2003 : Guise, Tergnier, Wassigny d'un côté, Estrées-Saint-Denis, Boves, Villers-Bocage de l'autre.

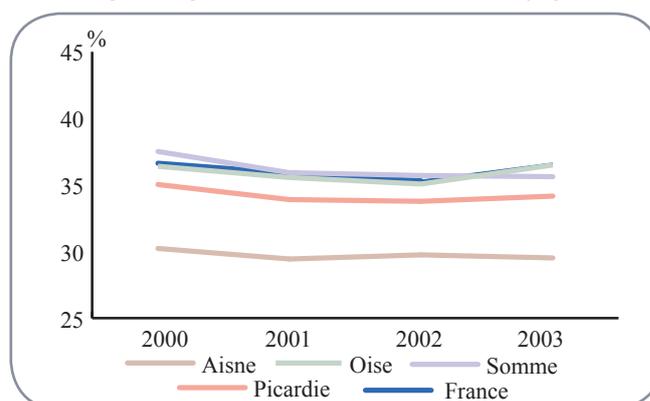
Un peu moins de la moitié des cantons (47 %) a connu une diminution de la part des personnes ne touchant que le RMI parmi l'ensemble des bénéficiaires dont l'étendue va de -21,4 % (Bernaville) à -0,1 % (Liancourt). Ce sont surtout les cantons situés au nord-ouest d'Amiens ou sur la façade ouest de l'Oise qui sont concernés par cette tendance.

On note des zones de croissance de cette part dans le sud-est de l'Oise, englobant le Valois et le long d'une ligne allant de Creil-Nogent-sur-Oise à Compiègne. Le sud de l'Aisne, en dessous de Soissons, se trouve aussi dans une

zone d'accroissement, qui se prolonge le long des limites départementales de l'Oise et de la Somme.

Enfin, la Thiérache forme un territoire de nette croissance. C'est d'ailleurs le canton de Guise (+22,8 %) qui a la plus forte croissance régionale suivi des cantons du sud, tels que Condé-en-Brie (+13,7 %) et Villers-Cotterêts (+16,0 %).

Part d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI par département de 2000 à 2003 (%)



Source : CAF

Aide personnalisée au logement

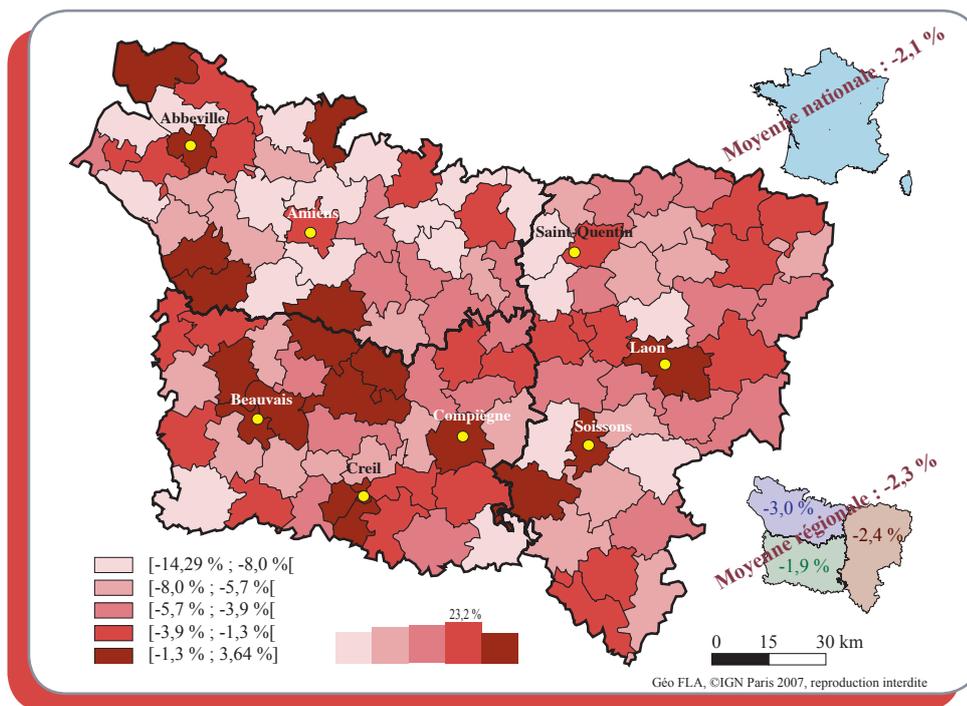
En France en 2003, le nombre de ménages bénéficiaires de l'APL est de 2 637 195. Il est de 84 942 en Picardie avec une nette différence entre les départements : 35 919 dans l'Oise, 26 076 dans l'Aisne et 22 947 dans la Somme.

Rapporté à la population des ménages au recensement de population de 1999, le taux d'allocataires est de 110,8 pour 1 000 ménages en France, contre 121,2 pour 1 000 dans la

région. L'Oise (128,2) et l'Aisne (126,6) ont des taux relativement proches tandis que la Somme (106,8) possède un taux inférieur, y compris au niveau national.

Entre 2001 et 2003, la part des ménages allocataires de l'APL parmi les ménages a régressé, davantage en Picardie (-2,3 %) qu'en France (-2,1 %). C'est dans la Somme que

Évolution du taux d'allocataires de l'APL entre 2001 et 2003 pour 1 000 ménages (%)



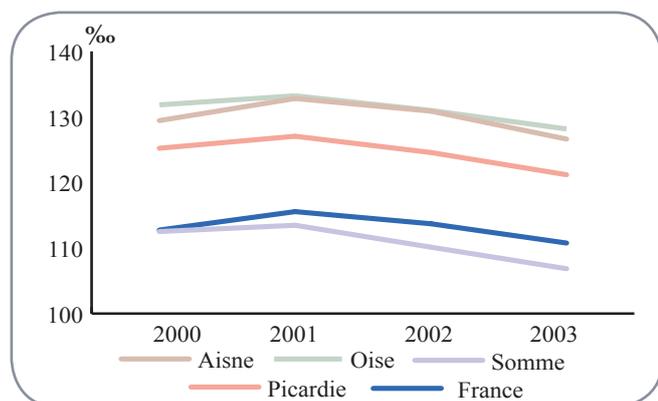
Plus forte baisse : **Villers-Bocage** Plus forte hausse : **Breteuil** Sources : CAF, MSA, INSEE

cette part a le plus décliné (-3,0 %) par rapport à l'Aisne (-2,4 %) ou l'Oise (-1,9 %).

Si dans la plupart des cantons, le taux d'allocataires de l'APL a diminué, il s'en trouve cependant dix pour lesquels cette proportion a augmenté. Le canton de Breteuil dans l'Oise (+3,6 %), ceux d'Ailly-sur-Noye (+1,3 %) ou de Rue dans la Somme (+1,2 %) ou encore Laon (+1,1 %) dans

l'Aisne ont connu les progressions les plus importantes. Pour la très grande majorité des autres unités, une décroissance est constatée. Les plus grandes baisses se situent dans la Somme : ainsi en est-il de Villers-Bocage (-14,3 %), Conty (-14,0), Chaulnes (-11,8 %), Boves (-11,6 %) ou encore Saint-Valery-sur-Somme (-11,2 %), Acheux-en-Amiénois (-11,2 %), Bernaville (-11,1 %) ... Dans l'Oise, le canton de Betz vient s'intercaler (-12,9 %) et, pour l'Aisne, mais beaucoup plus loin, se trouve Vermand (-9,4 %).

Taux d'allocataires de l'APL par département de 2000 à 2003 (pour 1 000 ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE

[Les différents taux d'allocataires de l'allocation personnalisée au logement (APL) sont calculés à partir de la population des ménages au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 2000 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre de bénéficiaires et non simultanément l'évolution de la population des ménages sur la période étudiée. Chaque diminution de la part des allocataires de l'APL correspond donc à une diminution des bénéficiaires, chaque augmentation de cette part à une augmentation du nombre de bénéficiaires.]

Allocation de logement à caractère familial

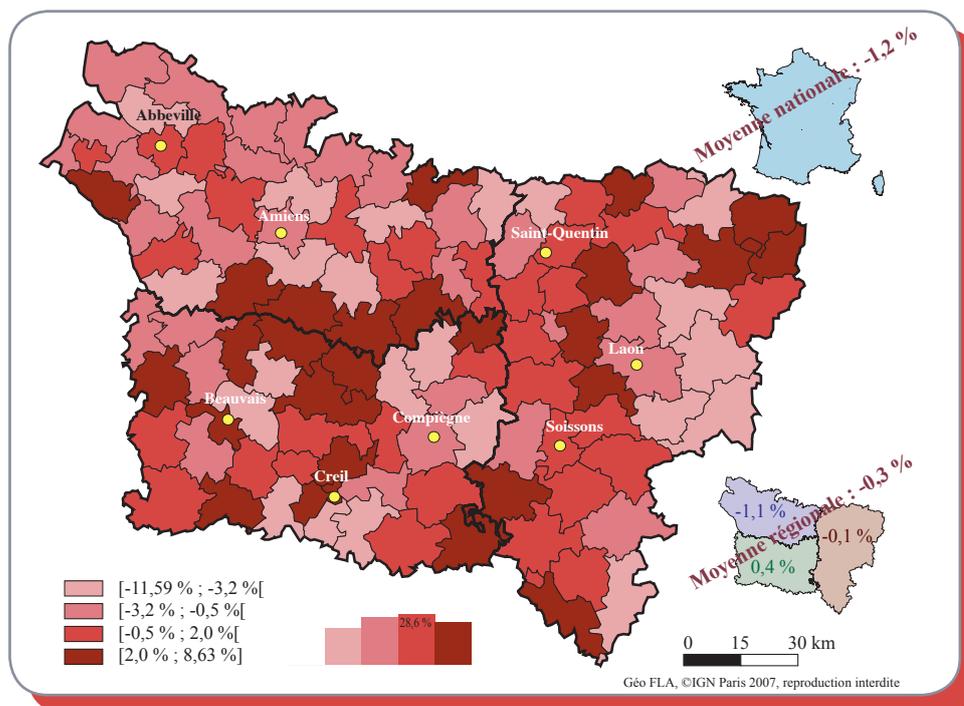
En France en 2003, le nombre de ménages bénéficiaires de l'ALF est de 1 117 208. Il est de 36 710 en Picardie avec une prédominance dans l'Aisne (14 042) par rapport à la Somme (11 981) ou à l'Oise (10 687).

Rapporté à la population des ménages au recensement de population de 1999, le taux d'allocataires est de 46,9 pour 1 000 ménages en France, contre 52,4 pour 1 000 dans la

région. Les taux sont très disparates entre les départements : de 68,2 pour 1 000 dans l'Aisne à 38,1 dans l'Oise en passant par 55,8 dans la Somme.

Entre 2001 et 2003, la part des ménages allocataires de l'ALF parmi les ménages a moins régressé en Picardie (-0,3 %) qu'en France (-1,2 %). C'est dans la Somme que cette part a le plus décliné (-1,1 %) par rapport à l'Aisne

Évolution du taux d'allocataires de l'ALF entre 2001 et 2003 parmi 1 000 ménages (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE Plus forte baisse : **Ressons-sur-Matz** Plus forte hausse : **Guiscard**

(-0,1 %) alors qu'on assiste à une hausse dans l'Oise (+0,4 %).

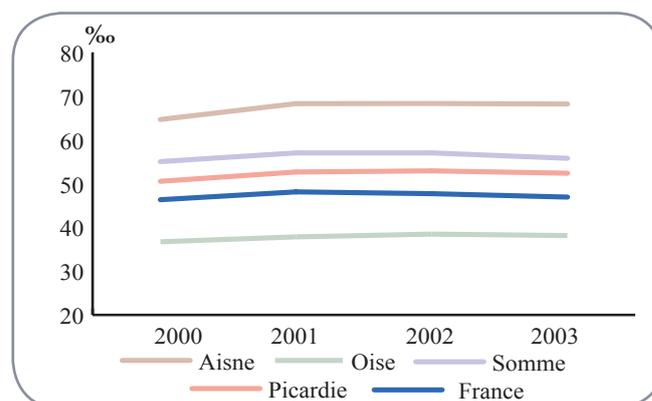
Une zone de forte hausse se trouve sur le plateau picard, à cheval entre les départements de la Somme et de l'Oise ; une autre, moindre, se dessine en Thiérache. C'est le canton de Guiscard dans l'Oise qui avec une augmentation de 8,6 % occupe la première place, suivi d'Aubenton en Thiérache (+8,2 %) et de Villers-Cotterêts (+7,2 %).

Toujours dans l'Aisne, on voit se dessiner une zone qui traverse le département du nord au sud, laissant les cantons de l'est, hors Thiérache, en régression, notamment autour de Neufchâtel-sur-Aisne (-6,3 %) ou Sissonne (-5,1 %). La moitié des cantons de la Somme connaît un fléchissement de la part des bénéficiaires de l'ALF, ce qui est bien moins vrai dans les deux autres départements.

[Les différents taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) sont calculés à partir de la population des ménages au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 2000 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre de bénéficiaires et

non simultanément l'évolution de la population des ménages sur la période étudiée. Chaque diminution de la part des allocataires de l'APL correspond donc à une diminution des bénéficiaires, chaque augmentation de cette part à une augmentation du nombre de bénéficiaires.]

Taux d'allocataires de l'ALF par département de 2000 à 2003 (pour 1 000 ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE

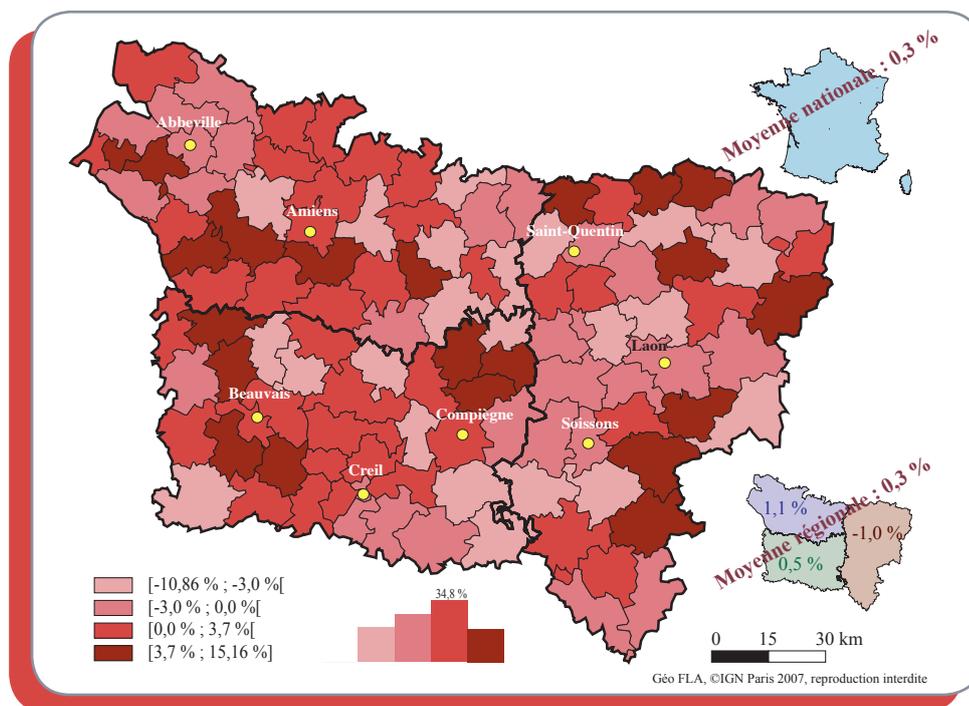
Allocation de logement à caractère social

En France en 2003, le nombre de ménages bénéficiaires de l'ALS est de 2 164 473. Il est de 44 691 en Picardie. Près de la moitié des bénéficiaires est située dans la Somme (20 594), un peu plus du quart dans l'Aisne (12 209) ou l'Oise (11 888).

Rapporté à la population des ménages au recensement de population de 1999, le taux d'allocataires en 2003 est de

89,8 pour 1 000 ménages en France, soit nettement plus que la moyenne régionale (63,8 pour 1 000). Les taux sont très disparates selon les départements. Dans la Somme, le taux est supérieur de 6 points au taux national (95,9 pour 1 000) alors qu'il est en deçà dans l'Aisne (59,3 pour 1 000) et plus nettement encore dans l'Oise (42,4 pour 1 000).

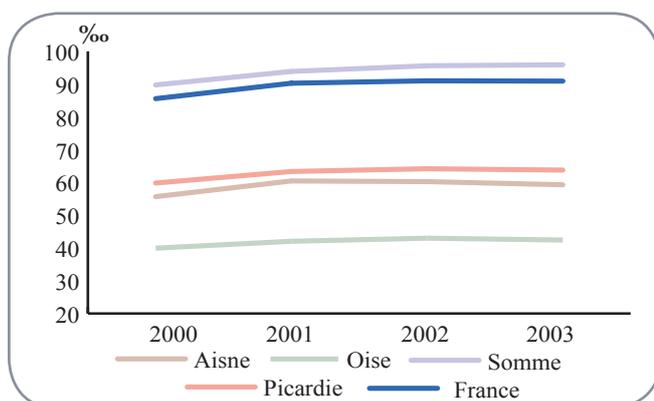
Évolution du taux d'allocataires ALS entre 2001 et 2003 pour 1 000 ménages (%)



Plus forte baisse : **Chaulnes** Plus forte hausse : **Moyenneville** Sources : CAF, MSA, INSEE

Entre 2001 et 2003, la part des ménages allocataires de l'ALS a augmenté pareillement en région et en France (+0,3 %). Cependant, si la progression est nette dans la Somme (+1,1 %), on note un fléchissement tout aussi net dans l'Aisne (-1,0 %), l'Oise se trouvant en situation intermédiaire à +0,5 %. Une zone de croissance traverse la région du nord au sud, globalement centrée sur Amiens pour la Somme et l'ouest de l'Oise.

Taux d'allocataires de l'ALS par département de 2000 à 2003 (pour 1 000 ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Cependant, en dehors de Moyenneville qui se situe dans cette zone et qui connaît l'augmentation la plus importante (+15,2 %), c'est en Thiérache que se trouvent les autres cantons à forte hausse : Sains-Richaumont (+10,8 %), Wassigny (+10,4 %). À l'opposé, les cantons à forte baisse se trouvent dans l'est de la Somme : Chaulnes (-10,9 %), Comblès (-10,2 %), mais aussi, en Thiérache, à Vervins (-7,6 %), et plus à l'ouest à Vermand (-7,4 %). Enfin cinq cantons connaissent une évolution nulle entre 2001 et 2003. Deux d'entre eux ont connu une augmentation du taux entre 2001 et 2002 puis un retour au taux initial (Vailly-sur-Aisne, Rue), trois, une baisse suivie d'une hausse (Mouy, Bernaville, Poix-de-Picardie).

[Les différents taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) sont calculés à partir de la population des ménages au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 2000 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre de bénéficiaires et non simultanément l'évolution de la population des ménages sur la période étudiée. Chaque diminution de la part des allocataires de l'ALS correspond donc à une diminution des bénéficiaires, chaque augmentation de cette part à une augmentation du nombre de bénéficiaires.]

Enfance et familles

En 2005, la France dénombrait 1,7 million de familles vivant avec trois enfants ou plus, soit 19 % des familles ayant au moins un enfant. La part des familles nombreuses n'a cessé de diminuer depuis 1975 en passant de 12 % de la population à 4 % en 2005 ; la part des familles en comptant exactement trois est restée stable à 15 %.

Les politiques nationales en faveur de la famille ont connu des modifications profondes durant les dix dernières années avec notamment le remodelage des prestations à l'enfance. On compte quatre catégories de prestations destinées à la famille : celles d'entretien (allocations familiales et complément familial), celles liées à l'isolement (allocation parent isolé, allocation de soutien familial) et celles concernant la petite enfance (actuellement la prestation d'accueil du jeune enfant).

Les dépenses de prestations sociales attribuées au risque famille-maternité représentent en 2006, 47,8 milliards d'euros, soit une progression de 3,7 % en euros courants après 4,9 % en 2004. Plus précisément, les prestations liées à la branche famille s'élèvent à 41,5 milliards d'euros (2,3 % du PIB), en ralentissement par rapport à 2005 (+3,5 % contre +5,3 %), même si la croissance reste supérieure à celle observée au début des années 2000 (+2,3 % entre 2000 et 2001). Les allocations familiales et le complément familial ont connu une croissance modeste entre 2005 et 2006, respectivement 1,4 % et 0,1 %, évolutions qui s'expliquent par la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales de 1,8 % et par la faible progression des jeunes de moins de 20 ans (+0,1 %). Les dépenses liées à la petite enfance ont fortement progressé en raison du nouveau dispositif PAJE. La branche maternité (0,4 % du PIB) progresse également avec la hausse du nombre des naissances (+4,4 % en 2006 contre +2,3 % en 2005, mais loin de l'évolution de 2002-2003, +8,3 %).

Le nombre de bénéficiaires des prestations familiales atteint 4,8 millions en 2005, dont 69 % de familles avec deux enfants, soit une évolution de 1 % en 2005 et de 13 % depuis 1996. Après une baisse liée à la mise sous conditions de ressources en 1998, le retour à l'universalité dès 1999 et l'ouverture des droits aux prestations familiales pour les enfants de 19-20 ans, puis celle aux enfants de 20 et 21 ans pour les familles ayant au moins trois enfants, expliquent l'augmentation du nombre des allocataires. Le complément familial est versé sous conditions de ressources aux familles ayant la charge d'au moins trois enfants : les bénéficiaires de cette allocation étaient au nombre de 960 000 en 2000 et ne sont plus que 899 000 en 2005, avec un ralentissement plus net en 2005 (-1,1 %) qu'en 2004 (-0,6 %). Concernant l'allocation de rentrée scolaire (ARS), 2,8 millions de familles l'ont perçue en 2007. Après une hausse de 0,3 % en 2004, le nombre de bénéficiaires diminue à nouveau dès 2005 (-0,9 %) avec un montant de la prestation légèrement en hausse (262 € en 2005, 272 € en 2007). Créée en janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant a été très demandée en passant de 690 000 allocataires en janvier 2004 à 1 483 000 en décembre 2005. Elle a pour vocation de remplacer les cinq prestations alors en place (AGED, AFEAMA, APJE, APE, allocation d'adoption) et concerne les familles ayant un enfant né ou adopté après le 1^{er} janvier 2004. Le nombre d'allocataires pour l'AFEAMA qui avait progressé jusqu'à 629 000 en 2003, est retombé à 391 000 en 2005 du fait de la mise en place du dispositif PAJE. Les bénéficiaires d'allocations liées à la monoparentalité n'ont cessé d'augmenter durant le début des années 2000. L'allocation parent isolé (API) a connu une croissance de 4,6 % entre 2002 et 2006 tandis que les dépenses allouées à cette prestation ont augmenté de 8,0 % durant cette période ; on dénombrait 170 000 bénéficiaires en 2000, ils sont 206 000 cinq ans plus tard. En 2005, la croissance de l'API est de 4,8 % et s'explique par l'augmentation des allocataires de « l'API longue » (+6 %) en raison d'une forte croissance démographique durant les trois dernières années et de la forte progression dans les DOM (+13,6 %). Concernant l'allocation de soutien familial (ASF), sa croissance a été moins prononcée : 1,3 % entre 2004 et 2005, contre 2,7 % entre 2002 et 2003. Les allocataires sont passés de 630 000 en 2000 à 695 000 en 2005. Le nombre de places en crèches collectives, destinées aux enfants de moins de trois ans, a très peu évolué entre 2001 et 2005 (+0,1 %) tandis que les places en crèches familiales ont diminué de 0,3 %. Ce sont les places chez les assistantes maternelles qui ont le plus augmenté : de 624 000 en 2002 à 689 000 places en 2005, soit une croissance de 9,4 %. Enfin, en 2006, on comptabilise 8 800 mariages de moins qu'en 2005, soit 275 000 mariages contre 297 000 en l'an 2000. En 2005, une femme se marie pour la première fois à 29,1 ans et un homme à 31,1 ans, une moyenne qui continue à progresser puisqu'il y a dix ans, c'était 2,2 ans plus tôt. Le taux de nuptialité est passé en cinq ans de 5,0 ‰ à 4,4 ‰ et, sur la même période, le nombre de divorces a progressé de 114 000 à 152 000.

Faits marquants en Picardie

La part d'allocataires des CAF et des MSA parmi l'ensemble des ménages de la région est restée relativement stable entre 1999 et 2003, ne croissant que de 0,1 % en moyenne annuelle, augmentation due au seul département de l'Oise. La part des allocataires avec trois enfants et plus a le plus baissé avec 1,7 % en moyenne par an. Cette diminution touche les trois départements et les trois quarts des cantons. Les parts des allocataires avec un ou deux enfants enregistrent une croissance comprise entre 0,7 % et 1,0 %.

Les familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € ou inférieur à 610 € connaissent une diminution de leur part entre 2001 et 2003 parmi l'ensemble des familles dont le quotient familial est connu, respectivement de 2,6 % et de 2,1 %. Dans les deux cas, le recul est plus net dans la Somme. On note des zones de croissance dans le sud de l'Aisne et dans les cantons autour de l'axe Laon-Soissons.

C'est dans l'Aisne que la part des familles bénéficiant de l'AFEAMA est en plus forte progression (7,0 %), notamment pour les cantons de sa façade est, alors que l'Oise a une croissance moitié moindre (3,5 %) avec des diminutions importantes pour certains cantons du sud.

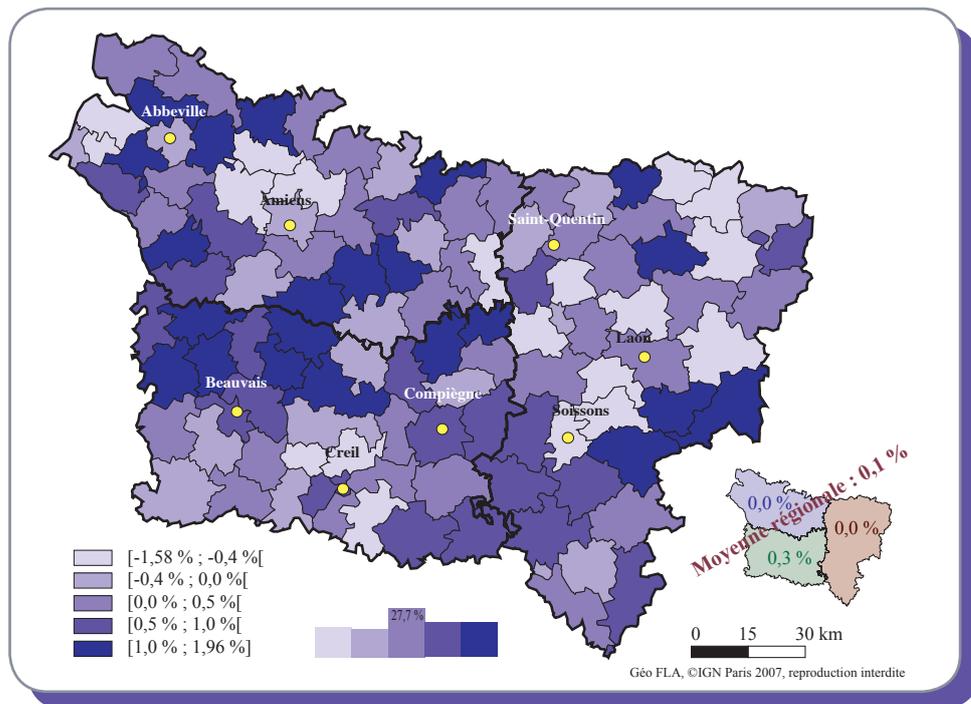
Part d'allocataires parmi l'ensemble des ménages

Si on observe les évolutions aux niveaux régional et départemental des allocataires entre 1999 et 2003, on constate une quasi-stabilité avec -0,04 % dans l'Aisne, -0,02 % dans la Somme et enfin, +0,3 % dans l'Oise. La part d'allocataires est restée quasiment stable dans cette période (+0,3 %). Même au niveau cantonal, les évolutions les plus importantes restent limitées.

Ainsi, la baisse la plus forte concerne le canton de Saint-Valery-sur-Somme avec 1,6 % alors que la hausse la plus importante revient au canton de Neufchâtel-sur-Aisne avec 2,0 %.

En 2003, la part des allocataires parmi les familles est de 44,4 % au niveau régional et de 44,7 % sur l'ensemble du pays. Elle est sensiblement identique entre les trois départe-

Évolution de la part d'allocataires entre 1999 et 2003
parmi l'ensemble des ménages (%)

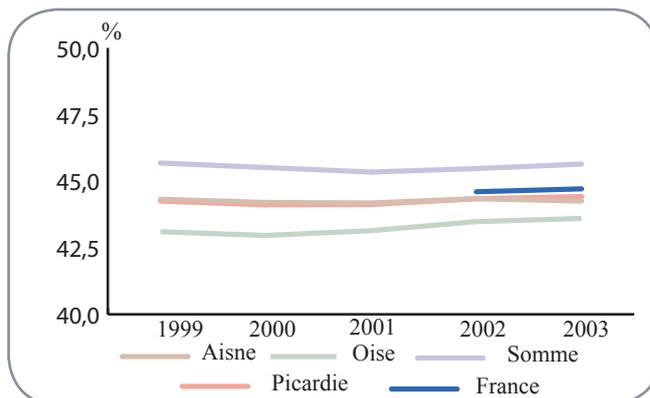


Sources : CAF, MSA, INSEE Plus forte baisse : **Saint-Valery-sur-Somme** Plus forte hausse : **Neufchâtel-sur-Aisne**

ments : Aisne (43,6 %), Oise (44,3 %), Somme (45,6 %).

Au niveau cantonal, cette part va de 33,3 % (Acheux-en-Amiénois) à 57,3 % (Creil-Nogent-sur-Oise). Ces bornes n'ont guère bougé entre 1999 et 2003 ainsi que les cantons extrêmes : Combles, Acheux-en-Amiénois, Chantilly ou Boves d'un côté, Creil-Nogent-sur-Oise, Amiens de l'autre. Une zone de croissance se dessine au nord-ouest de l'Oise et s'étend un peu vers le sud de la Somme. Une seconde, quasi contiguë, part de Compiègne et se prolonge dans l'Aisne, entourant Soissons et remontant vers l'est du département.

Part d'allocataires
parmi l'ensemble des ménages
par département de 1999 à 2003 (%)



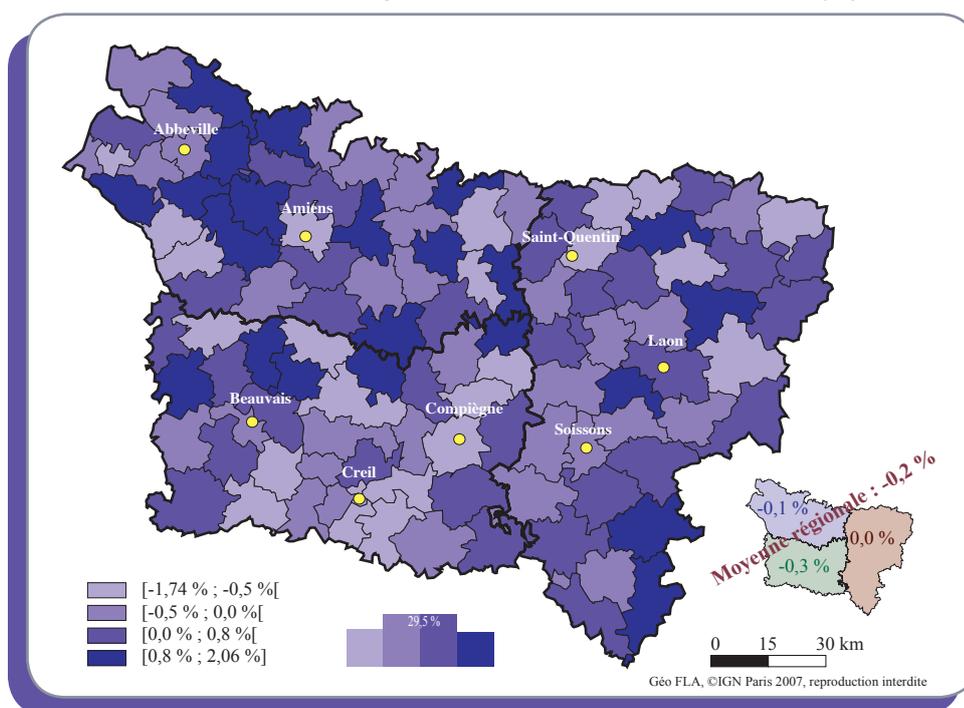
Sources : CAF, MSA, INSEE

Allocataires avec au moins un enfant

En France en 2003, le nombre d'allocataires avec au moins un enfant est de 6 341 610, ce qui représente 59,6 % de l'ensemble des allocataires. En Picardie, 202 659 allocataires de cette catégorie sont recensés, soit 65,1 % de l'ensemble des allocataires. La répartition entre les départements est assez disparate : avec 86 208 allocataires (70,6 %), l'Oise se trouve au premier rang, tant

en effectifs absolus qu'en part relative. Avec un nombre d'allocataires comparables (58 328 pour l'Aisne, 58 123 pour la Somme), la part des allocataires avec au moins un enfant est nettement supérieure dans l'Aisne (64,0 %) que dans la Somme (59,3 %). C'est cependant dans la Somme que l'évolution est la plus flagrante entre 2002 et 2003 (+0,4 %). Elle n'est que de +0,3 % dans l'Aisne et régresse

Évolution de la part d'allocataires avec au moins un enfant entre 2001 et 2003 parmi l'ensemble des allocataires (%)



Plus forte baisse : **Noyon**

Plus forte hausse : **Chaulnes**

Sources : CAF, MSA

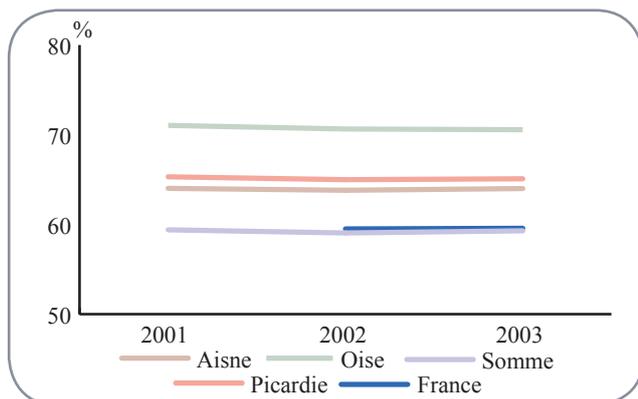
dans l'Oise (-0,1 %). Durant la même période, l'évolution est de +0,1 % au niveau national. Si l'on élargit à la période 2001-2003, on constate une évolution négative de 0,2 % pour l'ensemble de la région, évolution surtout due au département de l'Oise (-0,3 %).

La part relative des allocataires avec au moins un enfant parmi les allocataires s'échelonne de moins de la moitié (42,6 % à Amiens) à près de neuf dixièmes (Ressons-

sur-Matz avec 87,3 %). Huit cantons sur les dix ayant la part la plus importante sont isariens comme Ressons-sur-Matz (87,3 %) ou Auneuil (85,6 %). Seuls un canton de l'Aisne (Neufchâtel-sur-Aisne, 83,8 %) et un de la Somme (Villers-Bocage, 86,9 %) s'insèrent dans ce groupe.

L'ensemble des cantons se divise exactement en deux parties égales selon que l'évolution de la part des allocataires avec au moins un enfant est négative ou positive. Dans les cantons de Nouvion et de Laon, l'évolution est nulle mais plusieurs autres cantons ont des évolutions proches de 0 %. Les cantons où leur part régresse, sont plus nombreux dans l'Oise (37,5 %) que dans la Somme (32,1 %) ou l'Aisne (30,4 %). À l'inverse, les cantons où l'évolution est positive sont les moins nombreux dans l'Oise (29,1 %), puis dans la Somme (34,6 %) et l'Aisne (36,4 %). Les cantons de Noyon (-1,7 %), Friville-Escarbotin (-1,2 %), Grandvilliers (-1,1 %) affichent les baisses les plus importantes ; celui de Chaulnes (+2,1 %), la croissance la plus forte.

Part d'allocataires avec au moins un enfant parmi l'ensemble des allocataires par département de 2001 à 2003 (%)



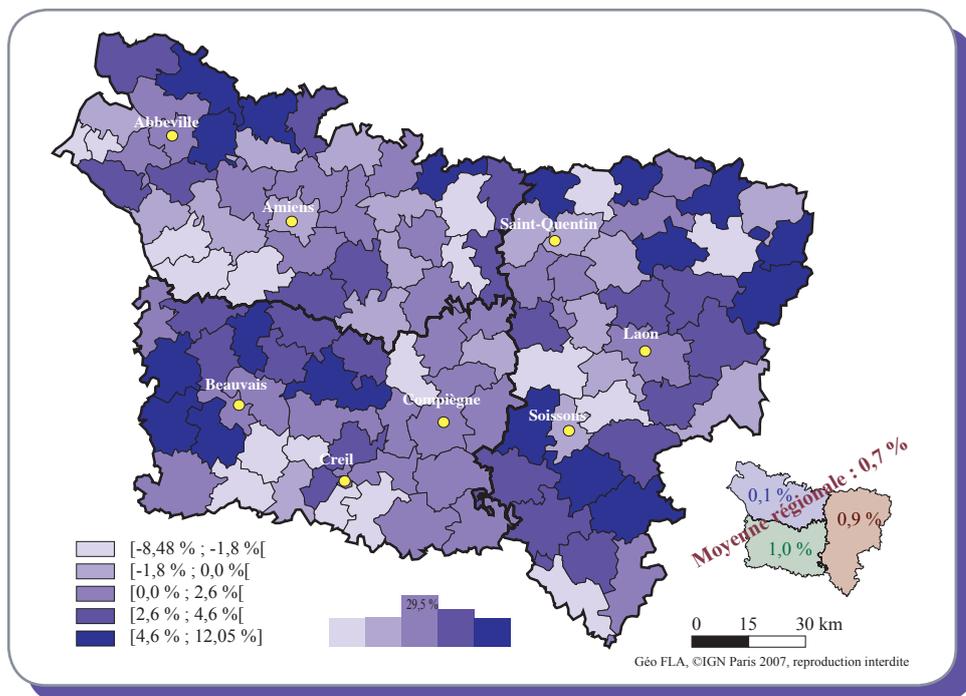
Sources : CAF, MSA

Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles

Entre 2002 et 2003, le nombre d'allocataires avec un enfant est passé en France de 1 825 615 à 1 821 764, soit une régression de 0,2 %. En Picardie, la situation est inverse puisqu'entre ces deux années, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 0,8 %. Il en a été de même pour l'ensemble des départements picards : Aisne (+1,2 %), Somme (+1,0 %) et Oise (+ 0,5 %). Le nombre d'allocataires a ainsi

progressé en Picardie passant de 59 661 à 60 164. Entre 2001 et 2003, les augmentations restent en général en deçà, sauf pour l'Oise (+1,0 %), tandis que l'Aisne (+0,9 %) et la Somme (+0,1 %) montrent une légère croissance. La région se situe à +0,7 %. La part relative du nombre de familles évolue de manière identique, les populations étant rapportées au recensement de 1999.

Évolution de la part d'allocataires avec un enfant entre 2001 et 2003 parmi l'ensemble des familles (%)



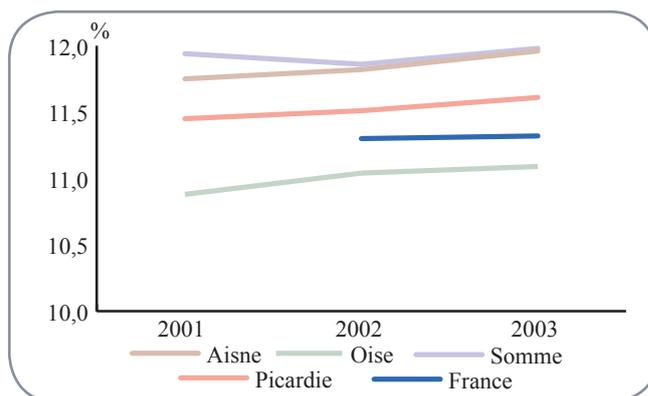
Sources : CAF, MSA, INSEE Plus forte baisse : **Hornoy-le-Bourg** Plus forte hausse : **Combles**

Un tiers des cantons connaît une évolution négative de la part d'allocataires avec un enfant. Il s'agit principalement de cantons de la Somme (43,2 %), surtout situés au sud-ouest d'Amiens : Hornoy-le-Bourg (-8,5 %), Conty (-5,6 %) ou à l'est du département : Nesle (-5,6 %), Péronne (-2,9 %). Avec 35,1 % des cantons où existe une régression, le département de l'Aisne arrive en seconde place suivi de celui de l'Oise (21,6 %).

À l'opposé, les cantons de l'Oise sont plus nombreux à connaître une évolution positive (37,8 %) que ceux de l'Aisne (33,8 %) ou de la Somme (28,4 %). L'augmentation la plus importante est à mettre au crédit du canton de Combles dans la Somme (+12,1 %), viennent ensuite Crèvecœur-le-Grand (+7,1 %) dans l'Oise et Aubenton dans l'Aisne (+7,0 %).

[Les différents calculs des parts d'allocataires sont effectués à partir de la population des familles au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 2001 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre de bénéficiaires et non simultanément l'évolution de la population des familles sur la période étudiée. Chaque diminution des parts d'allocataires correspond donc à une diminution des bénéficiaires, chaque augmentation, à un accroissement du nombre de bénéficiaires.]

Part d'allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles par département de 2001 à 2003 (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE

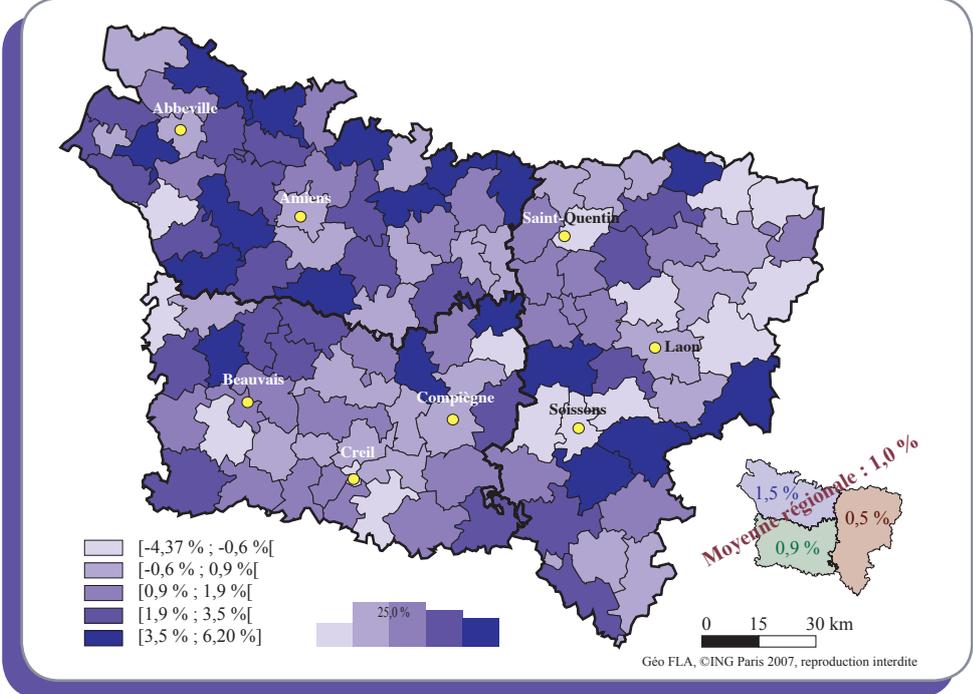
Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles

En 2003, le nombre d'allocataires avec deux enfants en France s'élève à 2 968 015. La part des bénéficiaires de cette catégorie est de 18,4 % en 2003. En Picardie, la part est de 17,5 % en 2003. L'augmentation en Picardie entre 2001 et 2003 est de 1,0 % et c'est dans la Somme que celle-ci a été la plus forte (+1,5 %). L'Oise (+0,9 %) et l'Aisne (+0,5 %) sont derrière. Cependant, en 2001 comme

en 2003, la part des allocataires ayant deux enfants est plus importante dans l'Oise (respectivement 18,7 % et 19,0 %) que dans l'Aisne (16,5 % et 16,6 %) ou la Somme (15,9 % et 16,4 %).

La part relative au nombre de familles évolue de manière identique, les populations étant rapportés au recensement de 1999.

Évolution de la part des allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles entre 2001 et 2003 (%)



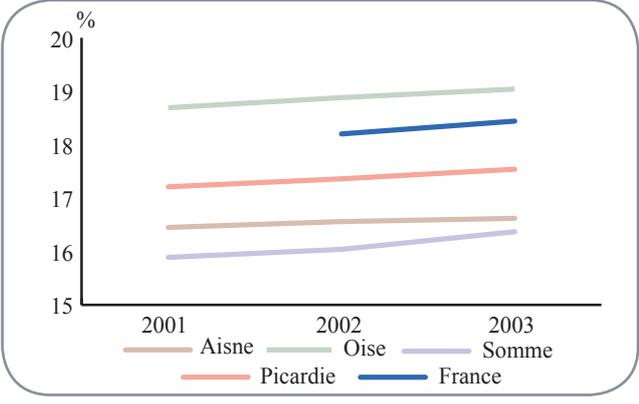
Plus forte baisse : Crécy-sur-Serre Plus forte hausse : Acheux-en-Amiénois Sources : CAF, MSA, INSEE

Vingt-deux cantons sur les cent-douze ont vu leur part des allocataires avec deux enfants baisser parmi les familles allocataires. La moitié est située dans l'Aisne notamment Crécy-sur-Serre (-4,4 %), La Capelle (-4,2 %) ou Rozoy-sur-Serre (-3,8 %). Un tiers se situe dans l'Oise (36,4 %) avec Formerie (-1,4 %), Creil-Nogent-sur-Oise (-1,2 %) et

Auneuil (-0,9 %), et 13,6 % dans la Somme avec Oisemont (-3,2 %) et Rosières-en-Santerre (-0,6 %).

Du côté des évolutions positives de cette part, 39,1 % des cantons se trouvent dans la Somme, 31,0 % dans l'Oise et 29,9 % dans l'Aisne. On note l'existence d'une «ceinture» autour d'Amiens avec par exemple Acheux-en-Amiénois (+6,2 %), Poix-de-Picardie (+ 5,3 %), Bray-sur-Somme (+4,8 %), Ailly-sur-Noye (+3,6 %) ou Roye (+3,5 %). Le département de l'Aisne est coupé en deux par une ligne passant par Neufchâtel-sur-Aisne (+5,0 %), Oulchy-le-Château (+5,1 %) et Villers-Cotterêts (+ 1,0 %).

Part d'allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles par département de 2001 à 2003 (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE

[Les différents calculs des parts d'allocataires sont effectués à partir de la population des familles au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 2001 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre de bénéficiaires et non simultanément l'évolution de la population des familles sur la période étudiée. Chaque diminution des parts d'allocataires correspond donc à une diminution des bénéficiaires, chaque augmentation, à un accroissement du nombre de bénéficiaires.]

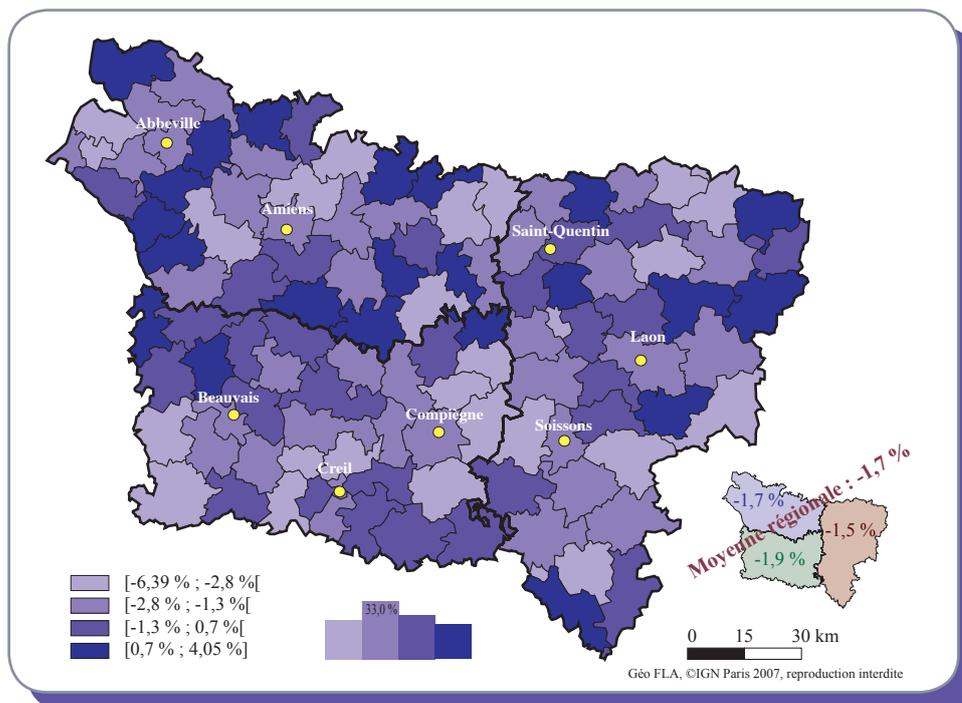
Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles

En 2003, le nombre d'allocataires avec trois enfants ou plus en France s'élève à 1 551 831. La part des bénéficiaires de cette catégorie est de 9,6 % en 2003. Entre 2001 et 2003, la Picardie a connu une diminution de 1,7 %, partagée par tous les départements : Oise (-1,9 %), Somme (-1,7 %), Aisne (-1,5 %). En 2003, la part relative des allocataires avec trois enfants et plus parmi les familles allocataires est supérieure

en Picardie à la moyenne française.

La situation départementale reste contrastée. En 2003, la Somme se situe sous la moyenne française (9,1 % d'allocataires avec trois enfants et plus parmi l'ensemble des familles) tandis que l'Aisne (10,3 %) et l'Oise (10,3 %) sont au-dessus.

Évolution de la part des allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles entre 2001 et 2003 (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Plus forte baisse : **Le Nouvion-en-Thiérache** Plus forte hausse : **Craonne**

Environ les trois quarts des cantons ont connu une évolution négative de la part des allocataires de trois enfants ou plus entre 2001 et 2003, répartis grosso-modo par tiers entre les trois départements de la région. Parmi les plus fortes diminutions, on notera Le Nouvion-en-Thiérache (-6,4 %), Roisel (-5,3 %), Acheux-en Amiénois (-4,8 %), Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne) (-5,1 %), Neuilly-en-Thelle (Oise) (-4,7 %).

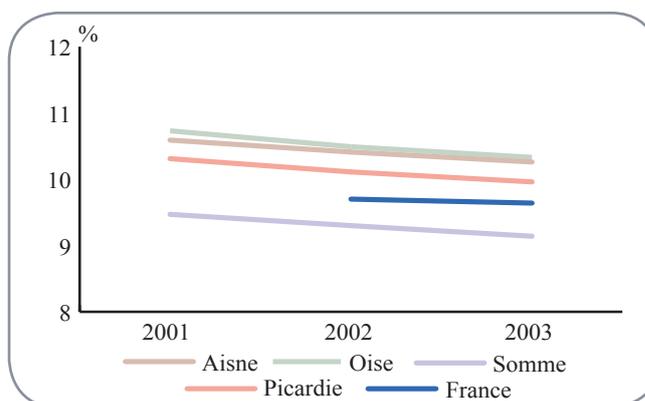
Quelques cantons ont connu en revanche un accroissement de cette part, situés principalement dans la Somme (40,6 %) et dans l'Aisne (37,5 %).

Craonne (+4,1 %), Rosières-en-Santerre (+3,9 %), Formerie (+3,7 %) font partie de ces cantons. On notera enfin qu'une zone de fort accroissement se dessine au nord de Beauvais et englobe une partie des plateaux picards nord et sud.

[Les différents calculs des parts d'allocataires sont effectués à partir de la population des familles au recensement de 1999. De fait, les taux calculés par année ainsi que l'évolution mesurée entre 2001 et 2003 ne prennent en compte que l'évolution du nombre de bénéficiaires et non simultanément l'évolution de la population des familles sur la période étudiée. Chaque diminution

des parts d'allocataires correspond donc à une diminution des bénéficiaires, chaque augmentation, à un accroissement du nombre de bénéficiaires.]

Part d'allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles par département de 2001 à 2003 (%)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €

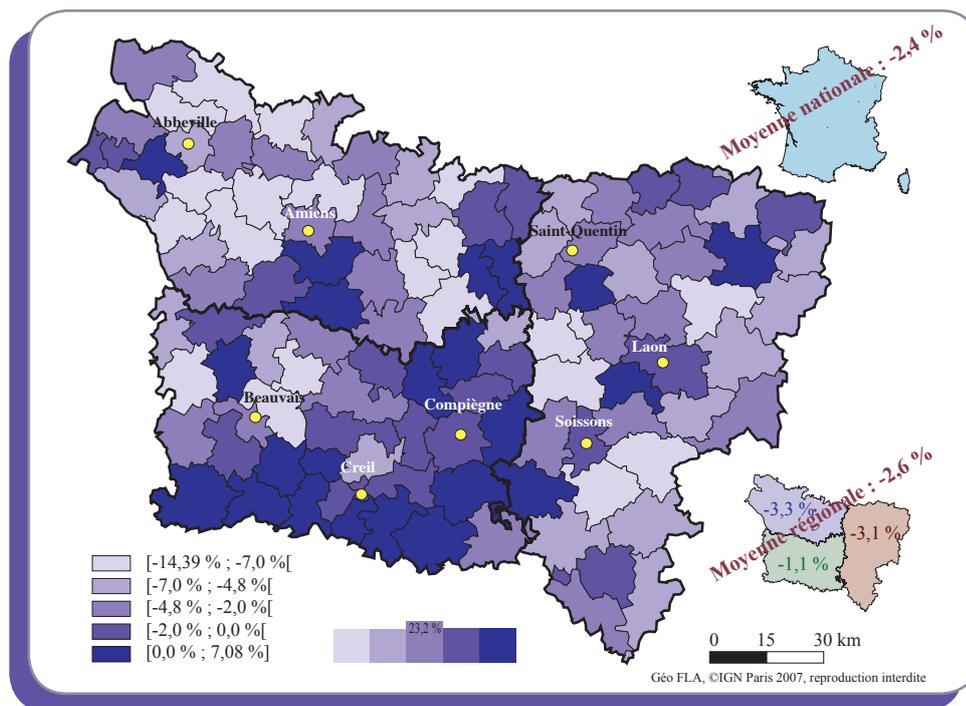
En 2003, le nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € est de 45 625 en Picardie, moins qu'en 2001 (48 889), soit une diminution annuelle de 3,4 %. En France, la baisse du nombre de familles de cette catégorie est plus accentuée (-5,1 %).

La part de ces familles parmi l'ensemble des familles pour lesquelles le quotient familial est connu est, elle aussi, en

légère régression en Picardie comme en France. Elle passe ainsi en Picardie de 19,7 % à 18,7 % (2,6 % de baisse annuelle entre 2001 et 2003) et en France de 20,4 % à 19,4 %, soit une diminution annuelle de 2,4 %.

La situation est plus contrastée par département. Le nombre de familles régresse davantage dans l'Aisne (-5,5 %) que dans la Somme (-3,6 %) ou dans l'Oise (-1,1 %). La

Évolution de la part des familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu de 2001 à 2003 (%)

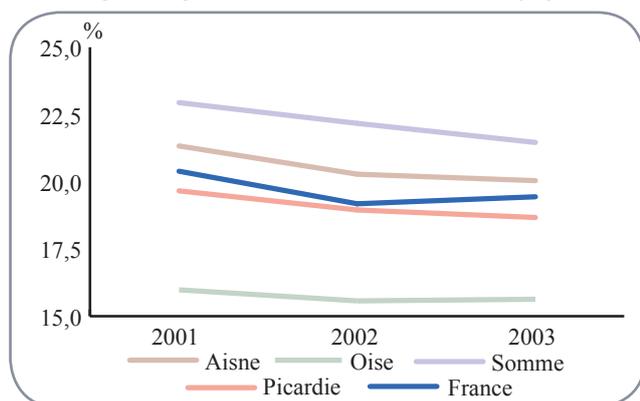


proportion des familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € parmi l'ensemble des familles dont le quotient familial est connu est de 21,5 % dans la Somme, 20,1 % dans l'Aisne et 15,6 % dans l'Oise ce qui représente 18,7 % en Picardie. L'évolution de cette part entre 2001 et 2003 est négative quel que soit le département : -3,3 % dans la Somme, -3,1 % dans l'Aisne et -1,1 % dans l'Oise.

Au niveau cantonal, si la majeure partie des cantons accuse une baisse de la part des familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €, un cinquième d'entre eux voit au contraire cette part augmenter.

Les plus fortes baisses se trouvent dans les départements de l'Aisne et de la Somme : Marle (-14,4 %), Braine (-11,3 %), Nouvion (-11,1 %). À l'opposé, les plus fortes hausses concernent des cantons isariens : Lassigny (+7,1 %), Méru (+3,3 %), Ressons-sur-Matz (+3,2 %).

Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu par département de 2001 à 2003 (%)



Source : CAF

Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €

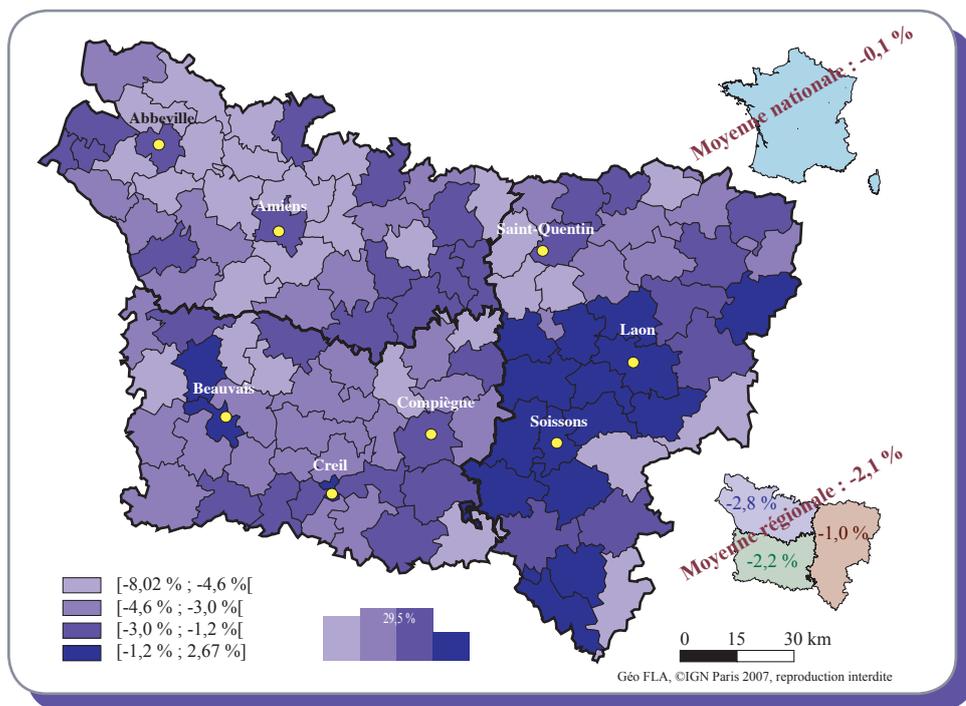
En 2003, le nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € est de 142 893 en Picardie, moins qu'en 2001 : 151 662 soit une diminution annuelle de 2,9 %. En France, le recul a été comparable (-2,8 %).

La part de ces familles parmi l'ensemble des familles pour lesquelles le quotient familial est connu est elle aussi en

régression en Picardie. Elle passe ainsi en Picardie de 61,0 % à 58,5 % (-2,1 % de baisse annuelle entre 2001 et 2003) alors qu'en France en passant de 61,6 % à 61,5 %, une quasi-stabilité est observée.

La situation est plus contrastée par département. Le nombre de familles régresse davantage dans l'Aisne (-3,5 %) que dans la Somme (-3,2 %) ou dans l'Oise (-2,2 %). En 2003,

Évolution de la part des familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu entre 2001 et 2003 (%)



Source : CAF Plus forte baisse : **Acheux-en-Amiénois** Plus forte hausse : **Villers-Cotterêts**

la proportion des familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € parmi l'ensemble des familles dont le quotient familial est connu est de 65,1 % dans l'Aisne, 62,0 % dans la Somme et de 51,3 % dans l'Oise, pour 58,5 % en Picardie.

L'évolution de cette part entre 2001 et 2003 est négative quel que soit le département : -2,8 % dans la Somme, -2,2 % dans l'Oise et -1,0 % dans l'Aisne.

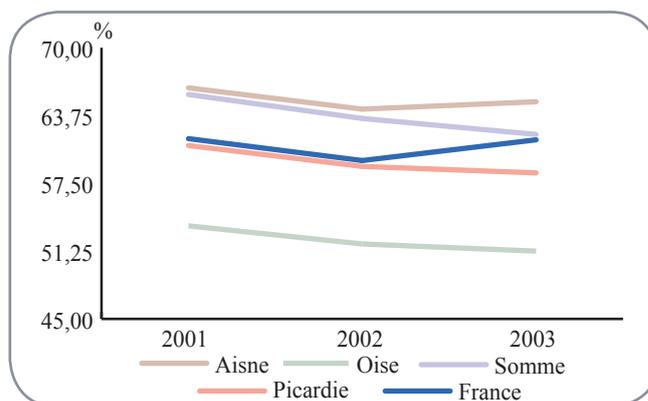
Au niveau cantonal, en 2003, la part des familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € oscille entre 28,8 % (Nanteuil-le-Haudouin) et 75,1 % (Hirson), soit une étendue de 46,3 %. Cette amplitude est restée similaire à celle de 2001, mais les bornes ont changé : 34,8 % à 81,2 %.

La majeure partie des cantons enregistre une baisse de la part des familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €. Seuls sept d'entre eux, tous localisés au sud de Laon, voient cette part augmenter de 0,2 % (Charly) à 2,7 % (Villers-Cotterêts).

Les plus fortes baisses se trouvent dans le département de la Somme : Acheux-en-Amiénois (-8,0 %), Nouvion (-7,6 %), Villers-Bocage (-7,3 %), Bernaville (-6,1 %), Roisel (-6,0 %) ou encore Hallencourt (-5,9 %). S'intercalent dans cette liste des cantons de l'Oise (Ressons-sur-Matz avec

-7,2 %) ou de l'Aisne (Braine avec -6,2 %). Une zone de forte croissance traverse le département de l'Aisne, allant de la Thiérache au Soissonnais.

Familles ayant un quotient inférieur à 610 € parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu par département de 2001 à 2003 (%)



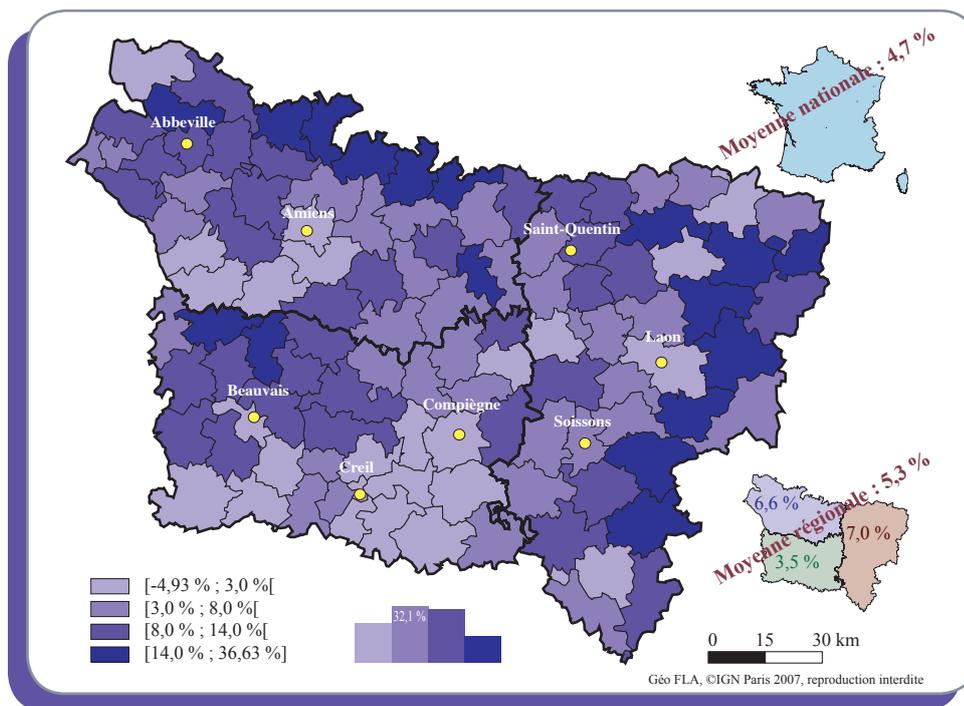
Source : CAF

Allocataires AFEAMA

En 2003 en Picardie, 20 473 familles avec enfants sont bénéficiaires de l'AFEAMA, nombre en hausse depuis 2001 : 18 458, soit 5,3 % de croissance annuelle sur la période, supérieure à celle enregistrée au niveau national (+4,7 %). L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'Oise (+3,5 %) reste largement inférieure au niveau national mais aussi à celui de l'Aisne (+ 7,0 %) et de la Somme

(+6,6 %). La part des familles avec enfants bénéficiaires de l'AFEAMA, qui a donc suivi la même évolution sur la période, est de 71,0 pour 1 000 familles avec enfant(s) en 2003 *versus* 64,0 ‰ en 2001, inférieure aux proportions nationales (72,9 ‰ en 2003, 66,5 ‰ en 2001). En 2003 comme c'était le cas en 2001, cette proportion est la moins importante dans l'Aisne (66,2 ‰ en 2003) par rapport à la

Évolution du nombre de familles allocataires de l'AFEAMA parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) de 2001 à 2003 (%)

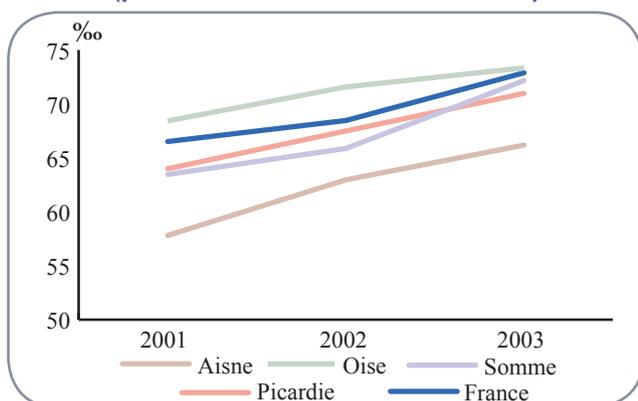


Plus forte baisse : **Senlis** Plus forte hausse : **Aubenton** Sources : CAF, MSA, INSEE

Somme (72,2 ‰) ou à l'Oise (73,3 ‰).

Au niveau cantonal, neuf cantons ont connu une régression du taux des familles avec enfants allocataires de l'AFEAMA. Six sont situés dans l'Oise : Senlis (-4,9 %), Noyon (-3,6 %), Creil-Nogent-sur-Oise (-3,3 %), Chaumont-en-Vexin (-2,5 %), Méru (-0,8 %) et Crépy-en-Valois (-0,6 %).

Nombre de familles allocataires de l'AFEAMA parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) par département de 2001 à 2003 (pour 1 000 familles avec enfants)



Les trois derniers cantons sont situés dans la Somme : Hornoy-le-Bourg (-4,5 %), Poix-de-Picardie (-1,2 %) et Boves (-0,4 %).

En dehors de Sains-Richaumont (Aisne) et de Liancourt (Oise) qui ont une évolution nulle, tous les autres cantons ont vu le taux de familles allocataires de l'AFEAMA progresser, de 0,5 % (Chantilly) à 36,6 % (Aubenton). Des zones de fortes évolutions positives se dessinent à l'ouest du département de la Somme, sur quasiment toute la façade est de l'Aisne, de la Thiérache au Soissonnais ainsi qu'au nord-ouest de l'Oise, dans une zone entourant Beauvais et se prolongeant quelque peu vers le plateau picard Somme.

Les taux cantonaux varient en 2003 de 32,6 pour 1 000 familles avec enfant(s) (Creil-Nogent-sur-Oise) à 133,5 (Neufchâtel-sur-Aisne). Ce classement des cantons n'a guère bougé en ses extrémités depuis 2001. En revanche, l'écart entre les cantons extrêmes s'est creusé : il était de 92,5 pour 1 000 familles avec enfant(s) en 2001 contre 100,8 en 2003.

[Les taux des familles avec enfant(s) allocataires de l'AFEAMA sont rapportés au nombre de familles avec enfants recensées au RP99. De fait, toute évolution ne prend en compte que le nombre des bénéficiaires de l'AFEAMA et non conjointement celui des familles avec enfants.]

Personnes âgées

Le nombre de retraités n'a cessé d'augmenter durant les vingt dernières années. De 5,3 millions en 1983, le seuil des 10 millions est atteint en 2002. En 2005, le rapport retraité/cotisant est de 1,55 (inférieur à 1,65 depuis 1994), alors qu'il était de un retraité pour deux cotisants en 1987 et un pour trois en 1976. En 2004, les dépenses de pensions représentent 13,1 % du PIB, ce qui est stable depuis dix ans (13,2 % en 1994). En outre, cette part est supérieure à celle allouée dans l'ensemble de l'Union européenne des 25 (12,3 % du PIB). En 2006, le risque « survie-vieillesse » englobe 44,7 % des prestations de protection sociale (235,2 milliards d'euros en euros constants), soit une croissance de 5,2 %, équivalente à celle de 2005 (5,3 %). Plusieurs facteurs expliquent cette accélération : l'arrivée des « baby-boomers » à 60 ans (+31 % d'augmentation des retraités nés après 1946), le succès des retraites anticipées pour carrières longues (loi du 21 août 2003, 340 000 personnes en ont bénéficié depuis la création) et la progression des pensions de réversion à la suite d'un élargissement des règles d'attribution. La branche vieillesse représente, à elle seule, 200 milliards d'euros en 2006, dont 137,7 sont destinés aux pensions de base, avec une croissance qui s'élève à 5,2 %, contre 4,4 % en 2001. La branche survie, avec 35 milliards en 2006, connaît une accélération équivalente (+5,1 % contre +3,2 % en 2001).

Le nombre total de retraités de droit direct est estimé selon l'INSEE à 13,5 millions fin 2005, soit une hausse de 3 % de l'effectif par rapport à 2004. Le montant moyen de l'avantage principal de droit direct de ces retraités s'élève à 1 044 € (+0,7 % en euros constants hors tabac), tous régimes confondus. Selon les résultats de l'échantillon inter-régime (EIR), les retraités de 60 ans ou plus, nés en France et bénéficiaires d'au moins un avantage de droit direct versé par le régime de base, percevaient en moyenne 1 296 € brut (hors CSG et CRDS) par mois de pension en 2004 ; le montant de celui des femmes était en moyenne inférieur de 38 % à celui des hommes, du fait de carrières plus courtes et moins bien rémunérées. Le montant moyen de la retraite globale a augmenté entre décembre 2000 et 2004 de 11,6 %, soit 3,6 % en euros constants (corrigé de la hausse des prix y compris tabac) et 4,6 % (hors tabac) ou 1,1 % par an. L'élévation du montant des retraites peut s'expliquer par plusieurs phénomènes. Tout d'abord, les jeunes retraités ont des pensions plus élevées que les retraités qui sont décédés entre 2000 et 2004, d'où une moyenne qui s'accroît sous l'effet des « entrées-sorties ». De plus, certains retraités qui l'étaient déjà en 2000 ont acquis de nouveaux droits (droits dérivés, droit direct de régime complémentaire...). Enfin, des revalorisations ont été accordées par les régimes. Concernant les pensions des femmes, l'avantage principal de droit direct des retraitées a davantage augmenté entre 2000 et 2004 par rapport à celui des hommes (+7,4 % en euros constants contre +3,6 % pour les hommes). En 2004, 37 % des retraités perçoivent une pension de droit direct de plusieurs régimes de base (36 % en 2001), soit 1,45 pension en moyenne par personne (1,44 en 2001).

Les pensions de réversion ont progressé en 2006 de 6,3 %, contre 5,4 % en 2005. La principale raison de cette accélération est le passage de 55 à 52 ans de l'âge permettant d'accéder au droit à bénéficier d'une pension de réversion, grâce à la réforme de celles-ci entrée en vigueur en 2005. En 2004, 3,9 millions de personnes bénéficiaient donc d'un droit dérivé d'un régime obligatoire de base, dont un million ne percevait aucun droit direct, soit parce qu'ils n'avaient pas acquis de droit ou pas suffisamment pour percevoir une rente régulière. 92 % des bénéficiaires d'une pension de réversion sont des femmes en 2004, du fait d'une espérance de vie plus élevée et parce qu'elles sont en général plus jeunes que leurs époux. En 2001, 14 000 allocations veuves étaient dénombrées et seulement 5 634 en 2006, soit une diminution de 16,6 % sur cette période, dont -38,6 % entre 2004 et 2005.

Le nombre de bénéficiaires du « minimum vieillesse » atteint 609 000 personnes fin 2005 contre 723 000 en 2001, soit une baisse de 3,7 % des effectifs pour cette prestation. Cette baisse est continue depuis les années soixante, liée à l'amélioration du montant des retraites avec cependant un ralentissement de la tendance (autour de 2 % de baisse ces deux dernières années).

Les dépenses allouées aux personnes âgées dépendantes représentent, en 2006, 4,4 millions d'euros, soit 8,8 % de plus qu'en 2005. Les places dans les établissements pour personnes âgées ont peu évolué de 1996 à 2003. Dans les maisons de retraite, elles n'ont progressé que de 1 %, et celles des logements-foyers et des unités de soins de longue durée sont en recul, respectivement de 0,3 % et 0,4 %. Les bénéficiaires de l'APA ont progressé de 2003 à 2006 de 8,9 %, cette augmentation porte davantage sur la prestation à domicile (+10,1 %) que sur celle versée lorsque l'allocataire loge dans un établissement adapté (+6,0 %). La progression tend à ralentir après la montée en charge du dispositif créé en 2002. Les allocataires sont à la fin 2006, 1 008 000 personnes à bénéficier de l'APA, soit +6,3 % sur un an. Les dépenses relatives à cette prestation sont passées de 1,8 milliard d'euros en 2002 à 4,2 milliards en 2006 et la croissance entre 2005 et 2006 s'élève à 7,8 % après une progression de 8,3 % en 2004. La participation financière de certains allocataires en fonction d'un seuil de ressources explique en partie l'infléchissement des dépenses tandis que le nombre de bénéficiaires continue de progresser.

Faits marquants en Picardie

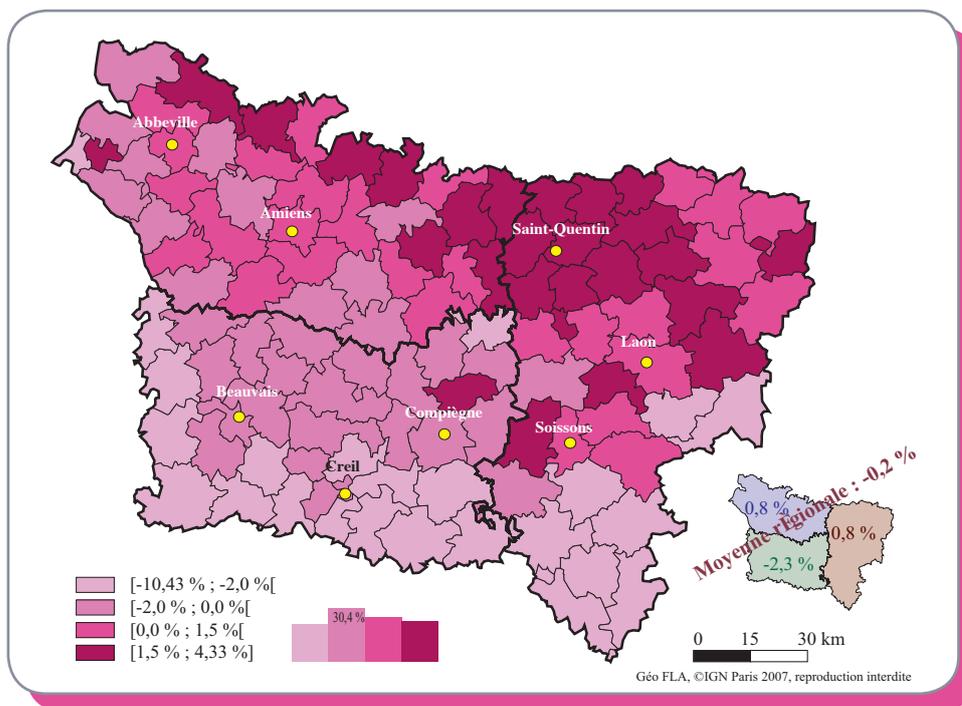
Une double césure de la Picardie apparaît lorsqu'on étudie l'évolution des pensions vieillesse entre 1999 et 2003. Une coupure nord-sud très nette se dessine concernant l'évolution de la part des pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées. Cette évolution est davantage marquée dans le nord de la région, notamment dans le nord-est autour de Saint-Quentin et, à un degré moindre, en Thiérache. Dans le même temps, l'évolution du montant moyen des pensions vieillesse versées est plus importante à l'ouest de la région, autour d'Amiens, et du sud de l'Oise. L'APA est en nette croissance entre 2003 et 2004, près de 8 % au niveau régional, mais davantage dans l'Aisne (+10,0 %) et dans l'Oise (+11,4 %). En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère est en recul, dans la région comme dans les trois départements, notamment dans l'Aisne (-19,9 %) et la Somme (-18,7 %).

Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus

Entre 1999 et 2003 en Picardie, une légère augmentation du nombre de pensions de 0,3 % est observée. Cette situation n'est cependant pas identique selon les départements picards. L'Oise accuse une augmentation de 0,9 %, la Somme de 0,2 % alors que l'Aisne est en légère régression de 0,1 %. Pour l'Oise et la Somme, un point d'inflexion se situe entre 2002 et 2003.

En 1999, la part des pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées est de 33,1 % en Picardie. Elle tourne autour d'un tiers dans chacun des départements de la région : Aisne (33,2 %), Oise (32,0 %) et Somme (35,1 %). Entre 1999 et 2003, la situation picarde a évolué diversement selon les entités départementales, même si, globale-

Évolution de la part des pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées entre les 31 décembre 1999 et 2003 (%)



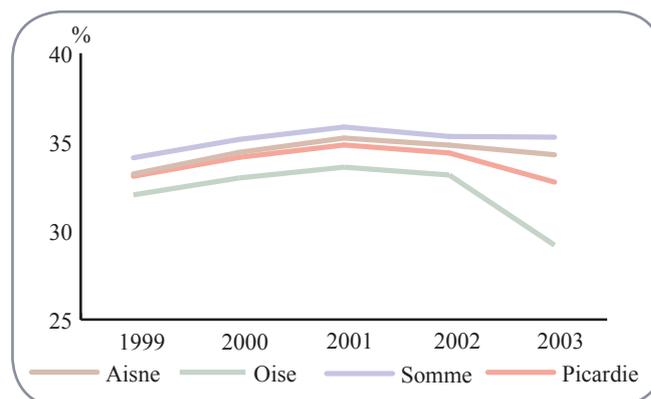
Sources : CRAM, MSA Plus forte baisse : **Chaumont-en-Vexin** Plus forte hausse : **Moy-de-l'Aisne**

ment, la part des pensions vieillesse des personnes de 75 ans et plus reste autour du tiers. L'Oise a connu une forte diminution de cette part (-2,3 %), ce qui la positionne à 29,2 %, alors que l'Aisne (+0,8 %) et la Somme (+0,8 % également) l'ont vu progresser, mais de manière insuffisante puisque la proportion régionale est à la baisse (-0,2 %).

Au niveau cantonal, un peu plus de la moitié des cantons a connu une diminution de la part des personnes de 75 ans et plus quant aux pensions vieillesse entre 1999 et 2003, avec une nette distinction entre les cantons du sud de la région et ceux du nord. Ainsi, la majeure partie des cantons du sud de l'Oise ou de l'Aisne affiche une nette régression. Sont à citer pour exemple Chaumont-en-Vexin (-10,4 %), Chantilly (-9,4 %), Betz (-7,9 %), Charly (-6,9 %), Le Coudray-Saint-Germer (-6,9 %), Neuilly-en-Thelle (-6,4 %), Condé-en-Brie (-5,8 %)...

À l'opposé, les cantons du nord de la région connaissent une augmentation de la part des 75 ans et plus pour les pensions versées. Ils sont principalement situés au nord de Laon, dans le Saint-Quentinois et le Santerre comme Moy-de-l'Aisne (+4,3 %), Ham (+4,2 %), Anizy-le-Château (+4,1 %), Tergnier (+4,0 %) ou Chaulnes (+3,8 %).

Nombre de pensions vieillesse versées chez les 75 ans et plus par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse par département de 1999 à 2003 (%)



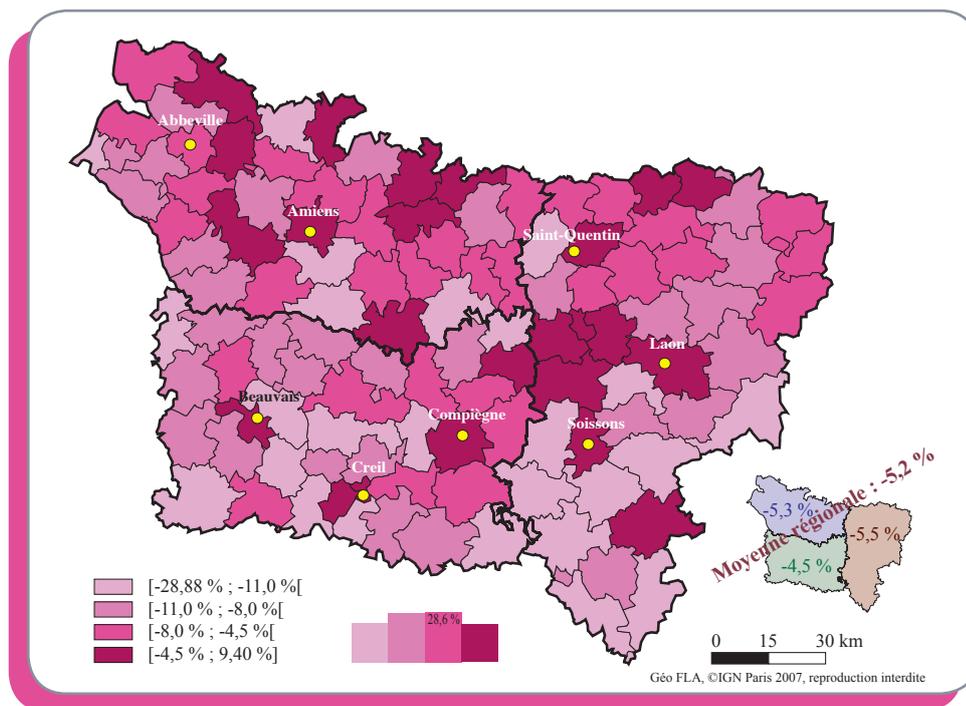
Sources : CRAM, MSA

Allocations supplémentaires versées

Les bénéficiaires d'une allocation supplémentaire étaient en 1999 en Picardie au nombre de 10 249. En 2003, ce nombre a baissé à 8 403, soit une diminution annuelle constatée de 4,8 %. Les départements picards suivent cette tendance de manière plus ou moins prononcée : Aisne (-5,6 %), Somme (-5,1 %) et Oise (-3,6 %).

La part des allocations supplémentaires par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse était de 2,9 % en 1999 pour 2,4 % en 2003, soit une baisse annuelle de 5,2 %. Les départements de l'Aisne (-5,5 %) et de la Somme (-5,3 %) affichent une baisse de même grandeur tandis qu'elle est moindre pour le département de l'Oise (-4,5 %). En 1999, dans aucun canton, la part des allocations sup-

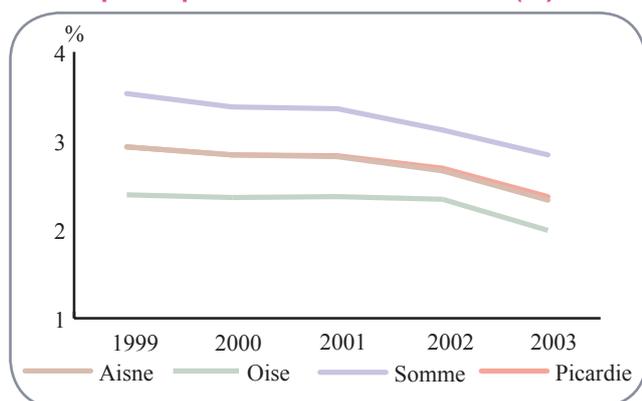
Évolution de la part des allocations supplémentaires versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées entre les 31 décembre 1999 et 2003 (%)



Plus forte baisse : **Condé-en-Brie** Plus forte hausse : **Creil-Nogent-sur-Oise** Sources : CRAM, MSA

plémentaire versées n'était inférieure à 1 %. Le canton de Crépy-en-Valois avait le taux le plus bas avec 1,4 % ; le canton d'Acheux-en-Amiénois le plus élevé avec 6,3 %, soit un écart de près de cinq points. En 2003, l'écart s'est resserré à un peu plus de 4 points, entre le canton de Creil-Nogent-sur-Oise (4,7 %) et celui de Condé-en-Brie (0,5 %) comme extrêmes.

Allocations supplémentaires versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées par département de 1999 à 2003 (%)



Sources : CRAM, MSA

L'évolution des cantons entre 1999 et 2003 est à l'image de l'évolution régionale : la majeure partie des cantons a connu une baisse de la part des bénéficiaires d'une allocation supplémentaire. Seuls pour sept d'entre eux, une croissance a été observée, allant de 0,1 % (Amiens) ou 0,2 % (Compiègne) à 9,4 % (Creil-Nogent-sur-Oise). D'une manière générale, les grandes villes de la région ont connu une certaine stabilité de cette part, puisque, à l'exception d'Abbeville (-5,3 %) et de Creil (+9,4 %), le second plus fort recul est enregistré pour Soissons (-1,3 %), la seconde plus forte hausse pour Beauvais (+2,3 %).

C'est le canton de Condé-en-Brie qui accuse la plus forte baisse (-28,9 %). Six cantons de l'Aisne se trouvent du reste dans la liste des plus fortes baisses, avec, par exemple, Vermand (-23,6 %), Charly (-16,5 %), Villers-Cotterêts (-15,4 %). Hormis Vermand, ils sont tous situés dans le sud du département. Chaumont-en-Vexin dans l'Oise (-19,4 %) et Ailly-sur-Noye dans la Somme (-19,0 %) ont les plus fortes baisses de leur département. Une zone de forte hausse se situe dans l'Aisne, comprise à l'ouest d'une ligne allant de Laon à Soissons.

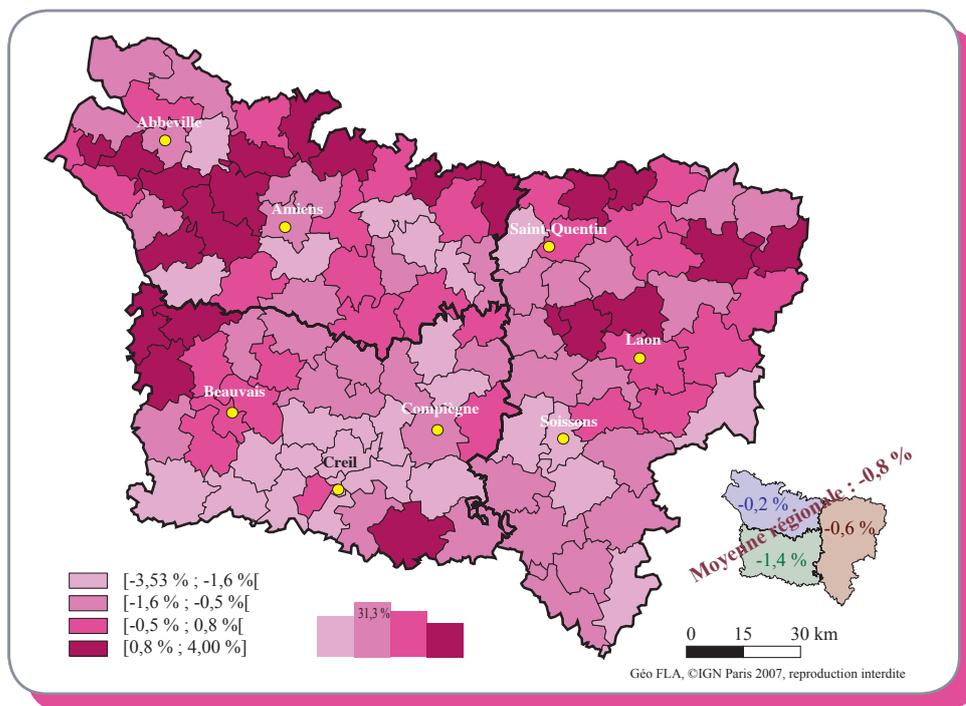
Pensions de réversion versées

En 1999, la Picardie comptait 43 189 pensions de réversion versées. Il y en a 42 447 en 2003, soit une baisse moyenne annuelle de 0,4 %. L'Aisne (-0,7 %) et l'Oise (-0,4 %) se situent au-dessus de cette moyenne régionale tandis que, dans la Somme, le nombre de pensions de réversion est resté stable.

La part des pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse est de 12,0 % en Picardie en 2003. Elle a légèrement fléchi depuis 1999 (12,3 %), soit de 0,8 % en moyenne annuelle.

Le département de l'Oise accuse une baisse plus importante (-1,4 %) que ceux de l'Aisne (-0,6 %) et de la Somme (-0,2 %). À titre de comparaison, la part observée au niveau

Évolution de la part des pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées entre les 31 décembre 1999 et 2003 (%)



Sources : CRAM, MSA Plus forte baisse : Condé-en-Brie Plus forte hausse : Wassigny

national en 2003 est de 14,3 %, soit à un niveau sensiblement plus élevé qu'en Picardie.

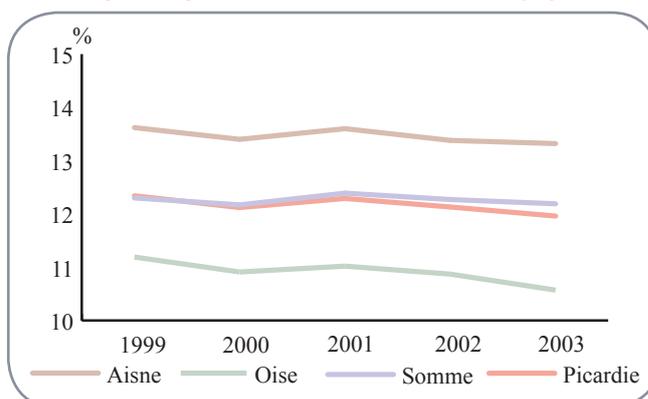
En 1999, le canton de Friville-Escarbotin (8,4 %) présentait la part la plus faible et Rozoy-sur-Serre (19,8 %), la plus importante. Une bonne partie des cantons de l'Aisne était d'ailleurs dans cette partie du tableau. En 2003, l'écart (11,4 en 1999) s'est légèrement accru à 12,2 points. Noailles (8,2 %) et Crécy-sur-Serre (20,4 %) marquent les extrêmes, avec encore une large prédominance des cantons axonais pour les parts les plus fortes.

Les deux tiers des cantons sont en décroissance. Ils sont surtout situés dans le sud de l'Oise avec huit cantons sur dix parmi les baisses les plus élevées : Neuilly-en-Thelle (-3,3 %), Chantilly (-3,2 %) ou encore Pont-Sainte-Maxence (-3,1 %)... On ne trouve aucun canton de la Somme dans cette liste et seulement deux de l'Aisne avec Oulchy-le-Château (-2,7 %) et Condé-en-Brie (-3,5 %).

À l'inverse, les plus fortes hausses se situent dans le département de la Somme : Domart-en-Ponthieu (+3,8 %), Roisel (+3,1 %), Combles (+2,7 %), Friville-Escarbotin (+2,4 %). Avec une croissance de 4,0 %, le canton de Wassigny arrive en tête. Le premier canton de l'Oise, Songeons, occupe la dixième place avec +1,9 %.

Contrairement au CIR n°9, ne sont recensés que les titulaires uniquement d'une pension de réversion.

Pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées par département de 1999 à 2003 (%)



Sources : CRAM, MSA

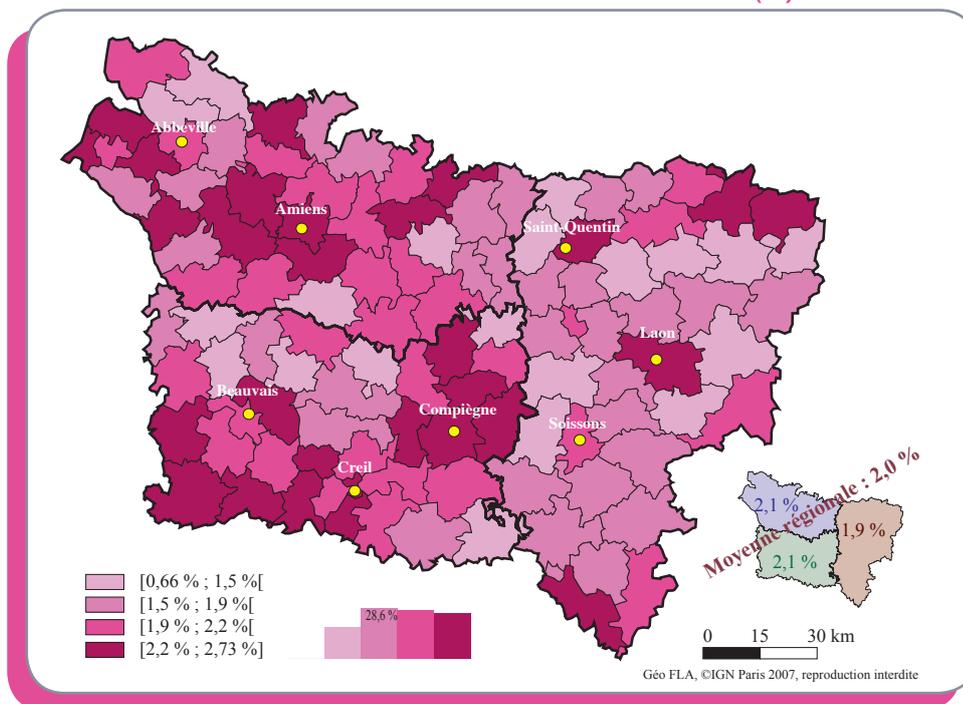
Montants moyens des pensions vieillesse versées

En Picardie en décembre 2003, le montant moyen des pensions vieillesse versées est de 576 € ; il était de 531 € en 1999, soit une évolution annuelle moyenne de +2,0 %. Les moyennes départementales entourent au plus près la moyenne régionale : Aisne +1,9 %, Oise et Somme +2,1 %. L'évolution à la hausse n'a pas été continue. En valeurs moyennes, l'Oise et la Somme ont enregistré une

légère baisse entre 1999 et 2000, ce qui se ressent sur le montant régional, mais depuis l'évolution est toujours positive.

En milliers d'euros, le montant régional des pensions vieillesse atteint 204 280 k€ en 2003. Avec 78 370 k€, l'Oise est en tête, suivi de l'Aisne (65 047 k€) et de la Somme (60 863 k€).

Évolution du montant moyen des pensions vieillesse versées entre les mois de décembre 1999 et 2003 (%)



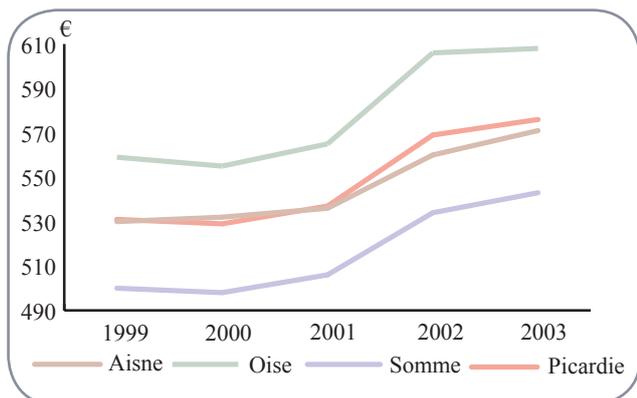
La situation cantonale est assez paradoxale car ce sont des cantons axonais qui ont les plus forts mais aussi les plus faibles montants moyens.

En décembre 1999, les montants moyens les plus faibles se situaient dans les cantons de l'Aisne, plus particulièrement en Thiérache : Tergnier (413 €), Hirson (437 €), Aubenton (446 €), La Capelle (447 €), Anizy-le-Château (462 €) ou encore Vervins (465 €). Venaient ensuite des cantons de la Somme tels qu'Acheux-en-Amiénois (466 €), Saint-

Valery-sur-Somme (467 €) ou encore Doullens et Rue (469 €). Le premier canton de l'Oise ne venait qu'en vingt-troisième position avec Clermont-de-l'Oise (494 €). L'écart entre le montant le plus faible et le plus élevé (Vic-sur-Aisne 678 €) était de 265 € (262 € en décembre 2003).

En décembre 2003, la situation est restée quasiment la même. Les cantons de la Thiérache présentent toujours les montants les plus faibles, ceux de l'Oise les plus hauts, même si deux cantons axonais ont les plus forts montants moyens : Oulchy-le-Château (700 €) et Vic-sur-Aisne (710 €).

Montant moyen de pensions vieillesse versées en décembre par département de 1999 à 2003 (en €)



Sources : CRAM, MSA

Attention : sur la carte et le graphique, la base des calculs porte sur des montants moyens de pensions vieillesse versées. Une même personne peut cumuler plusieurs pensions vieillesse (cf. contexte p. 57), ce qui n'est pas additionné dans ce document. Par ailleurs, pour le régime agricole, cela ne concerne que les salariés. Enfin, les évolutions du montant moyen des pensions vieillesse versées n'intègrent pas l'inflation.

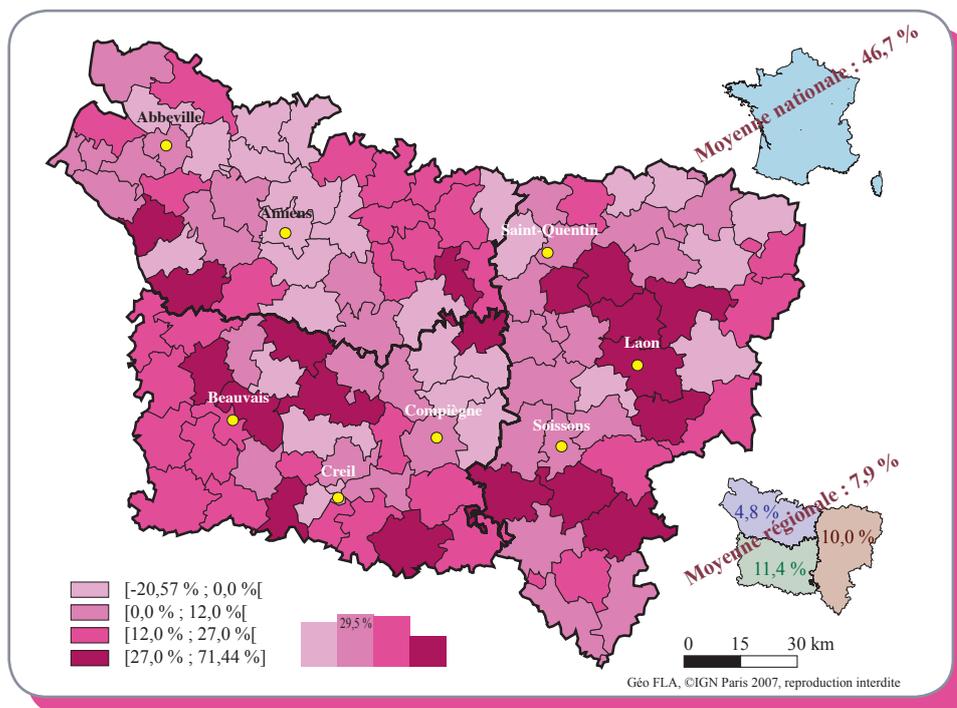
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Observée entre 2003 et 2004, le nombre de personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA) a augmenté de 10,4 %. Il est passé de 13 105 à 14 471. Cette croissance ne s'est pas marquée de la même façon dans les départements. Avec une croissance de 14,1 %, l'Oise devance l'Aisne (+12,6 %) et surtout la Somme (+7,2 %).

Si le taux de personnes bénéficiaires de l'APA est de 116,4 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus au niveau régional en 2004, il varie très sensiblement selon les départements. Dans la Somme, il est de 153,6 pour 1 000 (supérieur au niveau national de 146,9), dans l'Aisne de 129,4 pour 1 000 et dans l'Oise, de 68,5 pour 1 000.

C'est d'ailleurs dans ce département que la croissance est

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile entre les 31 décembre 2003 et 2004 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (%)



Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, INSEE, OR2S Plus forte baisse : **Bernville** Plus forte hausse : **Craonne**

la plus élevée (+11,4 %). L'Aisne (+10,0 %) et surtout la Somme (+4,8 %) connaissent une augmentation plus faible. Au niveau régional, elle se situe à 7,9 %.

Concernant la France, l'augmentation est beaucoup plus élevée (+46,7 %) avec une part de bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus proche du niveau de la Somme en 2004 (146,9).

En 2003, les trente-six cantons de l'Oise étaient tous parmi les quarante-sept cantons ayant les plus faibles taux (inférieurs à 90 pour 1 000). Aucun canton de la Somme ne figurait dans cette liste. Au contraire, ils avaient tous un taux supérieur à 100 pour 1 000. La situation n'a guère changé en 2004 même si le taux de bénéficiaires de l'APA atteint les 104,0 pour 1 000 dans le canton de Formerie.

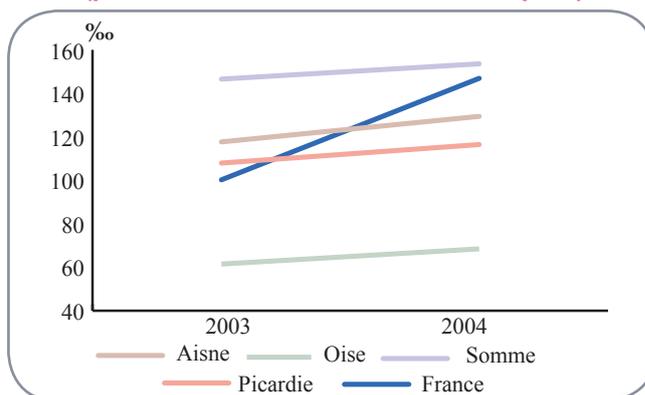
L'évolution cantonale est assez contrastée. Vingt-huit cantons affichent une évolution négative des bénéficiaires de l'APA rapportés aux personnes de 75 ans et plus. Près de la moitié d'entre eux est de la Somme : Bernville (-20,6 %), Villers-Bocage (-13,3 %), Domart-en-Ponthieu (-11,6 %)... Quelques cantons de l'Aisne (Wassigny avec -13,7 % ; Vervins avec -10,9 % et Hirson avec -7,5 %) ou de l'Oise (Montataire avec -19,2 % ou Lassigny avec -12,1 %) s'intercalent.

Les croissances les plus fortes sont le fait de cantons de l'Aisne : Craonne (+71,4 %), Villers-Cotterêts (+50,6 %), Oulchy-le-Château (+49,0 %), Marle (+47,6 %) ou encore

Ribemont (+46,2 %). Les cantons de Guiscard (+57,5 %), Marseille-en-B Beauvaisis (+44,6 %) ou Nivillers (+42,7 %) s'incluent également dans cette liste.

Deux zones de régression-stagnation se dessinent sur la carte de la Picardie. La première traverse la Somme du nord au sud en passant par Amiens et s'étend jusqu'à la baie de Somme. La seconde se situe au nord de Compiègne et se prolonge jusqu'au canton de Roye dans la Somme.

Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile par département de 2003 à 2004 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)



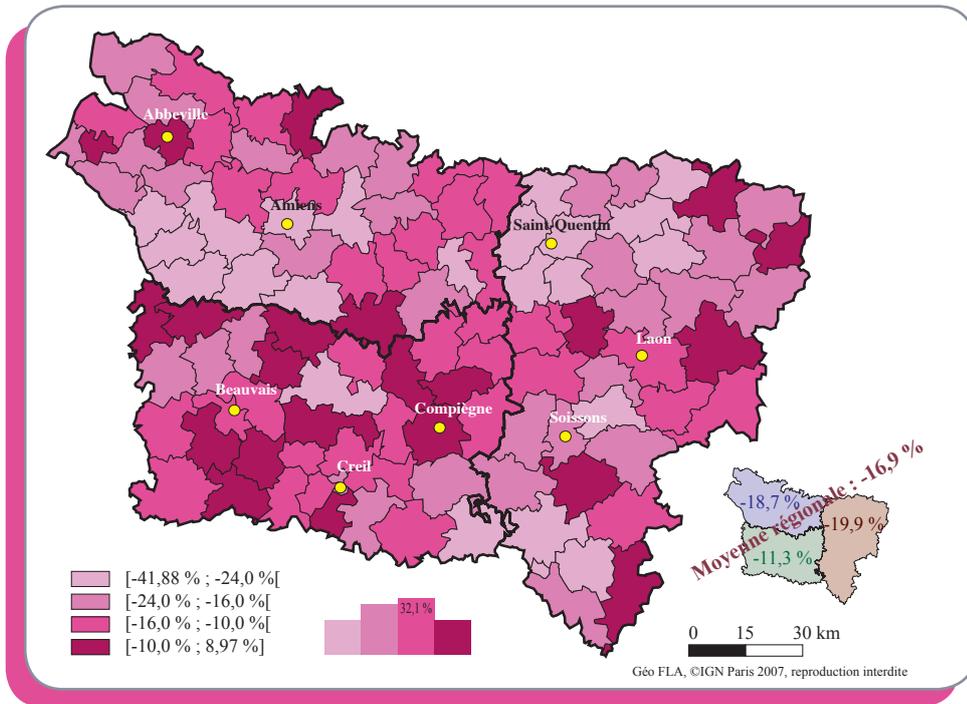
Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, INSEE

Bénéficiaires de l'aide ménagère

En Picardie en 2004, le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide ménagère s'élève à 5 752, soit une baisse annuelle moyenne de 16,3 % depuis 2001 où l'on recensait 9 804 personnes. En 2004, la répartition des bénéficiaires entre les départements est assez équilibrée : 1 984 pour l'Oise, 1 965 pour l'Aisne et 1 803 pour la Somme. En 2001, les écarts étaient beaucoup plus importants. L'Oise comptait

2 744 bénéficiaires de l'aide ménagère, soit une baisse de 10,2 % sur la période, la Somme, 3 288, soit une baisse de 18,1 %. Mais c'est le département de l'Aisne qui a connu la plus forte régression avec 3 772 bénéficiaires en 2002, soit 19,5 %. La part des personnes bénéficiaires de l'aide ménagère parmi les personnes de 65 ans et plus a aussi largement décliné depuis 2001. À cette date, elle s'élevait

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère pour 1 000 habitants de 65 ans et plus entre les 31 décembre 2001 et 2004 (%)

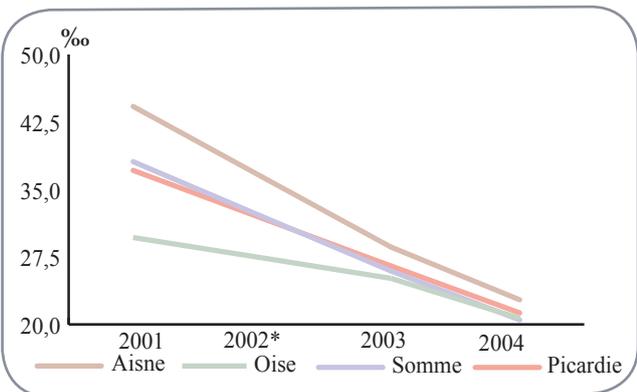


Plus forte baisse : **Vermand** Plus forte hausse : **Aubenton** Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, CRAM, INSEE, OR2S

à 37,1 pour 1 000. En 2004, elle se chiffre à 21,3 pour 1 000, soit une baisse moyenne annuelle de 16,9 %. Les trois départements picards ont connu une régression mais avec une amplitude somme toute différente. Dans l'Aisne, elle a été de 19,9 %, dans la Somme, de 18,7 %. Dans l'Oise, elle a été de moindre importance avec 11,3 %. Au niveau cantonal, la situation est très contrastée. La

part des bénéficiaires parmi la population des 65 ans et plus allait de 12,5 ‰ (Chaumont-en-Vexin) à 73,4 ‰ (Tergnier), soit plus de 60 points d'écart. L'écart s'est considérablement réduit en 2004, passant à 49 points, avec comme cantons extrêmes, Neuilly-Saint-Front (6,1 ‰) et Friville-Escarbotin (54,9 ‰). Alors qu'en 2001, les cantons de l'Oise avaient majoritairement la part la plus faible des bénéficiaires, en 2004, ce sont des cantons de l'Aisne et de la Somme qui sont dans ce cas. Les plus fortes baisses s'enregistrent pour Vermand (-41,9 ‰), Amiens (-39,3 ‰), Sains-Richaumont (-37,6 ‰), Hornoy-le-Bourg (-36,5 ‰) ou encore Poix-de-Picardie (-36,4 ‰). Le premier canton de l'Oise, Saint-Just-en-Chaussée arrive à la douzième place avec -28,2 ‰.

Nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère par département de 2001 à 2004 (pour 1 000 habitants de 65 ans et plus)



Sources : Conseils généraux 02, 60, 80, CRAM, INSEE
* valeurs estimées

Les baisses les plus faibles sont enregistrées pour Friville-Escarbotin (-1,1 ‰), Noailles (-4,6 ‰) ou Sissonne (-5,2 ‰). Enfin, six cantons ont connu une hausse de la part des bénéficiaires, surtout situés dans l'Oise : Auneuil (+7,3 ‰), Grandvilliers (+3,8 ‰), Formerie (+0,8 ‰) et Méru (+0,2 ‰). À cette liste s'ajoutent Aubenton dans l'Aisne (+9,0 ‰) et Abbeville (+7,2 ‰). Le sud-ouest de la Somme et le Saint-Quentinois forment les deux zones de fortes baisses.

Autour des soins

Depuis 1950, la part de la consommation en soins et en biens médicaux (CSBM) a été multipliée par 3 : de 2,5 % de part dans le PIB, elle est passée à 8,8 % en 2005. La part de la CSBM a progressé en valeur plus vite que le PIB sur la période 1950-2005 (11,2 % contre 8,7 %), ce qui s'explique par plusieurs phénomènes : une augmentation de l'offre de soins en adéquation avec une demande persistante, le coût lié aux nombreux progrès techniques, l'accès facilité à l'offre de soins et les facteurs démographiques (effectif+vieillesse). En revanche, après une progression de 2000 à 2003, la part de la CSBM se stabilise entre 2005 et 2006 (8,7 %, soit 156,6 milliards d'euros ou 2 477 € par habitant) car, pour la première fois depuis 1998, le PIB progresse cette fois plus vite que la CSBM (+4,3 % contre +3,5 %). Le montant total des dépenses de santé s'élève, en 2006, à 198,3 milliards d'euros (3 138 € par habitant), soit 11,1 % du PIB. Cela place la France au troisième rang des pays de l'OCDE concernant les dépenses de santé. Malgré quelques fluctuations, la structure des dépenses de soins et de biens médicaux a peu évolué depuis 1950. La part des dépenses de soins hospitaliers est passée de 43,1 % à 44,5 % (69,9 milliards en 2006), les soins ambulatoires sont restés stables autour de 27 % (42,8 milliards d'euros en 2006). En outre, les dépenses de médicaments ambulatoires ont connu une évolution plus heurtée : de 25,1 % en 1950 à 17,5 % en 1983 pour remonter à 20,8 % en 2005 (31,9 milliards d'euros en 2006). Concernant la participation des différents financeurs à la CSBM, la part de la Sécurité sociale a nettement progressé : autour de 50 % entre 1950 et 1959, elle progresse de 30 points au cours des vingt années suivantes et passe à 80 % en 1980. Elle régresse ensuite de 3 points pour se stabiliser à 77 % de taux de couverture de 1995 à 2005. La part de l'État a reculé de 12,0 % à 1,4 % en 2006 et, inversement, la part des mutuelles a progressé de 5,8 % à 7,4 %. La participation des ménages et des assurances complémentaires hors mutuelles marque un net recul. De 31 % en 1950, elle diminue régulièrement de 1960 à 1980 (12 %) et remonte légèrement à 14 % en 2005.

La loi de 1979 relative au *numerus clausus* (NC) fixe le nombre d'étudiants pouvant être admis en deuxième année de médecine en fonction des besoins de démographie médicale. Il est passé d'environ 8 500 en 1979 à 4 754 en 1985, et 3 500 en 1993 pour augmenter de façon significative à partir de 1998, passant de 3 700 à 6 200 en 2005. Selon l'INSEE, si le NC est porté à 7 000 en 2006, et si les comportements des professionnels restent constants (choix de spécialité, d'installation...), le nombre de médecins en activité passerait de 207 277 en 2006 à 186 000 en 2025. La proportion de femmes tend à augmenter de manière significative pour représenter 52 % de l'effectif en 2025 contre 28 % en 2002. La densité médicale est passée de 316 médecins pour 100 000 habitants en 1994 à 340 en 2006, soit 207 277 médecins en activité dont 101 267 omnipraticiens. C'est la Picardie qui compte le moins de praticiens avec une densité de 259 pour 100 000, contre 419 et 417 dans les régions les plus pourvues d'Île-de-France et de PACA. Concernant les dentistes, leur densité est restée stable autour de 67 dentistes pour 100 000 habitants de 1994 à 2004. Les pharmaciens sont passés de 51 367 en 1990 à 70 498 en 2007, soit une densité de 115 pour 100 000 habitants. Le nombre d'actes chez les médecins généralistes a progressé de 2003 à 2005 de 2,6 points : 85,1 % de la population a consulté au moins une fois un généraliste en 2003 contre 88,7 % en 2005. À l'inverse, la proportion des personnes ayant consulté un spécialiste a très légèrement diminué de 58,9 % à 58,4 %.

Fin 2005, on dénombrait près de 1,7 million de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) de base contre 1,2 million en 2001, la croissance entre 2004 et 2005 s'élève à 3,8 %. Concernant la CMU complémentaire, la croissance n'a été que de 0,3 % sur cette période, passant de 4,6 millions de bénéficiaires en 2001 à 4,7 millions en 2005. En fait, depuis la création du dispositif en janvier 2000, le nombre d'allocataires a augmenté de 25 %, et c'est la part des bénéficiaires affiliés au régime des professions indépendantes qui en a le plus profité puisque leur effectif a doublé sur cette période. L'aide médicale d'État couvrait fin 2006 191 000 personnes. La progression du nombre de bénéficiaires a été de 20 % en 2005 alors qu'elle avait diminué de 14 % en 2004. Les caractéristiques de cette population restent inchangées : elle est composée à 70 % d'adultes âgés de 20 à 49 ans et sept bénéficiaires sur dix résident en Île-de-France. Concernant les dépenses allouées à cette prestation, elles ont progressé de 207,5 millions d'euros à 422,5 millions d'euros entre 2001 et 2005 ce qui peut s'expliquer, d'une part, par l'augmentation du nombre des bénéficiaires et, d'autre part, par la progression des dépenses annuelles moyennes. Celles-ci s'élèvent à 2 300 € par allocataire du fait d'un recours plus fréquent à l'hôpital et d'une surreprésentation des maladies transmissibles ou encore de grossesses à risque.

Faits marquants en Picardie

L'analyse de l'évolution des différents indicateurs liés à la mesure de la santé de la population met souvent en évidence une dichotomie entre le nord et le sud, voire entre l'est et l'ouest de la région. Mais se dessine aussi des particularismes départementaux. Ainsi, la part des consommateurs dans la population est en baisse dans l'Aisne et l'Oise, mais en hausse dans la Somme et dans la plupart des grandes villes régionales. En revanche, l'Aisne affiche une croissance plus nette du montant des dépenses remboursables, ou une décroissance moins accentuée. Toutes les densités de professionnels de la santé sont globalement à la baisse entre la fin des années quatre-vingt-dix et le début des années deux mille. D'une manière générale, l'évolution de la densité des professionnels de santé résiste mieux dans les cantons urbains de la région. Le département de la Somme semble cependant en meilleure position avec un renforcement de l'implantation de médecins généralistes ou spécialistes, même faible, des auxiliaires médicaux ou des infirmiers libéraux. Dans le cas des dentistes libéraux, ce département accuse un retrait moins fort que celui observé dans les deux autres départements.

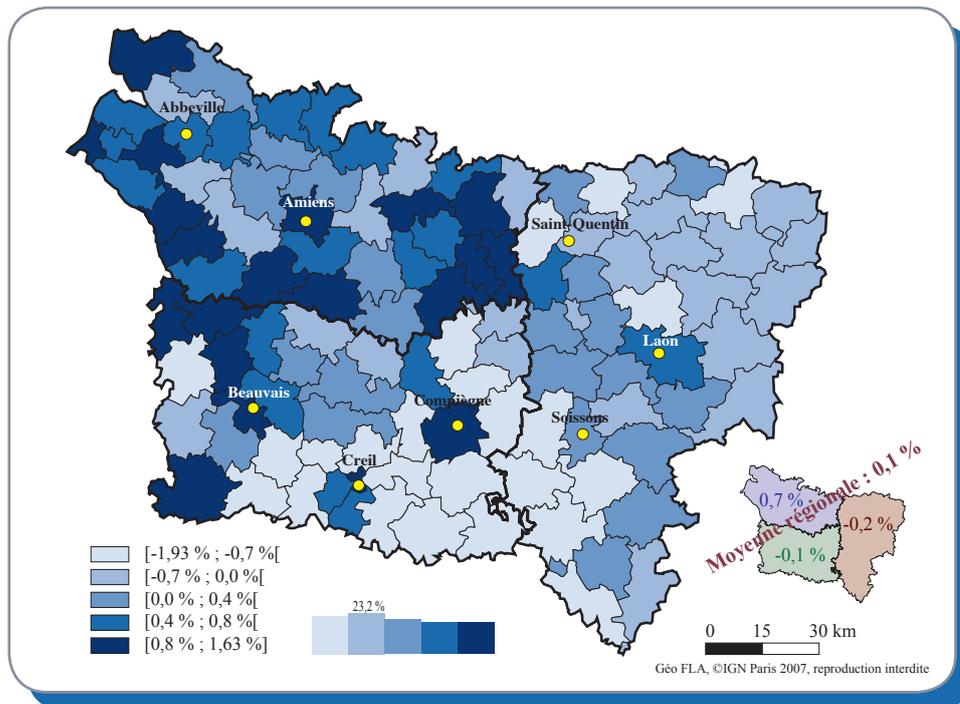
Consommateurs de soins

Le nombre de consommateurs de soins s'élève en 2003 en Picardie à 1 571 315, en très légère progression depuis 1999 de 0,3 % en moyenne annuelle (1 554 471). Au niveau départemental, l'Oise possède le plus grand nombre de consommateurs (665 929), tandis que la Somme (462 967) et l'Aisne (442 419) sont comparables. Si l'Oise (+0,3 %) et la Somme (+0,7 %) suivent cette tendance, il n'en va pas de

même pour l'Aisne (-0,2 %), seul département à connaître par ailleurs une très légère baisse de population.

La part des consommateurs dans la population a peu évolué sur la période et reste supérieure à 80 %, la part régionale étant de 84,1 % en 2003, soit une progression de 0,1 % en moyenne annuelle depuis 1999. Cette croissance régionale est à mettre uniquement à l'actif de la Somme qui voit sa

Évolution de la part des consommateurs de soins dans la population entre 1999 et 2003 - hors sections mutualistes - (%)



Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S

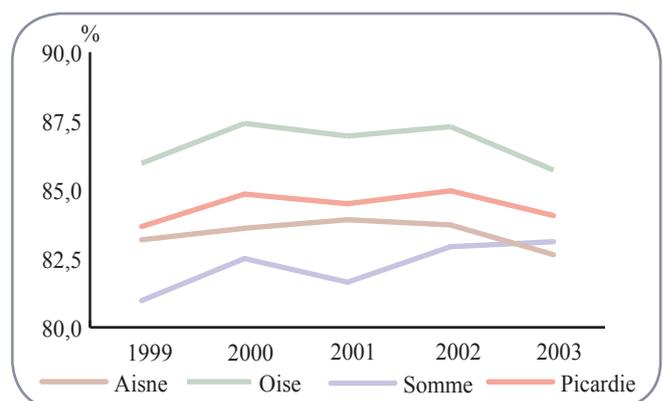
Plus forte baisse : **Neuilly-en-Thelle** Plus forte hausse : **Hornoy-le-Bourg**

part croître de 0,7 %, passant de 81,0 % à 83,1 %. Les deux autres départements picards connaissent au contraire un repli : -0,1 % dans l'Oise (de 86,0 % à 85,7 %) et -0,2 % dans l'Aisne (de 83,2 % à 82,6 %). Sur la carte se dessine une nette opposition entre le sud de la région, incluant le sud-est de l'Oise et le Soissonnais au moins en partie, et l'ouest, comprenant une partie du nord de l'Oise et l'ensemble des cantons remontant la vallée de la Bresle et se prolongeant jusqu'au littoral. La première zone affiche une forte décroissance du nombre de consommateurs, alors que la seconde se caractérise par une hausse. Une deuxième zone de croissance couvre l'est du département de la Somme avec deux petites extensions, l'une vers Compiègne, l'autre au sud de Saint-Quentin.

Au niveau cantonal, la part des consommateurs en 2003 va de 68,6 % (Boves) à 93,8 % (Marseille-en-Beauvaisis). L'écart de 25,2 points s'est resserré depuis 1999, date à laquelle il était de 31,7 points. Un peu moins de la moitié des cantons a connu une régression de la part des consommateurs. Ils sont quasiment tous situés dans l'Aisne ou dans l'Oise : Neuilly-en-Thelle (-1,9 %), Songeons (-1,8 %), La Capelle (-1,7 %). Dans cette liste, on ne trouve que six cantons de la Somme, parmi lesquels le canton de Nouvion marque le plus fort repli (-0,4 %). Tous les autres cantons de la Somme sont en progression, comme Hornoy-le-Bourg (+1,6 %), Oisemont

(+1,4 %), Ham (+1,1 %). Dans l'Oise, c'est Beauvais qui a la plus grande progression (+1,5 %). Avec +0,7 %, Saint-Simon est le premier canton de l'Aisne.

Part de consommateurs de soins dans la population par département de 1999 à 2003 (%) - hors sections mutualistes -



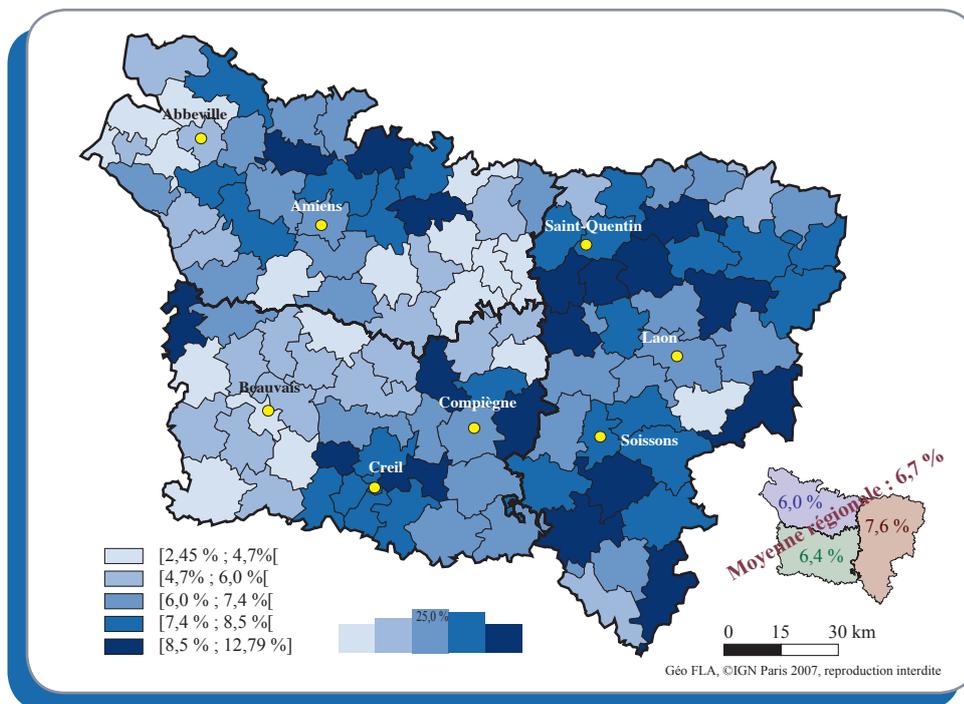
Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S

Dépenses moyennes remboursables par consommant

En 2003 en Picardie, le montant des dépenses remboursables est de 1 445 953 k€. Il est plus élevé dans l'Oise (555 433 k€) que dans la Somme (458 429 k€) ou l'Aisne (432 092 k€). Ce montant a augmenté de 6,5 % entre 2001 et 2003 pour la région. L'augmentation est plus sensible dans la Somme (+7,0 %) que dans l'Aisne (+6,8 %) ou l'Oise (+6,0 %).

Ramenée au nombre de consommateurs, la dépense moyenne remboursable est de 920 € pour la Picardie en 2003, soit une augmentation de 6,7 % entre 2001 et 2003. C'est dans l'Aisne que cette évolution positive est la plus marquée avec 7,6 % (977 €). L'Oise (+6,4 %, 834 €) est en seconde position devant la Somme (+6,0 %). C'est cependant dans la Somme que le montant moyen est le plus élevé avec 990 €.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables¹ par consommant entre 2001 et 2003 (%)



Moins forte hausse : **Songeons** Plus forte hausse : **Oulchy-le-Château** Sources : CPAM, MSA, RSI

Le montant total de dépenses remboursables par consommant s'échelonne de 727 € (Chaumont-en-Vexin, Nanteuil-le-Haudouin) à 1 184 € (Wassigny). Le différentiel entre ces deux cantons s'est accru entre 2001 et 2003 passant de 395 € à 458 €.

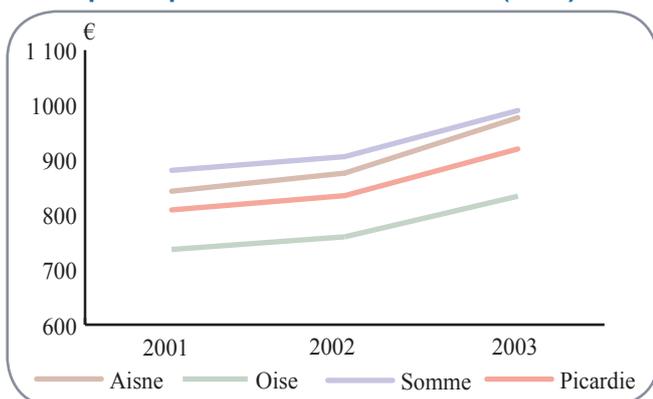
Aucun canton n'a connu une régression du montant des dépenses remboursables. Songeons dans l'Oise (+2,5 %), Craonne dans l'Aisne (+2,6 %) et Moyenneville dans la

Somme (+2,7 %) ont connu les hausses les moins élevées. Acheux-en-Amiénois (+10,6 %), Ressons-sur-Matz (+10,7 %) et Oulchy-le-Château (+12,8 %) enregistrent les hausses les plus importantes.

D'une manière générale, les moins fortes hausses se situent dans l'ouest du département de l'Oise avec Beauvais (+2,9 %), Songeons (+2,5 %), mais aussi dans le Santerre ou sur le littoral.

De façon générale, les cantons qui ont les montants les plus élevés ont aussi les plus fortes croissances de dépenses. Ainsi en est-il de Guise dans l'Aisne (+10,1 %, 1 143 €) ou d'Acheux-en-Amiénois dans la Somme (+10,6 %, 1 123 €). Un canton comme celui d'Oulchy-le-Château dont le montant des dépenses en 2003 reste inférieur à la moyenne régionale (906 €) a la plus forte progression régionale entre 2001 et 2003. Ce cas reste cependant isolé : 54 % des cantons dont la progression des dépenses est supérieure à la progression régionale, ont, en 2003, un montant de dépenses par consommant supérieur au montant moyen régional (920 €).

Montant moyen des dépenses remboursables par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



Sources : CPAM, MSA, CMR

¹ comprend les consultations généralistes et spécialistes, visites généralistes, radios, actes en K et KC, actes infirmiers, kinésithérapeutes et autres auxiliaires médicaux, médicaments, biologie, transports et actes dentaires

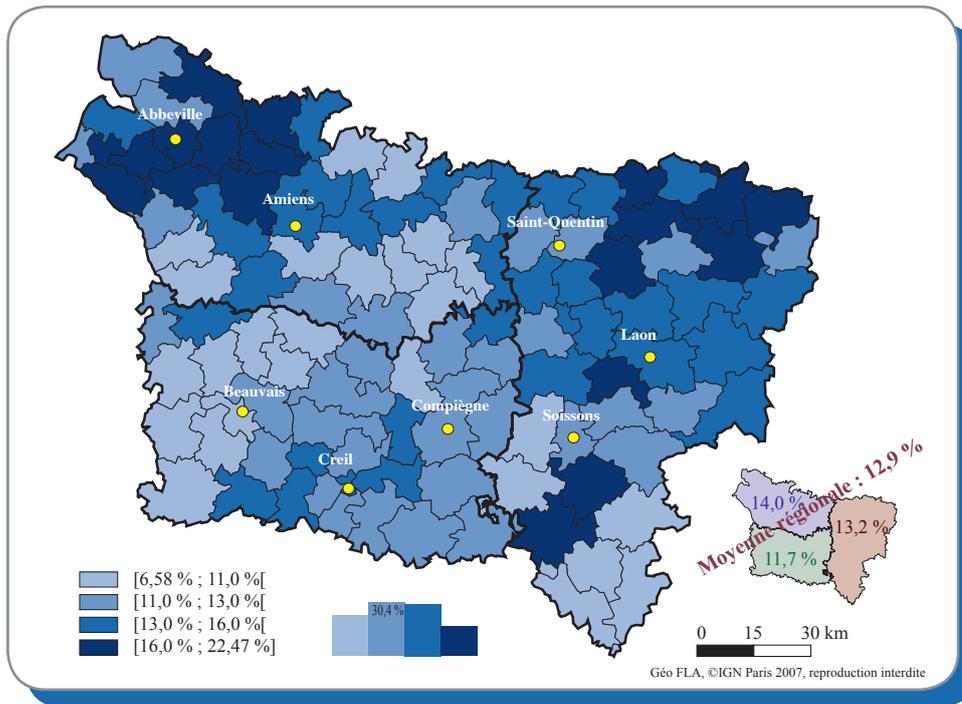
Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables

En 2003, le montant total de dépenses remboursables de consultations de généralistes est en Picardie de 143 611 k€. Il a augmenté en moyenne annuelle depuis 2001 de 12,8 %. Cet accroissement n'est pas identique pour les trois départements. Il est moins fort dans l'Oise (11,3 %), que dans l'Aisne (12,3 %) ou la Somme (15,0 %). Cependant, le montant annuel reste plus élevé dans l'Oise (55 301 k€)

que dans la Somme (46 611 k€) ou l'Aisne (42 699 k€). Pour les trois départements, la croissance a été plus rapide en 2002 qu'en 2001.

Ramené au nombre de consommateurs, le montant moyen par consommant est de 91 € en Picardie en 2003. Il était de 72 € en 2001, soit une augmentation annuelle moyenne de 12,9 %. L'Oise (83 € de montant moyen par consom-

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant entre 2001 et 2003 (%)



Sources : CPAM, MSA, RSI Moins forte hausse : Poix-de-Picardie Plus forte hausse : Crécy-en-Ponthieu

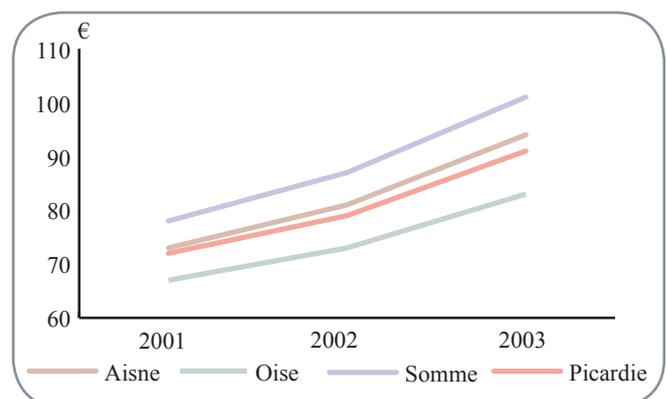
mant) a connu la plus faible progression des trois départements picards entre 2001 et 2003 avec 11,7 %, ce qui situe ce département en deçà de la moyenne régionale. Avec +13,2 % d'évolution annuelle, l'Aisne se situe à la deuxième place (94 € en 2003) tandis que la Somme occupe la première place (+14,0 %, 101 €).

Au niveau cantonal, les écarts entre les montants remboursables de consultations de généralistes entre 2001 et 2003 s'échelonnent de 10 € (Chaumont-en-Vexin) à 37 € (Crécy-en-Ponthieu). On remarquera que c'est dans l'Oise que ces écarts sont parmi les moins importants, puisque la plus grande différence est de 21 € (cantons de Neuilly-en-Thelle et de Guiscard).

Aucun canton ne connaît une régression du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant. La plus faible croissance est celle du canton de Poix-de-Picardie dans la Somme (+6,6 %), la plus forte celle de Crécy-en-Ponthieu, dans la Somme aussi (+22,5 %). La différence entre les cantons extrêmes s'est accrue entre ces deux dates, passant de 38 € en 2001 à 51 € en 2003. Les cantons ayant la plus forte croissance se situent dans le nord-ouest de la Somme, notamment Crécy-en-Ponthieu (+22,5 %), Domart-en-Ponthieu

(+20,0 %), Bernaville (+19,7 %), ou, dans l'Aisne, avec Ribemont (+20,4 %), Oulchy-le-Château (+19,7 %). Sur la facade ouest de l'Oise, la progression est plus faible.

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



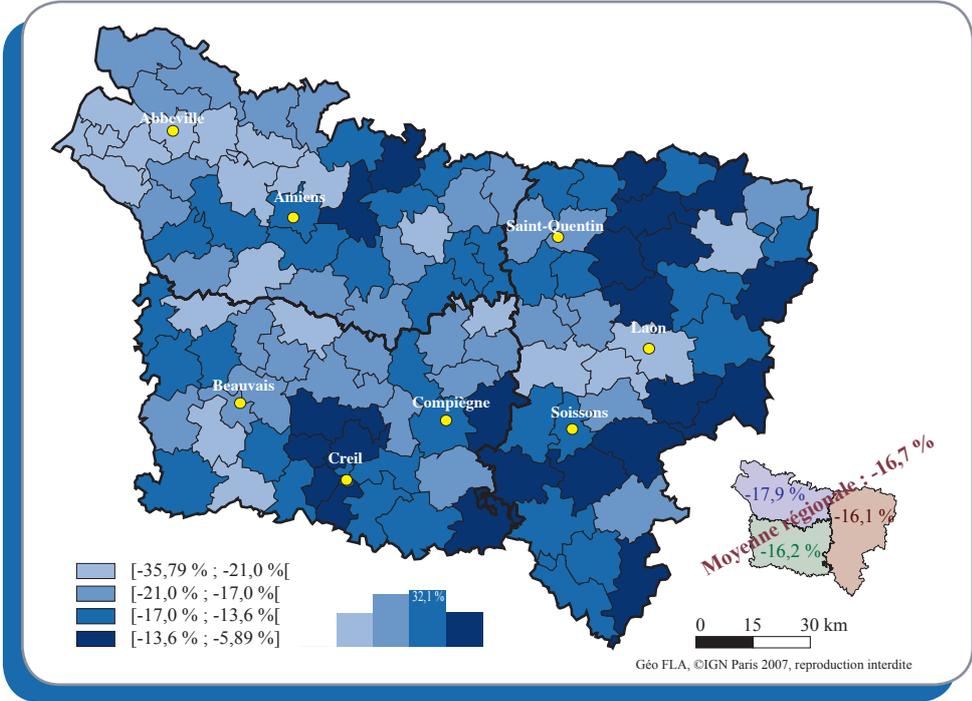
Sources : CPAM, MSA, RSI

Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables

En 2003, en Picardie, le montant général des visites effectuées par un médecin généraliste est de 29 937 k€, soit une régression de 16,9 %. En 2001, ce montant était de 43 300 k€. Cette régression est du même ordre pour l'ensemble de la région : -16,5 % dans l'Oise, -16,8 % dans l'Aisne et -17,1 % dans la Somme. Le montant moyen des dépenses remboursables de visites

de généralistes reste cependant plus élevé dans la Somme (27 €) que dans l'Aisne (19 €) ou dans l'Oise (14 €), soit un montant régional moyen de 19 €. L'évolution entre 2001 et 2003 montre une baisse saisissante : -16,7 % pour la Picardie, -17,9 % pour la Somme, -16,2 % pour l'Oise et -16,1 % pour l'Aisne. Ces données soulignent la diminution de cette activité dans les actes des généralistes engagée

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant entre 2001 et 2003 (%)



Plus forte baisse : **Anizy-le-Château** Moins forte baisse : **Guise** Sources : CPAM, MSA, RSI

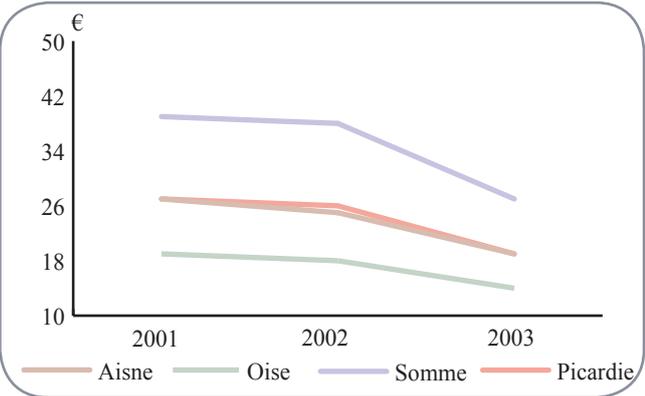
depuis de nombreuses années. Cette baisse de l'activité de visites, et donc de leur coût total, est lisible au niveau cantonal : nulle part une hausse n'est observée, la baisse la plus forte étant celle du canton d'Anizy-le-Château (-35,8 %), la plus faible celle du canton de Guise (-5,9 %).

Entre 2001 et 2003, le montant moyen des dépenses s'est resserré entre les cantons extrêmes : il était de 46 € en

2001 pour 33 € en 2003. Les baisses les plus accentuées semblent être plus le lot des cantons de l'ouest de la Somme parmi lesquels Abbeville (-25,8 %), Moyenneville (-25,2 %), Friville-Escarbotin (-24,2 %), Ault (-23,1 %), Picquigny (-22,6 %), Ailly-le-Haut-Clocher (-21,9 %) ou encore Domart-en-Ponthieu (-21,7 %) et Gamaches (-21,4 %) sont à mentionner.

À l'inverse, les baisses les plus faibles sont plutôt situées dans les cantons de la Thiérache-est tels que Guise (-5,9 %), La Capelle (-8,8 %), ou du sud de la région, de Condé-en-Brie dans l'Aisne (-8,3 %) à Montataire dans l'Oise (-10,2 %).

Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



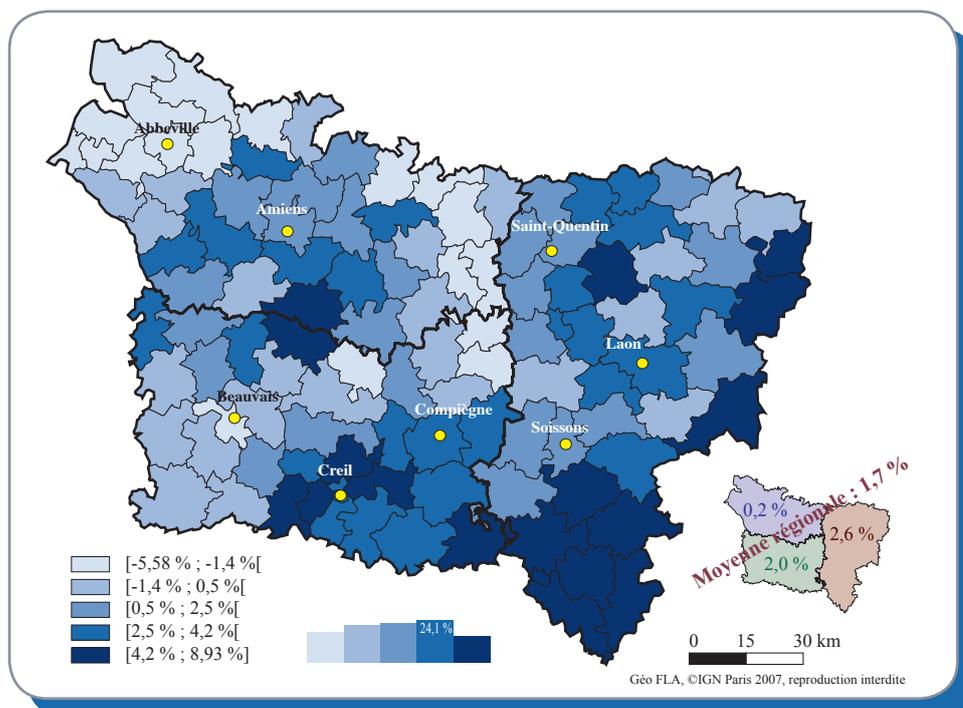
Sources : CPAM, MSA, RSI

Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables

En 2003, le montant total de dépenses remboursables de consultations de spécialistes était de 56 718 k€. Il a augmenté en moyenne annuelle depuis 2001 de 1,5 %. Cet accroissement a été plus ou moins identique pour les trois départements. Il est moins fort dans la Somme (+1,1 %), que dans l'Oise (+1,6 %) ou dans l'Aisne (+1,7 %). Cependant, le montant annuel reste plus élevé dans l'Oise (25 116 k€)

que dans l'Aisne (16 357 k€) ou la Somme (15 245 k€). Ramené au nombre de consommateurs, le montant moyen par consommant est de 36 € en Picardie en 2003. Il était de 35 € en 2001, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,7 %. Avec 33 € en 2003, la Somme a connu la plus faible progression des trois départements picards entre 2001 et 2003 : +0,2 %. Cela situe ce département largement en deçà

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant entre 2001 et 2003 (%)



Sources : CPAM, MSA, RSI Plus forte baisse : **Nouvion** Plus forte hausse : **Oulchy-le-Château**

de la moyenne régionale. Avec 2,0 % d'évolution annuelle, l'Oise se situe à la deuxième place (38 € en 2003) tandis que l'Aisne occupe la première place (+2,6 %, 37 €).

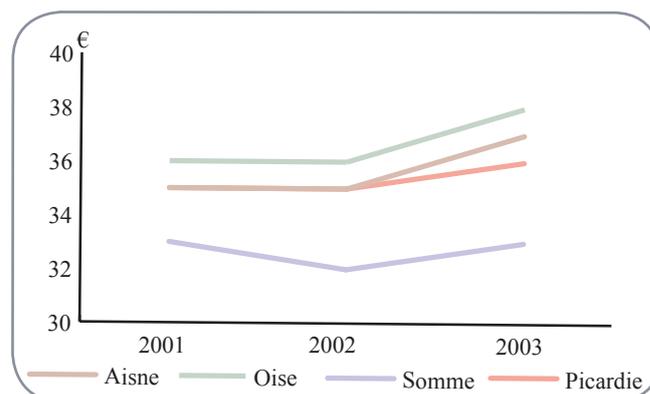
Au niveau cantonal, les écarts entre les montants remboursables de consultations de spécialistes s'échelonnent en 2003 de 24 € (Hirson) à 49 € (Senlis). C'est dans la Somme que ces écarts sont parmi les moins importants, puisque la plus grande différence est de 18 € (cantons de Nesle et Boves). On pourra remarquer aussi que dans l'Aisne se trouvent à la fois le canton au plus faible montant moyen dépensé (Hirson, 24 €), et le canton qui affiche le deuxième plus fort montant avec Château-Thierry (48 €).

Un tiers des cantons connaît cependant une régression du montant moyen dépensé en consultations de spécialistes. La majeure partie est située dans la Somme, soit à l'ouest, Nouvion (-5,6 %), Ailly-le-Haut-Clocher (-3,8 %), Saint-Valery-sur-Somme (-3,8 %), Abbeville (-3,6 %), Rue (-3,5 %), Friville-Escabotin (-3,1 %), Moyenneville (-2,3 %), Oisemont (-1,2 %), Hallencourt (-0,7 %), soit à l'est du département avec les cantons de Nesle (-3,2 %), Ham (-3,6 %), Péronne (-1,6 %), Combles (-1,4 %). Cette zone se prolonge dans l'Oise avec Guiscard (-4,7 %) et Noyon (-2,3 %).

Les hausses les plus fortes se trouvent dans la pointe sud de l'Aisne : Oulchy-le-Château (+8,9 %), Neuilly-Saint-Front (+7,7 %), Condé-en-Brie (+6,1 %), Château-Thierry

(+5,5 %) ou mais, moins intensément, dans le sud-est de l'Oise, entre Creil-Nogent-sur-Oise et Compiègne.

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



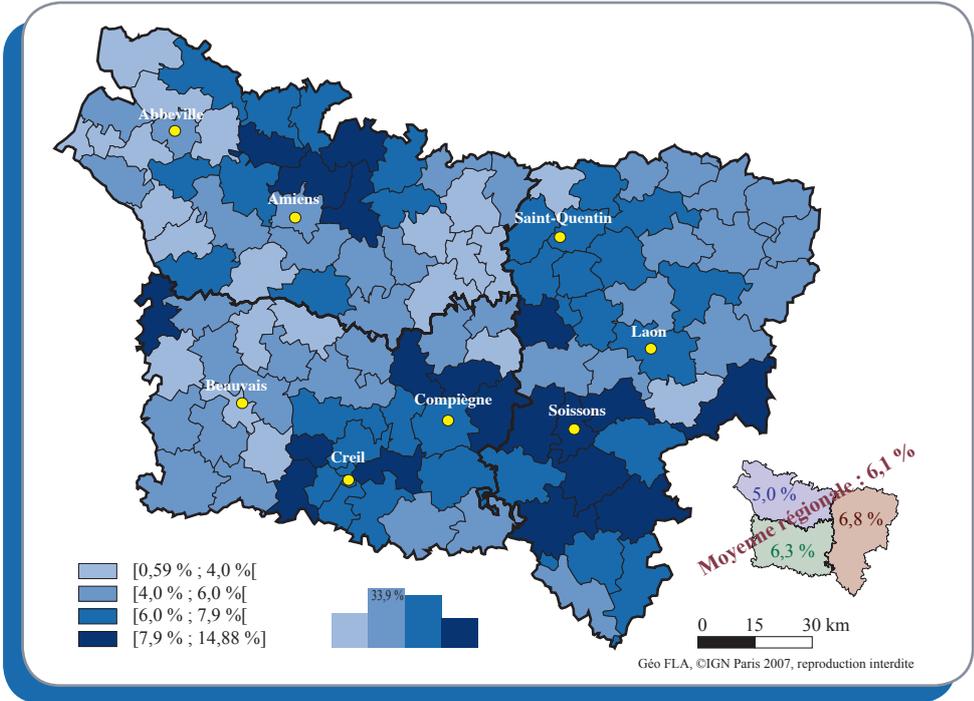
Sources : CPAM, MSA, RSI

Dépenses moyennes de médicaments remboursables

En 2003, le total des dépenses remboursables de médicaments est de 692 621 k€, soit une très nette progression annuelle moyenne depuis 1999 de 5,9 %. Cette progression est similaire quel que soit le département : +6,0 % dans la Somme (219 737 k€ en 2003), +5,9 % dans l'Aisne (209 012 k€) et dans l'Oise (263 872 k€).

Le montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant est en Picardie de 441 €. Ce montant est en augmentation annuelle moyenne de 6,1 % entre 2001 et 2003. Cette progression n'est cependant pas la même dans les trois départements picards. Avec 6,8 % d'augmentation annuelle moyenne, l'Aisne est en tête, suivi de l'Oise (+6,3 %) et enfin de la Somme (+5,0 %). Ainsi,

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2003 (%)



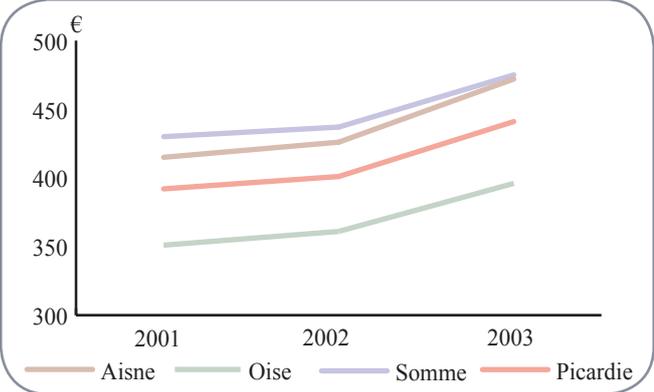
Moins forte hausse : **Songeon** Plus forte hausse : **Ressons-sur-Matz** Sources : CPAM, MSA, RSI

dans la Somme, le montant moyen s'établit en 2003 à 475 €, pour 472 € dans l'Aisne et 396 € dans l'Oise.

Au niveau cantonal, le montant moyen de dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2003 va de 314 € (Nanteuil-le-Haudouin) à 605 € (Acheux-en-Amiénois), soit un écart de près de 300 €. Il s'est sensiblement accru depuis 2001 (246 €).

Entre 2001 et 2003, tous les cantons sont dans une crois-

Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



Sources : CPAM, MSA, RSI

sance du montant moyen remboursable, allant de 0,6 % (Songeon) à 14,9 % (Ressons-sur-Matz). Cette croissance est surtout marquée dans le sud de l'Aisne et le sud-est de l'Oise, bien que les cantons à plus forte croissance ne s'y situent pas : Ressons-sur-Matz (+14,9 %), Acheux-en-Amiénois (+14,4 %), Oulchy-le-Château (+13,5 %), Formerie (+11,6 %) ou Pont-Sainte-Maxence (+10,0 %).

Deux zones de plus faible croissance caractérisent la région. L'une se situe à l'ouest de la région, autour d'Abbeville. La seconde traverse la région du nord-est de la Somme (Santerre) et se prolonge jusqu'au sud-ouest de l'Oise, incluant Beauvais. Le département de l'Aisne reste en dehors de cette zone puisque Craonne (+1,7 %) est le seul canton axonais présentant une faible croissance du montant moyen des dépenses remboursables.

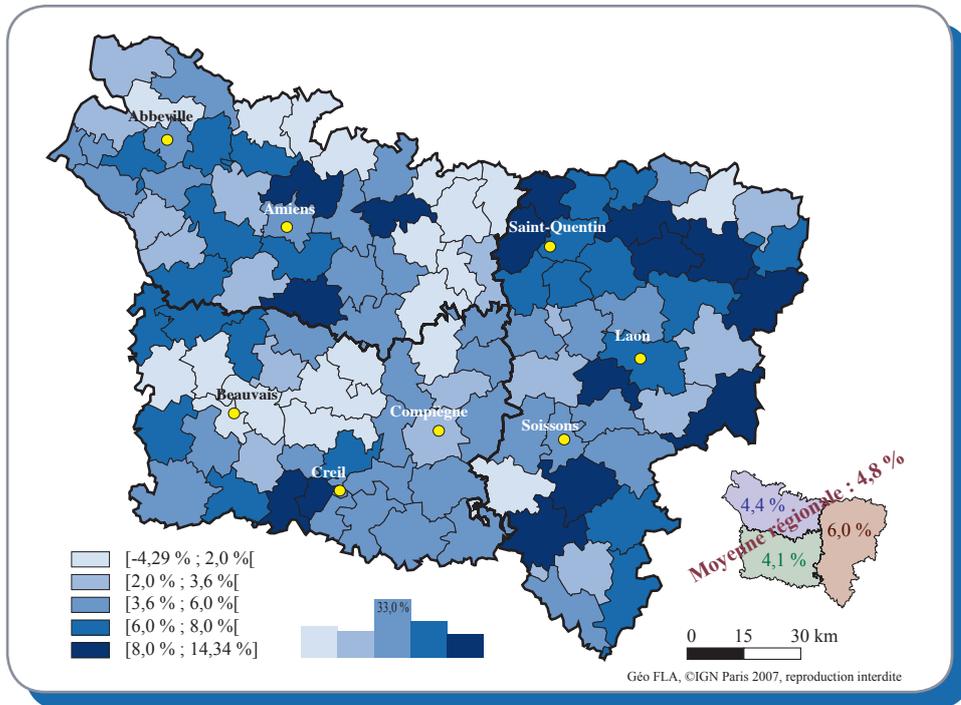
Dépenses moyennes d'actes d'exploration et de chirurgie remboursables

En 2003 en Picardie, le montant des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie est de 90 895 k€. Il est en croissance depuis 2001 de 4,6 % en moyenne par an. Alors que la Somme (+5,4 %) et l'Aisne (+5,1 %) ont des montants supérieurs à la moyenne régionale, celui de l'Oise se situe nettement en dessous (+3,7 %). Malgré cela, les dépenses isariennes, quelle que soit l'année, restent les plus impor-

tantes de la région : 34 594 k€ en 2003 contre 29 473 k€ dans le département de la Somme et 26 828 k€ dans celui de l'Aisne.

Rapporté au nombre de consommateurs, le montant moyen de dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie est de 58 €, soit une augmentation annuelle depuis 2001 de 4,8 %. En regard, le coût moyen par département est net-

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant entre 2001 et 2003 (%)



Sources : CPAM, MSA, RSI Plus forte baisse : **Chaulnes** Plus forte hausse : **Rozoy-sur-Serre**

tement supérieur dans la Somme (64 €) à celui de l'Aisne (61 €) ou de l'Oise (52 €). L'évolution depuis 2001 est de +6,0 % dans l'Aisne, de +4,4 % dans la Somme et +4,1 % dans l'Oise.

À l'inverse, le Santerre, le Beauvaisis et jusqu'au centre du département de l'Oise sont des zones de décroissance ou de moins forte croissance.

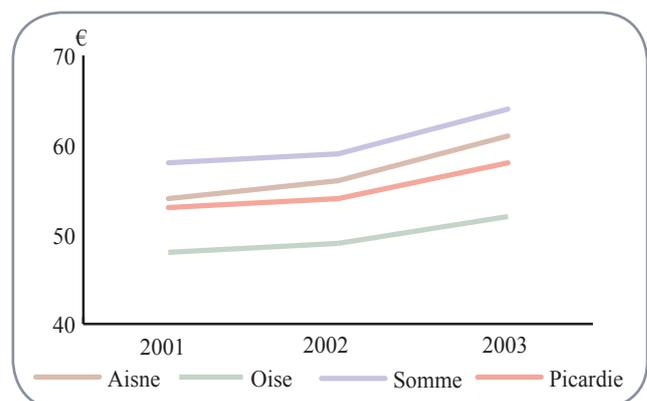
Entre 2001 et 2003, l'écart entre les cantons extrêmes s'est accru : 26 € en 2001, 34 € en 2003. La hausse s'est vraiment constatée entre 2002 et 2003.

Six cantons ont connu une érosion du montant moyen de dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant et accusent une évolution négative. Trois d'entre eux se trouvent dans l'est de la Somme : Chaulnes (-4,3 %), Nesle (-1,5 %) et Comblès (-1,3 %). Les trois autres cantons sont situés dans l'Oise : Lassigny (-0,7 %), Beauvais (-0,7 %) et Clermont qui frise la stabilité (-0,1 %). Parmi ces six cantons en évolution négative, la baisse la plus importante de montant moyen de dépenses en actes d'exploration et de chirurgie est de 5 euros (Chaulnes).

C'est trois fois moins que la plus forte croissance (16 €, soit +12,6 %) pour le canton de Neufchâtel-sur-Aisne. Huit cantons de l'Aisne figurent d'ailleurs dans les dix plus fortes hausses. Ils sont principalement situés en Thiérache : Rozoy-sur-Serre (+ 14,3 %), Vervins (+12,3 %) et Guise (+12,2 %) par exemple.

Quasiment tout le nord de l'Aisne, sauf l'extrême nord-est, est concerné par une augmentation des dépenses moyennes d'actes d'exploration et de chirurgie.

Montant moyen de dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



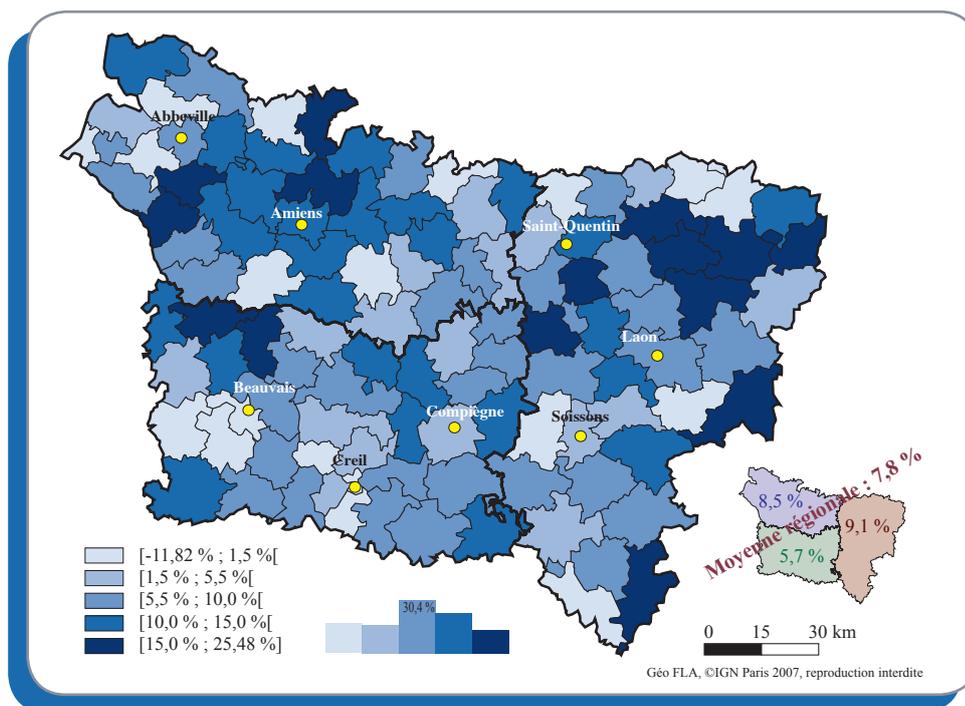
Sources : CPAM, MSA, RSI

Dépenses moyennes de transport remboursables

En 2003 en Picardie, le montant total des dépenses de transport remboursables s'élève à 81 442 k€. Il est en augmentation annuelle moyenne de 7,6 % depuis 2001 (70 331 k€). Cette progression est plus visible dans la Somme (+9,5 %) et dans l'Aisne (+8,2 %) que dans l'Oise (+5,3 %). Par rapport au nombre de consommateurs, le montant moyen de dépenses remboursables de transport est de 52 € en 2003,

soit une augmentation annuelle moyenne de 7,8 % depuis 2001 (45 €). Cette fois, l'Aisne enregistre la plus forte progression (+9,1 %), puis la Somme (+8,5 %) et enfin l'Oise (+5,7 %). Cependant, c'est la Somme qui a toujours le montant le plus élevé (63 €), devant l'Aisne (53 €) et l'Oise (43 €).

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant entre 2001 et 2003 (%)

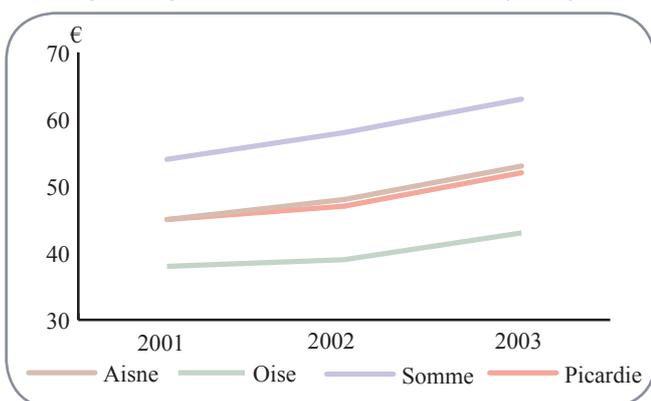


Plus forte baisse : **Craonne** Plus forte hausse : **Crèvecœur-le-Grand** Sources : CPAM, MSA, RSI

Au niveau cantonal, l'écart entre les cantons extrêmes s'est creusé, passant de 90 € en 2001 à 94 € en 2003, après avoir franchi les 98 € en 2002.

Dix cantons ont connu une érosion du montant moyen par consommant des dépenses remboursables de transport.

Montant moyen de dépenses remboursables de transport par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



Sources : CPAM, MSA, RSI

Ils sont principalement répartis dans la Somme : Conty (-5,4 %), Combles (-4,7 %), Moreuil (-4,6 %), Bernaville (-3,0 %), Ault (-2,0 %) et Nouvion (-1,4 %). Trois cantons de l'Aisne, Craonne (-11,8 %), Vic-sur-Aisne (-3,6 %) et La Capelle (-0,3 %) s'ajoutent à cette liste, et Auneuil (-3,9 %), seul canton de l'Oise.

À l'opposé, les cantons à plus forte hausse sont plutôt situés dans l'Aisne : Neufchâtel-sur-Aisne (+23,6 %), Condé-en-Brie (+21,5 %), Aubenton (+21,0 %) ou encore Sains-Richaumont (+19,7 %), Vervins (+18,5 %) ou Guise (+18,4 %). Crèvecœur-le-Grand dans l'Oise (+25,5 %), Oisemont (+20,2 %) et Hallencourt (+18,7 %) dans la Somme complètent cette liste.

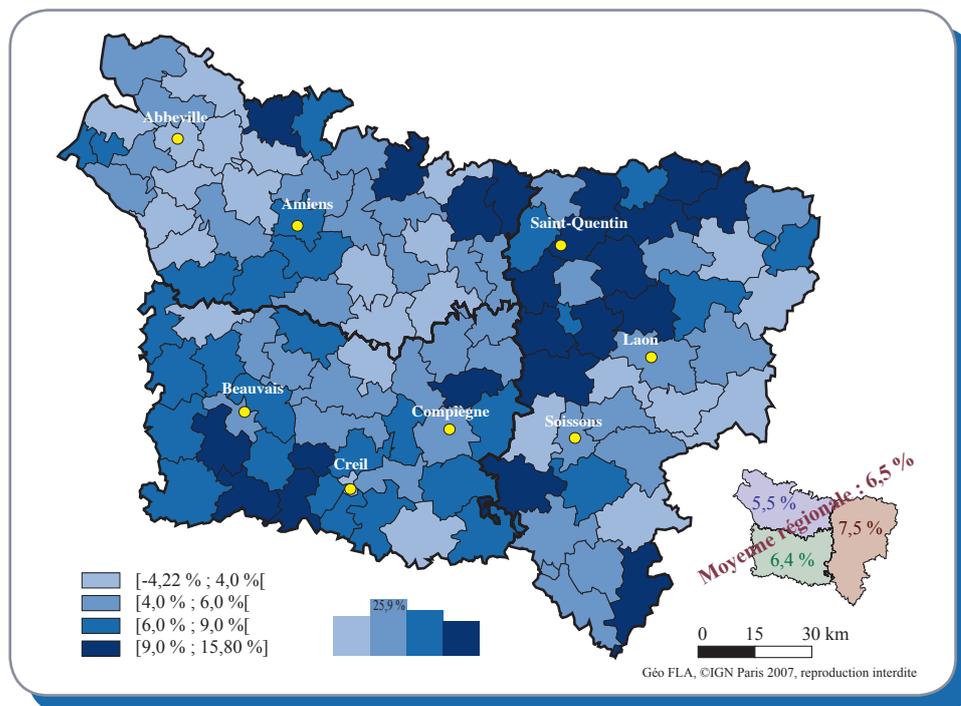
On constate cependant qu'une zone de forte évolution des dépenses moyennes de transport remboursables se trouve en Thiérache, tandis qu'une autre entoure Amiens et s'étend vers l'ouest aux portes d'Abbeville et à l'est jusqu'au Santerre.

Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables

En 2003, le montant global des dépenses d'actes dentaires s'élève à 85 206 k€ en Picardie. Il était établi à 75 401 k€ en 2001, soit une augmentation moyenne annuelle de 6,3 %. Des trois départements picards, c'est dans l'Aisne que cette évolution a été la plus marquante avec +6,6 %, alors qu'elle est de +6,5 % dans la Somme et d'à peine +6,0 % dans l'Oise.

Le montant moyen de dépenses d'actes dentaires remboursables par consommant est de 54 € en 2003, soit une évolution moyenne annuelle depuis 2001 de 6,5 %. Elle est plus forte dans l'Aisne (+7,5 %) que dans l'Oise (+6,4 %) ou la Somme (+5,5 %). Avec 60 € par consommant, l'Aisne occupe la première place des dépenses moyennes d'actes dentaires, suivi de l'Oise (54 €) puis de la Somme (49 €).

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant entre 2001 et 2003 (%)



Sources : CPAM, MSA, RSI

Plus forte baisse : Oisemont

Plus forte hausse : Roisel

Cette hiérarchie est inchangée depuis 2001.

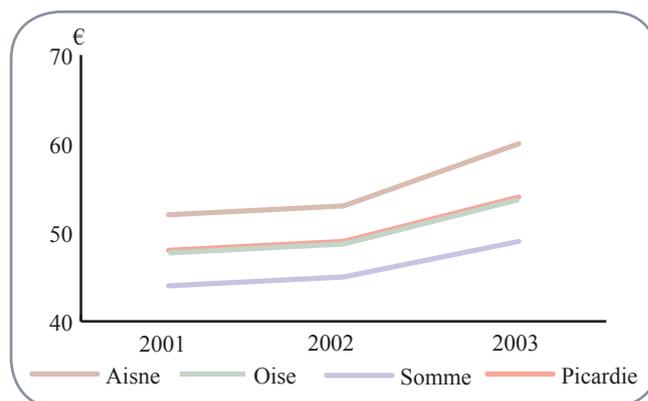
Au niveau cantonal, l'écart entre les cantons extrêmes s'est franchement creusé depuis 2001 : de 28 €, il est passé à 40 €, mais la progression s'est fortement accentuée entre 2002 et 2003 (de 30 € à 40 €).

Trois cantons ont connu une érosion de la part des dépenses moyennes remboursables d'actes dentaires par consommant, tous situés dans la Somme : Oisemont (-4,2 %), Roye (-2,7 %) et Hornoy-le-Bourg (-1,0 %). Tous les autres cantons ont connu une croissance de ces dépenses, même minime comme pour le canton de Crécy-en-Ponthieu dans la Somme (+0,2 %). Les cantons à plus forte croissance sont dans la Somme : Roisel (+15,8 %) et Albert (+12,6 %). Mais ce sont surtout des cantons axonnais qui sont dans ce cas avec Villers-Cotterêts (+14,4 %), Guise (+14,1 %), Coucy-le-Château-Auffrique (+12,6 %), Condé-en-Brie (+12,3 %), Chauny (+11,4 %) et Crécy-sur-Serre (+11,5 %).

Une zone de forte croissance des dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables se situe tout le long de la limite administrative de l'Oise avec la Seine-Maritime, l'Eure et le Val d'Oise. Elle se prolonge au nord vers Amiens tandis que Beauvais en est exclu. Une seconde zone traverse

la région d'est en ouest, partant de la Thiérache et allant jusqu'au sud-est de l'Oise. Elle est cependant plus discontinue et si elle englobe Saint-Quentin, elle exclut Laon, Soissons et Compiègne.

Montant moyen de dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant par département de 2001 à 2003 (en €)



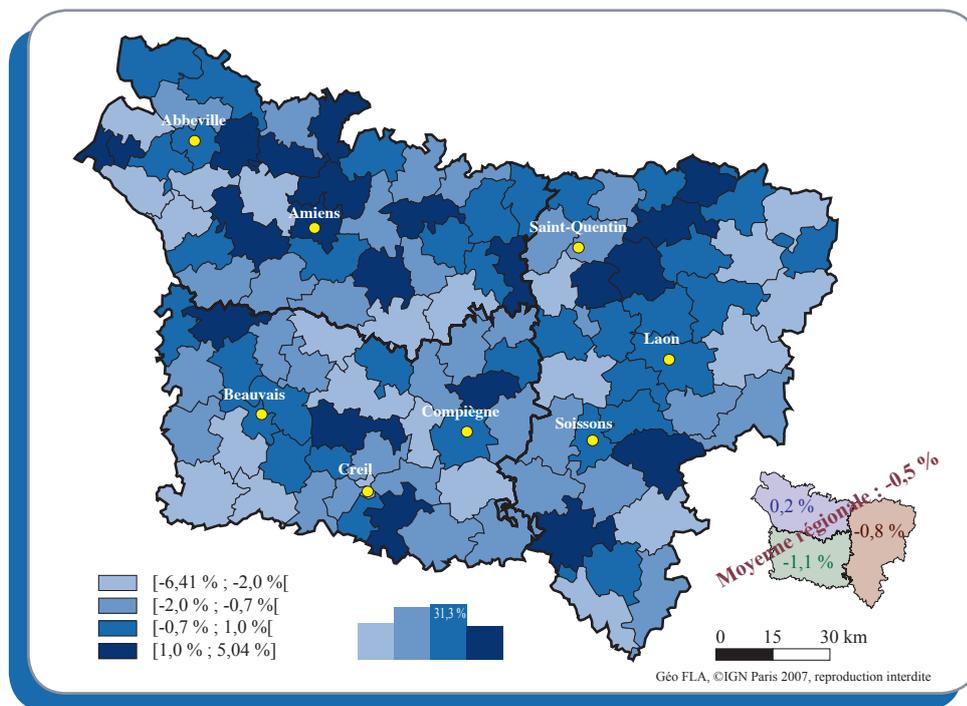
Sources : CPAM, MSA, RSI

Densités de généralistes libéraux

En 2003, on comptabilise en Picardie 1 669 médecins généralistes libéraux, soit une densité de 8,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants. À cette date, la densité des médecins généralistes en France est de 10,1 pour 10 000 habitants. Un peu plus du tiers des médecins est situé dans l'Oise (37 %) ou la Somme (36 %), et un peu plus d'un quart dans l'Aisne (28 %).

La densité Picarde est en légère régression depuis 1998 (-0,5 %), beaucoup plus forte dans l'Oise (-1,1 %) que dans l'Aisne (-0,8 %). Dans la Somme, à l'inverse, on constate une très légère augmentation (+0,2 %). En effectif, la perte sur la région depuis 1998 est de trente-trois médecins généralistes, l'Aisne perdant dix-neuf médecins, l'Oise vingt-quatre et la Somme en ayant dix supplémentaires.

Évolution de la densité de généralistes libéraux pour 10 000 habitants entre les 31 décembre 1998 et 2003 (%)



Plus forte baisse : **Saint-Valery-sur-Somme** Plus forte hausse : **Bray-sur-Somme** Sources : CPAM, INSEE, OR2S

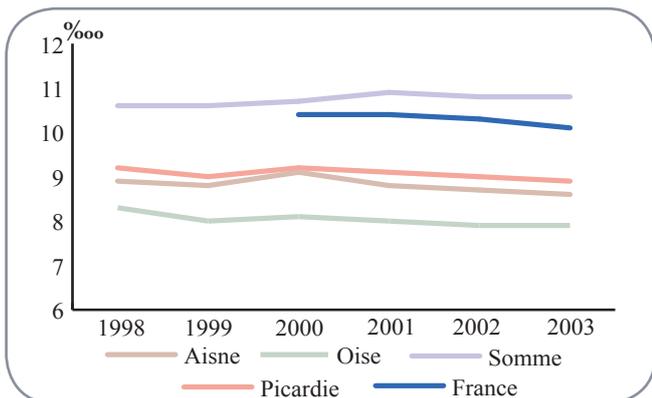
Ces effectifs sont certes petits mais après une légère hausse en 2000, la tendance est désormais bien établie à la baisse, pour deux des trois départements picards.

Au niveau cantonal, en 2003, les plus fortes densités de médecins généralistes libéraux se trouvent dans la Somme, notamment à l'ouest du département : Friville-Escarbotin (15,9 pour 10 000 habitants), Abbeville (14,0), Ault (13,6). Avec une densité de 13,0 pour 10 000 habitants, Moy-de-

l'Aisne s'intercale dans la liste des plus fortes densités, toutes situées dans la Somme. D'une manière générale, les cantons urbains comptent parmi les plus fortes densités : Amiens (13,3), Beauvais (11,3), Soissons (10,9), Creil-Nogent-sur-Oise (10,9), Saint-Quentin (10,8), Compiègne (10,5) ou encore Laon (10,0). À l'inverse, Saint-Richaumont (2,3), Guiscard (2,9), Aubenton (3,1) ou Betz (3,7) sont les cantons à faible densité.

Concernant l'évolution entre 1998 et 2003, les trois quarts des cantons picards ont connu un affaiblissement de la densité des médecins généralistes libéraux. Les plus importantes se situent dans les cantons de Saint-Valery-sur-Somme (-6,4 %), Hallencourt (-6,2 %) ou Vervins (-6,1 %). À l'inverse, les cantons de Bray-sur-Somme (+5,0 %), Le Nouvion-en-Thiérache (+3,8 %), Friville-Escarbotin (+3,7 %) connaissent un renforcement de cette densité. Sept cantons de l'Oise sont dans cette catégorie, pour douze cantons de l'Aisne et quatorze de la Somme.

Densité de généralistes libéraux par département des 31 décembre 1998 à 2003 (pour 10 000 habitants)



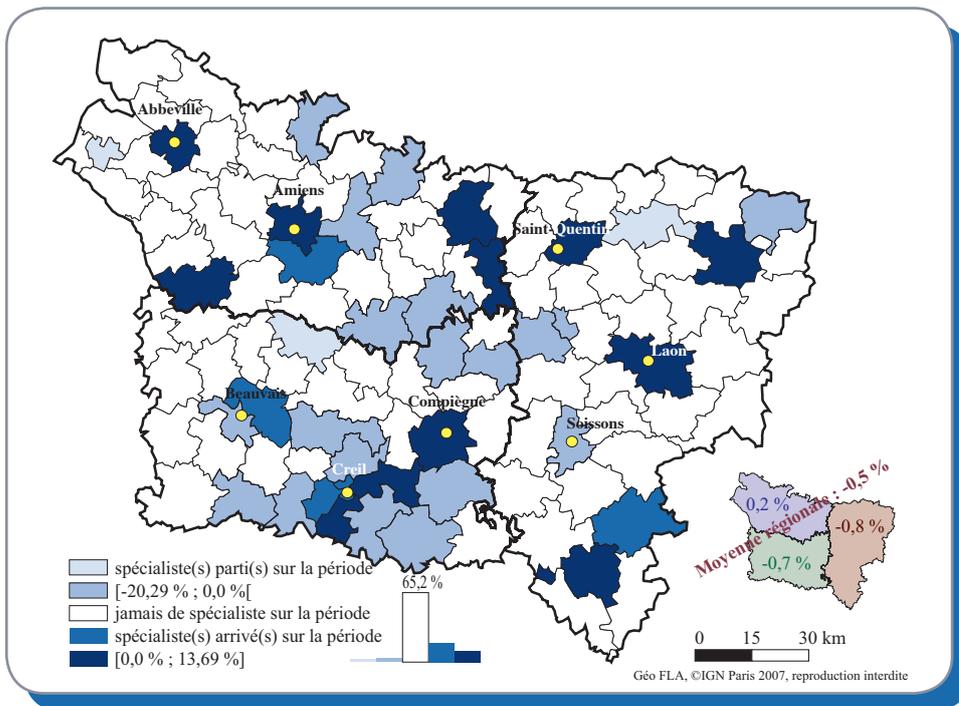
Sources : CPAM, INSEE

Densités de spécialistes libéraux

En 2003, la Picardie comptabilise 1 028 médecins spécialistes libéraux, soit une densité de 5,5 médecins spécialistes pour 10 000 habitants. À cette date, la densité des médecins spécialistes en France est de 8,8 pour 10 000 habitants. Deux spécialistes libéraux sur cinq sont installés dans l'Oise (40 %), un tiers dans la Somme (33 %) et un peu plus du quart dans l'Aisne (27 %).

Cette densité est en légère régression en Picardie depuis 1998 (-0,5 %). Cet affaiblissement de la densité est similaire dans l'Aisne (-0,8 %) et dans l'Oise (-0,7 %). Dans la Somme, la situation tend plutôt vers la densification (+0,2 %). En effectif, la perte sur la région depuis 1998 est de dix-sept médecins spécialistes, l'Aisne perdant douze médecins, l'Oise neuf et la Somme en ayant quatre supplé-

Évolution de la densité de spécialistes libéraux pour 10 000 habitants entre les 31 décembre 1998 et 2003 (%)



Sources : CPAM, INSEE, OR2S Plus forte baisse : Corbie Plus forte hausse : Poix-de-Picardie

mentaires.

Ces effectifs sont certes petits mais la tendance semble bien établie à la baisse, comme pour les généralistes, pour deux des trois départements picards.

Les deux tiers des cantons n'ont aucun médecin spécialiste en 2003. Ce ratio n'a quasiment pas bougé depuis 1998.

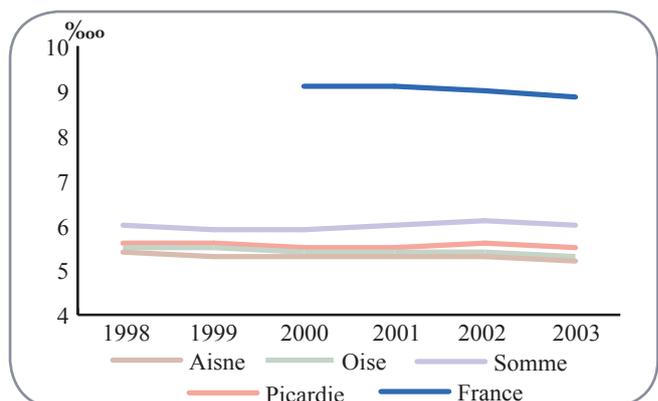
Les plus fortes densités de médecins spécialistes libéraux se trouvent en milieu urbain : Compiègne (18,3 pour 10 000 habitants), Abbeville (18,0), Amiens (15,7), Beauvais (14,9), Saint-Quentin (14,6), Creil-Nogent-sur-Oise (13,9), Senlis (12,4), Soissons (12,4), Laon (11,9). Dans les autres cantons possédant des spécialistes, on ne les dénombre que par quelques unités, d'où des densités faibles.

Entre 1998 et 2003, parmi les trente-deux cantons ayant un médecin spécialiste libéral installé en 1998, les deux tiers ont connu un affaiblissement de leur densité. La plus forte est celle du canton de Corbie (-20,3 %), ce qui ne correspond qu'au départ d'un seul spécialiste. Viennent ensuite Hirson (-10,2 %) avec le départ d'un spécialiste et Noyon (-4,8 %) avec la perte de quatre spécialistes.

La croissance la plus forte est celle de Poix-de-Picardie (+13,7 %), ce qui correspond à l'installation d'un seul spécialiste supplémentaire sur la période d'analyse.

En effectif, la plus forte baisse correspond au canton de Compiègne (-13 spécialistes libéraux) et la plus forte hausse à celui de Creil-Nogent-sur-Oise (+10 spécialistes).

Densité de spécialistes libéraux par département des 31 décembre 1998 à 2003 (pour 10 000 habitants)



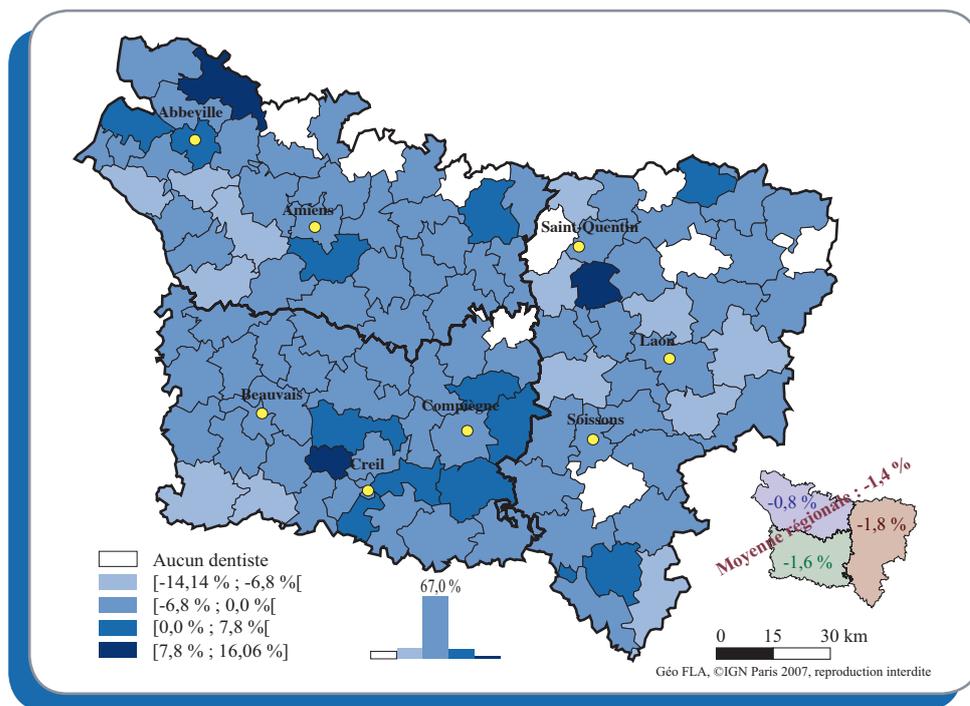
Sources : CPAM, INSEE

Densités de dentistes libéraux

En 2003, on recense en Picardie 735 dentistes libéraux soit une densité de 3,9 dentistes pour 10 000 habitants. À cette date, la densité des dentistes libéraux en France est de 6,1 pour 10 000 habitants, soit plus de 50 % en plus. En termes de répartition départementale, 43 % des dentistes libéraux sont installés dans l'Oise, un petit tiers dans la Somme (30 %) et un peu plus du quart dans l'Aisne (27 %).

Cette densité est en régression depuis 1998 (-1,4 %), dans la région comme dans les trois départements. Cet affaiblissement de la densité est beaucoup plus important dans l'Aisne (-1,8%) que dans l'Oise (-1,6 %) ou dans la Somme (-0,8 %). En effectif, la perte sur la région depuis 1998 est de cinquante dentistes, l'Aisne en perdant vingt-et-un, l'Oise, vingt-deux et la Somme sept.

Évolution de la densité de dentistes libéraux*
entre les 31 décembre 1998 et 2003 pour 10 000 habitants (%)
* y compris spécialistes d'orthopédie dento-faciale

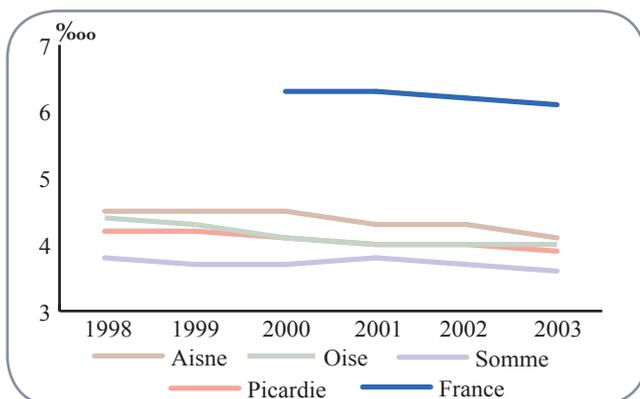


Plus forte baisse : **Vermand** Plus forte hausse : **Moy-de-l'Aisne** Sources : CPAM, INSEE, OR2S

En 2003, neuf cantons sont dépourvus de dentistes libéraux : cinq dans l'Aisne (Aubenton, Oulchy-le-Château, Sains-Richaumont, Vermand et Wassigny), trois dans la Somme (Acheux-en-Amiénois, Bernaville et Combles), et celui de Guiscard dans l'Oise. À noter qu'il n'y a eu aucune installation dans des cantons qui étaient dépourvus de dentistes en 1998.

Dans soixante cantons sur les cent-trois cantons ayant au moins un dentiste libéral, on assiste à une stabilisation

Densité de dentistes libéraux* par département
des 31 décembre 1998 à 2003 (pour 10 000 habitants)
* y compris spécialistes d'orthopédie dento-faciale



Sources : CPAM, INSEE

du nombre de dentistes entre 1998 et 2003, même si cela se marque par de légers renforcements de la densité (19 cantons) ou effritements (41 cantons), le changement de densité relevant alors d'une modification du poids de la population.

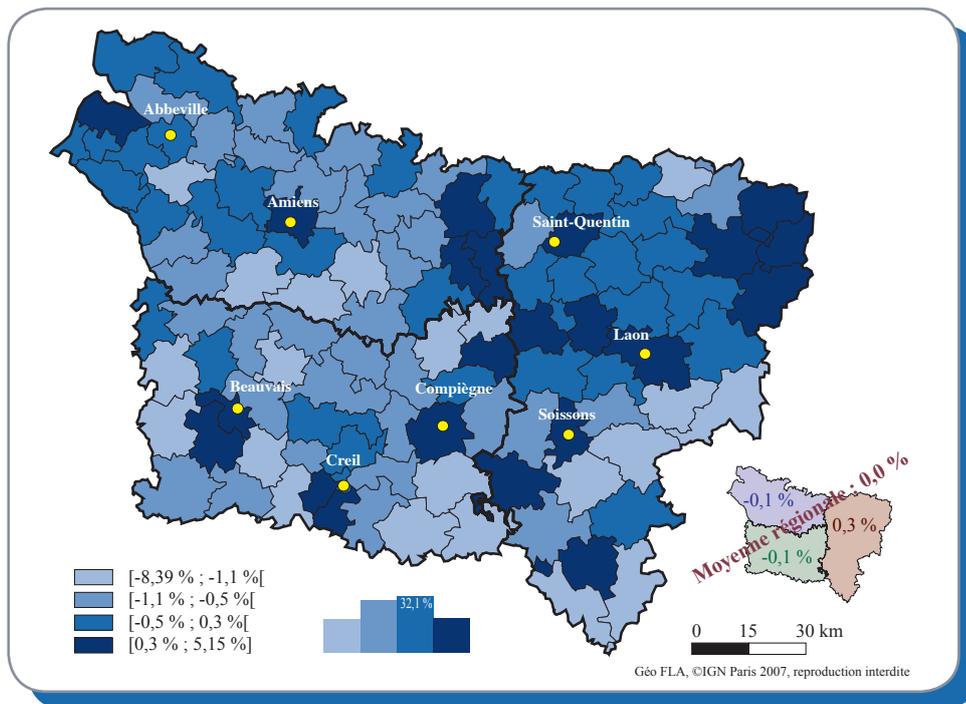
Dans les cantons les plus urbains de la région, la baisse de la densité enregistrée entre 1998 et 2003 correspond à une baisse du nombre de dentistes : Creil-Nogent-sur-Oise (-5,4 %, -10), Beauvais (-2,4 %, -6), Amiens (-0,6 %, -5). Dans onze cantons, quatre dans l'Oise, quatre dans l'Aisne et trois dans la Somme, l'augmentation de la densité est due à une augmentation des effectifs. C'est le cas de Chantilly (+2,3 %, +3), Mouy (+14,2 %, +2) ou Pont-Sainte-Maxence (+2,6 %, +2).

Densités de pharmacies

En 2003 en Picardie, on recense 622 pharmacies, soit une densité de 3,3 pharmacies pour 10 000 habitants. 38 % des pharmacies sont situées dans l'Oise, un petit tiers dans la Somme (31 %) et dans l'Aisne (30 %). Cette densité n'a pas bougé depuis 1998 dans la région, mais elle a crû dans l'Aisne (+0,3 %) contrairement à la Somme ou l'Oise (-0,1 %).

Les pertes en effectifs sont peu importantes : deux pharmacies dans l'Aisne et deux dans l'Oise. Cependant, on notera qu'après avoir légèrement augmenté en 2000, le nombre de pharmacies est à la baisse depuis. Entre 2000 et 2003, l'Aisne a alors perdu trois pharmacies et l'Oise, une. Dans la Somme, le nombre de pharmacies est resté constant depuis 1998.

Évolution de la densité de pharmacies
entre les 31 décembre 1998 et 2003 pour 10 000 habitants (%)



Sources : CPAM, INSEE, OR2S Plus forte baisse : **Braine** Plus forte hausse : **Auneuil**

En 2003, aucun canton n'est dépourvu de pharmacies. Neuf cantons n'en possèdent qu'une seule ; celui d'Amiens, cinquante-cinq. Cependant, les fluctuations de densités sont essentiellement le reflet de l'accroissement ou de la diminution de la population.

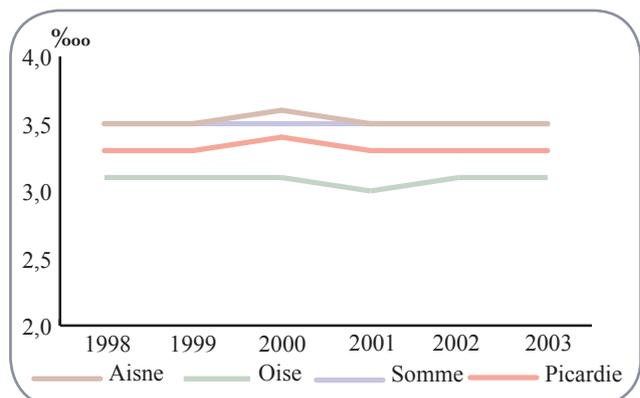
C'est le cas pour la plupart des cantons qui sont marqués par une baisse de leur densité de pharmacies entre 1998 et 2003. De la même manière, la grande majorité des cantons qui affichent une évolution positive de leur densité, n'a pas vu augmenter leur nombre de pharmacies.

Les évolutions du nombre de pharmacies concernent des cantons des seuls départements de l'Aisne et de l'Oise.

Quatre cantons ont perdu une pharmacie entre 1998 et 2003 : Braine, Le Nouvion-en-Thiérache dans l'Aisne et Crépy-en-Valois et Creil-Nogent-sur-Oise dans l'Oise.

Huit cantons ont gagné une pharmacie sur la même période : Chauny, La Fère, Soissons et Villers-Cotterêts dans l'Aisne et Auneuil, Beauvais, Compiègne et Noyon dans l'Oise.

Densité de pharmacies par département
des 31 décembre 1998 à 2003
(pour 10 000 habitants)



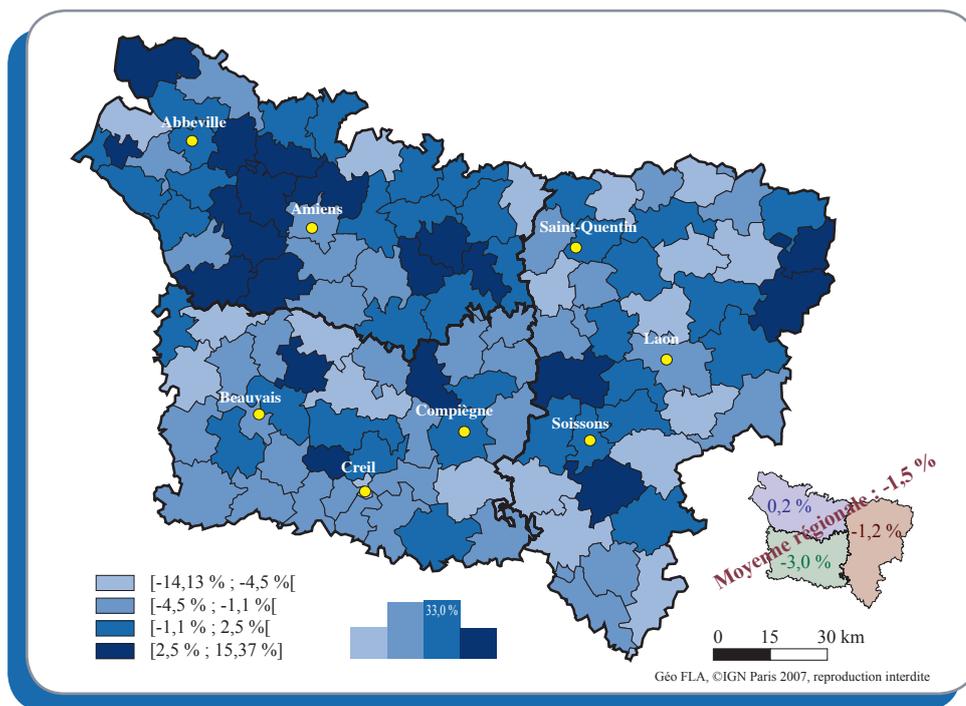
Sources : CPAM, INSEE

Densités d'auxiliaires médicaux libéraux

En 2003, 2 155 auxiliaires médicaux libéraux exercent en Picardie, soit une densité de 11,5 auxiliaires médicaux pour 10 000 habitants. À la même date, la densité en France est plus élevée avec 17,1 auxiliaires médicaux pour 10 000 habitants. 38 % des auxiliaires médicaux libéraux sont installés dans l'Oise, un tiers dans la Somme (33 %) et moins du tiers dans l'Aisne (29 %).

Cette densité a baissé depuis 1998 dans la région de 1,5 %. L'Oise (-3,0 %) et l'Aisne (-1,2 %) sont dans la tendance régionale alors que dans la Somme est observée une légère augmentation (+0,2 %). Entre 2000 et 2003, il y a eu un certain ralentissement. Si l'Oise continue à avoir une densité qui s'effrite (-1,7 %), ce n'est plus le cas dans l'Aisne (+0,6 %) tandis que celle de la Somme affiche une crois-

Évolution de la densité d'auxiliaires libéraux entre 1998 et 2003 (%) entre les 31 décembre 1998 et 2003 pour 10 000 habitants (%)



Plus forte baisse : **Craonne** Plus forte hausse : **Aubenton** Sources : CPAM, INSEE, OR2S

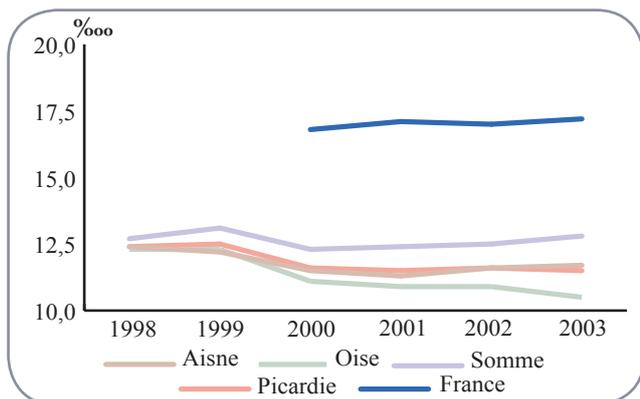
sance de 1,3 % annuelle.

Les pertes en effectifs sont peu importantes au niveau régional entre 2000 et 2003 (-3) mais avec une forte disparité départementale : l'Oise perd 35 auxiliaires médicaux libéraux alors que l'Aisne en compte 10 de plus et la Somme 28. Notons qu'entre 1998 et 2000, 153 postes avaient disparu, dont 86 dans l'Oise et 52 dans l'Aisne.

En 2003, aucun canton n'est dépourvu d'auxiliaires médicaux libéraux. Les effectifs vont de 2 (Craonne, Acheux-en-Amiénois, Bernaville) à 207 pour Amiens.

Les fluctuations de densités cantonales entre 1998 et 2003 reflètent la modification du nombre de professionnels. Une baisse de densité implique une baisse d'effectifs. Ainsi, Craonne avec la plus grande régression (-14,1 %) perd deux emplois. Creil-Nogent-sur-Oise (-13,2 %, -45), Saint-Just-en-Chaussée (-12,7 %, -7), Condé-en-Brie (-11,6 %, -3) sont dans ce cas de figure. De même, une hausse de la densité entraîne une augmentation du nombre d'auxiliaires médicaux, sauf pour les cantons de Marle (+0,1 %), de Guise (+0,2 %) et de Hirson (+0,4 %) pour lesquels la seule diminution de la population fait croître mécaniquement la densité.

Densité d'auxiliaires médicaux libéraux par département des 31 décembre 1998 à 2003 (pour 10 000 habitants)



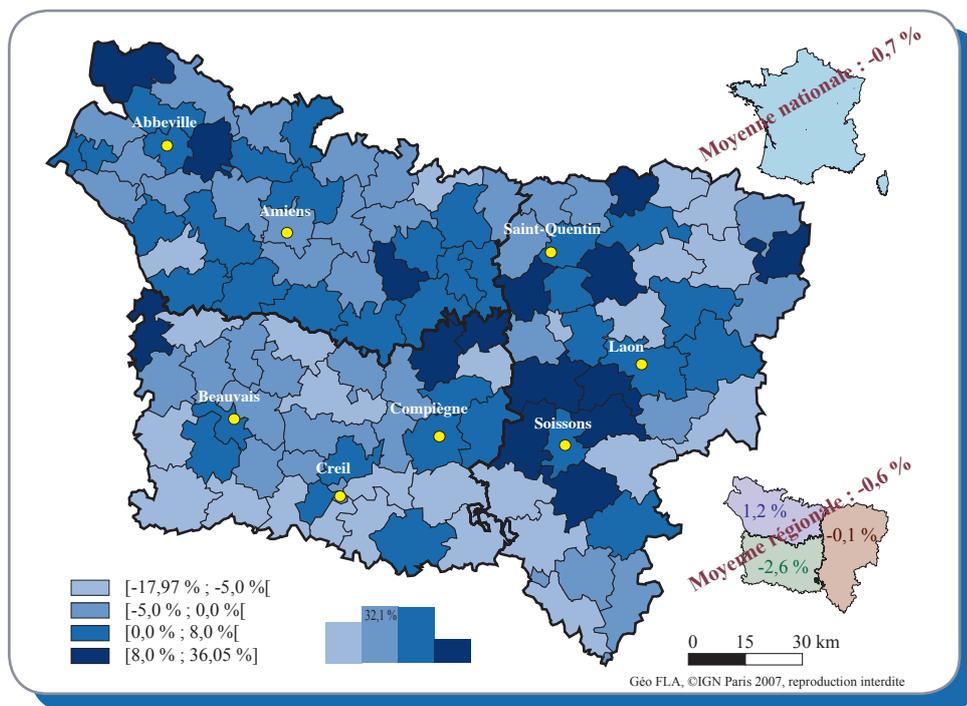
Sources : CPAM, INSEE

Densités d'infirmiers libéraux

En 2003, on compte 1 054 infirmiers libéraux en Picardie, soit une densité de 5,6 infirmiers pour 10 000 habitants. À la même date, la densité en France est plus élevée avec 8,1 infirmiers libéraux pour 10 000 habitants. Environ un tiers des infirmiers libéraux est installé dans chacun des départements picards, l'Oise (36 %) un peu plus que l'Aisne et la Somme (32 %).

Entre 2000 et 2003, cette densité a régressé en France (-0,7 %) comme dans la région (-0,6 %). Mais, si elle a baissé dans l'Aisne (peu, -0,1 %) et surtout dans l'Oise (-2,6 %), elle a augmenté dans la Somme (+1,2 %). Les pertes en effectifs sont peu sensibles au niveau régional entre 2000 et 2003 (-16) mais cela cache une forte disparité départementale : l'Oise perd vingt-sept infirmiers

Évolution de la densité d'infirmiers libéraux entre les 31 décembre 2000 et 2003 pour 10 000 habitants (%)



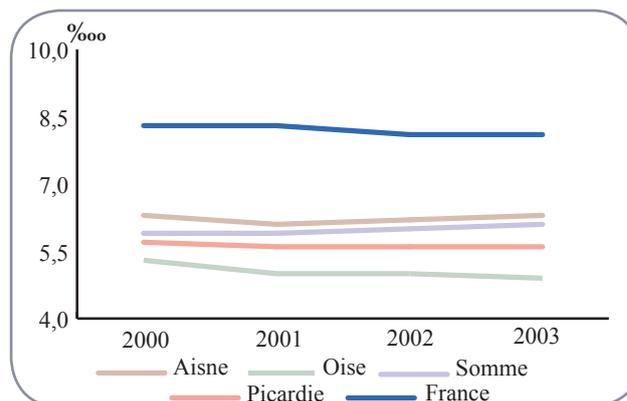
Sources : CPAM, INSEE, OR2S Plus forte baisse : Neully-Saint-Front Plus forte hausse : Aubenton

libéraux alors que l'Aisne en compte un seul de moins et la Somme douze de plus.

En 2003, aucun canton n'est dépourvu d'infirmiers libéraux. Les effectifs vont de un (Bernaville, Acheux-en-Amiénois) à 58 pour Saint-Quentin ou 71 pour Amiens. Un peu plus de la moitié des cantons de la région connaît un affaiblissement de la densité d'infirmiers libéraux, qui correspond, soit à une perte d'effectifs, soit à leur maintien depuis 2003. Quatre cantons de l'Aisne affichent les plus fortes baisses de densité : Neully-Saint-Front (-18,0 %, -3), Sains-Richaumont (-15,6 %, -2), Vervins (-14,2 %, -3) et Charly (-13,6 %, -5). En effectif, c'est Amiens qui perd le plus de professionnels (-12, -4,3 %).

La majeure partie des cantons où l'on note un accroissement connaît une montée d'effectifs. C'est le cas d'Aubenton (+36,0 %, +3) et de Ribemont (+26,3 %, +3) dans l'Aisne, de Formerie (+18,5 %, +2) dans l'Oise ou encore de Rue (+18,2 %, +4) dans la Somme. À Marle, Guise, Moy-de-l'Aisne, Nesle, Compiègne, Laon, Beauvais ou Montataire, la croissance de la densité est comprise entre 0,1 % et 1,0 %, alors que les effectifs sont restés stables.

Densité d'infirmiers libéraux par département des 31 décembre 2000 à 2003 (pour 10 000 habitants)



Sources : CPAM, INSEE

Autour de la santé

Le nombre de nouvelles admissions en affection de longue durée (ALD) augmente. Il est passé de 1 097 000 en 2002 à 1 221 000 en 2005 pour la France entière, avec un taux d'entrée en ALD de 2,0 pour 1 000 assurés. Les principales causes de cette augmentation sont un meilleur dépistage, la modification des critères d'admission en ALD pour certaines pathologies comme le diabète, et surtout le vieillissement de la population. En 2004, les principales causes d'admission en ALD sont les maladies cardio-vasculaires (346 086 nouveaux cas), puis les tumeurs malignes, le diabète et les pathologies neuropsychiques (psychoses, démences...).

En 2007, 516 000 personnes sont décédées en France métropolitaine et 526 500 avec les départements d'outre mer selon les premières estimations de l'INSEE. Cela correspond à un taux de mortalité de 8,3 pour 1 000 habitants pour la France entière. Ce taux global masque de très grandes variations avec l'âge. Ainsi, en 2005, sur l'ensemble des décès des régions de France métropolitaine, le taux de mortalité infantile est de 3,58 pour 1 000 naissances vivantes. Il diminue ensuite pour passer par un minimum de 0,10 pour 1 000 dans la classe d'âge 5-9 ans. Après cet âge, il ne fait qu'augmenter passant par une valeur voisine de la mortalité infantile vers 50 ans (3,50 pour 1 000 chez les 45-49 ans et 4,52 chez les 50-54 ans) pour atteindre 309,50 pour 1 000 chez les personnes de 95 ans et plus. Le taux de mortalité diffère aussi avec le sexe, étant à tout âge plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Cette surmortalité masculine se traduit aussi par une espérance de vie à la naissance plus longue chez la femme que chez l'homme (84,4 versus 77,5 ans pour la France métropolitaine en 2007). Cet écart d'espérance de vie explique une autre différence démographique entre les sexes : les décès prématurés (survenant avant l'âge de 65 ans) sont bien plus nombreux chez les hommes (79 600 soit 28,1 % des décès en 2005) que chez les femmes (36 900 soit 13,9 % des décès en 2005).

La forte surmortalité masculine, présente à tous les âges de la vie s'explique par des facteurs comportementaux (consommation d'alcool, consommation de tabac, suicide, accident de la circulation...) et environnementaux (conditions de travail...) accentuant les facteurs biologiques.

La baisse de la mortalité se poursuit à un rythme soutenu, ce qui se traduit par un allongement de l'espérance de vie. Ainsi en vingt ans, les taux de mortalité sont passés de 13,50 pour 1 000 sur la période 1981-85 à 8,97 pour 1 000 en 2001-05 (10,65 pour 1 000 en 1991-95). Cela entraîne fort logiquement une augmentation de l'espérance de vie à tous les âges. Ainsi, entre 1994 et 2007, l'espérance de vie à la naissance des Français a progressé de 3,9 ans et celle des Françaises de 2,6 ans. Jusqu'aux années soixante, le recul de la mortalité s'expliquait principalement par la baisse de la mortalité infantile, liée avant tout à la diminution des décès par maladies infectieuses. Depuis plus de vingt ans, l'essentiel des gains se réalise grâce au recul de la mortalité aux grands âges, baisse qui concerne la plupart des causes de décès, tout particulièrement les pathologies cardio-vasculaires. Malgré ce contexte général de baisse de la mortalité, les inégalités sociales et géographiques demeurent importantes. Les différences sociales de mortalité sont observées dans toutes les régions et pour chacun des deux sexes. Par exemple, les diplômés ont en moyenne 20 % de vie en plus que les non-diplômés. En 2000, les maladies de l'appareil circulatoire étaient la première cause de mortalité, suivies par les cancers. Ces deux causes de mortalité ont reculé, mais les décès par maladies de l'appareil circulatoire ont diminué beaucoup plus que ceux par cancer. Depuis 2004, les cancers sont la première cause de décès, chez les femmes comme chez les hommes et la part du total des décès est de 30,0 % pour les cancers, 28,9 % pour les maladies de l'appareil circulatoire.

Les cancers responsables des plus grands nombres de décès chez l'homme sont ceux de la trachée, des bronches et du poumon (8,1 % de l'ensemble des décès des hommes), de la prostate (3,5 %) et du côlon et du rectum (3,4 %). Chez la femme, le cancer du sein est le cancer responsable du plus grand nombre de décès (4,5 % de l'ensemble des décès des femmes) devant le cancer du côlon et du rectum (3,1 %) et les leucémies (2,4%).

Les maladies cardio-vasculaires sont dominées par deux grands types de pathologies : les cardiopathies ischémiques (infarctus du myocarde) qui sont responsables d'une plus grande part des décès chez les hommes que chez les femmes (8,8 % versus 7,1%) et les accidents vasculaires cérébraux, qui, à l'inverse, concernent plus ces dernières (7,9 % versus 5,3 %).

Faits marquants en Picardie

La santé de la population a été appréhendée à partir de la mortalité et de l'exonération du ticket modérateur dans le cadre d'une affection de longue durée (ALD). Quelle que soit l'unité géographique, de la région au canton, la part des ALD par rapport au nombre de consommateurs est en progression. Celle-ci est de 6,2 % en moyenne annuelle pour l'ensemble de la région entre 2001 et 2004. Elle s'observe principalement dans le sud de l'Oise et dans une zone s'étendant du sud de Creil jusqu'à l'ouest d'une ligne Laon-Soissons. Le taux d'ALD correspond ainsi à 13,4 % de la population des consommateurs en 2003.

En revanche, la mortalité est en nette baisse entre les années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix, même si la baisse enregistrée au niveau régional reste inférieure à celle du niveau national. Si tous les cantons affichent une baisse de la mortalité par maladies cardio-vasculaires, huit connaissent une hausse de la mortalité prématurée, vingt-six de la mortalité par tumeurs. Les cantons de forte décroissance de la mortalité par maladies cardio-vasculaires ne sont pas nécessairement ceux qui accusent une forte décroissance de la mortalité par tumeurs. Si globalement la mortalité infantile est en forte baisse, dix cantons ont pourtant enregistré une augmentation de celle-ci sur la période 1981-90/1996-2005.

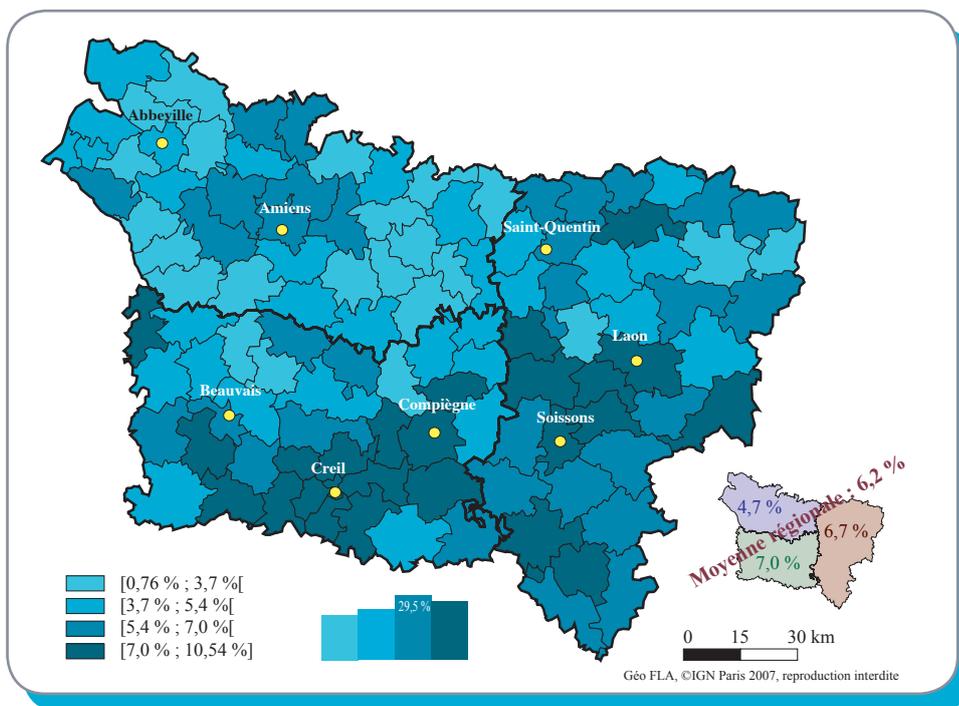
Affections longue durée

En 2003, le nombre d'affections de longue durée s'élève à 209 787 pour l'ensemble de la région. Depuis 2000, il est en croissance moyenne annuelle de 6,0 %, avec une certaine disparité départementale. Avec 82 212 ALD en 2003, l'Oise affiche une augmentation depuis 2000 de 6,7 %. Avec 61 423 cas en 2003, la progression se chiffre à 6,2 % dans l'Aisne et à 5,0 % dans la Somme en moyenne annuelle

avec un nombre d'ALD de 66 152.

En fonction du nombre de consommateurs, le taux d'ALD exprimé en pourcentage est de 13,4 % pour la région en 2003, soit 6,2 % d'augmentation moyenne depuis 2000. Avec 12,4 % d'ALD en 2003, l'Oise a connu une progression de 7,0 % devant l'Aisne (6,7 %) et la Somme (4,7 %) qui affichent respectivement une part de 13,9 %, et 14,3 %.

Évolution de la part des bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD) entre 2000 et 2003 par rapport à l'ensemble des consommateurs (%)



Sources : CPAM, MSA, RSI Moins forte hausse : **Aubenton** Plus forte hausse : **Mouy**

Au niveau des cantons, le nombre de personnes en ALD varie de 397 (Aubenton) à 15 729 (Amiens). Étant lié à la taille de la population, le nombre de personnes en ALD est naturellement plus important en milieu urbain.

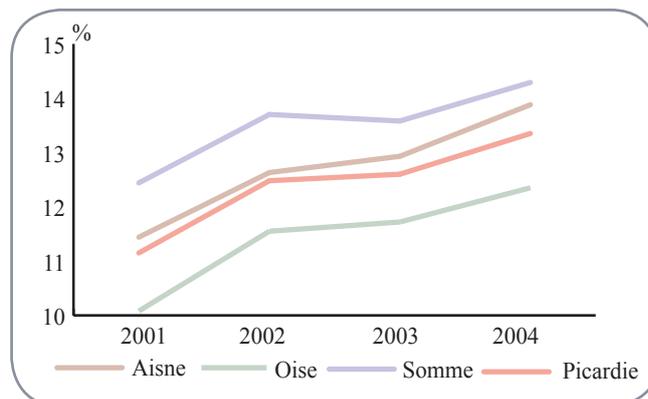
Entre 2000 et 2003, aucun canton ne connaît une régression du nombre d'ALD. À Aubenton, l'évolution est quasi nulle entre ces dates même si le canton a connu une progression du nombre d'ALD en 2001. C'est à Vic-sur-Aisne que l'on note la plus forte augmentation (+10,8 %) et, d'une manière générale, ce n'est pas dans les grandes agglomérations que le nombre d'ALD croît le plus.

En 2003, le pourcentage d'ALD par rapport aux consommateurs varie de 10,0 % (Auneuil, Noailles) à 18,2 % (Rue). On trouve d'ailleurs uniquement des cantons de l'Oise pour les dix-neuf taux les moins élevés (de 10,0 % à 11,6 %), le vingtième canton étant celui de Boves dans la Somme. Inversement, huit cantons parmi les dix plus forts taux sont de la Somme, les deux autres étant de l'Aisne. Ce classement n'a pas véritablement bougé depuis 2000.

Entre 2000 et 2003, ce pourcentage d'ALD parmi les consommateurs a augmenté au minimum de 0,8 % (Aubenton) et au maximum de 10,5 % (Mouy).

[Pour le calcul des ALD, est pris en compte l'ensemble des bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur, quelle que soit l'année d'admission.]

Part des bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée par rapport à l'ensemble des consommateurs par département de 2001 à 2004 (%)



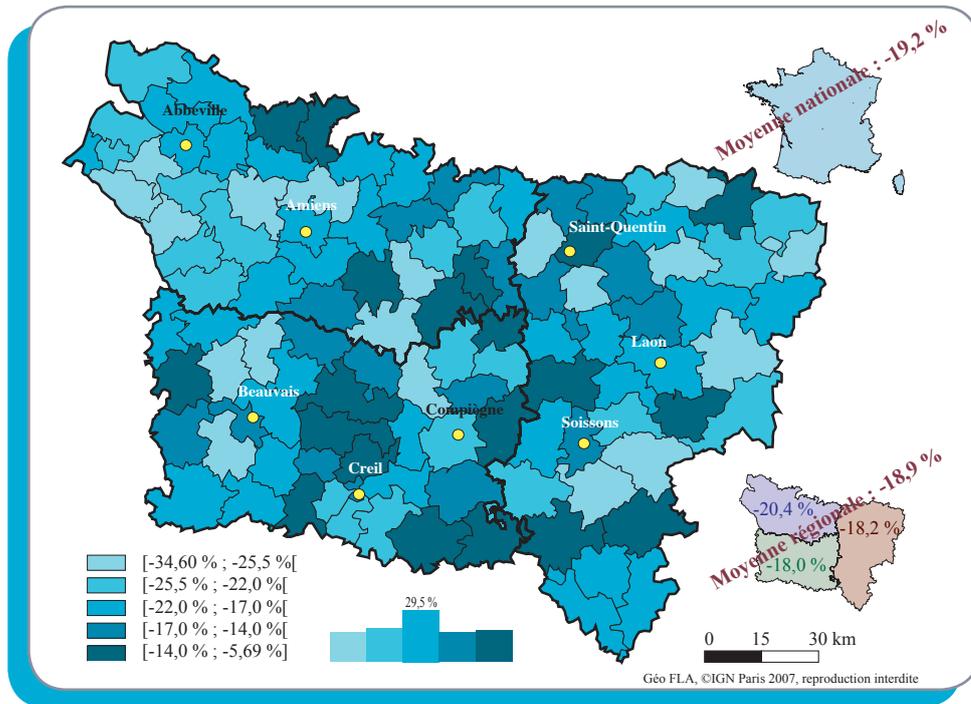
Sources : CPAM, MSA, RSI

Mortalité générale

Entre les années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix, le taux de mortalité générale a baissé de 18,9 % dans la région. Il s'établit au début des années deux mille à 11,2 pour 1 000 habitants. Cette baisse est sensible dans tous les départements, davantage dans la Somme (-20,4 %) que dans l'Aisne (-18,2 %) ou l'Oise (-18,0 %). Tous les cantons picards affichent un recul de la mortalité, dont 57 %

avec une baisse supérieure à la moyenne régionale. Elle a régressé d'un tiers environ dans les cantons d'Aubenton (-34,6 %), de Oisemont (-33,7 %), de Moyenneville (-33,1 %), de Crèvecœur-le-Grand (-32,2 %)... À l'opposé, elle est inférieure à 10 % dans quatre cantons de l'Oise (Betz (-5,7 %), Nanteuil-le-Haudouin (-8,2 %), Songeons, (-8,4 %) et Clermont (-9,9 %)) et trois cantons de l'Aisne

Évolution du taux standardisé de mortalité générale entre 1981-90 et 1991-2000 (%)



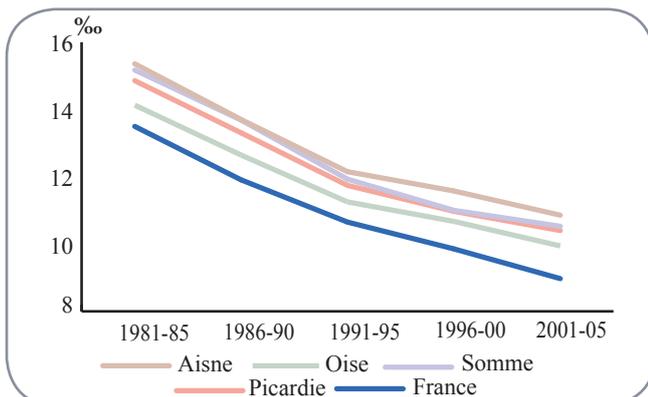
Plus forte baisse : **Aubenton** Moins forte baisse : **Craonne** Sources : INSERM CépiDC, INSEE, OR2S

(Craonne (-5,7 %), Fère-en-Tardenois, (-6,4 %) ou La Capelle (-7,9 %)).

Si, entre les années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix, la diminution de la mortalité au niveau de la France métropolitaine est peu différente de l'évolution picarde, cela masque toutefois une constante observée au cours du temps à savoir une surmortalité de la région par rapport à l'ensemble du pays quelle que soit l'année d'observation.

Cette surmortalité se décline dans chacun des trois départements de Picardie. Cela représente 15,9 % de décès en plus en Picardie en 2001-2005, soit le plus gros écart avec la moyenne nationale en un quart de siècle. Ce surplus de décès franchit même la barre des 20 % dans l'Aisne (21,0 %) alors qu'il est de 17,8 % dans la Somme et de 10,8 % dans l'Oise.

Taux standardisé de mortalité générale par département entre 1981-85 et 2001-05 (pour 1 000 habitants)



Sources : INSERM CépiDC, INSEE

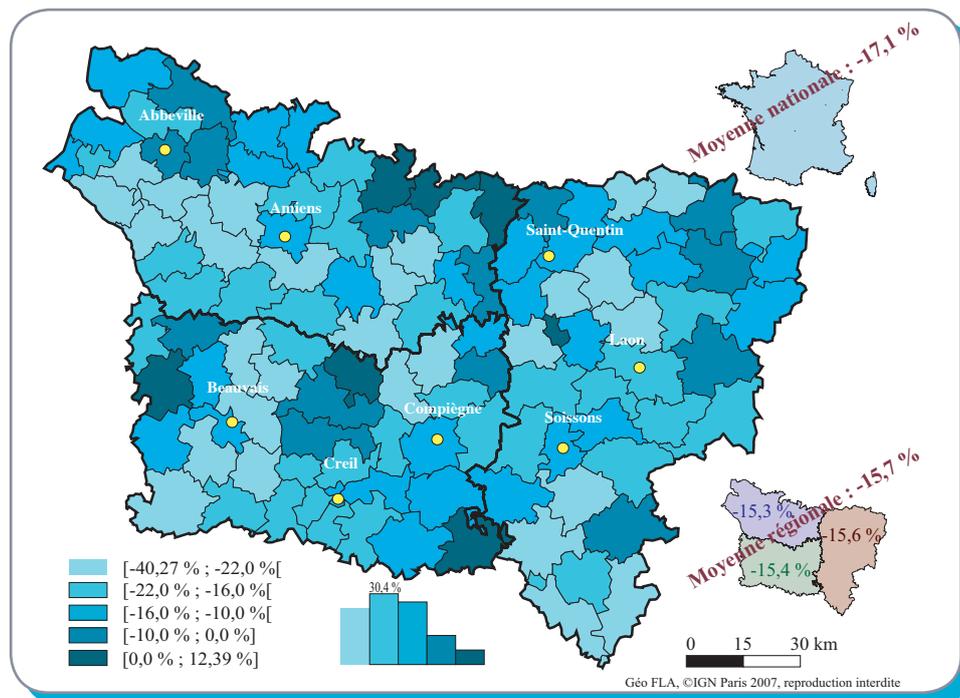
Mortalité prématurée

La mortalité prématurée régionale a baissé sur la période de 15,7 %, identique entre les trois départements. La majorité des cantons affiche une baisse de la mortalité prématurée, les plus importantes étant dans les cantons de Oisemont (-40,3 %) ou de Gamaches (-36,0 %) et celui de Ressons-sur-Matz (-35,9 %). Le recul est le plus faible à Fère-en-Tardenois (1,3 %) ou à Clermont (-2,0 %). Enfin, dans

huit cantons, la mortalité prématurée est en hausse, la plus importante étant celle de Songeons (+12,4 %). Les cantons d'Albert, Combles et Roisel dans la Somme, Tergnier dans l'Aisne et de Maignelay-Montigny et Betz dans l'Oise sont également concernés.

Cette situation globale de baisse de la mortalité prématurée

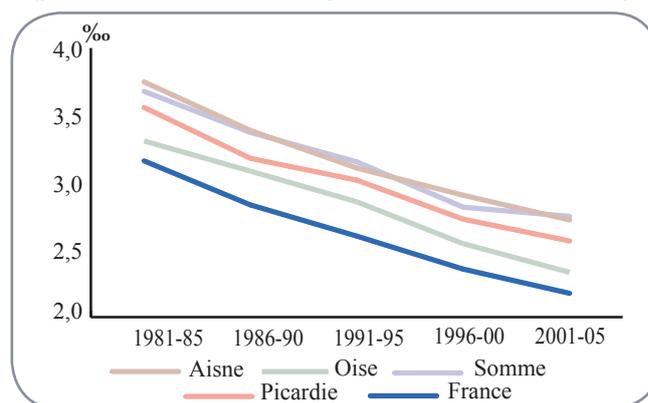
Évolution du taux standardisé de mortalité prématurée entre 1981-90 et 1991-2000 (%)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, OR2S Plus forte baisse : Oisemont Plus forte hausse : Songeons

constatée en Picardie est pourtant loin d'être satisfaisante. En effet, en regard de ce que l'on observe au niveau de la France métropolitaine, la diminution est bien moindre alors que les taux standardisés sont plus élevés. Ainsi, si la situation de l'Oise s'est un peu rapprochée de la moyenne nationale avec un surplus de décès de 7,2 % contre près de 10 % au début des années quatre-vingt-dix, le constat est loin d'être identique pour les deux autres départements. En effet, dans l'Aisne comme dans l'Oise, c'est un quart de décès en plus par rapport à l'ensemble du pays qui est observé (25,0 % dans l'Aisne et même 26,3 % dans la Somme), soit l'écart le plus important avec le niveau national depuis 25 ans.

Taux standardisé de mortalité prématurée par département entre 1981-85 et 2001-05 (pour 1 000 habitants âgés de moins de 65 ans)



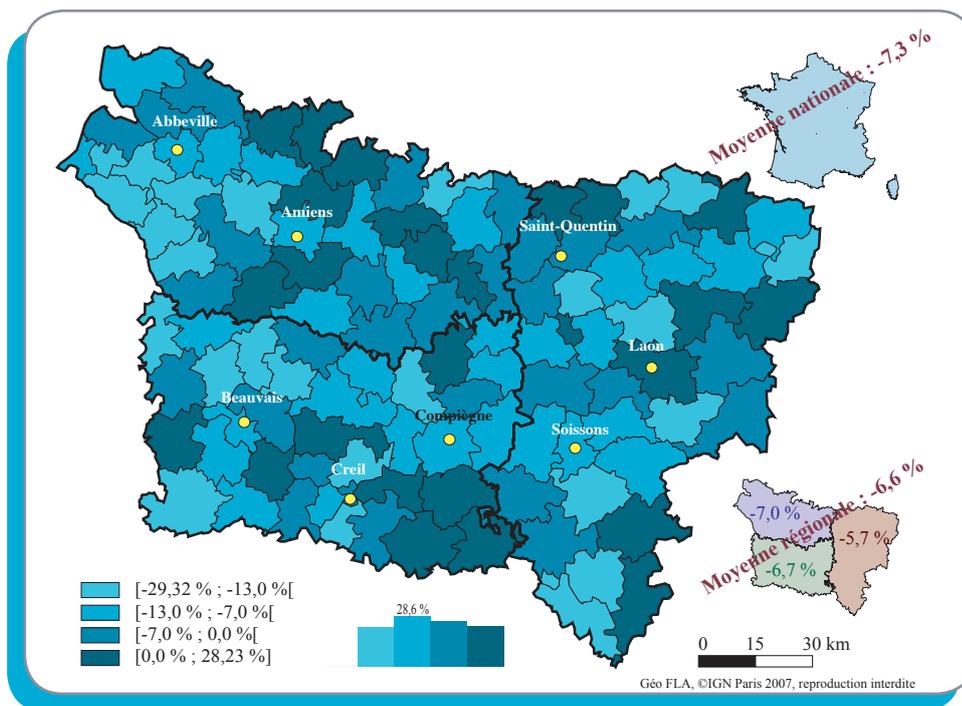
Sources : INSERM CépiDc, INSEE

Mortalité par tumeurs

La mortalité par tumeurs a diminué de 6,6 % sur la région entre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Le taux s'établit à 2,9 pour 1 000 sur la période 1991-2000. La baisse a été un peu plus marquée dans la Somme (-7,0 %) que dans les deux autres départements (-6,7 %). Dans la majeure partie des cantons, la mortalité par tumeurs est en recul entre les années quatre-vingt et les années quatre-

vingt-dix : Marseille-en-Beauvaisis dans l'Oise (-29,3 %), Oulchy-le-Château (-25,7 %), Aubenton (-25,2 %) ou Moyde-l'Aisne (-24,8 %) dans l'Aisne et Gamaches dans la Somme (-24,4 %). À l'opposé, vingt-six cantons affichent une hausse pour cette cause de mortalité, comme Betz (+28,2 %) dans l'Oise, Condé-en-Brie (+17,2 %) et Le Catelet (+14,2 %) dans l'Aisne ou Nesle (+13,9 %) et

Évolution du taux standardisé de mortalité par tumeurs entre 1981-90 et 1991-2000 (%)



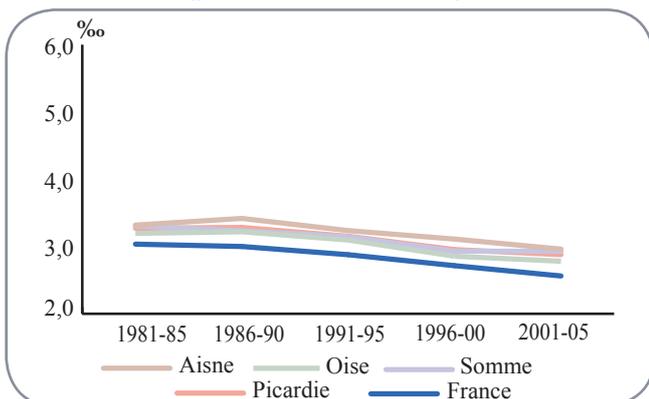
Plus forte baisse : **Marseille-en-Beauvaisis** Plus forte hausse : **Betz** Sources : INSERM CépiDC, INSEE, OR2S

Bernaville (+13,6 %) dans la Somme.

Cette situation globale à la baisse comme pour l'ensemble des décès masque une réalité moins favorable. En effet, la baisse de la mortalité par tumeurs en Picardie est inférieure à celle observée nationalement, pour l'ensemble de la région comme pour chacun des trois départements. Cela a pour conséquence que le surplus de décès n'a jamais été aussi important depuis un quart de siècle avec le niveau national pour l'ensemble de la région comme pour chacun des

départements qui la composent. Cela représente ainsi 12,4 % de décès en plus sur la période 2001-05 pour l'ensemble de la région approchant les 15 % dans la Somme (14,3 % de décès en plus), voire les dépassant dans l'Aisne (15,6 % de décès en plus). Seul, l'Oise ne franchit pas les 10 % de décès en plus par rapport au niveau métropolitain (8,6 %) en 2001-05 mais ce département n'avait jamais précédemment sur la période étudiée dépassé les 8 %. La courbe ci-contre a été volontairement présentée avec cette échelle, permettant une comparaison avec les maladies cardio-vasculaires présentées page suivante. Sur la période 1981-85/2001-05, la diminution de la mortalité par tumeurs oscille suivant les unités géographiques entre 10,8 % dans l'Aisne et 15,8 % en France métropolitaine alors que celle des maladies cardio-vasculaires varie sur la même période entre 44,5 % (Oise) et 48,5 % (France métropolitaine).

Taux standardisé de mortalité par tumeurs par département entre 1981-85 et 2001-05 (pour 1 000 habitants)



Sources : INSERM CépiDC, INSEE

Les tumeurs sont composées de tumeurs malignes (cancers) pour la très grande majorité et de tumeurs bénignes.

Mortalité par maladies cardio-vasculaires

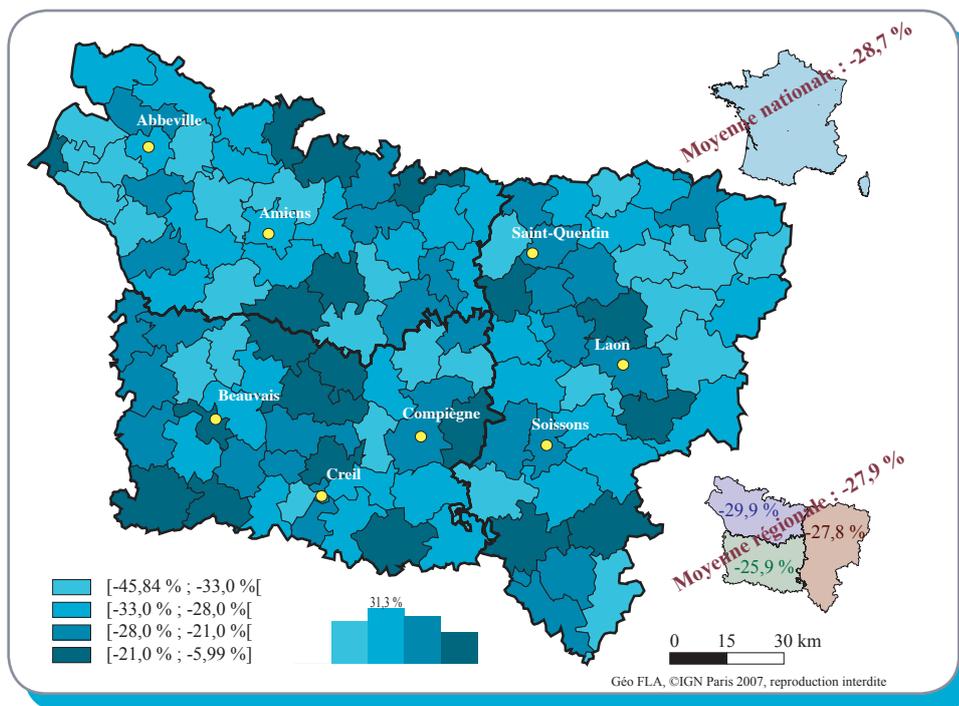
La mortalité par maladies cardio-vasculaires a très largement reflué dans la région avec une baisse de 27,9 % entre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Le taux pour la période 1991-2000 est de 3,6 pour 1 000 habitants en Picardie. Le recul a été plus marqué dans la Somme (-29,9 %) que dans l'Aisne (-27,8 %) ou l'Oise (-25,9 %) entre les années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix. Dans tous les cantons, la baisse de la mortalité par maladies

cardio-vasculaires est visible.

Les cantons de Oisemont (-45,8 %), Villers-Bocage (-42,9 %), Saint-Valery-sur-Somme (-42,9 %) pour la Somme, de Marle (-44,3 %) et Wassigny (-41,5 %) pour l'Aisne et Crèvecœur-Grand (-41,1 %) marquent les plus fortes baisses.

Nanteuil-le-Haudouin (-6,0 %) enregistre la plus faible baisse de la région et Craonne (-10,2 %), Breteuil (-12,5 %)

Évolution du taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires entre 1981-90 et 1991-2000 (%)

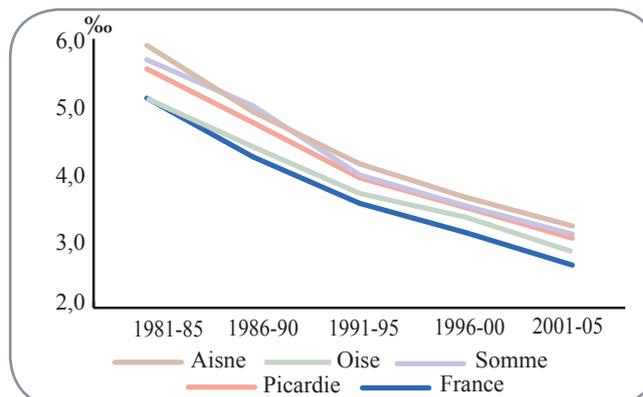


Sources : INSERM CépiDC, INSEE, OR2S Plus forte baisse : Oisemont Moins forte baisse : Nanteuil-le-Haudouin

en sont très voisins.

Comme pour l'ensemble de la mortalité et comme pour la mortalité par tumeurs, cette situation à la baisse masque une réalité moins réjouissante concernant la mortalité par maladies cardio-vasculaires. En effet, l'écart avec le niveau national n'a jamais été aussi important avec la région comme avec chacun des trois départements qui la composent. Ainsi, le surplus de mortalité est de 15,2 % dans la région par rapport à l'ensemble du pays, soit l'écart le plus important observé depuis un quart de siècle. Ce même constat est fait pour chacun des trois départements. Toutefois, si la surmortalité dans l'Oise ne franchit pas les 7,5 % par rapport à l'ensemble du pays, la situation est bien plus dégradée dans les deux autres départements avec 17,4 % de surmortalité dans la Somme et 22,1 % dans l'Aisne. La diminution de près de 45 % dans chacun des départements picards entre 1981-85 et 2001-05 des décès par maladies cardio-vasculaires et celle de l'ordre de 12 % des décès par tumeurs entraîne en 2001-2005 des taux fort proches entre les deux premières causes de décès. Avec cette tendance, le nombre de décès par maladies cardio-vasculaires va être inférieur à celui des tumeurs à l'instar de ce qui est déjà observé au niveau national depuis 2004.

Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires par département entre 1981-85 et 2001-05 (pour 1 000 habitants)



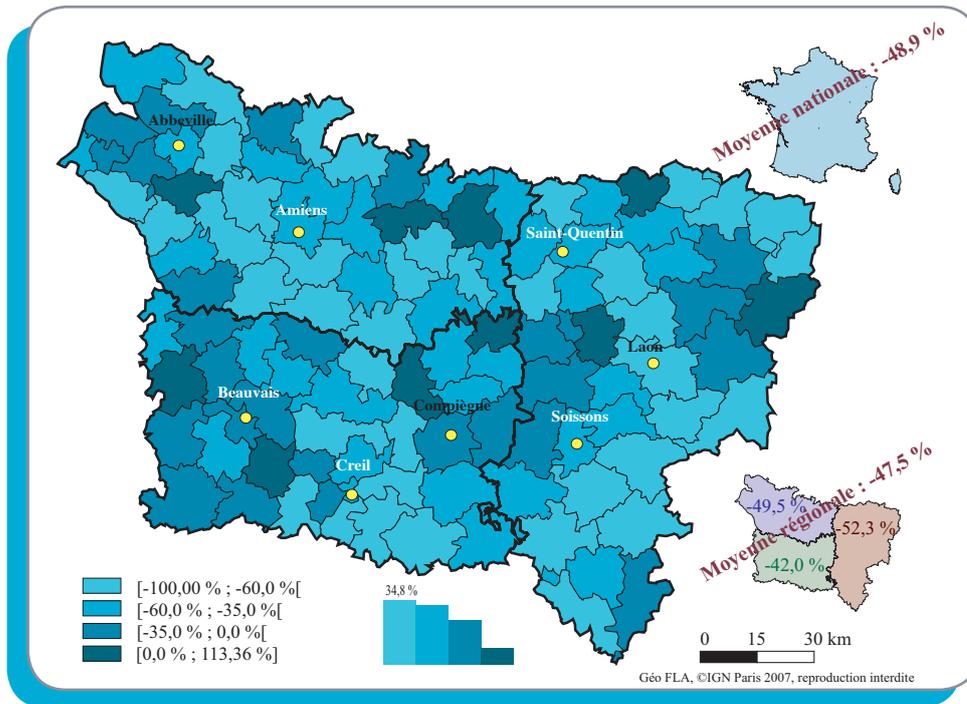
Sources : INSERM CépiDC, INSEE

Mortalité infantile

Entre le début des années quatre-vingt et le début des années deux mille, la mortalité infantile a été divisée d'un facteur de plus de 2 en France métropolitaine comme en Picardie. Cela représente près de 3 800 décès qui ont été évités en France métropolitaine et 135 en Picardie en 2001-05 par rapport à 1981-85 en moyenne annuelle. Cette évolution se retrouve naturellement sur la carte cantonale qui présente

les évolutions entre les années quatre-vingt et la période 1996-2005 (cf. note page suivante). Dix cantons ont connu une augmentation de la mortalité infantile sur cette période. Trois appartiennent au département de l'Aisne : La Fère mais qui présente un taux de mortalité infantile plutôt peu élevé (4,5 décès pour 1 000 naissances vivantes), Wassigny qui connaît une très faible augmentation de 3,3 % avec un

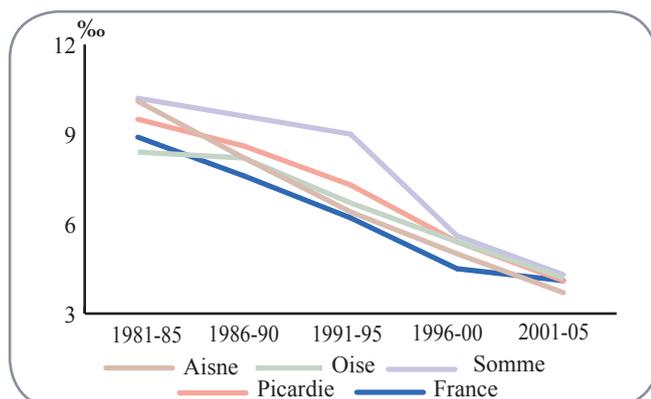
Évolution du taux de mortalité infantile entre 1981-90 et 1996-2005 (%)



Plus forte baisse : **Oisemont** Plus forte hausse : **Guiscard** Sources : INSERM CépiDC, INSEE, OR2S

taux de 7,1 décès pour 1 000 naissances vivantes et Rozoy-sur-Serre qui a un taux de mortalité infantile élevé (9,2 pour 1 000). Quatre appartiennent au département de l'Oise avec l'augmentation la plus importante de la région sur le canton de Guiscard, canton qui connaissait un taux très bas sur la période 1981-90 avec 3,2 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes et qui a plus que doublé passant à 7,0 pour 1 000 en 1996-2005. Les trois autres cantons de l'Oise ont tous un taux de mortalité infantile compris entre 5,2 et 6,5 pour 1 000. Enfin les trois derniers

Taux standardisé de mortalité infantile par département entre 1981-85 et 2001-05 (pour 1 000 naissances vivantes)



cantons connaissant une augmentation de la mortalité infantile au cours de la période d'observation sont situés dans la Somme avec un taux de mortalité infantile d'un peu plus de 7 pour 1 000 : Péronne (7,1), Bray-sur-somme (7,2) et Hallencourt (7,3). Plusieurs cantons sont également à citer même s'ils ont connu une diminution de la mortalité infantile au cours de la période en raison de leur taux sur la période 1996-2005 qui demeure élevé (plus de 7 décès pour 1 000 naissances vivantes). Quatre appartiennent à l'Aisne : Chauny (7,6), Coucy-le-Château-Auffrique (7,2), Marle (7,2) et Sains-Richaumont (8,0). Trois sont situés dans l'Oise : Formerie (7,3), Beauvais (7,3) et Betz (8,4). Enfin, trois appartiennent au département de la Somme : Ham (7,4), Friville-Escarbotin (7,2) et surtout Poix-de-Picardie qui est le seul canton à dépasser les 10 décès de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes avec 11,6. Bien évidemment, compte tenu des effectifs de naissances même sur dix années qui sont faibles pour certains cantons, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Concernant les résultats sur l'ensemble de la région, il est à noter que contrairement à la mortalité générale et à la mortalité prématurée, les écarts entre la région et la France métropolitaine se sont considérablement réduits au cours de ces 25 dernières années et sont désormais très faibles. Il est même à souligner que le département de l'Aisne possède un taux de mortalité infantile inférieur à celui de la France métropolitaine sur la période 2001-05.

Synthèse

Faire une synthèse d'un tel document n'est pas chose aisée. En effet, celui-ci repose, comme son intitulé l'indique, sur les évolutions observées ce qui s'avère différent d'une analyse de données à un instant donné.

Plusieurs difficultés sont donc à prendre en compte dans l'interprétation des résultats de façon globale.

La première se rapporte au fait que les évolutions ne portent pas toutes sur la même période. Or, comme on peut le constater pour certains indicateurs dans le document, des évolutions allant dans un sens sur une période peuvent s'inverser sur une autre période. Le choix de la période peut donc revêtir un aspect primordial dans les conclusions portées.

Autre aspect qui nécessite une certaine prudence dans l'interprétation est la notion de significativité qui se doit d'accompagner une évolution comme elle accompagne l'indicateur sur lequel l'évolution porte. Cet aspect est d'autant plus important que l'unité géographique d'analyse est le canton*. Pour au moins certains cantons, la quantité n'est pas toujours suffisante, même en regroupant plusieurs d'années.

De plus, une évolution peut ressortir meilleure sur une zone par rapport à une autre du fait que l'indicateur au début de la mesure de l'évolution s'avère être très différent, ce qui ne donne pas forcément pour autant un indicateur meilleur en fin de période. Dans ce contexte, la valeur de l'indicateur elle-même doit être prise en compte, complétant la donnée d'évolution.

Enfin, pour certains indicateurs, il n'est pas toujours facile de définir si l'évolution observée pour un indicateur s'interprète plutôt favorablement ou défavorablement. Ainsi, à titre d'exemple, une évolution négative pour la délivrance d'une allocation révèle-t-elle que moins de personnes ont besoin d'en bénéficier (ce qui serait plutôt une amélioration) ou au contraire que les conditions d'attribution sont plus restrictives pour en permettre la perception (ce qui révèle une certaine détérioration du moins d'un point de vue individuel).

Plusieurs constats ont été proposés en introduction de chaque thème dans le paragraphe *Faits marquants en Picardie*. Le lecteur est donc renvoyé aux pages correspondantes afin que cette synthèse ne constitue pas une contraction de ces différents énoncés. Il a paru, en effet, beaucoup plus intéressant de reprendre la méthode utilisée lors de précédents numéros du *Croisement d'informations régionalisées*, à savoir une typologie des cantons picards reposant sur une analyse multi-dimensionnelle.

L'analyse discriminante pour déterminer les variables les plus caractéristiques de chacun des chapitres a permis de retenir quinze variables (cf. page 102) sur lesquelles ont été réalisées l'analyse en composantes principales et la classification hiérarchique ascendante.

Le cartographie (cf. page suivante) qui ressort n'est pas si différente de ce que l'on connaît habituellement de la Picardie. En effet, bien que les données soient d'une autre nature que celles traitées dans les précédents CIR, la typologie résultant de l'analyse oppose une nouvelle fois une Picardie du Sud à une Picardie du Nord et, à un degré moindre, une Picardie de l'Ouest à une Picardie de l'Est.

Toutefois, cette fois ne s'oppose plus aussi nettement la Picardie du monde rural à la Picardie des villes même si les cinq « cantons plus » comprenant les communes les plus importantes de Picardie se retrouvent dans la même classe.

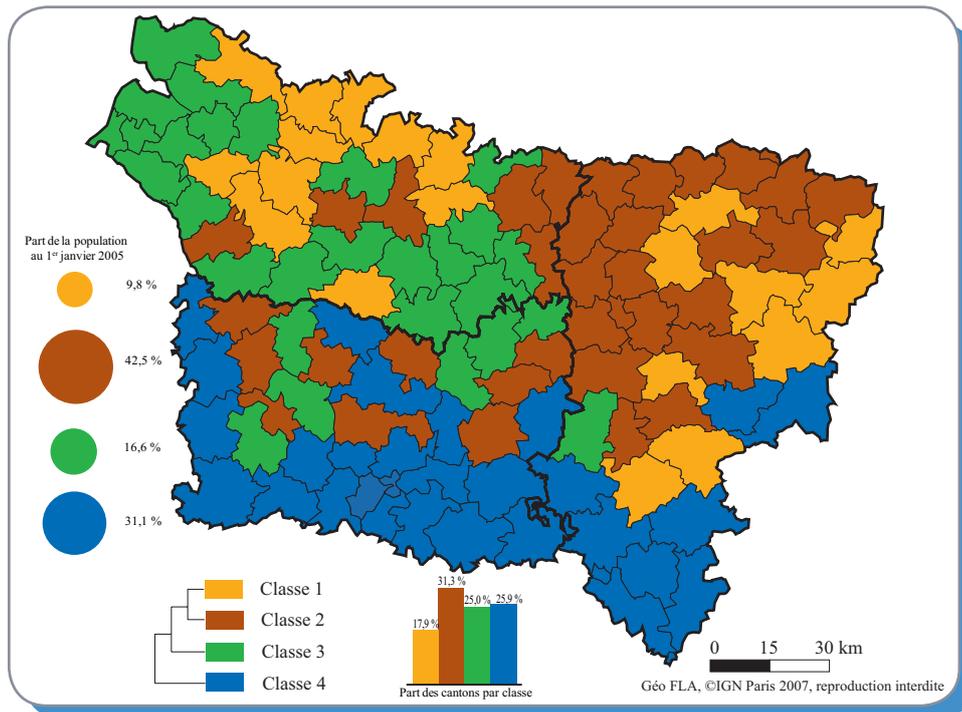
* en réalité le « canton plus », cf. page 103

Période 1996-2005

Cette période a été préférée aux données des années quatre-vingt-dix car un problème d'enregistrement des décès au niveau de l'état civil a été constaté au début des années quatre-vingt-dix à Amiens. En effet, des enfants ont été domiciliés sur cette commune alors qu'ils venaient en réalité d'un autre endroit de Picardie, voire même de l'extérieur de la région. La courbe de la Somme sur le graphique page ci-contre le confirme avec une décroissance bien moins prononcée que celles des deux autres départements jusqu'en 1991-95 (avec un rattrapage entre 1991-95 et 1996-2000).

La Picardie en quatre classes

Représentation des évolutions en Picardie



Sources : DGI, ANPE-DRTEFP, CAF, MSA, INSEE, CRAM, conseil généraux 02, 60 et 80, CPAM, RSI, INSERM CépIDC, OR2S

La classe n°1 est caractérisée par des cantons qui présentent une évolution positive du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant, du montant moyen des dépenses remboursables par consommant, du nombre d'allocataires de l'AFEAMA, du pourcentage de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 et, de manière moindre, du pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus. Par ailleurs, dans ces cantons, une diminution du pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € est constatée et, de façon moins nette, une augmentation de l'évolution de la densité des auxiliaires médicaux.

La classe n°2 est définie par des cantons pour lesquels l'évolution du taux d'allocataires du RMI a le plus augmenté, de même pour le pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus et le taux d'allocataires de l'AAH.

La classe n°3 est caractérisée par des cantons qui ont tendance à avoir une évolution plus importante du revenu net imposable moyen et de la densité des auxiliaires médicaux. Cette classe est également caractérisée par des cantons pour lesquels l'évolution du pourcentage d'ALD, même si elle est positive, a le moins évolué. Ce même constat est retrouvé pour le montant moyen des dépenses remboursables par consommant.

La classe n°4 se caractérise par des cantons présentant une évolution plus importante du pourcentage d'ALD, des mon-

tants moyens de dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant et une diminution de l'évolution de la densité des auxiliaires médicaux. Par contre, c'est dans cette classe qu'est observée la diminution la plus importante du taux de mortalité générale. Enfin, cette classe est également caractérisée par des cantons pour lesquels sont constatées des diminutions du pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus et du pourcentage de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1.

En résumé, les classes n°1 (9,8 % de la population régionale) et 2 (42,5 % de la population régionale) sont les classes qui sont le plus proches comme le souligne l'arbre repris dans la cartographie ci-dessus et explicité page 102. C'est dans ces classes que l'évolution des différents indicateurs est la plus défavorable. Il s'agit des cantons situés essentiellement dans le nord de la Somme et de l'Aisne et, plus isolément, dans le nord de l'Oise.

La classe n°3 (16,6 % de la population régionale) est une classe intermédiaire où l'évolution de la majorité des indicateurs est relativement favorable par rapport à l'ensemble de la Picardie. Les cantons de cette classe sont principalement situés dans l'ouest et le sud de la Somme.

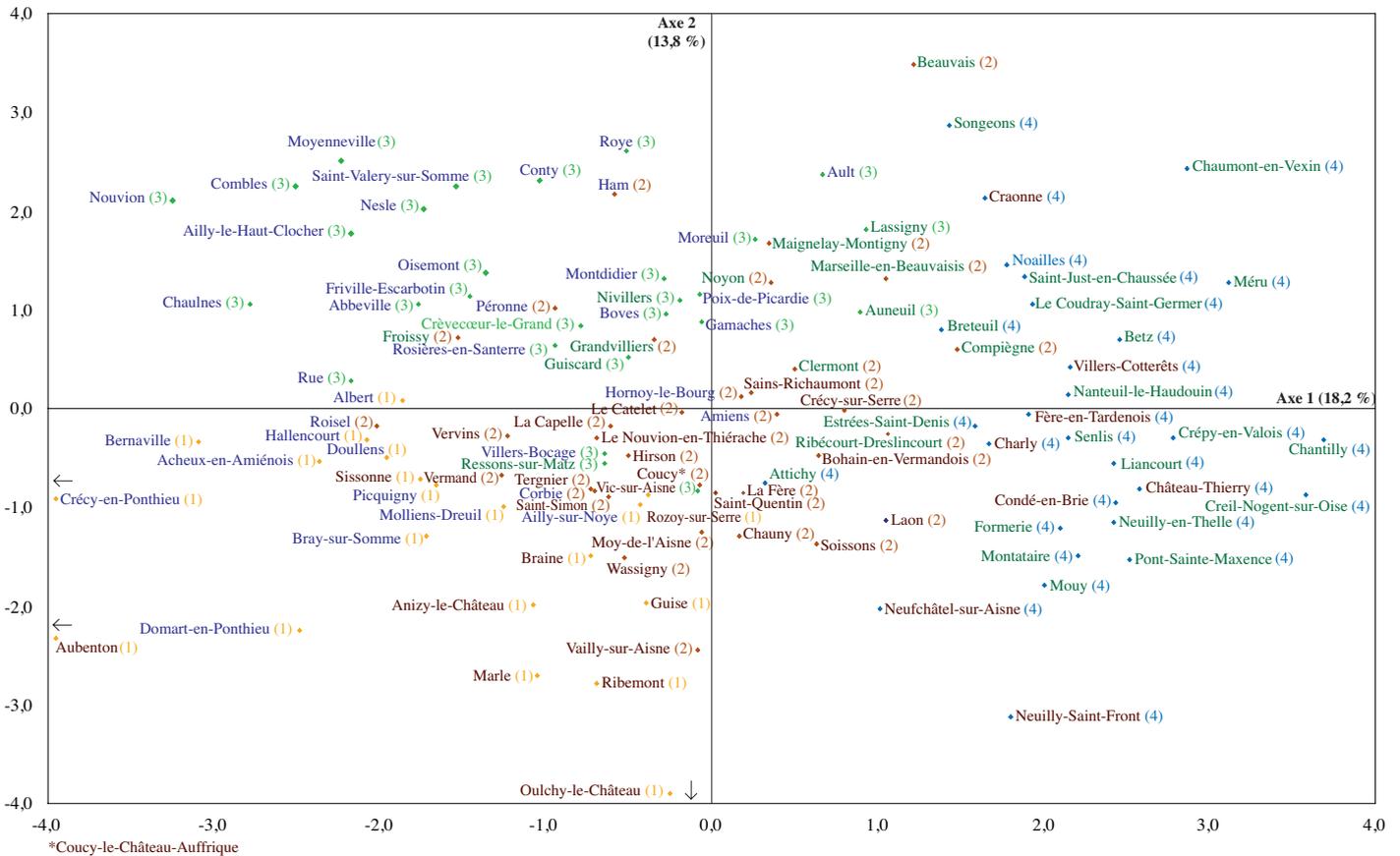
La classe n°4 (31,1 % de la population régionale) est également une classe où de nombreux indicateurs de nature sociale évoluent assez favorablement. C'est dans cette classe qu'est aussi retrouvée la diminution la plus importante de la mortalité. Il s'agit des cantons situés dans le sud de la Picardie (aucun des cantons n'est situé dans la Somme ou le nord de l'Aisne). Cette classe s'oppose de fait aux trois autres.

Aide à la lecture du plan factoriel et du cercle des corrélations de la page ci-contre

Les cantons présents le sont dans la couleur de leur département d'appartenance, le point situant précisément le canton et le nombre entre parenthèses rappelant l'appartenance à la classe se trouvent dans la couleur de la classe de la cartographie ci-dessus. Le cercle des corrélations permet de situer les variables retenues dans l'analyse factorielle. Le lecteur est renvoyé à la page 101 pour des explications plus techniques des méthodes statistiques utilisées.

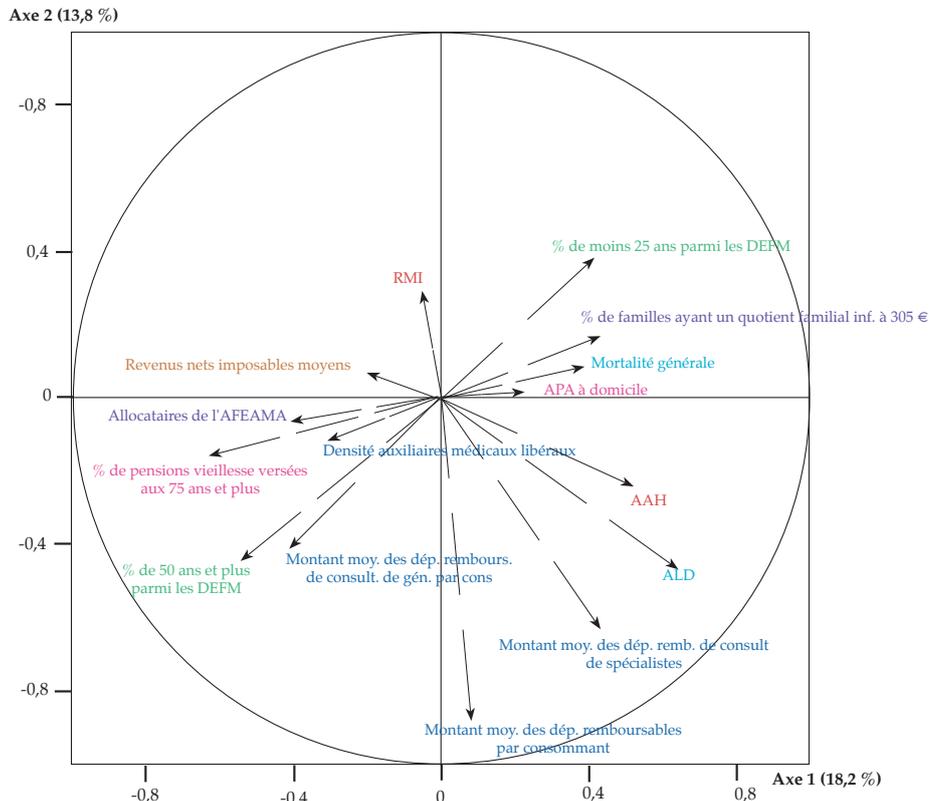
Plan factoriel 1-2 et cercle des corrélations

Représentation des cantons dans le plan factoriel (axes 1 et 2) avec la partition en classe



Sources : DGI, ANPE-DRTEFP, CAF, MSA, INSEE, CRAM, conseil généraux 02, 60 et 80, CPAM, RSI, INSERM CépiDC, OR2S

Cercle des corrélations des variables retenues (axes 1 et 2)



Sources : DGI, ANPE-DRTEFP, CAF, MSA, INSEE, CRAM, conseil généraux 02, 60 et 80, CPAM, RSI, INSERM CépiDC, OR2S

Annexes

La forme des annexes reprend celle du document avec un découpage suivant quatre couleurs. La première partie est méthodologique. Elle fournit les méthodes retenues dans la détermination des classes pour la constitution des cartes. Elle se complète de toutes les formules ayant été utilisées pour le calcul des indicateurs, de quelques définitions de la méthodologie de l'analyse factorielle et de la sélection des variables retenues pour la synthèse. La deuxième partie présente la cartographie cantonale et permet une identification entre le numéro et le nom des cantons. On distingue également les cantons regroupés pour les huit plus importantes communes de Picardie. La troisième partie est un glossaire qui permet de décrypter les différents sigles utilisés dans l'ensemble du document. La quatrième permet une aide à la lecture des cartes du document.

Méthodologie et
définitions

Correspondances
et cartographies

Glossaire

Aide à la lecture

Méthodologie et définitions

Un tel travail ne peut être réalisé sans reposer sur des définitions précises et sans une méthodologie rigoureuse. Cette partie est prévue tout particulièrement pour ceux qui souhaitent disposer de toutes ces informations.

I) MÉTHODOLOGIE DU DÉCOUPAGE EN CLASSES

Afin de permettre un découpage en classes qui ne soit pas dépendant d'un quelconque arbitrage humain, le choix d'utiliser des méthodes de discrétisations mathématiques ou statistiques qui se réfèrent à la distribution de la variable étudiée a été retenu. Et ce, d'autant que ces méthodes sont parallèlement appliquées sur le site Internet qui démultiplie les possibilités de cartes.

A) Choix du nombre de classes

Pour choisir le nombre de classes, il a fallu tenir compte de trois contraintes principales :

- une contrainte de logique qui fait qu'un nombre de classes trop faible aboutit à une partition grossière et à une perte d'information inacceptable. De l'autre côté, un nombre de classes trop élevé donne des classes peu peuplées ou même vides et fait ainsi perdre l'intérêt d'une discrétisation ;
- une contrainte visuelle. En effet, il a été démontré que l'œil humain peut difficilement séparer plus de six ou sept paliers. Au-delà de ces chiffres, l'individu fait inconsciemment des regroupements pour pouvoir interpréter la carte ;
- une contrainte statistique. Certaines méthodes de discrétisation ne peuvent être utilisées qu'avec un nombre de classes bien déterminé. C'est le cas de la méthode des moyennes emboîtées qui ne peut être utilisée qu'avec un nombre de classes puissance de deux.

En tenant compte des éléments précédents, il a donc été décidé de prendre quatre ou cinq classes. Lorsque l'on utilise la méthode des moyennes emboîtées, le nombre de classes est fixé à quatre, avec deux classes de part et d'autre de la moyenne. Dans tous les autres cas, on retrouve une discrétisation en cinq classes, la moyenne se trouvant le plus souvent dans la classe centrale.

B) Méthode de discrétisation

Discrétisation selon une progression géométrique

Pour ce mode de discrétisation, l'étendue des classes augmente selon une progression géométrique, c'est-à-dire selon une règle multiplicatrice.

La raison X de la progression est calculée de la manière suivante :

$$\text{Log}_{10} X = (\text{Log}_{10} \text{Maximum} - \text{Log}_{10} \text{Minimum}) / \text{Nombre de classes}$$

Calcul des limites de classes :

Classe 1 : [Minimum à Minimum * X [

Classe 2 : [Minimum * X à Minimum * X^2 [

Classe k : [Minimum * X^{k-1} à Minimum * X^k [

Cette méthode accentue la finesse des classes dans les petites valeurs. C'est pourquoi elle est particulièrement adaptée pour des variables avec une distribution dissymétrique à gauche car, dans ce cas de figure, les effectifs les plus importants se trouvent parmi les valeurs les plus faibles.

Discrétisation selon la moyenne et l'écart-type

Cette technique se réfère à la moyenne (m) comme centre de classe (nombre de classes impair) ou comme limite de classes (nombre de classes pair) et à l'écart-type (s) pour calculer l'amplitude des classes.

Calcul des limites de classes :

- Nombre de classes pair : exemple avec 4 classes.

Classe 1 : [Minimum à m-s[

Classe 2 : [m-s à m[

Classe 3 : [m à m+s[

Classe 4 : [m+s à Maximum]

- Nombre de classes impair : exemple avec 5 classes.

Classe 1 : [Minimum à m-1,5s[

Classe 2 : [m-1,5s à m-0,5s[

Classe 3 : [m-0,5s à m+0,5s[

Classe 4 : [m+0,5s à m+1,5s[

Classe 5 : [m+1,5s à Maximum]

Cette méthode doit s'appliquer à des variables dont la distribution est gaussienne (ou normale).

Discrétisation selon les moyennes emboîtées

Cette méthode consiste en des découpages successifs de la population totale grâce à la moyenne arithmétique. On divise la population totale en deux sous-ensembles de part et d'autre de la moyenne arithmétique. On répète ensuite l'opération au sein des deux sous-populations obtenues en calculant leurs moyennes respectives.

On obtient ainsi quatre classes dont les bornes sont les moyennes d'ordre 1 et 2.

Les limites de classes :

Si on note m la moyenne arithmétique de la population totale et m2a et m2b les moyennes de deuxième ordre, les bornes des classes sont donc :

Classe 1 : [Minimum à m2a[

Classe 2 : [m2a à m[

Classe 3 : [m à m2b[

Classe 4 : [m2b à Maximum]

Le principal avantage de cette méthode est d'offrir un découpage en classes cohérent quelle que soit la distribution. C'est pourquoi elle a été utilisée lorsque les deux méthodes précédemment citées n'étaient pas utilisables (distribution ni dissymétrique à gauche, ni gaussienne).

II) FORMULES DE CALCUL

Ce document est centré sur les évolutions qui peuvent varier suivant les indicateurs entre 1998 et 2004. Pour la mortalité, les évolutions portent sur les données quatre-vingt-dix par rapport aux années quatre-vingt, voire sur les décès de la première partie des années 2000.

A) Autour de la population et du logement

- **Revenus nets imposables moyens** : Revenus nets imposables / Nombre de foyers fiscaux total [p. 9]

- **Part des foyers non imposés** : Nombre de foyers fiscaux non imposables / Nombre de foyers fiscaux total*100 [p. 10]

- **Densité de logements sociaux (pour 1 000 ménages)** : (Nombre de logements sociaux / Nombre de ménages au RP-99)*1 000 [p. 11]

B) Autour de l'emploi

- **Part des salariés du secteur privé parmi les 15-64 ans** : (Effectif de salariés du secteur privé / Population des 15-64 ans)*100 [p. 15]

- **Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé** : Effectif de salariés du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p.16]

- **Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé** : Masse salariale annuelle du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p. 17]

- **Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé** : Masse salariale annuelle du secteur privé / Effectif de salariés du secteur privé [p. 18]

- **Part de salariés du secteur agricole parmi les 15-64 ans** : (Effectif de salariés du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 20]

- **Part du temps de travail en ETP des salariés du secteur agricole** : (Effectif de salariés en ETP du secteur agricole / Effectif de salariés du secteur agricole)*100 [p. 20]

- Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi les 15-64 ans : (Effectif d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 21]
- Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi les 15-64 ans : (Effectif d'exploitants indépendants du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 22]
- Masse salariale annuelle moyenne par ETP du secteur agricole : Masse salariale annuelle du secteur agricole / Effectif de salariés en équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole [p. 23]
- Pourcentage des femmes parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 : (Nombre de femmes DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 24]
- Pourcentage de moins de 25 ans parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 : (Nombre de DEFM de moins de 25 ans de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 25]
- Pourcentage de 50 ans et plus parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 : (Nombre de DEFM de 50 ans et plus de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 26]
- Pourcentage des DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 27]
- Pourcentage d'AMT, ingénieurs et cadres parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 : (Nombre d'AMT, ingénieurs et cadres DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 28]
- Pourcentage de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V de moins de 26 ans / Total des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans)*100 [p. 29]

C) Prestations sociales

- Taux d'allocataires AAH (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) : (Nombre d'allocataires AAH / Population des 20-59 ans)*1 000 [p. 33]
- Taux d'allocataires AES (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans) : (Nombre d'allocataires AES / Population des moins de 20 ans)*1 000 [p. 34]
- Taux d'allocataires API (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires API / Nombre de familles monoparentales au RP 99)*1 000 [p. 35]
- Taux d'allocataires ASF (pour 1 000 familles) : (Nombre d'allocataires ASF / Nombre de familles au RP 99)*1 000 [p. 36]
- Taux d'allocataires RMI (pour 1 000 ménages) : (Nombre d'allocataires RMI / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 37]
- Taux d'allocataires RMI de 25 à 49 ans (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans) : (Nombre d'allocataires RMI chez les 25-49 ans / Population des 25-49 ans)*1 000 [p. 38]
- Taux d'allocataires RMI hommes isolés (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires RMI hommes vivant seuls / Population des hommes de 25 à 64 ans)*1 000 [p. 39]
- Taux d'allocataires RMI femmes isolées (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires RMI femmes vivant seules / Population des femmes de 25 à 64 ans)*1 000 [p. 40]
- Taux d'allocataires RMI en couples (pour 1 000 couples) : (Nombre d'allocataires RMI vivant en couple / Nombre de couples au RP 99)*1 000 [p. 41]
- Taux d'allocataires RMI familles monoparentales (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires RMI personnes de référence d'une famille monoparentale / Nombre de familles monoparentales au RP 99)*1 000 [p. 42]
- Pourcentage d'allocataires RMI ne percevant que le RMI (en %) : (Nombre d'allocataires RMI ne percevant que le RMI / Nombre d'allocataires RMI)*100 [p. 43]
- Taux d'allocataires APL (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'APL / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 44]
- Taux d'allocataires ALF (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'ALF / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 45]
- Taux d'allocataires ALS (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'ALS / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 46]

D) Enfance et familles

- Part d'allocataires parmi l'ensemble des ménages (en %) : (Nombre d'allocataires / Nombre de ménages au RP 99)*100 [p. 49]
- Part d'allocataires avec au moins un enfant parmi l'ensemble des allocataires (en %) : (Nombre d'allocataires avec au moins un enfant / Nombre d'allocataires)*100 [p. 50]
- Part d'allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles (en %) : (Nombre de familles allocataires avec un enfant / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 51]
- Part d'allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles (en %) : (Nombre de familles allocataires avec deux enfants / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 52]
- Part d'allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles (en %) : (Nombre de familles allocataires avec trois enfants ou plus / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 53]

Le quotient familial est déterminé en prenant le douzième des ressources déclarées de l'année précédente plus les prestations familiales mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts. Celui-ci est de deux parts pour deux parents ou un parent seul, d'une demi-part pour le premier et le deuxième enfant, d'une part pour le troisième enfant et d'une demi-part pour chaque enfant suivant. Chaque enfant handicapé bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale dispose d'une demi-part supplémentaire.

- Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros (en %) : (Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros / Ensemble des familles dont le quotient familial est connu)*100 [p. 54]
- Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros (en %) : (Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros / Ensemble des familles dont le quotient familial est connu)*100 [p. 55]
- Nombre d'allocataires AFEAMA (pour 1 000 familles avec enfants) : (Nombre d'allocataires AFEAMA / Nombre de familles avec enfant(s) au RP 99)*1 000 [p. 56]

E) Personnes âgées

- Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées (en %) : (Nombre de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 59]
- Pourcentage d'allocations supplémentaires versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées (en %) : (Nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 60]
- Pourcentage de pensions de réversion versées par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées (en %) : (Nombre de pensions de réversion versées / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 61]
- Montant moyen des pensions vieillesse versées : Masse versée des pensions vieillesse / Nombre de pensions vieillesse versées [p. 62]
- Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus) : (Effectif de bénéficiaires de l'APA à domicile / Population des 75 ans et plus)*1 000 [p. 63]
- Nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère (pour 1 000 habitants de 65 ans et plus) : (Effectif de bénéficiaires de l'aide ménagère / Population des 65 ans et plus)*1 000 [p. 64]

F) Autour des soins

Les consommateurs qui interviennent dans les formules suivantes sont ceux du régime général (hors sections mutualistes), de la MSA et de la CMR (devenu RSI depuis 2006).

- Pourcentage de consommateurs dans la population (en %) : (Nombre de consommateurs / Population totale)*100 [p. 67]
- Montant moyen des dépenses remboursables par consommant : Montants des dépenses remboursables / Nombre de consommateurs [p. 68]
- Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant : Montants des dépenses remboursables de consultations de généralistes / Nombre de consommateurs [p. 69]
- Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant : Montants des dépenses remboursables de visites de généralistes / Nombre de consommateurs [p. 70]
- Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant : Montants des dépenses remboursables de consultations de spécialistes / Nombre de consommateurs [p. 71]
- Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant : Montants des dépenses remboursables de médicaments / Nombre de consommateurs [p. 72]
- Montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant : Montants des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie / Nombre de consommateurs [p. 73]
- Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant : Montants des dépenses remboursables de transport / Nombre de consommateurs [p. 74]
- Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant : Montants des dépenses remboursables d'actes dentaires / Nombre de consommateurs [p. 75]
- Densité de généralistes libéraux (pour 10 000 habitants) : (Nombre de généralistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 76]
- Densité de spécialistes libéraux (pour 10 000 habitants) : (Nombre de spécialistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 77]
- Densité de dentistes libéraux (pour 10 000 habitants) : (Nombre de dentistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 78]
- Densité de pharmacies (pour 10 000 habitants) : (Nombre de pharmacies / Population totale)*10 000 [p. 79]
- Densité d'auxiliaires médicaux libéraux (pour 10 000 habitants) : Nombre d'auxiliaires médicaux libéraux / Population totale)*10 000 [p. 80]
- Densité d'infirmiers libéraux (pour 10 000 habitants) : (Nombre d'infirmiers libéraux / Population totale)*10 000 [p. 81]

G) Autour de la santé

Une personne est reconnue en affection de longue durée dès lors que son traitement relève :

- de l'une des trente maladies reconnues comme étant longues et particulièrement coûteuses, inscrites sur une liste établie par décret ;
- d'une affection grave à forme évolutive ou invalidante non inscrite sur la liste (31^e maladie) ;
- de plusieurs affections entraînant un état pathologique invalidant (32^e maladie).

Toute personne reconnue en ALD est exonérée du paiement du ticket modérateur (part de la dépense restant à la charge de l'assuré) pour les soins en rapport avec l'affection de longue durée.

- Pourcentage d'affections de longue durée parmi l'ensemble des consommateurs : (Nombre de bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée / Nombre de consommateurs)*100 [p. 85]

Tous les taux standardisés ont été calculés à partir des décès 1981-2000 et d'une population estimée en milieu des deux périodes à partir des populations des RP 82, 90 et 99.

- Taux standardisé de mortalité générale (pour 1 000 habitants) : les taux de mortalité pour 1 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et pour chaque sexe observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (population française)

au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population totale de référence. [p. 86]

- **Taux standardisé de mortalité prématurée (pour 1 000 habitants de moins de 65 ans)** : les taux de mortalité pour 1 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (population française au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenus divisée par la population totale de référence. [p. 87]

- **Taux standardisé de mortalité pour la pathologie x* (pour 1 000 habitants)** : les taux de mortalité pour 1 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (population française au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des "décès références" obtenue divisée par la population totale de référence. [p. 88 et p. 89]

* Les pathologies retenues sont les tumeurs et les maladies cardio-vasculaires.

- **Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)** : (Décès de moins de un an / Nombre de naissances vivantes) x 1 000. [p. 90]

III) MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE FACTORIELLE

A) Le choix du traitement statistique

L'objectif des typologies réalisées est de découvrir les similitudes ou les divergences qui existent entre les cantons au regard de la structure de la population, au moyen de différents indicateurs sanitaires, sociaux, démographiques... Il s'agit donc de regrouper les cantons en un nombre restreint de classes homogènes.

Les typologies, selon chaque thème, ont été effectuées à partir d'une analyse de données se déroulant en deux temps : une analyse en composantes principales (ACP) puis une classification hiérarchique. Ces méthodes font partie des techniques d'analyses multidimensionnelles permettant de représenter de façon synthétique de vastes ensembles constitués d'un grand nombre d'individus et de variables quantitatives ou qualitatives.

B) L'analyse en composantes principales

L'ACP a pour objet la description de données contenues dans un tableau individus-caractères numériques. Il faut rappeler que dans les analyses de cette étude, les individus correspondent aux cantons et les variables correspondent aux indicateurs retenus pour chaque thème.

Cette méthode permet de réduire le nombre de variables, mais cette réduction n'est possible que si celles-ci ne sont pas indépendantes entre elles. Il s'agit d'une méthode factorielle car la réduction du nombre de variables ne se fait pas par une simple sélection entre elles, mais par la construction de nouvelles variables synthétiques obtenues en combinant les variables (ou indicateurs) initiales.

Ces nouvelles variables sont appelées « composantes principales ». Elles déterminent un certain nombre d'axes factoriels, qui réalisent chacun une synthèse des variables initiales. Chaque axe n'est porteur que d'une partie de l'information qui est mesurée par le pourcentage d'inertie totale du nuage de points étudié (ce nuage est l'espace à plusieurs dimensions représenté par l'ensemble des données et dont l'analyse a pour objectif de fournir une représentation synthétique). Chaque axe étant une combinaison particulière des variables d'origine, on s'intéresse en général à ceux dont le « pouvoir explicatif » est le plus important.

La difficulté de l'ACP est alors de donner une signification concrète aux nouvelles variables. On s'intéresse aux indicateurs présentant les plus fortes corrélations avec un axe car ce sont eux qui participent le plus à la caractérisation de cet axe. La représentation graphique des indicateurs sur les axes permet alors de repérer rapidement les indicateurs liés entre eux ou opposés et ainsi d'interpréter les axes factoriels.

Ces nouvelles variables peuvent aussi être interprétées en examinant la contribution des individus aux axes les représentant. En effet, ceux ayant les plus fortes contributions sont ceux qui ont le plus participé à la formation de l'axe et sont donc caractéristiques de celui-ci.

La représentation des individus sur les plans factoriels permet d'apprécier leur répartition et de repérer les individus aux profils semblables ou au contraire opposés par rapport à un axe.

La classification offre alors un moyen de regrouper de façon automatique ces individus suivant des classes ou groupes d'individus aux caractéristiques semblables.

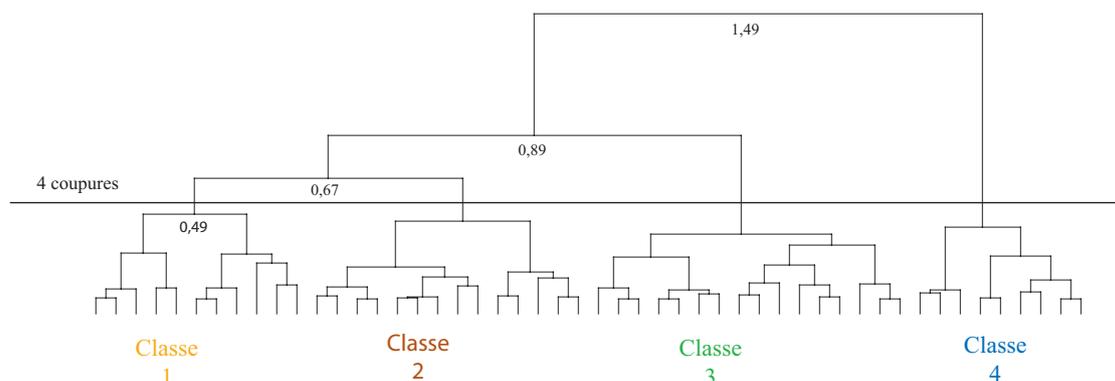
C) La classification ascendante hiérarchique

Les méthodes de classification ont pour but de regrouper les individus (ici les cantons) en un nombre restreint de classes homogènes. Il s'agit donc de décrire les données en procédant à une réduction du nombre des individus.

Le principe de la méthode de classification ascendante hiérarchique est de regrouper les individus selon un critère de distance minimum entre eux : on recherche à chaque étape les deux individus ou groupe d'individus les plus proches, on les fusionne et on continue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule classe.

La suite des partitions obtenues peut alors être représentée sous forme d'un arbre de classification analogue à l'organigramme d'une entreprise. Connaissant cet arbre, il est facile d'en déduire les partitions en un nombre plus ou moins grand de classes. Il suffit pour cela de « couper » l'arbre à un certain niveau et de regarder les branches qui en découlent. L'arbre de la page suivante présente le découpage de l'analyse réalisée dans le présent document.

Arbre de classification de la présente analyse



Une fois la partition choisie, une opération de consolidation (agrégation autour de centres mobiles) permet d'en améliorer la qualité et la stabilité. Ce processus consiste en un recentrage des classes : il s'agit de réaffecter de façon itérative les individus au centre de classe le plus proche selon le critère défini préalablement (ici la mesure de l'inertie inter-classes).

On peut enfin caractériser les classes obtenues et expliquer leur composition à l'aide des différents indicateurs retenus pour chaque thème. En effet, pour chaque classe, les moyenne, écart-type, minimum et maximum des indicateurs sont fournis. De plus, un test de comparaison de moyennes (le "t" de Student) permet de distinguer les indicateurs les plus caractéristiques des classes.

L'analyse statistique a été réalisée sur le logiciel Spad et la représentation cartographique sur Géoconcept.

D) Les variables retenues dans l'analyse présentée

Compte tenu du nombre important d'indicateurs abordés dans ce document, ils n'ont pas tous été inclus dans l'analyse en correspondance principale. Une sélection d'indicateur pour chaque thématique a été effectuée. Pour ce faire, une première analyse en correspondance principale a été effectuée pour chaque thématique afin de retenir les indicateurs les plus discriminants. Ce sont sur ces indicateurs que la présente analyse a été effectuée.

Les indicateurs sélectionnés pour l'analyse factorielle présentée dans ce document sont :

- Revenus nets imposables moyens,
- Pourcentage de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1,
- Pourcentage de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1,
- Taux d'allocataires de l'AAH,
- Taux d'allocataires du RMI,
- Pourcentage de famille ayant un quotient familial inférieur à 305 €,
- Nombre de familles allocataires de l'AFEAMA, parmi l'ensemble des familles avec enfant(s),
- Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus au 31 décembre (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées),
- Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile,
- Montant moyen des dépenses remboursables par consommant,
- Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant,
- Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant,
- Densité d'auxiliaires médicaux libéraux,
- Pourcentage d'ALD,
- Taux standardisé de mortalité générale.

Correspondances et cartographies

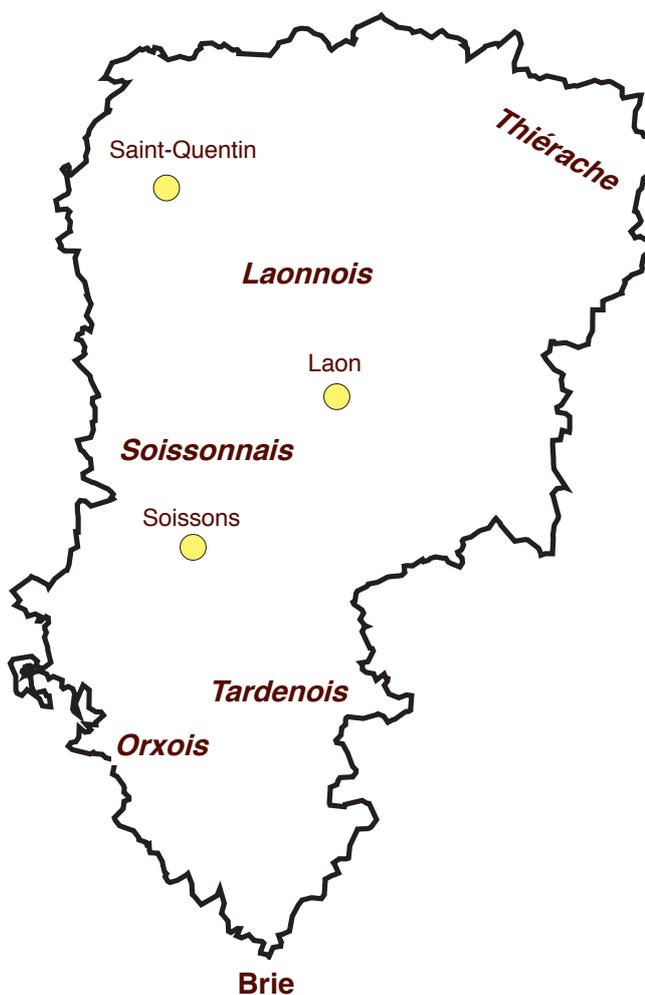
Il existe de nombreux découpages géographiques au sein d'une région. Le plus fin des découpages repose sur l'unité géographique communale. Ainsi, il existe en Picardie 2 292 communes réparties de la façon suivante : 816 dans le département de l'Aisne dont 727 avaient moins de 1 000 habitants au dernier recensement de population, 693 dans l'Oise dont 549 avaient moins de 1 000 habitants et 783 dans la Somme dont 699 avaient moins de 1 000 habitants.

Il est même possible de descendre à un niveau géographique encore plus fin puisqu'au sein des communes les plus importantes, il existe également un découpage en quartier.

Dans ce document, le découpage représenté repose sur les cantons et sur ce qu'on appelle les «cantons plus». En effet, certains cantons ont pour composante une partie des huit plus importantes communes de Picardie (Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Creil, Laon, Saint-Quentin et Soissons). Il est donc difficile de disposer de toutes les informations les concernant dans la mesure où ils découpent une commune en partie et que certains producteurs ne disposent pas de données sur cette unité géographique réduite de manière simple. C'est pourquoi a été fait le choix dans ce document de regrouper en une seule entité les cantons qui scindent ces huit communes. Ainsi, le découpage initial de la région en 133 cantons se transforme en un découpage en 112 «cantons plus». Les tableaux des trois pages suivantes permettent de lister les cantons, version 133, et de disposer des regroupements, version 112. La carte de la p. 107 permet de les repérer géographiquement et de visualiser les agrégations de cantons afin que la lecture des cartes soit ainsi facilitée.

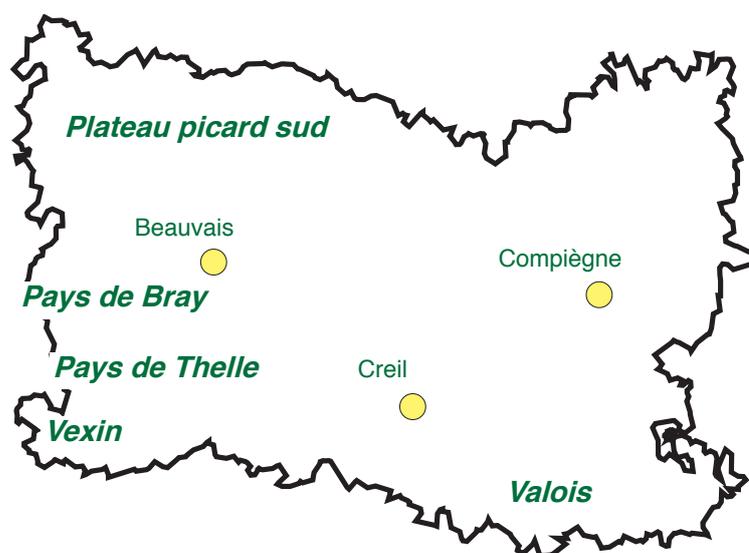
Correspondance et visualisation (Aisne)

N°	Nom du canton	
0201	Anizy-le-Château	
0202	Aubenton	
0203	Bohain-en-Vermandois	
0204	Braine	
0205	La Capelle	
0206	Le Catelet	
0207	Charly	
0208	Château-Thierry	
0209	Chauny	
0210	Condé-en-Brie	
0211	Coucy-le-Château-Auffrique	
0212	Craonne	
0213	Crécy-sur-Serre	
0214	La Fère	
0215	Fère-en-Tardenois	
0216	Guise	
0217	Hirson	
0218	Laon Nord (0297)	
0219	Marle	
0220	Moy-de-l'Aisne	
0221	Neufchâtel-sur-Aisne	
0222	Neuilly-Saint-Front	
0223	Le Nouvion-en-Thiérache	
0224	Oulchy-le-Château	
0225	Ribemont	
0226	Rozoy-sur-Serre	
0227	Sains-Richaumont	
0229	Saint-Simon	
0230	Sissonne	
0231	Soissons Nord (0299)	
0232	Vailly-sur-Aisne	
0233	Vermand	
0234	Vervins	
0235	Vic-sur-Aisne	
0236	Villers-Cotterêts	
0237	Wassigny	
0238	Laon Sud (0297)	
0239	Saint-Quentin Nord (0298)	
0240	Saint-Quentin Sud (0298)	
0241	Soissons Sud (0299)	
0242	Tergnier	
0297	Laon	Laon (ville et cantons) comprend les cantons 0218, 0238 et 0297
0298	Saint-Quentin	Saint-Quentin (ville et cantons) comprend les cantons 0239, 0240 et 0298
0299	Soissons	Soissons (ville et cantons) comprend les cantons 0231, 0241 et 0299



Correspondance et visualisation (Oise)

N°	Nom du canton
6001	Attichy
6002	Auneuil
6004	Beauvais Sud-Ouest (6099)
6005	Betz
6006	Breteuil
6007	Chaumont-en-Vexin
6008	Clermont
6009	Compiègne Nord (6097)
6010	Le Coudray-Saint-Germer
6011	Creil-Nogent-sur-Oise (6098)
6012	Crépy-en-Valois
6013	Crèvecœur-le-Grand
6014	Estrées-Saint-Denis
6015	Formerie
6016	Froissy
6017	Grandvilliers
6018	Guiscard
6019	Lassigny
6020	Liancourt
6021	Maignelay-Montigny
6022	Marseille-en-Beauvaisis
6023	Méru
6024	Mouy
6025	Nanteuil-le-Haudouin
6026	Neuilly-en-Thelle
6027	Nivillers
6028	Noailles
6029	Noyon
6030	Pont-Sainte-Maxence
6031	Ressons-sur-Matz
6032	Ribécourt-Dreslincourt
6033	Saint-Just-en-Chaussée
6034	Senlis
6035	Songeons
6036	Chantilly
6037	Compiègne Sud-Est (6097)
6039	Montataire
6040	Beauvais Nord-Ouest (6099)
6041	Compiègne Sud-Ouest (6097)
6097	Compiègne
6098	Creil
6099	Beauvais



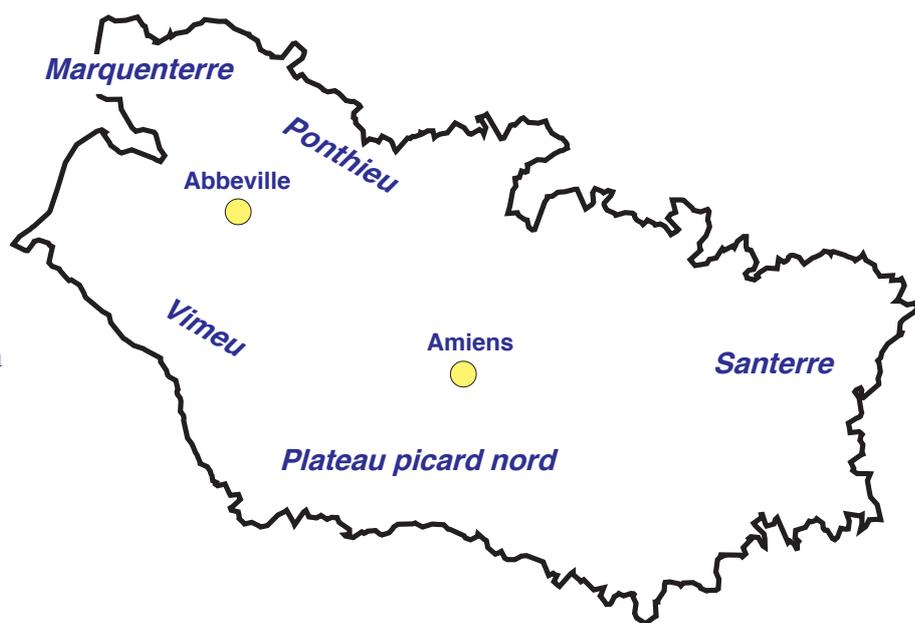
Compiègne (ville et canton) comprend les cantons 6009, 6037, 6041 et 6097

Creil-Nogent-sur-Oise comprend les cantons 6011 et 6098

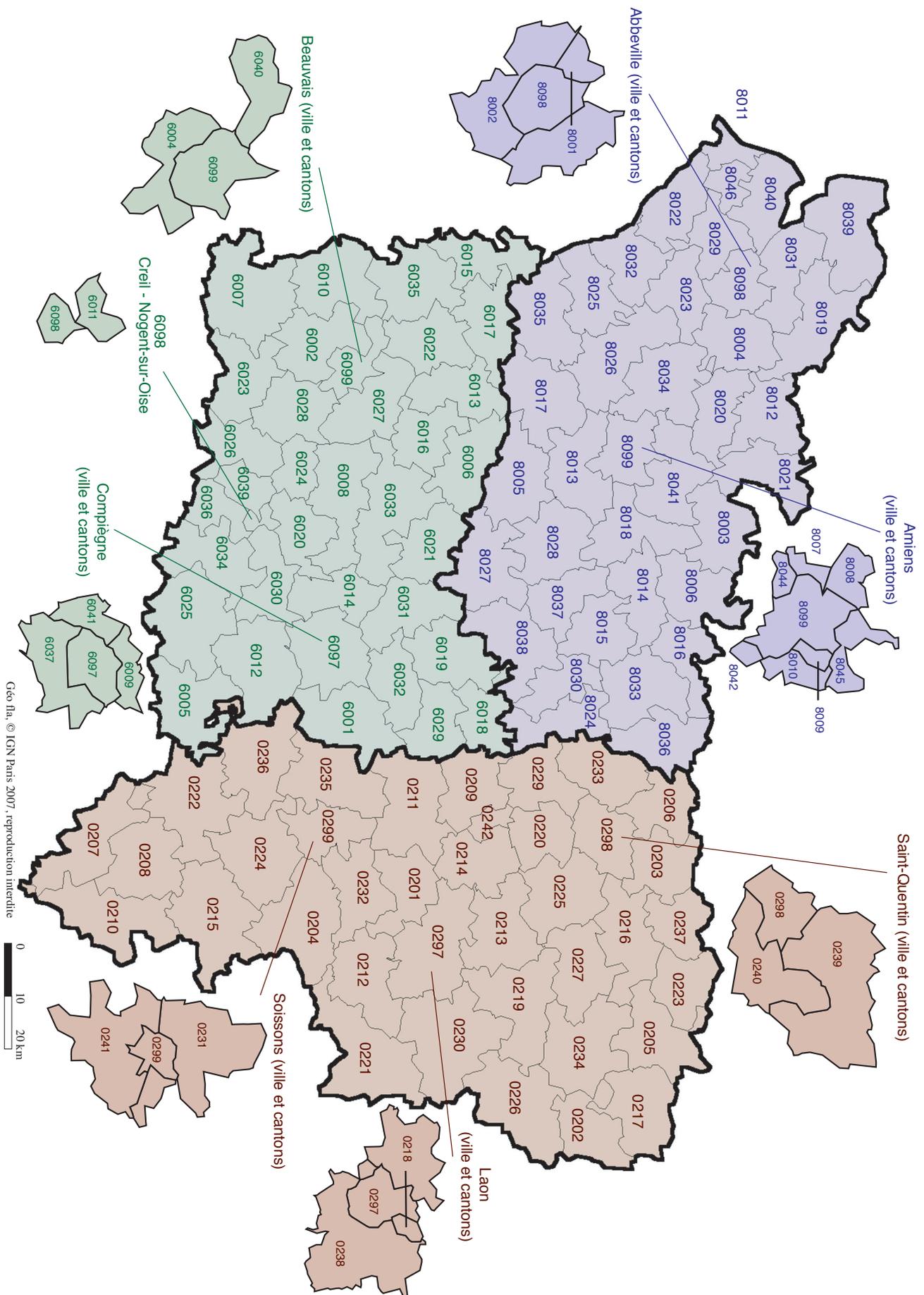
Beauvais (ville et cantons) comprend les cantons 6004, 6040 et 6099

Correspondance et visualisation (Somme)

N°	Nom du canton	
8001	Abbeville Nord (8098)	
8002	Abbeville Sud (8098)	
8003	Acheux-en-Amiénois	
8004	Ailly-le-Haut-Clocher	
8005	Ailly-sur-Noye	
8006	Albert	
8007	Amiens Ouest (8099)	
8008	Amiens Nord-Ouest (8099)	
8009	Amiens Nord-Est (8099)	
8010	Amiens Est (8099)	
8011	Ault	
8012	Bernaville	
8013	Boves	
8014	Bray-sur-Somme	
8015	Chaulnes	
8016	Combles	
8017	Conty	
8018	Corbie	
8019	Crécy-en-Ponthieu	
8020	Domart-en-Ponthieu	
8021	Doullens	
8022	Gamaches	
8023	Hallencourt	
8024	Ham	
8025	Hornoy-le-Bourg	
8026	Molliens-Dreuil	
8027	Montdidier	
8028	Moreuil	
8029	Moyenneville	
8030	Nesle	
8031	Nouvion	
8032	Oisemont	
8033	Péronne	
8034	Picquigny	
8035	Poix-de-Picardie	
8036	Roisel	
8037	Rosières-en Santerre	
8038	Roye	
8039	Rue	
8040	Saint-Valery-sur-Somme	
8041	Villers-Bocage	
8042	Amiens Sud-Est (8099)	
8044	Amiens Sud-Ouest (8099)	
8045	Amiens Nord (8099)	Amiens (ville et cantons) comprend les cantons 8007, 8008, 8009, 8010, 8042, 8044, 8045 et 8099
8046	Friville-Escarbotin	
8098	Abbeville	Abbeville (ville et cantons) comprend les cantons 8001, 8002 et 8098
8099	Amiens	



Cartographie des cantons avec les cantons regroupés



Glossaire de A à D

AAD : Allocation d'adoption
AAH : Allocation aux adultes handicapés
AB : Allocation de base
ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne
ADELI : Automatisation des listes
AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AES : Allocation d'éducation spéciale
AFPA : Allocation pour la formation professionnelle des adultes
AFEAMA : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile
AGGIR : Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources
ALD : Affection de longue durée
ALF : Allocation de logement à caractère familial
ALS : Allocation de logement à caractère social
AME : Aide médicale de l'État
AMT : Agents de maîtrise et techniciens
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
APA : Allocation personnalisée d'autonomie
API : Allocation parent isolé
APE : Allocation parentale d'éducation
APJE : Allocation pour jeunes enfants
APL : Aide personnalisée au logement
ARS : Allocation de rentrée scolaire
ASF : Allocation de soutien familial
ASS : Allocation spécifique solidarité
ASSEDIC : Association pour l'emploi dans le commerce et l'industrie
BEF : Bassin d'éducation et de formation
BEP : Brevet d'études professionnelles
BEPC : Brevet d'études du premier cycle
BIT : Bureau international du travail
BMAF : Base mensuelle des allocations familiales
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEP : Certificat d'études professionnelles
CépiDc : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (INSERM)
CIR : Croisement d'informations régionalisées
CLCA : Complément de libre choix d'activité
CMG : Complément du libre choix du mode de garde
CMU : Couverture maladie universelle [de base ou complémentaire]
CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
COLCA : Complément optionnel de libre choix d'activité
COTOREP : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie
CRDS : Contribution pour le remboursement de la dette sociale
CSBM : Consommation de soins et de biens médicaux
CSG : Contribution sociale généralisée
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DEFM : Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI : Direction générale des impôts
DGS : Direction générale de la santé
DOM : Département d'outre-mer
DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRE : Direction régionale de l'équipement
DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DUT : Diplôme universitaire de technologie

Glossaire de E à V

EIR : Échantillon inter régional
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ETP : Équivalent temps plein
EREA : Établissement régional d'enseignement adapté
FNORS : Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
FNS : Fonds national de solidarité
GERS : Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques
GIR : Groupe Iso-Ressources
GRPH : Garantie de ressources de personnes handicapées
INED : Institut national d'études démographiques
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRCEM : Institution de retraite complémentaire des employés de maison
IRDES : Institut de recherche et de documentation en économie de la santé
HID : Handicap-incapacité-dépendance (enquête INSEE)
HLM : Habitation à loyer modéré
LOLF : Loi d'orientation des lois de financement
MFE : Majoration forfaitaire pour enfant
MSA : Mutualité sociale agricole
MVA : Majoration pour la vie autonome
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
OPAC : Office public d'aménagement et de construction
OPHLM : Office public d'habitations à loyer modéré
PACS : Pacte civil de solidarité
PAIO : Permanence d'accueil d'information et d'orientation
PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant
PAS : Prêt d'accession sociale
PAP : Prêt aidé à l'accession à la propriété
PC : Prêt conventionné
PCS : Professions et catégories socio-professionnelles
PMI : Protection maternelle infantile
PIB : Produit intérieur brut
RMA : Revenu minimum d'activité
RMI : Revenu minimum d'insertion
RP : Recensement de la population
RSA : Revenu de solidarité active
RSI : Régime social des indépendants
SAPAD : Service d'aide aux personnes à domicile
SHARE : *Survey of health, ageing and retirement in Europe*
SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
UNEDIC : Union pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
URCAM : Union régionale des caisses d'assurance maladie
URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

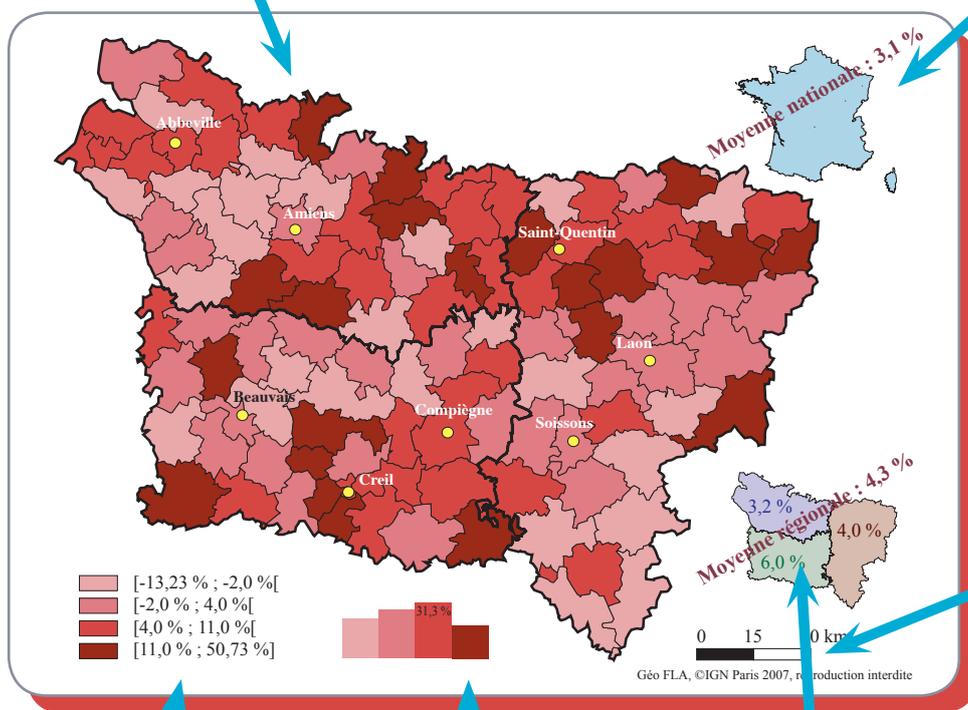
Aide à la lecture des cartes

Un titre dans la couleur du thème présentant un nombre, un montant, une part, un pourcentage, une densité, un taux avec, entre parenthèses, une précision si nécessaire sur la population de référence.

Une carte (source Institut géographique national - IGN-) reprenant les 112 cantons "plus" de Picardie avec les huit communes les plus peuplées au dernier recensement de la population de mars 1999 (ou les 110 secteurs scolaires).

Une valeur pour la France métropolitaine lorsque celle-ci est disponible

Évolution du taux d'allocataires RMI de 25 à 49 ans entre 2001 et 2003 pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans (%)



Une échelle.

Plus forte baisse : Le Coudray-Saint-Germer Plus forte hausse : Anizy-le-Château Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

Un découpage en classes (4 ou 5) réalisé avec une méthode de discrétisation mathématique. Les valeurs extrêmes sont présentées avec une précision à deux chiffres, les autres valeurs avec une précision à un chiffre.

Les cantons enregistrant les valeurs minimale et maximale sont présentés dans la couleur du département auquel ils appartiennent.

Les producteurs de données situés à droite ou à gauche de l'illustration en fonction de la présentation sur une page paire ou une page impaire.

Une cartographie globale permettant de visualiser les valeurs départementales et régionale (moyenne ou total). Chaque département est représenté dans sa couleur de référence.

Un histogramme permettant de visualiser la répartition des 112 cantons "plus" suivant le découpage défini ci-contre. Le pourcentage est précisé pour la classe ayant l'effectif le plus important.

Une implication générale

Ce document a été financé par l'État et le conseil régional de Picardie. Il repose sur une collaboration étroite avec l'ensemble des producteurs d'informations.

Des financeurs

DRASS

Conseil régional de Picardie

52, rue Daire, 80037 AMIENS Cedex 1

11, mail Albert 1^{er}, BP 2616, 80026 AMIENS Cedex 1

Des producteurs de données

CPAM

2, rue Charles Péguy, BP 12, 02930 LAON Cedex

29, bd Roosevelt, BP 606, 02323 SAINT-QUENTIN

3, rue de Savoie, 60013 BEAUVAIS Cedex

rue Ribot, BP 201, 60313 CREIL Cedex

8, place Louis Sellier, 80021 AMIENS Cedex

URCAM

CRAM Nord-Picardie

MSA

6, rue des Hautes Cornes, 80000 AMIENS

11, allée Vauban, 59662 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

1, rue Turgot, 02000 LAON

8, avenue Victor Hugo, 60010 BEAUVAIS Cedex

27, rue Frédéric Petit, 80019 AMIENS

RSI

URSSAF

646, rue de Cagny, 80094 AMIENS Cedex 3

116, rue Léon Nanquette, 02020 LAON Cedex

31, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN Cedex

11, rue Ambroise Paré, 60015 BEAUVAIS Cedex

36, rue du Général Leclerc, 80029 AMIENS Cedex 1

CAF

29, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN

3, avenue de l'Aisne, 02326 SOISSONS Cedex

2, rue Charles Auguste Duguet, BP 200, 60832 CREIL Cedex 1

2, rue Jules Ferry, BP 90729, 60012 BEAUVAIS Cedex

9, bd Maignan Larivière, 80022 AMIENS Cedex 9

DRE

DRTEFP

INSEE

Conseil général de l'Aisne

Conseil général de l'Oise

Conseil général de la Somme

56, rue Jules Barni, 80000 AMIENS

40, rue Vallée, 80000 AMIENS

1, rue Vincent Auriol, 80000 AMIENS

rue Paul Doumer, 02000 LAON

1, rue Cambry, 60000 BEAUVAIS

43, rue de la République, 80000 AMIENS

Il faut aussi adjoindre à ces producteurs de données le [centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM](#) pour toute la partie intégrant la mortalité.

Bien qu'ils n'aient pas fourni de données dans ce numéro spécial, il faut aussi citer les institutions qui font partie intégrante de la démarche du croisement d'informations régionalisées telles que [Aisne Préventis](#), [ADCASO](#), [ADEMA 80](#) et le [rectorat d'Amiens](#).

Conception et réalisation

OR2S de Picardie

Faculté de Médecine 3, rue des Louvels, 80036 AMIENS Cedex 1

Les principales informations de ce document et de nombreuses autres peuvent être consultées sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie à l'adresse : www.or2s.fr

Copyrights

Logiciels

Microsoft® Office X, Adobe InDesignCS3®

Géoconcept de Géoconcept SA, Adobe® Illustrator®, Copyright®SPAD-1982-2008

Police de caractères

Comic Sans MS, Helvetica, Times, Trébuchet MS

Réalisation IMac Intel Core 2

ISBN 978-2-909195-49-0

Imprimé en avril 2008 à l'imprimerie **CORLET** BP 86-14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU